

Procès-verbal

Conseil municipal du 19 mai 2022

(Délibérations n° 2022/1665 à 2022/1777)

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

Le jeudi 19 mai 2022 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 12 mai 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Merci de prendre vos places. Mesdames et Messieurs, je sais que ce temps estival invite à la discussion, les retrouvailles, n'est-ce pas. Pour autant, je vous rappelle que l'ordre du jour de notre séance de Conseil municipal aujourd'hui est comme d'habitude riche. Je vous invite donc à prendre place et nous commençons.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sonia ZDOROVITZOFF. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Sonia ZDOROVITZOFF est désignée et je prierais les derniers de rejoindre leurs places, s'il vous plaît.

Au préalable, je vous rappelle que la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire reconduit les dispositions relatives à la tenue des instances de Conseil municipal initialement en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 compris. Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des Assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse.

Par ailleurs, vous avez reçu un code de connexion à l'outil de vote électronique VoteBox. Je vous invite à vous connecter dès à présent si ce n'est pas déjà fait en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame Sonia ZDOROVITZOFF pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinçi, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Bacha-Himeur (donne pouvoir à M. Lévy), Mme Fréry (donne pouvoir à M. Husson), Mme Delaunay (donne pouvoir à M. Revel), Mme Ferrari (donne pouvoir à Mme Palomino), M. Sécheresse (donne pouvoir à M. Cucherat)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Alcover (donne pouvoir à Mme Braibant Thoraval), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Popoff), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Perrin).

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Merci.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil de vote électronique VoteBox.

En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder par vote à main levée. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un vote test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main l'outil par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 30 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 30 secondes.

Pour celles et ceux utilisant VoteBox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre au téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Vous disposez de 30 secondes. Vous pouvez voter pour, contre, abstention ou ne prend pas part au vote. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Chacun a-t-il pu voter ?

Ce test est concluant. Nous utiliserons donc l'outil VoteBox pour voter.

Adoption du procès-verbal des séances des 27 janvier 2022 et 10 février 2022

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal des séances du Conseil municipal du 27 janvier et 10 février 2022. Je mets ces deux procès-verbaux aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les procès-verbaux sont adoptés.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier 2022/1665.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux. Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote. Je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté. Je vous remercie.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Permettez-moi de débiter cette séance du Conseil municipal par une belle actualité. Lyon est lauréate du programme de la Commission européenne des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes pour 2030. C'est une fierté et, je dois vous dire, une très, très grande joie. Vous le savez, les villes ont un rôle moteur dans la transition écologique et la justice sociale et notre ville se montre ainsi un territoire pionnier, un territoire de changement. Être lauréat des 100 villes climatiquement neutres pour 2030 est à la fois une opportunité immense et un défi majeur pour les Lyonnaises et les Lyonnais, les entreprises, nos entreprises, le monde associatif, le monde sportif, le monde de la culture, celui de la recherche, de l'enseignement supérieur et bien évidemment une ambition que nous devons aux nouvelles générations.

Pour cela, nous avons rassemblé 80 partenaires déjà autour de cette démarche et nous devons donc désormais construire avec ces parties prenantes, avec nos partenaires du territoire une vision qui explique la manière dont nous allons tous ensemble aller vers la transition et vers cette neutralité climatique. Nous devons notamment aussi en faire une estimation financière. Nous signerons ensuite un contrat avec la Commission européenne, qui nous permettra d'accéder, nous l'espérons, à un certain nombre de financements, notamment mais pas seulement. Ce Climate City Contract devrait être établi, je l'espère, d'ici à la fin de l'année. En tout cas, c'est notre objectif qui est joyeusement et avec beaucoup d'enthousiasme porté par Sylvain GODINOT.

L'engagement de la Ville dans ce dispositif est par ailleurs la démonstration concrète de notre attachement à l'Europe, à ce qu'elle peut nous apporter de meilleur et surtout il démontre que nous pouvons à notre échelle contribuer à cette fantastique aventure qu'est la construction européenne. L'Europe se construit d'abord par des réalisations concrètes et une solidarité. Et c'est bien ce que nous comptons faire en nous inscrivant dans ce programme de la Commission.

Et dans un moment de bouleversement de la géopolitique mondiale et à l'heure où la guerre frappe à la porte du continent, je crois qu'il était important d'affirmer, de réaffirmer notre dimension européenne.

Et justement, je souhaite vous rendre compte aussi rapidement de deux déplacements que j'ai effectués en Europe, le plus récent en Italie dans le cadre du jumelage historique qui nous lie à Milan et à Turin. J'ai emmené une délégation d'élus rencontrer les élus de ces deux villes, mais aussi les acteurs économiques, associatifs, culturels de Milan et de Turin. Nous allons ainsi renforcer nos coopérations avec ces territoires voisins qui sont eux aussi, et c'est une très bonne nouvelle pour nous et bien évidemment pour ces villes, lauréats de ce dispositif des 100 villes climatiquement neutres.

Ce déplacement a été l'occasion bien sûr d'aborder le Lyon-Turin, le tunnel ferroviaire qui vise un objectif que nous partageons, reporter une majeure partie du fret routier sur les rails. L'ambition n'est pas nouvelle et la crise climatique la rend nécessaire. Oui, il est indispensable de développer le fret ferroviaire. Malheureusement, je le dis ici avec gravité, notre pays n'a pas réalisé ces 40 dernières années les investissements nécessaires pour développer le transport de marchandises par le train. Où sont les infrastructures de report modal à la hauteur de l'enjeu ? Où sont les réglementations et/ou les incitations fiscales qui permettraient de faire du report modal une réalité ? Il est plus qu'urgent de prendre des mesures coercitives pour un report modal du trafic de transit de la route vers le fer à l'instar de nombreux pays voisins qui l'ont déjà fait. La Suisse, bien sûr, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie, la République tchèque, la Pologne, le Portugal, nous sommes décidément bien en retard sur ce sujet.

Nous n'avons donc pas créé ici dans notre pays les conditions de succès du tunnel Lyon-Turin. Pire, en mobilisant les fonds publics pour une nouvelle infrastructure, nous nous sommes privés des moyens pour investir pour qu'aujourd'hui ou demain, les camions, notamment par exemple en provenance d'Espagne, qui traversent notre pays déjà par millions, puissent enfin être placés sur les rails.

Voici en très résumé ce que j'ai pu partager avec mes homologues milanais et turinois. Je leur ai aussi dit ma préoccupation bien évidemment pour les conséquences pressenties sur l'approvisionnement en eau de certaines communes situées aux abords du tunnel au vu d'études récemment réalisées.

À l'occasion d'un autre déplacement, à Genève celui-ci, j'ai pu aborder avec le Président du Canton de Genève et la Maire de Genève la question du Rhône, du Rhône comme bien commun, qui a été au cœur de nos échanges, qu'il s'agisse bien évidemment d'évoquer les enjeux de préservation du fleuve pour les décennies à venir, mais aussi de questions aussi essentielles à mes yeux que l'établissement d'une personnalité juridique pour le fleuve Rhône, notamment dans la perspective de sa préservation, justement. L'occasion de convier nos amis de Genève à participer à notre Festival Entre Rhône et Saône à venir.

Ces visites nous ont permis de réaffirmer notre volonté de faire de Lyon une ville ouverte sur l'Europe, actrice majeure de la diplomatie des villes et partie prenante, je le dis encore une fois ici, de la construction européenne.

Lors de cette séance aujourd'hui, il m'importe également de revenir sur un sujet qui me préoccupe très largement et qui sera d'ailleurs abordé lors de ce Conseil, la culture.

Vous le savez, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a unilatéralement et brutalement annoncé son désengagement auprès de structures culturelles de notre territoire aux dépens de leurs activités et de leurs emplois : Villa Gillet, Musée urbain Tony Garnier, Institut Lumière, Opéra, Auditorium-Orchestre national de Lyon, Biennale, Théâtre du Point du Jour, Maison de la Danse encore hier soir. La liste est déjà longue et plusieurs acteurs culturels de notre Ville attendent encore le sort qui leur sera réservé.

Comme le vœu porté par notre majorité le détaillera en fin de Conseil, nous demandons à l'exécutif rhônalpin de revoir ces décisions qui mettent en péril le service public culturel offert aux Lyonnaises et aux Lyonnais, mais aussi aux Aurhalpines et aux Aurhalpins qui sont nombreux à bénéficier et à souhaiter bénéficier encore davantage du dynamisme de nos acteurs culturels.

Autre sujet important que je souhaitais aborder en ce début de séance, la question de la tranquillité publique eu égard aux événements de ces dernières semaines. Je voulais ici publiquement apporter de nouveau mon soutien à notre police municipale, ainsi qu'aux efforts de la police nationale, pour leur engagement et leur détermination à protéger nos concitoyennes et nos concitoyens. J'ai le devoir, vous le savez, en tant que Maire, d'agir pour leur sécurité. Nous sommes mobilisés avec mon Adjoint, Mohamed CHIHI, avec tous les services de la Ville engagés dans la prévention de la délinquance et la tranquillité publique et bien sûr en collaboration fine avec les services de l'État pour assurer la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais. Nous aurons l'occasion d'ailleurs lors de cette séance d'y revenir.

Je souhaite enfin vous exprimer ma satisfaction que ce Conseil municipal se déroule dans un moment qui pourrait devenir historique à l'Assemblée Nationale. La possibilité que la gauche et l'écologie soient majoritaires est une promesse de changement pour la vie des Françaises et des Français et bien sûr des Lyonnaises et des Lyonnais. Je suis fier de vous dire que cet accord national est une réussite d'ores et déjà et qu'il mobilise. Je remercie à cet égard toutes celles et tous ceux qui le portent en responsabilité et offrent ainsi un espoir à l'instar de celui que nous avons su porter ensemble en 2020.

À toutes et à tous, je vous souhaite un très bon Conseil.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : La Conférence des Présidents a retenu plusieurs interventions préalables en ce début de Conseil.

Pour commencer, je cède la parole à Monsieur KÉPÉNÉKIAN pour le groupe Progressistes et Républicains. C'est à vous pour 12 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Merci de me donner la parole pour quelques minutes, au cours desquelles je voudrais revenir sur des sujets qui nous concernent tous, non pas que ceux que vous aviez abordés préalablement ne nous concernaient pas, mais nous sommes dans un moment particulier.

La crise Covid a écrasé beaucoup de manières de faire, manières de penser, manières de faire société. À peine en sommes-nous sortis et cela n'est pas encore tout à fait certain qu'arrive la guerre, une guerre totalement venue d'ailleurs, qui vient impacter directement nos modes de vie, nos économies et là aussi vient lourdement après le Covid à peine digéré bouger et faire bouger les lignes et je ne parle pas des dérèglements climatiques et de la question environnementale qui reste évidemment très prégnante.

La période de grande instabilité internationale que nous traversons n'a aucun équivalent et l'ensemble de ses sujets dans les dernières décennies que nous avons vécues. Par les enjeux qu'elle mobilise et les risques qu'elle fait peser sur nos sociétés et nos modes de vie, elle nous oblige, me semble-t-il, à faire un pas de côté, à questionner nos certitudes, pour élaborer de nouvelles politiques. Des politiques qui prennent en compte des réalités qui s'imposent à nous, des politiques qui prennent en compte les vulnérabilités, dont l'équivalent est la blessure, auxquelles nous sommes confrontés et que les crises successives que nous connaissons (pandémie, guerre, hyper inflation, pénurie, dérèglement climatique) rendent chaque jour plus visible et plus dangereuse notre situation.

Il est désormais clair que nous sommes entrés dans une époque où le risque de basculement du monde est à nouveau possible et que la sortie et les conséquences sur le monde qui vient sont largement imprévisibles.

Ce constat tristement lucide, nécessairement lucide, devrait amener chacune et chacun à questionner ses objectifs, ses ambitions et la politique qu'il mène, quel que soit son niveau de responsabilité.

S'il n'est évidemment pas question pour notre Ville d'arrêter d'avancer, vous venez de donner quelques exemples, il n'en est pas moins que nous évoluons dans un environnement où les sujets, les enjeux s'entrecroisent de manière inédite. Notre monde d'après, que nous avons imaginé avant la grande pandémie, est redevenu totalement imprévisible, même si l'on voit bien quelques-uns des piliers.

Aussi est-il difficile de constater qu'en cette période, vous semblez dérouler votre programme sans l'infléchir, sans le questionner, sans l'adapter. Et ce n'est pas en continuant sur un socle élaboré en un temps qui, s'il n'est pas si lointain temporellement, appartient malgré tout à un autre monde, un monde d'avant, un monde qui n'existe plus, que l'on parviendra à faire face à celui qui se trouve désormais devant nous.

Ce n'est pas simplement en favorisant une politique de mobilité douce ou en plantant des arbres en ville, à quoi nous adhérons pleinement, que l'on résoudra les difficultés de nos concitoyens. Ce n'est pas en interdisant, pardon, les cordons bleus dans les cantines ou en instaurant régulièrement des repas végétariens que l'on permettra à tous de bien manger. La PPI patine, a du mal à s'installer.

En un mot, essayez d'être à la hauteur des enjeux, d'intégrer toutes ces répercussions que le monde nous amène.

Il faut créer les conditions du rassemblement des Lyonnaises et des Lyonnais autour d'un projet commun partagé, un rassemblement de tous, qu'ils soient jeunes ou âgés, quel que soit leur sexe. Plutôt que d'opposer les uns aux autres, les protecteurs de la nature contre les constructeurs, les cyclistes contre les automobilistes, les conservateurs contre les progressistes, les défenseurs du rayonnement contre les promoteurs du localisme, nous devons trouver les moyens de travailler ensemble pour résoudre les problèmes de fond de notre société.

Ce n'est pas non plus en contrefaisant l'histoire de notre Ville que l'on y parviendra. Les pierres fondatrices de Lyon sont immuables. Ses racines humanistes sont profondes et solides. Elles forment un socle sur lequel nous devons nous appuyer. On ne peut ni ne doit en aucun cas tenter de les effacer ou de les altérer au nom d'arguments fallacieux ou pour convenir à des idéologies mortifères et dangereuses.

Que pouvons-nous proposer à la jeunesse pour qu'elle trouve toute sa place dans notre Ville et puisse s'y épanouir, alors que nombre d'entre eux sont encore aujourd'hui laissés en marge de nos systèmes de formation, d'employabilité, d'intégration ?

Que pouvons-nous proposer à nos aînés alors que le vieillissement de la population chaque jour plus important nous obligera à composer avec 5 millions de personnes de plus de 85 ans à l'horizon de l'année 2040-2050 ?

Quelle part pouvons-nous prendre dans la lutte contre la pauvreté qui malheureusement poursuit son développement dans notre pays et dans notre agglomération ?

Que pouvons-nous faire pour permettre à chacune et à chacun de bénéficier de conditions de vie, d'un environnement et d'un accompagnement propices à la préservation de sa santé ?

Comment pouvons-nous travailler à garantir à tous l'accès à la médecine de proximité et aussi prévenir plutôt que d'être contraint à systématiquement guérir ?

Que pouvons-nous faire pour celles et ceux qui aujourd'hui ne parviennent pas à se loger dans notre Ville et doivent chaque jour effectuer de longs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail ?

Que pouvons-nous faire pour celles et ceux qui aujourd'hui sont durement frappés par la hausse des matières premières et des énergies ?

Ce sont là des questions fondamentales auxquelles nous sommes confrontés et vis-à-vis desquelles nous devons apporter des réponses à la hauteur de nos capacités.

Il y a quelques jours, l'Université catholique de Lyon accueillait un colloque sur les vulnérabilités, qui était clôturé par Esther DUFLO, qui nous a fait une conférence sur la pauvreté, pas seulement dans notre pays, mais dans le monde, de ces vulnérabilités qui vont de l'individuel et de l'intime jusqu'à celles qui impactent nos sociétés et notre planète dans son ensemble. Parce que nous sommes bien plus concernés et dépendants, plus qu'on ne le pense, de ce qui se passe à l'autre bout du monde, par les souffrances et les difficultés que connaissent de nombreux peuples avec lesquels nous sommes connectés. C'est cela la nouvelle vision que nous devons avoir.

Notre société est traversée par ces enjeux et nombreux sont ceux qui font peser sur nous à l'heure où le monde est incertain des risques auxquels nous ne sommes pas préparés.

Lutter contre ces vulnérabilités nécessite que l'on mette sur la table l'ensemble des acteurs et l'ensemble des options qui s'offrent à nous. Cela nécessite aussi que l'on travaille encore et toujours à faire émerger de nouvelles solutions, de nouvelles possibilités.

La transition écologique ne pourra pas se faire si elle ne règle pas en même temps la question de ces vulnérabilités. Elle ne pourra pas se faire si elle ne permet pas de sécuriser notre accès aux biens et services nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de toutes et tous. Elle ne pourra pas se faire si elle demande aux plus démunis et aux classes moyennes de faire des efforts qu'ils ne peuvent supporter. Elle ne pourra pas se faire si elle espère que la sobriété volontaire ou contrainte lui permette de se dispenser de relever les défis technologiques et énergétiques auxquels nous sommes confrontés. Elle ne pourra pas se faire si elle oublie dans un monde global qu'il faut certes penser local mais plus jamais oublier qu'il faut penser effectivement global et qu'une décision prise ici aura nécessairement des répercussions ailleurs et que, par extension, une petite amélioration peut s'avérer être une catastrophe globale. C'est le cas par exemple quand, sous couvert de préserver la nature en ville, on favorise en réalité l'étalement urbain sur les espaces naturels en périphérie.

Forts de ces éléments, nous réitérons l'absolue nécessité de refaire société, de réinventer la solidarité. Pour cela, il faut chercher au plus profond de nous-mêmes ces points sur lesquels nous pouvons nous rassembler et cesser de nous concentrer sur ce qui nous divise, ce qui nous oppose, certaines catégories à l'autre.

Pardon, Monsieur le Maire, mais il ne s'agit plus d'avoir des mots, un discours de radicalité, mais bien d'aller à la racine, autre manière de parler de la radicalité, de ce que sont les difficultés d'aujourd'hui. Il faut plus que jamais prévenir que guérir, vous le savez, et cela, dans tous les sujets. Ce n'est pas seulement une question de la santé, mais aussi de la santé économique, de la santé sociale. N'attendons pas que la situation devienne insoutenable pour sortir de schémas de pensée qui me semblent déjà dépassés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour 6 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Ce Conseil municipal entre deux scrutins où se joue notre destin national, voire celui de l'Europe, doit nous inciter à la mesure et à la solidarité, par le souci exclusif et partagé du bien commun, à la reconnaissance réciproque des mérites, à des échanges plus respectueux et apaisés. C'est le vœu que je souhaite formuler en ce début de séance.

Les services de la Ville, les bénévoles et assesseurs ont impeccablement encadré le déroulement de l'élection présidentielle et nous ne doutons pas qu'il en ira de même pour les législatives dans un mois. Ils ont donné l'exemple des formes auxquelles nous devons réciproquement nous astreindre lors de nos délibérations au service de nos concitoyens. Qu'ils soient chaleureusement remerciés de leur efficacité, de leur concours essentiel au plein exercice de la démocratie, dans une période qui commence à beaucoup durer et où se succèdent crises, troubles et raisons de succomber en désespoir de cause à la tentation des passions tristes, des idées courtes, du simplisme et du recours à la violence.

Vaines sont et doivent rester les tentatives minables d'intimidation de quelques trublions contre les assesseurs dans certaines Mairies d'arrondissement. Il n'en demeure pas moins qu'il faut dénoncer avec force ces agressions répétées, voire banalisées, à l'encontre de nos institutions et de nos élus. Les responsables de ces actes inqualifiables s'efforcent de tirer avantage des tensions sociales qu'analystes et sociologues ont, à l'instar de Jérôme FOURQUET, Pierre ROSANVALLON ou Marcel GAUCHET, abondamment documentées pour aggraver sinon produire désordre et instabilité, leur tasse de thé idéologique.

Les difficultés conjoncturelles, occasionnées par l'accumulation des crises, qu'elles soient financières, économiques, écologiques, sanitaires, géopolitiques ou encore identitaires, ainsi que la guerre aux lignes de notre Europe démocrate et libérale sont également pain bénit pour ces adeptes de la haine et de la violence.

Voici revenue la tentation de la violence comme méthode et comme solution sous les espèces du radicalisme libertaire hargneux et du wokisme débridé. Prudence donc dans votre union populaire, écologique et sociale de circonstance, qui a pour regrettable tendance de vous déporter sensiblement vers un extrême auquel je suis certain une majorité d'entre vous n'aspire pas.

Contre les dérives de la gauche, de la droite, en ce début de Conseil municipal, je souhaitais nous inviter à plus de tempérance, d'écoute et de considération dans l'exercice de notre mandat. Servons nos concitoyens de manière exemplaire en nous respectant mutuellement malgré nos différents points de vue. Opposons le démenti d'une digne conduite aux outranciers haineux de toute obédience. Renonçons aux bavardages politiques, à la surcommunication stérile, aux discours agressifs, gratuitement clivants et sans véritable visée politique. Faisons collectivement preuve de sobriété, de retenue et de modestie. Les Lyonnais comme nous tous, j'en suis certain, apprécieront.

Et à ce titre, je vois comme un premier signe positif l'évolution de votre position sur le Lyon-Turin dans votre propos introductif et je pense que nous pouvons prolonger ainsi dans l'intérêt des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame DE MONTILLE, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Comment ne pas dire un mot en ce début de Conseil sur l'incroyable tambouille politique à laquelle nous avons assisté il y a 15 jours au niveau national ? Je fais bien sûr référence à cet accord avec Jean-Luc MÉLENCHON et dont nous voyons la traduction sur notre territoire lyonnais avec les élections législatives.

Ainsi, Monsieur le Maire, vous que nous pensions être relativement indépendant politiquement parlant, nous devons désormais vous considérer, ainsi que les 40 autres conseillers municipaux écologistes comme des gens d'extrême gauche. Il eût été courageux de vous revendiquer de cette obédience auprès des Lyonnais lors des élections de 2020. Nous en prenons acte.

Saluons le courage de Messieurs PRIETO et DRIOLI, qui refusent ce marché de dupes qu'est finalement cette NUPES. Il est vrai que, sur la deuxième circonscription, où ils veulent se porter candidats aux législatives, les revirements politiques du candidat NUPES laissent songeur quant à sa sincérité et à sa fiabilité.

Plus globalement, il est toujours surprenant de voir un parti qui s'est construit sur une idée, en l'espèce l'idée européenne – vous l'avez redit en introduction, « fantastique aventure qu'est la construction européenne », ce sont vos mots –, la rayer d'un trait de plume par un accord électoral. Feu donc Europe Écologie Les Verts, place à Écologie Les Verts et même Écologie Les Rouges !

Comment vous accommodez-vous, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus écologistes, de la volonté de la France insoumise et de son leader que vous voulez voir désigner Premier ministre de désobéir aux traités européens ?

Monsieur le Maire, vous qui vous évertuez à vouloir nous convaincre que la sécurité n'est pas un gros mot pour vous et que vous n'êtes pas hostile aux forces de police, que pensez-vous des allégations de votre nouveau chef, quand il déclare, et je cite : « ne pas aimer cette police violente, cette police qui fait ce qu'elle veut, quand elle veut » ?

Peut-être que ce qui vous rassemble, en dehors de ces marchandages électoraux, guère reluisants, c'est finalement le « demain, on rase gratis », entonné d'un même chœur par les participants du mariage forcé célébré le 7 mai à Aubervilliers. J'entends par là les plus de 250 milliards d'euros de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires supplémentaires. Un SMIC à 1 400 euros, pardon, 1 500 maintenant, peut-être plus la semaine prochaine..., 32 heures payées 35 dans les métiers pénibles et un florilège de dépenses supplémentaires à travers les nationalisations en masse. Quand on connaît l'état de nos finances publiques, il n'y a pas à en douter, un tel programme irresponsable, c'est la ruine assurée.

Même l'économiste classé à gauche, Henri STERDYNIK, dit à propos du programme économique de Monsieur MÉLENCHON que, je cite : « Le déficit extérieur fabuleux qu'il générerait devrait être financé par nos partenaires européens. » Il ajoute : « Cela ne peut pas tenir, d'autant qu'il veut désobéir aux règles européennes. »

La messe est donc dite quant au programme de cet adorateur de grands démocrates comme Castro, Chavez, Maduro et jusqu'à peu, Poutine.

Vous qui vous refusez à aller aux vœux des Échevins, que pensez-vous de l'idée de la section La France Insoumise de Villeurbanne d'organiser sur la place publique une rupture du jeûne du ramadan ? Mais peut-être trouvez-vous cela bien et bientôt nous proposerez-vous de modifier le règlement des piscines municipales, à l'image de votre collègue PIOLLE, cédant en cela à quelque folie obscurantiste et de soumission ?

Voyez-vous, Monsieur le Maire, tout n'est pas possible, même pour un plat de lentilles, que pourrait représenter une circonscription électorale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Sandrine RUNEL, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous sortons d'un premier épisode électoral qui aura vu la France en proie à ses déchirures, à ses renoncements, ses déceptions et bien souvent ses colères. Inquiète et divisée, c'est aussi le résultat d'un quinquennat particulièrement éprouvant, gilets jaunes, crise sanitaire inédite, guerre en Ukraine, rapports du GIEC alarmants et pour finir un Rassemblement national historiquement haut.

Face à la montée des populismes dans notre pays, nous avons la responsabilité collectivement de proposer une voie démocratique. C'est ce que nous avons fait le 24 avril dernier. C'est ce que nous faisons toujours lorsqu'il s'agit de protéger la République en faisant bloc contre l'extrême droite.

Ainsi, une nouvelle période s'ouvre, une période qui témoigne des attentes des Françaises et des Français pour des politiques publiques de solidarité, d'égalité et respectueuses de l'environnement. Les attentes sont nombreuses, à la fois en termes de pouvoir d'achat, mais aussi de pouvoir d'agir et de mieux vivre ensemble. Il y a là un enjeu majeur.

Nous serons précisément fixés dans un mois sur ce qui nous attend les cinq prochaines années. Mais parce que nous refusons ce fatalisme, parce que nous refusons de laisser imposer une politique libérale qui viendrait affaiblir notre pays, nos concitoyens les plus fragiles et qui viendrait un peu plus abîmer la planète et obérer l'avenir des générations futures, il nous reste 30 jours pour inverser la tendance, 30 jours pour faire en sorte d'amoindrir la casse sociale annoncée dans le programme présidentiel d'Emmanuel MACRON. 30 jours pour amener un départ à la retraite de 65 à 60 ans. 30 jours pour faire la démonstration qu'une autre voie est possible.

En réalité, ce ne sont pas 30 jours de campagne qui me donnent espoir, mais plutôt deux ans d'action, car, pour moi, la situation politique à gauche n'est ni historique ni une illusion. Ce rassemblement, nous le faisons vivre dans nos territoires depuis de nombreuses années avec les résultats que nous connaissons.

Depuis déjà deux ans, nous partageons au sein de notre majorité le constat de l'échec du libéralisme et nous en appelons à des ruptures profondes, à un changement de modèle, n'en déplaise à certains.

Pour nous, socialistes, au sein de cette majorité, les choix sont clairs : universalisme républicain, justice sociale, égalité réelle et justice écologique.

Ces dernières semaines ont été marquées par des événements successifs dont la gravité force la sobriété. S'inquiéter de la situation que vivent les habitantes et les habitants de la Duchère, de Gerland, de la Guillotière est une nécessité pour un acteur public. Pour autant, le sujet est loin d'être nouveau dans ces quartiers à Lyon. Et là encore, l'héritage est un peu lourd à porter.

Car la stratégie de la Ville en matière de sécurité et de prévention de la délinquance se veut pragmatique. Lutter contre le décrochage, agir pour la prévention, renforcer les équipes de terrain, créer des cellules antirodéo sont autant d'actions déjà à l'œuvre. Tout est question d'idéologie.

Il y a un peu plus de 40 ans, juste avant un certain 10 mai 1981, un Maire de cette Ville, alors Premier ministre, faisait voter une loi sécurité et liberté que la droite justifiait par son célèbre « La première liberté, c'est la sécurité ». Nous disions au contraire et nous le disons toujours, la première sécurité, c'est la liberté. Je crois que cela est plus que jamais d'actualité.

Si l'insécurité est aujourd'hui une source supplémentaire d'injustice sociale, lutter contre, c'est bien faire en sorte de rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus émancipateurs et nous sommes plus que jamais mobilisés sur le terrain pour y répondre, sans jamais nous départir de nos convictions profondes.

Car, encore une fois, quand vous parlez d'insécurité, nous parlons de sécurité publique. Quand vous parlez des peurs, nous vous répondons culture, école, solidarité.

Au-delà des déclarations dans la presse et du plaisir que cela peut procurer à un Président de Région ou à un ancien ministre de l'Intérieur, je vous pose la question : en quoi cela vient apporter des solutions à l'amélioration des conditions de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, car il n'y a dans ces propos aucun début de réponse aux souffrances de nos quartiers populaires ?

Enfin, Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé en propos introductifs, le calme, le respect des uns et des autres que requière cette assemblée pour le bon déroulement des débats, pour le respect de chacun, le respect de chacune de nos identités.

Alors, j'en terminerai, je ne voudrais pas être trop longue, par les propos tenus par le groupe Pour Lyon dans le 8^e arrondissement et donc, Monsieur CUCHERAT, en tant que Président, je vous retourne la question : qui est du côté des rois qui tuent ?

Comme il ne me reste plus de temps, je vais formuler des questions, mais donner les réponses. Qui a supprimé l'ISF ? Qui a supprimé 10 000 postes dans l'Éducation nationale ? Qui a instauré la *flat tax* ? Qui a baissé le montant des APL ? Qui a été condamné pour non-respect des Accords de Paris ? Qui a renoncé à bannir le glyphosate alors qu'il l'avait promis ? Qui a réduit les droits à l'Assurance Chômage ? Encore et toujours le gouvernement Macron, mais élargissons le spectre.

Qui a choisi de couper sans rime ni raison des subventions aux établissements culturels lyonnais, au Musée urbain Tony Garnier ? Il ne m'avait pas semblé pourtant que son Conseil d'administration avait autorisé le port du burkini dans son musée.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'espère que ce Conseil municipal sera l'occasion de faire avancer les projets pour notre ville, comme de rétablir quelques vérités et, pourquoi pas, revoir les décisions de certains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

DÉNOMINATIONS

2022/1744 - Dénomination d'un espace public : parvis Renée Richard à Lyon 3^e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dénominations. Pour cette série de dénominations, je cède la parole à Valentin LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous procédons pour cette première dénomination à l'extension du parvis existant autour des Halles Paul Bocuse vers un espace dénommé déjà en faveur de la Mère Richard. Nous sommes donc dans une continuité du parvis existant. L'objectif est de l'augmenter et d'être dans une continuité de cet espace avec un hommage réitéré à la Mère Richard à proximité de son commerce historique dans les Halles de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal

(POUR LYON) BORBON Delphine

(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) LEGER Stéphanie

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie

(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle

Mise au point

Madame PRIN Isabelle a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame PALOMINO Sylvie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur KEPENEKIAN Georges a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur BLACHE Pascal a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur OLIVER Pierre a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame LEGER Stéphanie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame PALOMINO Sylvie, ayant procuration de Madame FERRARI Laura, a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame GAILLIOUT Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame DE LAURENS Céline a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1749 - Dénomination d'un espace public : allée Josette Maillon-Perrin à Lyon 3^e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur LUNGENSTRASS, c'est à vous de nouveau.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Nous procédons cette fois à une dénomination nouvelle dans une allée dans le 3^e arrondissement en hommage à Josette Maillon Perrin.

Tout d'abord, je souhaite remercier le Conseil de Quartier d'avoir proposé de dénommer cette allée et d'avoir aussi par la suite proposé cette dénomination concrète en hommage à Josette Maillon Perrin sur cette allée qui longe la ligne de tramway T3, remercier également la Mairie du 3^e arrondissement qui a échangé avec le Conseil de Quartier Dauphiné-Sans Souci et le CIL Sans Souci pour cette proposition.

Il s'agit de Josette Maillon née Perrin, qui était une militante associative à la Croix-Rouge pendant 37 ans et longtemps membre du Comité d'intérêt local Sans Souci. Elle y détenait pendant de nombreuses années le poste de secrétaire. Elle a été également membre de Renaissance du Vieux-Lyon et de Sauvegarde et Embellissement de Lyon. Elle a donc été très engagée pour la vie de la cité et en particulier sa vie associative. Elle a participé à la préparation de la fresque Jean Moulin sur le mur d'enceinte de la prison Montluc en hommage aux résistants, entre autres beaucoup d'actions du même genre. Elle s'est battue pour la sauvegarde de la Maison des Grandes Caves de Lyon, qui est devenue le Château Sans Souci. Elle a reçu l'insigne de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite à la fin de sa vie. Elle est décédée le 11 février 2017.

Je vous propose de rendre un hommage à cette femme particulièrement engagée dans la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

Mise au point

Monsieur BLACHE Pascal a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur OLIVER Pierre a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1751 - Dénomination d'un espace public : square Thérèse Girardon à Lyon 9^e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur LUNGENSTRASS, c'est à vous de nouveau.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Nous nous situons cette fois dans le 9^e arrondissement à cheval avec le 5^e arrondissement, en haut de la rue Pierre Audry, à l'intersection de l'avenue Barthélemy Buyer, avec un square qui, si vous y êtes passés récemment, est en construction et sera bientôt finalisé. Il s'agit donc d'une partie du projet de requalification de la rue Pierre Audry, qui est une grande requalification de cette voirie importante reliant le 5^e arrondissement et en particulier Gorge de Loup. Il s'agit d'une requalification avec un partage de l'espace public important, engagée sous le précédent mandat, à laquelle nous avons pu apporter un certain nombre d'inflexions pour rajouter plus de végétal, plus de confort pour les piétons et les cycles.

Pour cette dénomination, je souhaite particulièrement remercier la Mairie du 9^e arrondissement et Madame la Maire, le Conseil de Quartier Champvert-Gorge de Loup pour la proposition de la dénomination en hommage à Thérèse Girardon, qui donnerait le nom de square Thérèse Girardon dans ce 9^e arrondissement.

Elle était une syndicaliste née le 18 octobre 1934 d'une famille modeste à Lyon. Elle a commencé sa vie professionnelle très tôt comme une gouvernante de famille pour justement gagner de l'argent et contribuer à la vie économique de sa famille. Elle s'est chargée des garçons de différentes familles lyonnaises. À un moment donné, elle a transitionné professionnellement, très tôt, à l'âge de 24 ans. Elle se tourne vers le travail à l'usine afin d'acquérir une autonomie nouvelle. Elle a travaillé en particulier sur les lampes Claude là aussi dans le 9^e arrondissement. Elle a pu adhérer à des syndicats, en particulier à la CGT, pour défendre et améliorer les conditions de travail des ouvrières et des ouvriers, pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail de l'intégralité des personnels des usines, du droit des femmes et en particulier dans des usines, contre les régressions, un engagement contre l'extrême droite aussi, contre le racisme, contre le discours de haine envers les musulmans et les immigrés et la violation des libertés. Dans les années 1980, elle remporte les élections prud'homales donnant encore plus de force à son engagement et investissement déjà très important au sein du quartier, de la ville et de son entreprise. L'engagement de Thérèse Girardon pour la justice sociale se prolongeait également dans sa vie privée et citoyenne avec des actions au sein du Secours populaire. Elle était la marraine d'un village sénégalais et elle financé divers projets dans des villages et directement auprès d'un certain nombre de villageois au Sénégal.

Thérèse Girardon est décédée en 2019 et je vous propose de lui rendre hommage à travers ce square dans le 9^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle

Mise au point

Madame PERRIN Marielle a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur OLIVER Pierre a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté à l'unanimité, comme les deux précédents.

Chers collègues, je me permets de me réjouir de ce rééquilibrage du nom des lieux publics que nous sommes en train d'opérer à l'unanimité encore une fois, puisque trois nouveaux espaces se voient ainsi dénommés du nom de femmes qui ont marqué notre ville. Merci à celles et ceux qui ont pu faire ces propositions systématiquement.

DÉSIGNATION

2022/1666 - Conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant aux désignations. Nous devons désigner un membre du Conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL). Nous devons remplacer un représentant.

Sur ce sujet, je cède la parole à Madame Béatrice GAILLIOUT pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, c'est une question. J'ai été interpellée par plusieurs habitants sur l'augmentation des fluides qui passeraient du simple au double. Je voulais savoir s'il y avait une explication, mais entre-temps, je suis convoquée à un conseil d'administration demain matin à la SACVL, donc je poserai aussi là la question. C'est un peu préoccupant, parce que les gens disaient qu'ils allaient passer de 60 euros de charges à 120 euros par mois.

Je vous remercie si vous pouvez m'apporter une réponse et j'interviendrai demain à la SACVL.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GAILLIOUT.

Je vous propose de premiers éléments de réponse apportés par Sylvain GODINOT et demain, lors du CA, vous aurez certainement des compléments.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : J'ai été interpellé par un certain nombre de copropriétés et de locataires sociaux sur une hausse importante des coûts de chauffage, qui est liée principalement à l'envolée du prix du gaz. Vous savez que, dans les réseaux de chaleur, une partie est assurée par l'incinération de nos déchets et par la biomasse, qui sont relativement stables en termes de prix. En revanche, le complément gaz a explosé et entraîne une hausse significative.

Nous avons échangé avec la Métropole sur ce sujet. L'État a mis en place un bouclier tarifaire qui doit s'appliquer aussi aux réseaux de chaleur et la Métropole nous a assurés qu'elle revenait vers les abonnés des réseaux de chaleur sur ces sujets-là, mais je pourrai vous apporter plus de détails en dehors de la séance, si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Merci.

Nous procédons donc au remplacement d'un représentant au sein du CA de la société anonyme d'économie mixte locale, Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Marie-Noëlle FRÉRY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

Félicitations, chère Marie-Noëlle.

QUESTIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Question du Conseil du 4^e arrondissement - Comment accompagner les enfants vers l'écomobilité ?

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement.

Aujourd'hui, nous examinons les questions des 4^e, 5^e et 6^e arrondissements.

Monsieur le Maire du 4^e, cher Rémi ZINCK, je vous cède la parole.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Sensibiliser les enfants aux mobilités douces, au savoir rouler, les préparer à l'autonomie sont des demandes qui émergent des écoles du 4^e arrondissement.

Monsieur le Maire, quelles sont les actions, les aménagements dans l'espace public et dans les écoles publiques à destination des enfants et de la communauté éducative que la Ville pourrait développer pour permettre de répondre aux demandes d'accompagnement des enfants vers les mobilités douces ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame LÉGER, il s'agit d'éducation, c'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Monsieur le Maire du 4^e,

Mesdames et Messieurs les élus,

Votre question, Monsieur le Maire, interroge les apprentissages de l'enfant. Ancrer les savoirs et les savoir-faire dans les pratiques écoresponsables et les gestes du quotidien de façon positive dès le plus jeune âge est un des objectifs opérationnels du Projet éducatif de Lyon. Cela passe notamment par le développement des mobilités activités que vous avez citées.

Les mobilités non polluantes, bonnes pour la santé et favorisant l'autonomie, en particulier le vélo ou la trottinette, se développent fortement ces dernières années et les trajets maison-école n'y font pas exception.

Pour les encourager à l'échelle des enfants, nous avons identifié qu'il est toutefois nécessaire de franchir un cap en matière de sécurité et d'apprentissage. Avec mes collègues, Julie NUBLAT-FAURE, Valentin LUNGENSTRASS et Tristan DEBRAY, nous travaillons ensemble dans la poursuite d'un objectif. Nous souhaitons que les enfants, à leur entrée au collège, soient en capacité de se rendre dans leur établissement scolaire de façon autonome, en vélo s'ils le souhaitent.

Pour cela, nous développons un triptyque d'intervention.

Premier point du triptyque, donner envie de rouler : il s'agit de concevoir une ville qui le permette et l'encourage par des aménagements adaptés. Le passage récent en ville 30 permet d'apaiser l'espace public et de sécuriser davantage les déplacements des enfants. Mais également, et en complémentarité des aménagements de voirie par la Métropole, la Ville de Lyon met tout particulièrement l'accent aux abords des écoles afin de concevoir des espaces à hauteur d'enfants, qui les mettent en confiance et leur permettent d'envisager de venir à l'école en toute sécurité. Depuis le début du mandat, environ une quarantaine d'abords d'écoles et de crèches ont été réaménagés, environ une quinzaine ont été entièrement piétonnisés, ce qui correspond à 7 500 enfants concernés. L'ensemble des abords des écoles seront étudiés dans les prochaines années.

Deuxième point du triptyque, apprendre à rouler : dans la convention qui lie l'Éducation nationale et la Ville de Lyon, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) de la Direction des Sports ont formalisé leur intervention vélo dans le cadre du Projet pédagogique. L'intervention des ETAPS se destine aux enfants des classes de CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles publiques de la Ville et a pour objectif principal de favoriser le développement de l'enfant par la maîtrise d'un engin dans un environnement varié et chargé d'incertitudes. Cette intervention permet également de valider la majeure partie des éléments de l'attestation de première éducation à la route (APER), document attestant que les élèves ont reçu un enseignement à la sécurité routière et qu'ils en maîtrisent les principes. Aujourd'hui, nous souhaitons nous donner les moyens d'atteindre 100 % des enfants qui ont pratiqué le vélo en milieu fermé. Cependant environ 80 classes de cycle 3 ne bénéficient pas de ces interventions. C'est donc un véritable enjeu.

Enfin, troisième partie du triptyque, créer les conditions pour rouler en sécurité dans sa ville : un autre enjeu est de permettre donc aux enfants et aux jeunes d'être capables d'évoluer en autonomie dans la ville. Pour cela, il faut non seulement savoir rouler, connaître le Code de la route, mais en faciliter la pratique, par exemple en comprenant le fonctionnement du vélo, en sachant le réparer, en sachant trouver un itinéraire, rouler en sécurité, etc. La convention qui lie la Ville de Lyon à la Maison du Vélo depuis janvier 2022 est un instrument complémentaire à ce qui existait déjà et va permettre le développement de nouvelles propositions et activités autour du vélo et de l'écomobilité.

Afin de rendre ce triptyque efficient, les directions concernées travaillent ensemble à notre demande dans le cadre d'un territoire d'expérimentation qui sera sur le 7^e arrondissement.

Cette dynamique d'écomobilité passe également par la relance des pédibus et je tiens à signaler l'initiative des Adjointes à l'Éducation du 3^e arrondissement. Ce projet de pédibus permettra de générer de nombreux bénéfices : le plaisir de se retrouver entre copains sur le chemin de l'école, la coopération et la solidarité entre familles, la création d'une dynamique de quartier, etc.

L'écomobilité relève de plus d'un problème de santé publique et la réalité relayée par cette question est d'autant plus prégnante depuis les confinements subis par les enfants ces deux dernières années. L'année dernière, *Le Monde* publiait les grandes tendances d'une étude coordonnée par la cheffe du service de Médecine du Sport au CHU de Clermont-Ferrand, qui dirige l'Observatoire national de l'Activité physique et de la Sédentarité. Cette étude menée auprès d'enfants de CE1 et de CE2 est sans appel : augmentation de l'IMC chez les enfants, capacités cardiorespiratoires en baisse, condition physique et capacités motrices altérées, en parallèle, des temps de sédentarité en hausse.

Il est donc essentiel que nous puissions promouvoir l'écomobilité et les mobilités actives sous toutes leurs formes dans le cadre de nos politiques publiques. C'est dans cet esprit d'encouragement des enfants, d'inspiration des familles, dans cet esprit de porté éducatif, que sera organisé le premier défi vélo dans nos écoles publiques. Le 2 juin, les enfants sont invités à venir en classe sur leurs vélos, en trottinette, tant qu'ils sont acteurs de leur mobilité. Cette journée est organisée avec la Maison du Vélo, les familles lyonnaises et les écoles. Plus de 120 classes participeront à ce défi dans les arrondissements de Lyon.

L'écomobilité, rendre accessible à tous les enfants les modes doux, leur en garantir la pratique en toute sécurité, en toute sérénité, est essentiel. Il en va de leur santé physique et mentale et de leur capacité à grandir et vivre de façon autonome et confiante dans cette ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LÉGER.

Question du Conseil du 5^e arrondissement - Évolution des moyens de déplacement en ville - Quelles actions sont envisagées ?

M. LE MAIRE : Je donne la parole à la Maire du 5^e, Madame Nadine GEORGEL. C'est à vous pour la question de l'arrondissement.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, puisqu'il est question de mobilité, je prendrais quelques instants pour me féliciter au nom de la majorité du 5^e arrondissement de l'annonce faite lundi dernier du projet de tramway express pour l'Ouest Lyonnais.

Loin d'être une mesurette, ce projet budgété à près de 750 millions d'euros est une réponse innovante, pertinente, responsable et adaptée aux besoins des Grands-Lyonnais et des habitants du 5^e.

Je tiens ici à remercier les Grands-Lyonnais, les Lyonnais, pour leur participation à la consultation qui a eu lieu en fin d'année dernière, souligner la qualité du travail réalisé par les équipes de mobilité SYTRAL et l'implication très forte des élus, qu'ils soient au niveau métropolitain, de la Ville de Lyon ou du 5^e, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir à ce projet qui est vraiment une belle œuvre d'intelligence collective. Qu'ils en soient tous remerciés.

Pour en venir à la question du Conseil d'arrondissement du 5^e, elle s'adresse à Monsieur LUNGENSTRASS.

Monsieur l'Adjoint,

À mesure que les différents moyens de déplacement se multiplient dans la ville, quelles mesures sont mises en place pour garantir un partage apaisé de l'espace public ?

Dans le 5^e arrondissement, par exemple, beaucoup de personnes âgées qui se déplacent à pied expriment un sentiment d'insécurité, notamment face aux trottinettes électriques, dont l'usage s'est récemment développé.

Comment pouvons-nous permettre à toutes et tous de circuler en toute sécurité dans la ville ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nadine. Valentin, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci beaucoup, Madame la Maire, pour cette question.

D'abord dire que la politique en matière de mobilité vise bien sûr à créer des conditions favorables et améliorer même la mobilité pour toutes et tous. En particulier, vous parlez des personnes âgées et c'est une attention particulière que nous avons, surtout effectivement sur la marche à pied en proximité, parce que c'est aussi le quotidien de tout un chacun. La mobilité piétonne est bien la première des mobilités et donc avec une attention particulière sur les trottoirs, les cheminements piétons que nous devons avoir, que nous avons déjà, mais que nous devons bien évidemment accélérer aussi sur les trottoirs.

Je vous rejoins, vous vous êtes félicitée du tramway express et là aussi, sur les transports en commun, il y a un vrai enjeu à adapter les transports à tous les publics, d'avoir une réelle accessibilité. Cela concerne en particulier les personnes âgées et les enfants, les publics les plus vulnérables auxquels nous devons prêter attention.

Sur votre question sur en particulier les trottinettes, peut-être d'abord revenir sur la situation objective sur les trottinettes lorsque l'on regarde les données qui nous sont fournies par la police. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où le nombre d'accidents concernant les piétons est relativement important dans la ville. C'est pour cela que nous avons mis aussi en place la ville 30. Cela ne concerne pas seulement les piétons, bien sûr, les accidents dans la ville, mais il y a de nombreux accidents malgré tout qui concernent des piétons, particulièrement vulnérables logiquement dans l'espace public. Lorsqu'un piéton est heurté, évidemment cela peut se terminer d'une manière très importante. Ce que l'on voit malgré tout, c'est que, sur 10 piétons blessés d'une manière importante, un accident concerne les trottinettes et neuf les voitures. C'est donc bien cela le sujet en matière de sécurité routière, le danger créé par la voiture. La ville 30 en abaissant la vitesse, en réduisant la gravité des accidents et le nombre d'accidents, va également en ce sens.

Concernant les trottinettes, nous avons un plan d'action en quatre étapes, si j'ose dire. Nous avons d'abord l'encadrement, qui permet de réguler la présence des trottinettes dans l'espace public. Cela passe d'abord par un encadrement de la vitesse. Les trottinettes en libre-service sont même bridées à 20 kilomètres par heure pour celles qui sont présentes sur Lyon. Les trottinettes vendues en France sont bridées réglementairement à 25 kilomètres par heure pour celles qui sont privées. En zone piétonne, et nous avons été une ville précurseur sur le sujet, la vitesse sur les trottinettes en libre-service que nous contrôlons est baissée en lien avec les opérateurs de trottinettes, là aussi justement pour sécuriser les piétons.

Surtout, ces dernières années, lorsque ces systèmes se sont mis en place, nous avons assisté à un certain chaos dans l'espace public sur le stationnement. La mise en place qui est en train de s'opérer sur les emplacements permet de libérer intégralement les trottoirs. Sur le 5^e arrondissement, le Vieux-Lyon est passé en stationnement obligatoire depuis mars avec une petite dizaine d'emplacements dédiés aux trottinettes qui permettent de libérer les cheminements piétons. Nous avons aussi développé dans toute la ville du stationnement mutualisé sur les arceaux vélos, que nous déployons d'une manière importante, justement pour aussi dans l'attente des emplacements dédiés pouvoir sécuriser les cheminements piétons. Depuis le 2 mai, cette mutualisation dans le 5^e arrondissement est effective. En conséquence, désormais, 60 % de la ville a un encadrement du stationnement des trottinettes en libre-service. C'est important et nous continuons les efforts à ce niveau-là.

La deuxième action est bien sûr celle de la verbalisation, le contrôle sur le terrain, donc effectué avec la police municipale, en particulier la brigade cycliste qui a pu doubler ses effectifs et qui est présente sur le terrain aussi pour contrôler les comportements des personnes à trottinette, mais cela vaut aussi pour les cyclistes et tous autres usagers de l'espace public.

Le troisième point est la formation. C'est essentiel. Nous travaillons, comme l'a dit Stéphanie LÉGER et c'est une parfaite transition, à la formation au Code de la route, d'une part dès le plus jeune âge et ce qui vaut pour le vélo vaut aussi pour les trottinettes. Des formations sont également développées par la Maison du Vélo, que nous soutenons, à destination des adultes, parce que beaucoup de personnes lorsqu'elles se mettent au vélo ou à la trottinette n'ont pas les connaissances du Code de la route. C'est également un travail avec les opérateurs de trottinettes en libre-service, qui déploient en partenariat avec des écoles des formations, des sensibilisations, de la pédagogie, des quizz à destination des personnes à trottinette, notamment pour rappeler les règles du Code de la route et les règles de non-circulation sur les trottoirs, par exemple. Ce travail doit encore s'accroître, nous sommes d'accord, mais en tout cas il est fortement engagé.

Le quatrième et dernier point est celui évidemment des infrastructures. Aujourd'hui, si nous avons encore des personnes qui sont mises en danger par des trottinettes qui ont une certaine accélération qui fait effectivement peur, il s'agit aussi d'un enjeu d'améliorer la sécurité par l'infrastructure. Le dégagement de la visibilité dans les carrefours est un point essentiel pour la sécurité de tous. Cela ne vaut pas seulement pour les trottinettes, mais également pour l'arrivée des voitures ou des motos. Les traversées piétonnes doivent également être sécurisées, pas seulement en termes de visibilité, mais pour toutes les personnes. La place pour ces modes doux doit être faite. Ce sont en particulier les aménagements cyclables, notamment les pistes cyclables sécurisées qui permettent de donner l'impression de sûreté et de confort pour tout un chacun dans l'espace public.

C'est la ville 30, ce sont les aménagements que nous menons, c'est aussi l'adaptation de l'espace public à ces usages, ce sont aussi, par exemple, les cédez-le-passage avec les panonceaux qui vont aussi dans ce sens de la sécurité. C'est aussi à travers ces infrastructures que nous arrivons à mettre en place une sécurité, avec un enjeu avec ces infrastructures qui permettent de conforter la place des modes doux de faire de la sensibilisation sur le fait de céder le passage aux piétons. C'est un enjeu de formation et cela fait parfaitement le lien avec ce que vient de dire Stéphanie LÉGER.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Valentin.

Question du Conseil du 6^e arrondissement - Le développement de l'habitat précaire dans le 6^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons à la question du 6^e arrondissement. Pour celle-ci, je passe la parole à son Maire, Monsieur BLACHE. C'est à vous.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjoints,

Chers collègues,

La question sera la suivante : quelles sont vos actions pour libérer l'espace public des abris de fortune tout en veillant à la réinsertion des SDF ?

Les abris de fortune se développent. C'est le cas dans le 6^e, mais malheureusement aussi dans l'ensemble de la ville. Les habitants nous interpellent sur la situation de ces personnes qui manquent de tout (hygiène, sécurité, santé), mais se plaignent aussi des nuisances engendrées par cette précarité (tentes sur l'espace public obstruant le passage, insalubrité, insécurité).

Force est de constater que la situation se dégrade. Ce n'est pas un sentiment, c'est une réalité. Sur le 6^e se sont installés quelques campements, puis 6, puis maintenant 7 : place de l'Europe, place Dérourdille, aux abords de l'église Saint-Pothin, sous le pont Churchill, jardin Brétilod, place Puvis de Chavanne.

La solidarité est le maître-mot de mon mandat. Nous ne comptons plus les différentes actions en ce sens, portées ou soutenues par la Mairie du 6^e. Lors du Conseil d'arrondissement, les élus de votre groupe m'ont reproché le ton de cette question, son manque d'humanité. Ce n'est pas cette question qui manque d'humanité, mais bien votre politique qui laisse s'établir et se pérenniser des situations insoutenables.

Insoutenables d'abord pour ces personnes qui vivent dans la rue. Peut-on se contenter de la signature d'une charte pour résoudre le développement des campements ? Pérenniser des squats vous semble-t-il être une solution ?

Insoutenables aussi, excusez-moi de le dire, pour les habitants de notre ville, pour ceux qui la visitent. Lyon est une ville économiquement encore attractive et ne devrait pas voir se développer ce type d'installation.

Monsieur le Maire, comme vous le savez, nous n'avons pas l'autorité et encore moins les moyens au niveau d'un arrondissement pour endiguer ce phénomène. Mon collègue, le Maire du 2^e, Pierre OLIVER, vous a interpellé sur le sujet lors du Conseil municipal précédent. Je vous saurais gré de nous épargner les chiffres et les constats, nous avons malheureusement tous les mêmes.

Lors du dernier Conseil, vous disiez continuer d'agir dans trois directions. Le terme « continuer » me surprend, ainsi que celui « d'agir », puisque, dans notre territoire, aucune action ne semble être mise en place.

Qu'en est-il de l'appel à manifestations d'intérêt qui doit être lancé concernant le patrimoine lyonnais à usage solidaire ?

Enfin, Maire de terrain et de proximité à l'écoute des habitants de mon arrondissement, qui m'interpellent quotidiennement depuis quelques mois, je souhaite leur donner des réponses et voir des actions concrètes.

S'il vous plaît, revenez sur l'essentiel. La mission d'élu, c'est d'abord et toujours s'occuper de l'humain. Quand il n'y a pas d'humanité, il n'y a plus de société.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame RUNEL, je vous cède la parole pour répondre au Maire du 6^e.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement. Je vous remercie pour cette question, même si elle est relativement proche de la question qui a été posée par votre collègue, Maire du 2^e, au précédent Conseil municipal, mais comme quoi, le sort du sans-abrisme vous intéresse décidément de plus en plus et cela me réjouit.

Il me semble important de rappeler quelques données essentielles avant pour contextualiser votre interpellation et envisager aussi le rôle de la Ville de Lyon.

La crise économique touche durement, vous le savez, le pays et par voie de conséquence notre Ville. Le 27^e rapport annuel du mal-logement en France, qui a été rédigé par la Fondation Abbé Pierre, nous rappelle en effet des chiffres assez catastrophiques. Le nombre de sans-domiciles a doublé depuis 2012 et s'élève aujourd'hui à 300 000 personnes au moins. Début décembre 2021, près de 4 000 personnes ont appelé chaque soir en vain le 115 faute de places d'hébergement d'urgence disponibles. Le nombre de nuitées hôtelières a quintuplé en 11 ans. Un demandeur d'asile sur deux n'est pas hébergé dans le dispositif national d'accueil, structurellement sous-dimensionné.

La crise sociale, liée à la crise sanitaire, touche les franges les plus instables des classes populaires, oubliées des dispositifs d'activité partielle en l'absence d'emploi stable. La Fondation Abbé Pierre constate que les jeunes sont très fortement en difficulté. Depuis la crise, un élargissement de la précarité à des jeunes habituellement plus protégés avec la disparition des petits boulots est également relevé.

Également, selon l'INSEE en 2020, année marquée par la crise sanitaire et le recul de l'activité économique, plus de 9 millions de personnes seraient en situation de pauvreté monétaire, soit 14,6 % de la population. À ces difficultés préexistantes, nous devons aujourd'hui ajouter l'inflation. Sur un an, entre avril 2021 et avril 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 4,8 %.

Lyon ne fait évidemment pas exception à ce constat. L'analyse des besoins sociaux établie par le CCAS en 2021 et présentée il y a deux jours pointe que le taux de pauvreté à Lyon est de 15 %, avec des populations plus impactées comme les moins de 30 ans, mais le taux de pauvreté des ménages dont le référent a moins de 30 ans a augmenté de 5 % entre 2013 et 2018.

Ceci étant posé, que mettons-nous en place ?

Notre organisation administrative en France pourrait nous faire dire que la lutte contre le sans-abrisme, que l'hébergement d'urgence, que l'hébergement des demandeurs d'asile ne nous concerne pas, qu'il relève de l'État qui doit assumer ses responsabilités. Cela serait une réponse facile, mais ce n'est pas notre choix. Ce n'est pas notre choix ni moral ni politique.

Je vous rappelle, et vous l'avez dit, que nous avons une philosophie générale et que notre politique municipale est alignée sur les valeurs de la Déclaration des droits des Personnes sans-abri. Cette charte a pour objectif de protéger et de faire valoir les droits des citoyennes et des citoyens sans-abri pour l'accès au logement, aux services publics et aux services sociaux. Cette déclaration a été approuvée à l'unanimité par notre assemblée le 27 mai 2021.

Ainsi, non, nous ne chassons pas les sans-abri, nous cherchons surtout à proposer des dispositifs auxquels ces personnes pourraient adhérer dans la durée.

Notre collectivité à son échelle a fait le choix de mettre à l'agenda de nos politiques publiques la lutte contre le sans-abrisme, et ce, en partenariat avec la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne et, je le souligne, avec les services de l'État qui, au niveau local, nous accompagnent et font un travail remarquable en soutenant nos initiatives. Nous avons signé avec ces partenaires une convention de lutte contre le sans-abrisme, socle de nos actions communes, qui s'orientent dans trois directions : l'accès aux droits pour prévenir le sans-abrisme, répondre aux besoins des personnes en situation de sans-abrisme et développer l'offre de logement et d'hébergement.

Tout d'abord, l'accès aux droits pour prévenir le sans-abrisme. Nous développons un accompagnement social ajusté dans les MDM de Lyon, qui sont le guichet unique d'un panel important de prestations sociales. Pour parfaire cette approche, nous venons de lancer un baromètre du non-recours aux droits, pour objectiver le sujet et créer à terme un bouclier social municipal.

Pour nous, agir au plus tôt au premier décrochage ou accroc de la vie, c'est réduire à plus long terme le coût social de la lutte contre l'exclusion.

Ensuite, répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation de sans-abrisme. La Ville a engagé un programme ambitieux pour couvrir les besoins fondamentaux des personnes sans-abri ou en grande précarité. Nous avons constitué un pôle alimentaire composé d'un restaurant social, d'un tiers lieu pour cuisiner et d'une épicerie sociale et solidaire.

La Ville dispose pour le volet hygiène de bains-douches qui seront complétés, puisque nos prédécesseurs en avaient fermé un, d'ici la fin de l'année par une laverie solidaire et un nouveau pôle hygiène.

Enfin, développer l'offre d'hébergement et de logement. Tout d'abord, pour vous donner une idée de l'effort et de l'ampleur des besoins sur notre territoire, le parc d'hébergement d'urgence financé par l'État a atteint près de 8 600 places, dont 7 800 ouvertes toute l'année, contre 6 500 en 2020. Cela représente plus de 78 millions d'euros pour la seule année 2021. Toutefois, cette même année, la Maison de la Veille sociale compte malgré tout une file active de 5 200 ménages, soit 9 400 personnes en attente d'hébergement ou de logement.

Côté Ville de Lyon, notre objectif est de développer l'offre d'hébergement et de logement. Dès la prise du mandat, le Maire a lancé sous le pilotage de Sylvain GODINOT, Adjoint délégué à la Transition écologique et au Patrimoine, un inventaire du patrimoine vacant de la Ville.

Les résultats de ce diagnostic montrent qu'un patrimoine non utilisé ou même en mauvais état peut devenir une richesse pour des collectivités ou opérateurs associatifs qui disposent de moyens ou de projets.

Nous avons ainsi pu lancer en décembre 2021 avec mes collègues Sylvain GODINOT et Stéphanie LÉGER, avec le soutien de l'État, le dispositif Zéro enfant à la rue, offrant la création d'une première salle de 100 places réservées aux familles avec enfants.

En outre, dans ce droit fil, il y a deux jours, nous avons lancé, et donc je vous réponds concrètement, un appel à manifestations d'intérêt, « Faire solidarité pour un patrimoine lyonnais à usage solidaire ». Il s'agira d'une mise à disposition de nouveaux bâtis aux fins de création de projets d'hébergement. Cet effort représente 1 000 mètres carrés de surface pour une centaine de places d'hébergement supplémentaire proposées à nos partenaires associatifs.

Voilà donc en quelques mots les grands axes de nos actions. Nous apportons notre pierre à l'édifice. La Ville agit en portant des valeurs. Nous ne prétendons pas régler cette question en une seule fois, mais nous avons bien la volonté d'agir au quotidien pour apporter des solutions durables et concrètes.

Je finirai par cette citation de Jean-Paul Sartre qui me semble plus que jamais d'actualité : « *On ne met pas son passé dans sa poche, il faut avoir une maison pour l'y ranger.* »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2022/1667 - Vote du compte de gestion 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous commençons par les dossiers de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics et Ressources humaines.

Pour ce premier rapport, porté par Madame HÉNOCQUE, je ne vous cède pas la parole, j'y vais directement, puisqu'il s'agit du compte de gestion de l'exercice 2021. Conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'examen du compte administratif 2021, nous devons arrêter le compte de gestion correspondant à cet exercice et qui fait l'objet du dossier 2022/1667.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Mise au point

Monsieur SOUVESTRE David a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame DE MONTILLE Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame VERNEY-CARRON Florence a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR

Monsieur OLIVER Pierre a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur BLACHE Pascal a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame PALOMINO Sylvie, ayant procuration de Madame FERRARI Laura, a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.

Monsieur KEPENEKIAN Georges a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.

Madame ROCH Valérie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Ne prend pas part au vote

(LES ÉCOLOGISTES) DOUCET Grégory

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1676 - Vote du compte administratif 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen du compte administratif pour l'exercice 2021 et, avant toute chose, je vous rappelle qu'en application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, que je cite : « *Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.* »

J'assisterai donc à la discussion, mais je ne prendrai pas part aux débats et je me retirerai au moment du vote.

Je vous propose de désigner Madame Audrey HÉNOCQUE, Première Adjointe, pour présider cette partie de notre séance. Y a-t-il des oppositions, des propositions ? Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à son élection.

Je vous invite à voter via l'outil VoteBox pour désigner Madame Audrey HÉNOCQUE Présidente. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis par procuration à CROIZIER Laurence
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Ne prend pas part au vote

(LES ECOLOGISTES) DOUCET Grégory

Non votants

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice

Mise au point

Madame GAILLIOUT Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Madame HÉNOCQUE est élue Présidente et je lui cède ma place pour l'étude du compte administratif.

Présidence de Madame Audrey HÉNOCQUE, Première Adjointe au Maire

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le compte de gestion découle du compte administratif et la délibération sur l'affectation des résultats est incluse dans le compte administratif. Nous allons donc étudier les trois délibérations en même temps.

En complément des maquettes budgétaires réglementaires et de la délibération qui est soumise au Conseil municipal, le compte administratif est présenté dans un rapport détaillé, que je vous invite à lire attentivement. Il est accessible au grand public sur lyon.fr et a été communiqué à l'ensemble du Conseil municipal. Il décrit les grands équilibres budgétaires et les budgets par direction. Au-delà, il montre l'action de la collectivité sur toute l'année 2021. Il s'agit donc d'un outil très aidant pour bien comprendre la politique de la collectivité. J'en profite pour remercier la Direction des Finances qui fournit un effort important pour élaborer des documents compréhensibles par toutes et par tous.

Ce compte administratif, je l'ai présenté en détail en Commission Finances et il a reçu un avis favorable de la Commission. Je vais donc ici simplement vous présenter les principaux chiffres et les éléments marquants de l'année 2021.

Ce compte administratif traduit l'application de notre prospective budgétaire définie en début de mandat et la mise en œuvre des axes de notre projet, avec notamment sur 2021 une amélioration de l'épargne brute grâce à des dépenses de fonctionnement plus faibles que les recettes.

En effet, les recettes sont dynamiques et elles passent de 662,83 millions d'euros en 2020 à 691,15 millions d'euros en 2021 en retraité, soit au niveau des recettes de la Ville 28 millions supplémentaires ou encore 4,3 % supplémentaires. Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs, dont la sortie de la crise et la recherche active de recettes.

Vous voyez sur cette diapositive la répartition des recettes et leur évolution.

Si nous passons aux dépenses, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Ville ont, elles, été élevées globalement à 598,2 millions d'euros au compte administratif 2021 pour un budget voté initialement à hauteur de 615,4 millions d'euros, puis réévalué en cours d'année au regard de la situation sanitaire à hauteur de 616,9 millions. Il s'agit donc d'un taux de réalisation de 97 %.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est bien plus faible que l'augmentation des recettes, car cette augmentation des dépenses, comme vous le voyez sur la partie droite du graphique, totalise 7,5 millions de dépenses supplémentaires, soit une augmentation, une fois retraitées des éléments conjoncturels, de + 1,3 %. Je rappelle que les recettes ont augmenté de 4,3 %.

Ces crédits supplémentaires ont été consacrés principalement à trois types d'actions. En premier lieu, ces recettes ont été consacrées à soutenir la population, les associations et les commerçants de la Ville en période de crise sanitaire. 5,3 millions ont été accordés aux centres de vaccination, mais également aux achats de protection individuelle et à la mise en place des protocoles sanitaires, notamment dans les écoles.

Deuxièmement, ces crédits supplémentaires ont été mis en œuvre pour les axes importants du plan de mandat. Je citerai quelques chiffres que, là aussi, vous retrouvez évidemment en détail dans le rapport du compte administratif. En 2021, la nouvelle majorité a accordé 824 000 euros de plus pour le développement territorial, dont l'éducation populaire. Nous avons accordé 255 000 euros pour le soutien aux commerçants et le développement économique. Nous avons augmenté le budget de l'événementiel dont la fête des Lumières de 267 000 euros. Nous avons accordé 235 000 euros de plus aux établissements d'accueil des jeunes enfants et aux projets des écoles. Nous avons également accordé au secteur des sports 133 000 euros supplémentaires et nous avons soutenu le secteur culturel, puisque nous avons versé en 2021 le reliquat du Fonds d'urgence Culture pour 603 000 euros. Je finirai évidemment par le soutien très important que la Ville a apporté au CCAS pour amortir les impacts de la crise sanitaire, mais aussi financer de nouveaux projets de développement pour environ 1 million d'euros.

Enfin, ces augmentations de dépenses ont contribué à un meilleur accompagnement du personnel de la Ville avec des créations de postes, le soutien au dispositif de parcours professionnel, carrière et rémunération, et l'augmentation du SMIC avec un impact sur les plus bas salaires.

Voici enfin la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par mission.

Si nous passons à la détermination des ratios d'épargne, nous voyons que nous avons un niveau d'épargne brute qui se redresse nettement. En effet, l'épargne brute s'améliore et passe de 73 millions d'euros en 2020 à 92 millions d'euros en 2021, cela alors même que le coût net de la crise Covid pour les finances de la Ville sur 2021 est estimé encore à 25 millions d'euros. Ainsi, sans les effets de la crise, nous pouvons estimer que nous aurions eu une épargne brute qui aurait atteint 109 millions d'euros.

Si nous regardons maintenant la partie investissements. Les recettes d'investissement s'établissent à environ 27 millions d'euros en 2021 contre 19 millions d'euros en 2020. Les recettes d'investissement sont constituées des principaux postes suivants : tout d'abord le Fonds de Compensation de la TVA pour presque 22 millions d'euros, les produits de cession d'immobilisation et les subventions d'équipement reçues par la Ville en 2021 pour divers équipements culturels, scolaires et sociaux, qui se sont élevés à 3,4 millions d'euros. Nous retrouvons là notamment le soutien très fort de la CAF pour nos crèches.

Les dépenses d'investissement, elles, ont atteint 92,4 millions d'euros hors somme consacrée au remboursement du capital de la dette. 2021 a été dédiée, comme vous le savez tous, au vote de notre programmation pluriannuelle des investissements en mars dernier et à une planification rigoureuse des opérations, puis un démarrage progressif des investissements pour atteindre donc 92,4 millions d'euros de dépenses effectives. Le graphique suivant vous montre la répartition de ces dépenses d'équipement par mission. Vous voyez que si nous intégrons l'amortissement de la dette qui a représenté 41 millions d'euros, le total des dépenses réelles d'investissement atteint 133,4 millions d'euros.

Pour terminer, nous allons pouvoir voir les impacts de ces dépenses et de ces recettes sur l'évolution de la dette de la Ville et sa capacité de désendettement.

En 2021, la nouvelle majorité a diminué l'endettement de la Ville de 21 millions d'euros. En effet, nous avons remboursé les anciens emprunts peu favorables à la Ville pour 41 millions d'euros. En parallèle, nous avons emprunté 20 millions d'euros à des taux plus intéressants et auprès d'organismes bancaires plus éthiques. Le solde affiche donc une baisse de la dette de la Ville de 21 millions d'euros, ce qui porte l'encours de dette total à 379,12 millions d'euros, le taux le plus bas depuis 10 ans. Comme vous le voyez sur ce graphique et la dernière diapositive que je vous présente maintenant, la capacité de désendettement s'améliore donc nettement pour 2021, puisque nous avons un niveau de 4,1 ans.

En conclusion, vous voyez que la capacité de désendettement reste toujours très faible, malgré les impacts de la crise sanitaire qui étaient encore présents en 2021 sur les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice. Cette capacité de désendettement traduit les marges de financement dont la Ville dispose pour la suite du mandat.

Je vous remercie de votre attention.

J'ai le plaisir de donner la parole aux groupes qui ont demandé des interventions en Conférence des Présidents, d'abord le groupe Progressistes et Républicains avec Madame Béatrice GAILLIOUT. Vous avez la parole pour 10 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Madame l'Adjointe.

Madame l'Adjointe,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui le compte administratif 2021, deuxième compte administratif qui intègre les impacts de la Covid-19 sur notre institution, premier compte administratif qui donne à voir les effets de vos politiques sur une année pleine.

Il y a un an, nous vous avons invités à la prudence quant à vos annonces tonitruantes vis-à-vis d'un plan de mandat déconnecté de la réalité et d'une PPI, si elle demeurerait extrêmement floue quant aux temporalités et aux réalisations, nous paraissait périlleuse en affichant d'emblée 1,2 milliard d'investissements à l'horizon 2026 pour se réaliser.

Depuis, nous n'avons cessé, intervention après intervention, de vous rappeler que, sans révision de vos objectifs, sans prise en compte de la réalité de notre environnement international, national et local, vous vous entêtez à poursuivre une chimère qui, faute de se réaliser, fait courir un risque bien réel à nos institutions, à notre Ville, à ses acteurs et à ses habitants.

Les effets de la crise Covid sont toujours là. Ils ont changé nos habitudes, notre rapport à la ville, au travail, à la consommation. Ils ont changé nos besoins et nos aspirations. Vos intentions politiques, elles, n'ont pas changé d'un iota.

Ces effets se doublent désormais de ceux de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, à savoir une forte hausse des prix de l'énergie et matières premières, des pénuries de matériaux, notamment dans la construction, des pénuries alimentaires dans bien des pays du monde.

Les difficultés stratégiques, économiques et sociales s'accumulent. Les vulnérabilités auxquelles doivent faire face notre ville et notre agglomération s'amplifient et quand nous vous écoutons, nous avons la désagréable impression que vous persistez à placer la transition écologique bien loin avant toute autre considération.

Cette approche malthusienne de notre Ville que vous semblez poursuivre ne répond pas aux besoins qui sont ceux de notre territoire et de ses habitants. Les dernières élections ont montré que votre approche devait être révisée. L'explication du vote utile bien pratique pour qui ne veut pas voir une vérité qui dérange ne peut seule expliquer la forte baisse du nombre de vos électeurs, alors même que la participation a fortement augmenté.

Le projet que vous défendiez pour la France et que vous déclinez à Lyon ne convainc plus. Si vous relisez les interventions que nous prononçons depuis le début de ce mandat, vous verrez qu'elles portent toutes sur le diptyque suivant. Vous avez besoin de prendre davantage en compte les questions sociales qui deviennent chaque jour plus prégnantes à cause de la crise, tout en revenant à une approche plus pragmatique de la situation, pour que notre ville soit en capacité de s'adapter aux évolutions que connaît notre monde, évolutions qui impactent fortement le quotidien de chacune et de chacun.

La question sociale n'est pas qu'une question d'allocation budgétaire, c'est d'abord et avant tout une question de méthode et de priorisation. Quand la priorité est positionnée sur la question écologique, même un budget en hausse ne signifie pas nécessairement l'amélioration des conditions de travail des professionnels, d'accueil des usagers et d'accompagnement des personnes dans les besoins.

Si les recettes de fonctionnement, signe de la reprise progressive des activités de l'année 2021, sont, à condition qu'elles se maintiennent, malgré les impacts de la guerre, encourageantes pour l'avenir, nous ne pouvons que constater la pauvreté de votre vision sociale.

Quant aux investissements, la faible réalisation de ces derniers, soit 92,4 millions d'euros, moins qu'en 2020, année pourtant la plus impactée par la crise, devrait commencer à vous inquiéter, car pour atteindre les 1,2 milliard en fin de mandat, vous devriez être à plus de 200 millions d'euros par an. Vous en êtes aujourd'hui très loin.

Ainsi, quand vous annoncez 152 millions d'euros d'objectif pour 2022, vous espérez atteindre le maximum de ce qu'a réalisé la Ville de Lyon sur les dix dernières années, et cela, en pleine période de crise. C'est très ambitieux compte tenu de la conjoncture, mais toujours insuffisant vis-à-vis de vos plans. Car, je vous le rappelle, il ne vous reste que quatre ans de mandat et même à ce rythme annoncé, il faudrait huit ans, soit la moitié du mandat suivant pour le réaliser. Alors, que dire si vous ne parvenez pas à atteindre ces 152 millions d'euros par an ?

Ce retard qui s'amplifie crée cette situation inédite et, au lieu de souscrire les emprunts nécessaires à la réalisation de vos ambitions, vous diminuez finalement la dette de la Ville et vous nous présentez cela comme un exemple de bonne gestion. Il fallait oser, car c'est en réalité un constat d'échec.

Force est de constater que nous avons raison lorsque nous vous incitions à la prudence concernant votre plan de mandat qui ne prend toujours pas en compte les crises et leurs conséquences. Car il faut considérer que la guerre en Ukraine, par les nombreuses pénuries qu'elle crée, par les nombreuses hausses des coûts qu'elle engendre, par les nouveaux besoins sociaux qu'elle provoque, nécessite à nouveau que vous adaptiez vos ambitions, que vous questionniez vos projets et leur ordonnancement. Plus le temps passe et plus l'écart se creuse entre la direction que vous prenez et la réalité à laquelle sont confrontés les Lyonnaises et les Lyonnais.

Et cet écart fait courir un risque à notre Ville, ses finances, son patrimoine, ainsi qu'à nos conditions de vie à toutes et tous. Car cette réalité dont vous vous éloignez finira tôt ou tard par se rappeler à vous et plus la distance entre votre politique et la réalité sera grande, plus le retour de bâton sera violent.

Aussi, nous souhaiterions savoir ce que vous avez prévu de mettre en place pour vous adapter à ces réalités. Car, à nos yeux, la question n'est plus de savoir s'il faut ou non infléchir votre ligne directrice, mais de comment le faire.

Pour lutter contre les nombreuses vulnérabilités qui se renforcent avec les crises, telles que les difficultés d'accès au logement, la hausse des prix des énergies et des matières premières, les difficultés d'accès à des services de proximité dans des domaines aussi variés que la santé ou encore la garde d'enfant, il faut mettre en place une politique volontariste et pragmatique. Il faut être en mesure de retirer ses œillères et de revoir ses priorités.

Je vous remercie.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Merci, Madame GAILLIOUT.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Gérard COLLOMB, vous avez demandé 15 minutes de temps de parole.

M. COLLOMB Gérard : Madame l'Adjointe,

Je voudrais d'abord commencer par me féliciter de la prise de position sans ambiguïté de Monsieur le Maire pour le Lyon-Turin. C'est pour nous une bonne nouvelle, parce que je me souviens que, par le passé, lorsque par exemple le Président Hollande avait organisé un sommet franco-italien à Lyon, nous avons eu des manifestations de la part de nos amis italiens et en même temps des Verts, de l'extrême gauche, etc., qui avaient pris position de manière extrêmement forte et quelquefois avec quelque violence contre cette liaison entre Lyon et Turin. Pourtant, elle est essentielle. Je vous proposerais donc, Monsieur le Maire, parce que l'on voit bien que le tunnel avance, que si, du côté italien, les choses progressent également, cela est un peu plus difficile du côté français. Donc je vous propose qu'en fin de séance, nous puissions adopter ensemble un vœu pour presser le gouvernement français de réaliser ces liaisons qui permettront d'aller jusqu'au tunnel de base.

J'en viens maintenant au compte administratif. Nous l'attendions avec beaucoup d'impatience, parce que jusqu'à présent, votre politique, c'était des intentions, c'était du verbe. Or, comme le dit Hegel, la vérité de l'intention, c'est l'acte. Et le compte administratif, il ne retrace pas des intentions, mais il retrace des actes.

Alors, j'ai bien écouté la présentation qu'en fait Madame la Première Adjointe et qui est relativement habile. Elle nous dit, voilà, au budget primitif, nous annonçons une épargne brute à 73,2 millions et au compte administratif 91,7. Super. Le besoin d'emprunt était estimé à 97 millions et finalement il n'aura été que de 80 millions. Super. Quant à l'épargne brute, elle a atteint 91,7 millions quand elle était au budget primitif à 73,2 millions d'euros. Super. Donc, au final, l'encours de la dette est à 379 millions contre 402 millions au 31 décembre 2020. Super.

Quand on regarde comme cela, vu d'un peu loin, on se dit, mais ils sont extraordinaires dans cette nouvelle majorité ! Ils nous font la transition écologique, ils nous font la résorption de la dette patrimoniale et en même temps, ils sont super du point de vue financier. Sauf que derrière ces beaux chiffres se cache une réalité bien moins brillante, non pas au niveau des recettes, qui continuent à profiter de la dynamique qui était celle de la Ville de Lyon dans les mandats précédents, mais du côté des dépenses et je vais expliciter ces deux points.

Pour ce qui est des recettes, si je détaille chapitre par chapitre, par exemple, premier chapitre sur les produits et les services, ils ne peuvent évidemment qu'être en augmentation et, de fait, ils s'élèvent à 62,4 millions, moins que vous ne l'aviez prévu au budget primitif 2021, où vous aviez inscrit 68,7 millions, mais évidemment en augmentation de plus de 28,6 % par rapport au CA 2020, année où le Covid sévissait. Un exemple seulement, je ne sais pas d'ailleurs si c'est l'exemple que j'aurais dû choisir pour votre majorité, mais le stationnement n'avait des recettes que de 17,2 millions en 2020 et il revient à 20,1 millions en 2021, parce qu'évidemment, on n'a plus la présence du Covid de manière aussi massive.

Deuxième élément de recettes, la fiscalité, là, la bonne nouvelle est que la Ville de Lyon bénéficie à plein de la réforme fiscale intervenue au niveau de l'État. De plus, vous avez augmenté les taux d'imposition pour les résidences secondaires. Donc, au total, les recettes fiscales augmentent aussi, 442,78 millions d'euros en 2021 contre 433 millions en 2020, déduction du FPIC faite.

Sur les DMTO, la dynamique immobilière continue et depuis 2014, nous sommes passés de 27,2 millions à 44,3 millions. C'est une bonne nouvelle, sauf si demain le marché immobilier s'effondre et j'en dirai quelques mots tout à l'heure.

Pour ce qui est de la troisième ressource, les dotations et participations, et d'abord celles de l'État, vous avez la chance de bénéficier de recettes qui, aujourd'hui, sont à peu près égales par rapport à la baisse des dotations que nous avons connue. Les autres produits de gestion augmentent eux aussi, mais c'est normal par rapport à l'année du Covid.

Là où les choses deviennent pour moi extrêmement importantes, c'est sur les dépenses. En effet, lorsqu'on regarde l'évolution des dépenses, que voit-on ? Où l'on voit que vous aviez prévu, par exemple, de faire en sorte, vous aviez insisté là-dessus, qu'il y ait un service public plus développé et vous nous aviez annoncé que vous alliez créer 100 postes de plus pour être au service du public. Et qu'est-ce qu'on nous dit en Commission des Finances ? C'est qu'il y a 100 postes de moins. Évidemment, cela se voit dans le compte administratif. Parce que vous aviez prévu au budget primitif 347 millions et au total, il n'y a plus que 340 millions, parce que les gens partent. Ils partent en retraite. Certains quittent la Ville, parce qu'ils ne sont plus trop en accord avec la gestion que vous faites. Et puis, personne ne vient finalement.

Lorsqu'on regarde le poste de police municipale, on s'aperçoit que vous deviez augmenter les chiffres de la police municipale. J'ai demandé aux services quels étaient les chiffres aujourd'hui. On m'a dit qu'ils étaient moins importants que lorsque j'ai quitté la Mairie de Lyon. Ils devaient augmenter et ils ont diminué. Il paraîtrait même que le directeur de tous ces services, DGA, n'a pas été remplacé, que Monsieur PERNETTE-TIXIER aujourd'hui n'a pas été remplacé. Pourtant, les problèmes de sécurité, je le confirme, sont des problèmes importants.

Quand Madame RUNEL me dit, par exemple, Monsieur COLLOMB, quand vous étiez ministre de l'Intérieur, vous étiez un sécuritaire, vous avez fait la loi sécurité et liberté. Excusez-moi, sur cette loi sécurité, cela a juste évité des attentats avec peut-être une dizaine ou une quinzaine de morts. Vous voyez, ce sont des choses qu'il faut prendre en compte. Je pense que, sur la Ville de Lyon, on a vu quand même deux morts en l'espace de trois semaines, peut-être qu'on pourrait prendre en compte aussi ces problèmes de sécurité et que les Lyonnais considéreraient que c'est la première des libertés, comme j'ai eu souvent l'occasion de le dire.

Alors, au niveau du fonctionnement, vous n'augmentez pas, mais c'est au niveau de l'investissement. Vous nous aviez dit, on va voir ce que l'on va voir. Eh bien, on a vu. Vous vous gargarisiez au début avec 1,2 milliard d'autorisations de programme. Les autorisations de programme, cela ne compte pas, ce qui compte, ce sont les crédits de paiement. Mais vous aviez 800 millions sur les crédits de paiement quand, nous, nous avions fait 650 millions dans le dernier mandat et encore, une petite année de creux de 85 millions en 2018. Là, on regarde. Vous entendiez frapper un grand coup avec un plan d'équipement prévu à 149 millions d'euros. Les Lyonnais disaient ceux-là, ils sont super, la dette patrimoniale, on va l'effacer d'un coup. Pas de chance, on est passé de 149 millions en intention à 92 millions en réalisation, tout simplement parce que, comme il y a moins de personnes dans les services, ils n'arrivent pas à réaliser. Donc on peut afficher ce que l'on veut, le problème pour les Lyonnais, c'est la réalisation et cette réalisation ne se fait pas.

Et encore, Monsieur le Maire, étions-nous dans une situation en 2021, j'allais dire, il y avait les restes du Covid, mais presque idyllique. Comme on l'a indiqué, la situation est en train de changer de manière radicale avec la guerre en Ukraine, avec le Covid qui continue à sévir en Chine. On voit aujourd'hui quelles sont les difficultés. On voit bien, par exemple, l'augmentation des prix de l'énergie, la pénurie qui aujourd'hui est celle de nos industries pour ce qui concerne les matières premières, les matériaux, les semi-conducteurs, l'inflation. Nous voyons bien, par exemple, que depuis 40 ans, jamais plus on n'avait connu une telle inflation aux États-Unis, mais aussi dans les pays européens. Je viens de voir par exemple qu'en Grande-Bretagne, l'inflation au mois d'avril avait été de 9 %. C'est incroyable ! Et donc nous allons connaître des problèmes considérables.

Par conséquent, on voit les taux d'intérêt remonter. La FED aux États-Unis a augmenté ses taux d'intérêt. La Banque d'Angleterre a augmenté ses taux d'intérêt. La politique de la BCE ne va plus être aussi accommodante et on parle pour juillet d'une augmentation des taux. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nous ne pourrions plus emprunter de manière négative comme nous l'avons fait, par exemple, sur 2021, que le coût du crédit sera plus élevé et que, si nous nous endettons, ce ne sera plus à moins zéro quelque chose, mais à plus un quelque chose dans les prochaines années. C'est évidemment pour la collectivité locale, mais les particuliers vont avoir des taux plus élevés.

Il commence à y avoir, j'en parlais tout à l'heure, des tensions sur le marché de l'immobilier, l'immobilier où on s'arrachait les logements hier, aujourd'hui, on dit dans la presse spécialisée qu'on commence à discuter les prix. Un, les banques vous accordent moins facilement leurs crédits. Deux, les crédits sont revenus à 1,1, 1,2 et ils vont augmenter dans les prochains temps. Les gens auront donc plus de difficultés pour acheter. Cela va être extrêmement difficile.

Si donc on ne choisit pas ces priorités, que l'on se contente, ce qui est bien, mais ce qui, face à la crise, va être accessoire, de planter des petites fleurs, voire de beaux arbres, le cœur de notre action doit être aujourd'hui de soutenir notre économie, de faire en sorte que nous soutenions notre immobilier, pas par l'achat de bâtiments déjà construits pour faire du chiffre au niveau des logements sociaux. Évidemment, cela ne fait pas plus de logements. On enlève les uns pour mettre les autres. C'est une politique de gribouille. Évidemment, il vaut mieux construire. C'est là où on voit véritablement qu'on peut loger les gens. Donc vous allez être devant des choix extrêmement difficiles.

Moi, je vais vous dire, Monsieur le Maire, ce que j'espère pour la Ville de Lyon, pour l'intérêt des Lyonnais, que vous puissiez faire autant que ce que nous avons réalisé dans les précédents mandats. Je crois qu'aujourd'hui, tous les Lyonnais s'accordent pour dire que la ville s'est métamorphosée, qu'elle est agréable à vivre pour ses habitants, qu'elle est attractive pour les touristes. Et ne vous plaignez pas d'avoir trop de touristes, parce que, si le pouvoir d'achat baissait encore, je crains que demain nous en ayons moins, ce qui serait dommageable pour les restaurateurs, pour les hôteliers, pour nos commerçants, ce qui ferait baisser chaque fois les recettes de la Ville.

Nous sommes dans un grand tournant. Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas ce que nous avons vécu avant, même pas ce que nous avons vécu pendant le Covid. À l'époque, évidemment, l'État a mis beaucoup d'argent, mais aujourd'hui, la dette publique est à 3 000 milliards. C'est évidemment énorme. Il va falloir la rembourser. Pour l'État aussi les taux d'intérêt vont remonter. 10 % par exemple des emprunts d'État sont indexés sur l'inflation. On va voir ce que cela va donner. Cela va être extrêmement compliqué.

Donc, attendez-vous à des temps difficiles. L'époque n'est plus au superflu. L'époque est aux choix importants, mais difficiles. Pensez à l'avenir des Lyonnais et à ce qui les préoccupe en premier aujourd'hui, leur pouvoir d'achat.

Merci.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Pierre OLIVER, vous avez 12 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci beaucoup, Madame l'Adjointe.

Chers collègues,

Tout d'abord, pour commencer cette intervention, je voudrais revenir sur les propos que Monsieur le Maire, vous avez tenus hier devant la pression à l'intention de votre homologue, le Président de Région. Je pense qu'ils sont tout bonnement honteux et j'espère que vous allez les retirer. Je pense que ce n'est pas à la hauteur du mandat qui est le vôtre. Cette période électorale des élections législatives ne vous permet pas de faire des polémiques. Ce n'est pas le fait que vous soyez le vassal de Monsieur MÉLENCHON qui vous permet tout cela.

Madame l'Adjointe en charge des Finances, qui vient donc de nous présenter votre compte administratif 2021 qui, à la différence de celui de l'an dernier, est pleinement le vôtre.

De prime abord, les différents ratios présentent plutôt bien. Nous pourrions nous exclamer. On dirait : c'est une carte postale, c'est beau, c'est bien. Il est vrai qu'une carte postale est rarement moche. Mais comme souvent avec vous, il ne faut pas s'attarder à la décoration, il faut gratter quelque peu le vernis. Et là, ce n'est plus tout à fait la même chose, car face à la situation de crises et de tensions internationales que nous connaissons aujourd'hui, nous ne sommes pas à l'abri de certaines déconvenues.

Sur vos dépenses de fonctionnement, il faut nous attendre à un renchérissement des coûts, ceux des produits alimentaires pour les crèches et la restauration scolaire. Quelles conséquences sur les prix des repas ? Vous soulignez déjà un effet coût de l'énergie, mais ce n'est rien face à ce qui nous attend. Alors, vous avez pris des mesures en écrivant aux agents que le chauffage de leurs lieux de travail serait réajusté et vous avez indiqué supprimer l'éclairage de 370 sites du plan Lumière du dimanche au jeudi. Sur ce dernier point, je vous invite à la réflexion. Notre économie locale bénéficie d'un tourisme de courte durée et d'affaires et je ne suis pas certain que les touristes d'affaires viennent uniquement en fin de semaine. Nous ne croyons pas que leur présenter une ville bonnet de nuit soit très attractif. En ces temps moroses, il nous apparaît important que notre ville soit belle et pas triste comme manifestement vous le souhaitez.

D'un côté, on coupe le jus, mais de l'autre, on ouvre les vannes, puisque ce sont, tenez-vous bien, 246 000 euros qui ont été jetés par les fenêtres en 2021 pour les locaux du 69 rue de la République, jetés car inoccupés. Et si Monsieur l'Adjoint en charge du Patrimoine immobilier a bien voulu répondre au courrier que je vous avais adressé sur ce sujet, Monsieur le Maire, force est de constater que, d'une part, cette réponse ne m'a pas convaincu et que, d'autre part, il manquait la copie des baux comme mon collègue Romain BILLARD vous l'avait demandé en séance le 31 mars, demande pourtant renouvelée dans le courrier que je vous avais adressé.

Concernant le principal poste de dépenses qu'est la masse salariale, après une hausse de 1,5 %, c'est + 1,8 % aujourd'hui. Nous arrivons à plus de 340 millions d'euros, 102 millions d'euros de plus qu'il y a 20 ans et cela aurait pu être pire, puisque 347 millions étaient inscrits dans votre budget. De compte administratif à compte administratif, entre 2020 et 2021, vous affichez + 250 emplois budgétaires et + 239 emplois pourvus. Et si nous prenons les chiffres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, ce sont + 235 emplois budgétaires et + 100 emplois pourvus, ce qui explique, si je peux qualifier cela comme cela, cette moindre consommation budgétaire.

Nous voyons là la mise en œuvre de votre politique de recrutement massif avec une chose qui nous inquiète par rapport à votre doxa politique. Monsieur BOSETTI, c'est la grande progression des emplois d'agents titulaires, qui bondit de près de 40 % de CA à CA. Il nous semblait pourtant que dans le dogme de la France insoumise et de son lider maximo MÉLENCHON, l'emploi contractuel était à bannir car synonyme de précarité, seule l'embauche de fonctionnaires était acceptable. Il faut reconnaître un avantage pour les finances de la collectivité à ce recours aux contractuels. La Ville est ainsi moins pieds et poings liés jusqu'à la fin de carrière de l'agent.

Une chose est certaine, ce n'est pas à la police municipale que profitent ces embauches. 299,29 policiers au 31 décembre 2020 et 293,81 au 31 décembre 2021, ce chiffre qui semble toujours d'actualité, puisque Monsieur le Maire, dans votre interview à *Actu Lyon* de fin avril, vous mentionniez un effectif de 294 policiers. Je rappelle que les emplois budgétaires sont au nombre de 365. C'est la filière qui présente le plus mauvais ratio de couverture entre les emplois budgétaires et les emplois pourvus.

En dehors de cette filière police, nous pourrions comprendre ce recrutement effréné s'il se traduisait par une amélioration notable du service public. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait le sentiment que nous en avons. La Ville est-elle mieux administrée ? Je n'en suis pas sûr.

Prenons un exemple, celui des piscines municipales. Nous connaissons tous le déficit en bassins publics de notre ville. Il ne date pas d'aujourd'hui et connaîtra peut-être une amélioration à la fin du mandat avec la piscine que vous prévoyez dans le 8^e arrondissement sur le site de l'école Kennedy. Mais aujourd'hui, quelle est la situation ? Il n'y a qu'à consulter la plateforme, chère Chloë VIDAL, du budget participatif, pour constater que nos concitoyens demandent des horaires plus adaptés pour le grand public. En ce moment, en période dite hivernale, malgré les chaleurs que nous connaissons, une seule piscine publique est ouverte le dimanche après-midi, le Centre Tony Bertrand, une seule piscine pour 523 000 habitants. Nos piscines sont toujours fermées les jours fériés, exception faite au CNTB qui a été ouvert le 8 mai et qui le sera le jeudi de l'Ascension. Quant à notre capacité d'adaptation aux conditions climatiques, elle est proche de zéro. Les piscines d'hiver vont toutes fermer autour du 4 juin et les estivales n'ouvriront pas avant le 16 juin. Le CNTB ne connaîtra ses horaires d'été qu'à compter du 9 juin. Pourtant on pourrait imaginer que l'amplitude horaire du week-end soit revue pour terminer au-delà de 18 heures. Ce serait du service public. Et je ne vous parle pas de la grève récurrente, qui fait que, très régulièrement, des créneaux grand public sont fermés, comme ce fut encore le cas à Vaise mardi dernier, et celle qui touche le CNTB le samedi. On a pu voir hier les tensions qui régnaient au CNTB où nombreux étaient les Lyonnais qui cherchaient à se rafraîchir.

Enfin, comment ne pas revenir sur l'investissement, puisqu'avec un taux de réalisation par rapport à vos prévisions de 71,08 %, c'est le pire taux depuis 2001, et en valeur, vous ne dépassez que les années 2009, 2010 et 2018. Bref, pour une majorité qui n'a de cesse de nous vanter un plan d'investissement mirifique, c'est plutôt mal parti.

À Madame l'Adjointe qui nous indiquait que ce niveau d'investissement était conforme à une première année de mandat, je note que ce ne fut ni le cas en 2002, ni le cas en 2009, ni le cas en 2015, puisque nous étions sur des ratios oscillant entre 76 % et 88 %.

Nous l'avons dit et nous le répétons, en matière d'investissement, vous êtes dans une communication démagogique. Un exemple, votre plan nature, qui va finir par devenir un marronnier de votre communication. Lors d'une récente communication presse, vous affichiez un investissement de 141 millions d'euros. Il y a un an, lors d'une précédente communication presse, il était de 152 millions. Comme vous êtes sur une tendance de 60 % de réalisation de vos investissements, vous allez finir à quelque 85 millions pour ce plan nature, soit quelque 67 millions à charge pour les suivants. Comme dit l'adage : « *Grand diseux, petit faiseur* ».

En plus, sur votre plan nature, il y a des aspects qui nous échappent, Monsieur le Maire. Vous avez fait part de votre fierté du travail réalisé par notre Centre horticole de Cibeins. Il est vrai que nos agents font du bon boulot. Et vous avez vanté le fait que toutes les plantations réalisées sur la Ville étaient produites en interne par ce centre. Mais alors comment expliquez-vous le marché de 8 lots passé cette année pour 2,4 millions d'euros pour de la fourniture de végétaux pour plantations ? Même chose en 2021 où, là aussi, nous avons passé des marchés pour des végétaux avec même un lot pour la fourniture de graines, bulbes et plants de fleurs contractualisé avec une entreprise des Pays-Bas. Bravo, le circuit court ! Vous voudrez bien nous indiquer, s'il vous plaît, comment comptez-vous compenser le bilan carbone de ce marché.

Mais cette faiblesse de l'investissement nous inquiète à l'aune des complications économiques qui s'annoncent : hausse du point d'indice, coût de l'énergie, coût des matériaux de construction, contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

Prenons le point d'indice. Quelles sont les intentions du nouveau-ancien Président de la République ? Nul ne le sait pour l'instant, mais si cette hausse doit suivre l'inflation, on est sur une prévision de 5,4 % en juin. Ces différents facteurs vont venir alourdir nos coûts et soit diminuer notre épargne brute soit renchérir nos coûts d'investissement. Certes nous pourrions emprunter, mais le hic est que parallèlement le retour de l'inflation et la volonté de la BCE de mettre fin à l'argent magique vont quasi certainement provoquer un relèvement des taux. Si jusqu'à maintenant nous pouvions emprunter pour pas cher, ce ne sera plus le cas demain. Le gouverneur de la Banque de France a récemment illustré les conséquences pour la France où 1 % de hausse des taux d'intérêt représente un coût annuel de 40 milliards d'euros, soit quasiment le budget de notre défense. Quant à l'inflation, elle va nous coûter 8 milliards d'euros. Il serait intéressant, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, que vous nous communiquiez quelques éléments prospectifs quant à l'impact de ces deux facteurs à l'échelle de notre commune.

Voilà, Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe, les observations que nous souhaitons exprimer aujourd'hui sur votre compte administratif, sur lequel, évidemment, nous voterons contre.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Merci.

Pour les groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes, Madame Sophia POPOFF, vous avez la parole pour 7 minutes.

Mme POPOFF Sophia : Merci.

Madame la Première Adjointe,

Chers collègues,

Lors de notre prise de fonctions, nous, élus des trois groupes politiques formant la majorité, avons été traités d'amateurs. D'autres avaient annoncé une catastrophe dans la gestion de la Ville et de ses finances, un catastrophisme qui semble toujours au goût du jour. Or force est de constater que la catastrophe annoncée ne s'est pas matérialisée. Ce compte administratif en est la preuve. Le budget est bien, même très bien géré. Le nouvel exécutif met en place une gestion à la fois rigoureuse et responsable des finances de la Ville.

Pourtant le contexte n'était pas simple au début du mandat du fait du Covid. Nous avons alors en 2020 élaboré une prospective prudente et responsable, en nous basant volontairement sur un faible niveau d'augmentation des recettes, à hauteur de 1 %. Les recettes sont finalement bien plus importantes, signe de la vitalité de notre Ville, mais aussi et surtout de la gestion rigoureuse des finances sous le pilotage de Madame l'Adjointe.

Quelques exemples. Nous ne pouvons que saluer la gestion active de la dette menée par Audrey HÉNOCQUE. Elle a su saisir l'opportunité offerte par le contexte macroéconomique et réaliser un remboursement anticipé d'emprunts datant d'une époque où les taux d'intérêt n'avaient rien à voir avec ceux d'aujourd'hui et pour un montant de 43 millions d'euros, participant ainsi au désendettement de notre Ville. Ici, pas de dogmatisme, mais du réalisme et de la bonne gestion.

Nous nous félicitons aussi des économies réalisées en 2020 et en 2021 sur des dépenses d'éclairage public, liées à la mise en place de la détection de présence dans trois arrondissements, le 3^e, le 5^e et le 8^e, pour une baisse de 490 000 euros. Avec la volatilité des prix de l'énergie que nous connaissons depuis 2020, qui est encore accentuée par la guerre en Ukraine menée par la Russie, ces économies sont, il me semble, plus que bienvenues.

Ainsi, en ce contexte difficile, en dépit du soutien de la Ville à de nombreux acteurs pendant la crise du Covid, l'endettement de la Ville reste très bas, nous permettant ainsi le maintien de notre plan d'investissement.

Gestion rigoureuse, mais aussi gestion responsable. Et nous tenions à souligner la gestion responsable de projets et de services publics attendus par les citoyens. Les nouvelles dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par l'exécutif reflètent notre souci de répondre aux besoins des Lyonnais et des Lyonnaises tout en préparant l'avenir : amélioration des conditions salariales du personnel de la Ville avec une attention particulière aux filières féminisées, augmentation de la subvention au CCAS, pour permettre notamment le développement des nouveaux pôles hygiène et alimentation, hausse des subventions aux structures d'éducation populaire, aux initiatives en faveur de tous nos quartiers, politique de soutien à l'activité commerciale et artisanale de notre Ville sous forme d'appels à projets, soutien massif au secteur culturel et sportif, toujours fortement impacté par la crise sanitaire, lancement de plusieurs AMO avec pour objectif de préparer les projets du plan d'investissement, notamment sur le renforcement de la politique énergétique et climatique de la Ville ou encore les programmes d'aménagement et de végétalisation des cours d'école, enfin réalisation de 22 millions d'euros de travaux au sein de quatre groupes scolaires.

Vous l'aurez compris, nous renouvelons toute notre confiance à l'exécutif pour la gestion rigoureuse et responsable des finances de la Ville, qui permet d'adresser les défis de notre siècle que sont la lutte et l'adaptation au changement climatique, le combat pour la justice sociale et la nécessaire revitalisation de notre démocratie. D'ailleurs, les Lyonnais et les Lyonnaises ont placé en tête les forces politiques qui constituent notre majorité aux dernières élections et nous verrons les résultats des élections législatives qui arrivent.

J'ai parfois du mal à comprendre les interventions des uns et des autres, qui nous reprochent à la fois nos ambitions puis leur non-réalisation, qui nous accusent de ne pas répondre aux défis de la crise énergétique en cours malgré nos objectifs en matière de rénovation de nos bâtiments, qui nous reprochent de ne pas accompagner les personnes les plus fragiles malgré notre engagement pour le quartier de la Plaine Santy, les mêmes qui soutiennent d'ailleurs une majorité présidentielle et gouvernementale qui a organisé la baisse des APL (était-ce pour soutenir nos étudiants ?), qui a organisé la réforme du chômage (était-ce pour soutenir les ménages les plus fragiles et fragilisés par la vie ou encore les femmes ?), qui a été condamné pour inaction climatique (c'était pour le « Make the planet great again » ?). Bref, lucides et sobres, sobres contrairement à ceux qui nous appellent à la sobriété et, dans la même phrase, nous accusent déjà de wokisme, nous ne fanfaronnons pas. Nous sortons doucement de la crise sanitaire tout en rentrant dans une autre crise, celle énergétique, alimentaire, conséquence de la guerre en Ukraine. Le coût de l'énergie, des matières premières augmente et des arbitrages difficiles seront à réaliser dans les prochains mois. En parallèle, nous allons accélérer la réalisation de notre plan d'équipement. Restez donc assurés que nous continuerons à mettre en place une gestion rigoureuse et responsable des finances municipales.

Enfin, nous tenions à saluer la qualité du travail réalisé par la Première Adjointe et les services de la Ville sur la présentation de ce compte. Le budget, c'est toujours un enjeu de pouvoir, c'est un élément important de la politique de la Ville. Ce compte est clair, il est complet et il est facile à comprendre. Je l'ai d'ailleurs. Il y avait encore quelques paragraphes dont je ne saisisais pas tous les enjeux, mais il m'a quand même donné une bonne vision de la gestion des finances de la Ville. Cela répond à notre souhait d'une plus grande redevabilité vis-à-vis de cette assemblée et aussi vis-à-vis des Lyonnais et des Lyonnaises, afin que toutes et tous puissent s'approprier l'ensemble des enjeux de la collectivité.

Merci, Madame la Première Adjointe.

Mme HÉNOUCQUE Audrey, Présidente : Merci.

Peut-être quelques mots en réponse à ces diverses interventions. Je vois en réalité que l'opposition n'a pas grand-chose à dire sur ce compte administratif, le premier qui est l'exécution du premier budget voté par la nouvelle majorité, parce qu'il est bon. Je retiens essentiellement que soit vous trouvez que nous avons été trop prudents. En effet, Monsieur COLLOMB, nous avons inscrit au budget primitif des résultats moins bons que ceux que nous avons obtenus, parce que nous avons été prudents. Nous sommes sortis en grande partie de la crise sanitaire, d'où des recettes meilleures que prévu, des personnes qui viennent de nouveau en ville et qui ont besoin de stationnement, etc., donc un redressement qui nous permet d'obtenir de bons résultats. Cependant nous sommes toujours prudents et nous prévoyons toujours des recettes plus faibles que celles que nous espérons en réalité se réaliser. Nous aurions donc été trop prudents.

Surtout je retiens des uns et des autres que nous n'allons pas assez vite. Je me réjouis donc de votre encouragement à ce que nous mettions en place notre projet de mandat plus vite que nous ne le faisons actuellement, que ce soit pour les investissements indispensables ou pour les dépenses de fonctionnement.

Pour reprendre le plus gros de vos propos, Madame GAILLIOUT, on ne peut pas opposer la transition écologique et la transition sociale. Vous dites que nous mettons la transition écologique en premier. Oui. Pour nous, quand on finance des services publics, quand on finance du logement social, quand on crée des places en crèche, quand on végétalise les rues, quand on finance la culture, c'est de la politique sociale pour toutes les personnes qui n'ont pas la possibilité d'avoir accès aux services qui sont offerts uniquement par le privé. C'était le modèle de l'ancien mandat, mais nous pensons que les personnes qui ne peuvent pas partir en vacances ont besoin d'avoir une ville végétalisée, d'avoir un accès à la culture, qu'il vaut mieux avoir accès à une crèche municipale qu'à une crèche privée, notamment pour les personnes les plus démunies. C'est pour cela, et cela a été détaillé par Madame POPOFF et je la remercie, que les 7 millions d'euros supplémentaires en dépenses que nous retrouvons dans ce compte administratif vont tous à la transition écologique et aux besoins sociaux et sociétaux des Lyonnais.

C'est un peu fort de café d'entendre de la part de Madame GAILLIOUT que ce ne serait pas bien de se désendetter. En effet, nous faisons une gestion active de la dette et la Ville emprunte au fur et à mesure uniquement de ses besoins de paiement, au fur et à mesure que nous construisons des bâtiments ou que nous devons dépenser de manière concrète pour notre PPI.

C'était une première année de mandat, que l'on peut difficilement, Monsieur OLIVER, comparer à 2015, où Monsieur COLLOMB entamait son troisième mandat. Ici, c'est une première année de mandat avec une nouvelle majorité. Nous assumons donc totalement la nécessité que nous avons connue en 2021 de faire un travail très important de bilan de la situation patrimoniale de la Ville et de priorisation de tous les besoins qui nous remontaient. Ce travail très important n'a pas été réalisé sur les dernières années. Nous devons également bien organiser et prioriser les opérations de la PPI.

Pour pouvoir réaliser cette PPI et mener nos services publics, nous avons besoin de personnel en effet. Je vous remercie, la plupart des groupes, notamment Progressistes et Pour Lyon, d'avoir appelé la nécessité de mettre en œuvre ce que nous avons promis en termes de recrutement et nous nous y consacrons grandement.

Quelques chiffres peut-être pour rétablir des vérités, car certes nous avons des difficultés à recruter, mais quel secteur aujourd'hui n'a pas des difficultés à recruter ? Nous avons tout de même recruté, puisque le compte administratif de manière brute montre entre 2020 et 2021 une augmentation de la masse salariale de 6 millions d'euros, puisque nous passons de 334,4 millions d'euros en 2020 à 340,4 millions d'euros, soit un taux d'exécution du BP en masse salariale de 98,9 %. Nous ne pouvons pas faire mieux, parce qu'évidemment, il y a toujours des frottements, des départs et des recrutements, des départs en retraite, des temps nécessaires pour procéder aux recrutements, vous vous en doutez.

Mais en effet, il est difficile de recruter. C'est pourquoi je félicite l'Adjoint en charge des Services publics et des Ressources humaines de mettre toute son énergie pour rendre notre collectivité plus attractive. Cela passe par le plan social de plus de 7 millions d'euros que vous connaissez qui se mettra en œuvre en 2022. Cela passe aussi, Monsieur OLIVER, par assez de locaux pour accueillir ce personnel dans de bonnes conditions. Je ne suis pas d'accord avec vous. La rue de la République, ce n'est pas du gaspillage. On n'installe pas des nouveaux agents dans des locaux trop petits ou pas adaptés à leurs missions. Cela fait partie de notre attractivité.

Enfin peut-être pour revenir sur un propos de Monsieur COLLOMB concernant les recettes. Les recettes de fiscalité, oui, ont augmenté entre 2020 et 2021, mais notre majorité n'y est pas étrangère. Les services et moi avons fait un travail très important concernant la réforme de la taxe d'habitation pour avoir des bases qui reflètent la réalité. Nous avons obtenu après de nombreux échanges avec la Direction régionale des Finances publiques un coefficient correcteur, appelé le COCO dans le jargon des financiers, qui soit à la hauteur du dynamisme de la réalité de la valeur foncière de notre ville. Je me félicite également de notre réforme de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui je vous le rappelle n'avait pas eu d'effet en 2021, puisque la majoration du taux ne sera effective qu'à partir de 2022. Cette réforme nous permettra d'avoir plus de recettes à partir de 2022. Je m'en félicite aussi, parce que nous sommes totalement conscients des risques que vous avez pu énumérer : l'inflation qui nous guette, l'augmentation des coûts des matières et de l'énergie, l'augmentation du point d'indice dont nous nous félicitons par ailleurs, mais qui aura un coût sur les dépenses de masse salariale. Ce sont des surcoûts qui nous attendent, d'où l'intérêt d'avoir un compte administratif aussi bon avec des marges financières, qui va nous permettre de piloter notre budget au fur et à mesure des années qui viennent et de faire face à ces incertitudes qui arrivent.

Sur les piscines, c'est un peu exagéré, Monsieur OLIVER, car nous faisons beaucoup plus que le mandat précédent. Je rappelle que, pour 2022, nous allons installer une deuxième piscine temporaire pour l'été et que nous avons au plan de mandat une piscine sur le tènement de Kennedy.

Monsieur OLIVER, désolée de vous le dire, mais les piscines ne s'autogèrent pas toutes seules. Nous avons besoin de personnel et nous avons donc besoin de postes supplémentaires pour faire fonctionner ces piscines.

Je demande à Monsieur Grégory DOUCET de quitter la salle pour procéder au vote.

Une minute, Monsieur COLLOMB, parce que nous ne relançons pas les débats après les débats.

M. COLLOMB Gérard : Simplement deux points.

Sur la masse salariale, vous dites, regardez, nous avons augmenté. Nous avons augmenté sur les revalorisations, pas sur les recrutements. Le problème, c'est évidemment les recrutements.

Sur les investissements, vous nous dites que c'est la première année. La première année en 2002, comme l'a dit Monsieur OLIVER, nous aussi, nous étions nouveaux, nous avons fait plus que vous ne faites. Nous avons fait chaque fois plus que vous ne faites.

Les projets que vous avez lancés en investissement, je les énumère : Léon Jouhaux, groupe scolaire Veyet, groupe scolaire Cronstadt, PUB Ginkgo, académie OMS, réhabilitation du silo de la Part-Dieu, école de la Confluence. Ce sont tous les projets que nous avons lancés. Il y avait juste à les réaliser.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Deux réponses rapides.

Nous n'allons pas revenir en permanence sur le mécanisme de la PPI. J'ai eu l'occasion de le dire, mais je le répète, car la pédagogie est la répétition. Comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, nous avons une PPI qui correspond à 1,2 milliard d'engagements, mais nous savons que nous ne pourrions pas en réaliser plus de 800 millions d'euros, ce qui est déjà une ambition importante. Le reste glissera sur le mandat suivant.

De la même manière, ce qui a été lancé sous le mandat précédent et encore heureux que des écoles ont été lancées, vu que nous étions obligés d'installer des ALGECO dans les parcs. Tout ce que vous avez lancé en revoyant la PPI autour de 2018 sera réalisé en plusieurs années. Nous savons bien que nous avons un stock de 400 millions d'euros de PPI du mandat précédent à réaliser. Évidemment, nous réalisons ces écoles, ce qui ne nous empêche pas de les adapter et de changer les programmes quand on peut encore le faire pour les rendre plus végétales notamment et plus adaptées à nos projets.

Sur l'augmentation des postes, Monsieur BOSETTI, si vous voulez compléter.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Madame la Présidente.

Oui, Monsieur COLLOMB, simplement dire que l'augmentation de la masse salariale, vous disiez qu'elle était due à la revalorisation des personnels. Cette revalorisation, vous vous rappelez, nous l'avons adoptée en décembre 2021 et elle ne s'applique que sur l'année 2022. Nous la trouverons donc bien ensemble à la relecture du compte administratif de l'année prochaine. Il s'agit donc bien d'une hausse des effectifs.

Cela a été pointé, nous envisageons une centaine de postes et nous augmentons d'un quart, donc 25 postes, pour les difficultés de recrutement qui sont partagées, que vous partagez aussi. Sans les pointer dans le détail, il s'agit de domaines en tension, les métiers de l'enfance, la police municipale et c'est le sort de toutes les collectivités en France. Nous travaillons sur ces sujets avec France Urbaine, avec les ministres concernés, avec les partenaires, centres de gestion, CNFPT, etc. Vous savez notre attachement à donner des signes de l'employeur. Vous avez parlé de la revalorisation des salaires. Je parlerais aussi du protocole d'accord que nous avons signé avec les organisations syndicales majoritaires autour de la police municipale, qui se sont félicitées des efforts faits sur l'augmentation des salaires, sur les déroulés de carrière de nos policiers municipaux, sur les équipements qui sont mis à leur disposition. De ce point de vue, je pense que nous nous donnons les moyens de répondre à l'attractivité et à la considération que nos agents méritent.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Madame PERRIN-GILBERT, vous demandez la parole. Comme je l'ai donnée à Monsieur COLLOMB, je vous la laisse rapidement.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Merci, Madame la Première Adjointe.

Simplement une remarque. Il faut comparer ce qui est comparable. On ne peut pas comparer 2002 et 2021, d'une part parce que le contexte international, national n'était pas le même. Cela a été rappelé tout à l'heure, les enjeux auxquels nous avons affaire, les enjeux sanitaires, les enjeux internationaux, la situation n'est pas la même. En effet, nous sommes face à un changement de paradigme. Face à ce changement de paradigme, nous devons mettre à plat nos choix, nos politiques publiques. Cela me rassure plutôt que nous prenions ce temps-là pour nous orienter d'une bonne manière.

Deuxièmement et ce sera mon dernier point, il est un petit peu plus taquin peut-être, mais finalement en 2002, Monsieur COLLOMB, vous étiez simplement dans la droite file de celui qui a permis votre élection, à savoir Raymond BARRE et donc vous n'aviez pas à revoir en totalité une PPI et simplement à poursuivre ce qui avait été mis en place par votre prédécesseur. C'était peut-être un petit peu moins compliqué.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Nous arrêtons le débat sur le compte administratif. Merci, Monsieur le Maire, de nous quitter, le temps que nous puissions mettre au vote la délibération portant sur le compte administratif 2021.

(Monsieur Grégory Doucet quitte temporairement la séance.)

Mes chers collègues, conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, je sou mets à vos suffrages le compte administratif 2021 du Maire de Lyon.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis par procuration à CROIZIER Laurence
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Ne prend pas part au vote

(LES ECOLOGISTES) DOUCET Grégory

Non votants

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice

Mise au point

Madame GAILLIOUT Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE

(Adopté)

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté.

Je demande à Monsieur Grégory DOUCET de bien vouloir regagner la salle du Conseil. En attendant son retour, nous suspendons la séance pendant 5 minutes.

(La séance est suspendue.)

(Monsieur Grégory DOUCET rejoint la séance)

Présidence de Monsieur Grégory DOUCET, Maire

2022/1682 - Affectation du résultat 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Je reprends la présidence de séance. Merci aux uns et aux autres de reprendre place sans attendre.

Vous m'avez autorisé, Madame la Première Adjointe, à assister aux débats, je vous en remercie. J'ai donc pu entendre tout ce qui a pu être dit. Je crois que la plupart des questions qui ont été soulevées dans ce débat ont trouvé réponse, en tout cas pour celles qui devaient l'être. Vous me permettrez, chère Audrey, de revenir un instant sur quelques points très rapides qui d'ailleurs n'ont pas nécessairement trait au sujet que vous avez évoqué, pour lequel vous avez présidé cette séance.

Simplement, m'associer aux remerciements et aux félicitations qui ont été formulées par vous, chère Audrey, un peu plus tôt concernant la Direction des Finances pour le travail remarquable qui a été fait d'abord bien évidemment pour nous présenter ces comptes, mais surtout, je tiens à souligner, vous l'aviez déjà fait, mais il me tient à cœur de le faire moi-même, le travail encore une fois remarquable dans un souci de transparence, dans l'élaboration de ce document. Il m'importe, vous le savez, de développer tous les exercices de redevabilité et cela en fait partie. Donc encore une fois, merci et bravo à l'équipe de la Direction des Finances d'avoir réalisé tout ce travail. J'en profite également, chère Audrey, pour te remercier pour non seulement le pilotage de tout cela, la présentation et bien évidemment le travail de préparation qui, je le sais, n'a pas été une mince affaire, puisque présenter les résultats prend du temps.

Juste rassurer les uns et les autres présentement dans cette salle, oui, je suis bien le vassal, mais le vassal des Lyonnaises et des Lyonnais d'abord et surtout et même uniquement.

Sur les questions de culture, je ne souhaite pas y revenir présentement, puisque, n'est-ce pas, chère Nathalie, nous aurons largement le temps d'évoquer ce sujet. Il ne me semble pas opportun de le faire ici.

Deux petites précisions encore une fois en marge des questions financières, quoique la première pourrait y être liée. J'entendais un peu plus tôt, je crois que c'est dans votre prise de parole, Madame GAILLIOUT, l'invocation de la guerre en Ukraine pour critiquer certains de nos choix d'investissement. Ce parallèle ne me semble pas tout à fait opportun, dans la mesure où nos choix d'investissement, je le rappelle, Audrey HÉNOCQUE l'a dit tout à l'heure, ont été faits au cours de l'élaboration de la PPI, c'est-à-dire d'abord en 2021 et puis votés en 2021, alors que la guerre en Ukraine n'a commencé qu'il y a 84 jours. Au contraire, il pourrait être souligné qu'un certain nombre de nos choix d'investissement ou de nos choix de dépenses de fonctionnement ont anticipé un certain nombre des phénomènes que la guerre en Ukraine a provoqués.

Je prendrai deux exemples, les renforcements d'investissement que nous avons pu réaliser dans tous les exercices de rénovation thermique des bâtiments. Je peux prendre l'exemple de la Bibliothèque municipale de Lyon, pour laquelle nous avons fait le choix d'un isolant biosourcé, du chanvre, qui est produit dans l'espace européen et prioritairement en France. Donc ne pas avoir recours à des matériaux qui viendraient de beaucoup plus loin ou qui nécessiteraient des transformations très énergivores et donc susceptibles d'être affectés en termes de prix par la hausse du prix de l'énergie, c'était pertinent. Je remercie Sylvain GODINOT pour cela. Cher Sylvain, je vais devoir te remercier à nouveau d'avoir proposé de modifier le contrat d'achat de gaz pour la Ville dès, je le rappelle, le début de l'année 2022, donc sans même avoir encore à ce moment-là de visibilité sur ce qui allait se passer en Ukraine. Avec aujourd'hui 25 % de notre consommation de gaz qui est issue d'un processus de méthanisation, c'est-à-dire de biogaz, nous sommes moins dépendants des énergies fossiles, nous sommes moins dépendants des producteurs de gaz, en particulier la Russie, mais d'autres. Nous nous mettons donc sur le chemin justement de réponses vertueuses aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Je tenais à le souligner ici, certains de nos investissements nous permettent justement d'amortir les chocs qui sont déjà constatés et qui sont à venir.

Sur un tout autre sujet, mais comme je l'avais évoqué dans mon introduction, je ne peux pas manquer bien évidemment d'y revenir et surtout pour vous permettre, Monsieur COLLOMB, de ne pas perdre du temps dans l'élaboration d'un vœu qui serait, à mon sens, inutile. Je pense que mon introduction n'a peut-être pas été suffisamment comprise. Je n'ai pas effectué de revirement sur le tunnel, d'autant plus qu'il est assez difficile d'en faire un dans un tunnel, mais bon, bref. Oui, s'il faut presser le gouvernement, cher Monsieur COLLOMB, je suis d'accord avec vous, mais pas pour accélérer les travaux dans le tunnel, mais pour accélérer aujourd'hui les investissements dans le fret ferroviaire. Que n'ont-ils été réalisés, je ne vais pas remonter sur les 40 dernières années, mais que n'ont-ils été réalisés lorsque vous étiez vous-même au gouvernement ? Je le redis ici, les millions de camions qui traversent la France depuis l'Espagne pourraient être très facilement, en changeant la réglementation ou avec certaines incitations fiscales comme d'autres pays le font, d'ores et déjà, maintenant, mis sur des trains. Ils pourraient l'être. Ils auraient pu l'être même déjà depuis très longtemps. Je regrettais dans mon introduction, je le redis, je regrettais dans mon introduction que le choix d'investir dans le tunnel Lyon-Turin ait dérivé, sans jeu de mots, des moyens de la puissance publique d'investissement nécessaire dans le fret ferroviaire qui auraient pu nous permettre déjà de commencer à répondre à l'urgence climatique. Et là, nous sommes obligés d'attendre la construction d'un tunnel qui prendra encore des années, avec des infrastructures qui prendront encore des années à sortir de terre, alors que, aujourd'hui, nous pourrions répondre à l'urgence climatique en mettant des containers qui sont transportés par des camions sur des trains. C'est possible et c'est maintenant que cela doit être fait, parce que l'urgence climatique, elle, n'attend pas.

Ce ne sont pas des promesses. Je crois que quelqu'un disait, vous me pardonnerez de ne pas retrouver la formulation, mais qui parle beaucoup fait peu. C'est ce que l'on entend sur le fret ferroviaire depuis 40 ans et je crois que les gouvernements successifs et notamment celui auquel vous avez participé, Monsieur COLLOMB, ne fait pas exception. Sur le fret ferroviaire, on a manqué de clairvoyance, on a manqué de courage politique et moi, ce que je dis aujourd'hui, c'est que l'argent qui est destiné au Lyon-Turin, au tunnel, il faut le mettre dès maintenant pour faire en sorte que les camions qui viennent d'Espagne soient mis sur des trains.

En faisant cela, on répond aux attentes de la population et on répond à l'enjeu de l'urgence climatique. Voilà ce que je voulais préciser, donc encore une fois, inutile ici de préparer un vœu en fin de Conseil, qui fera l'objet, vous l'avez compris, d'une réponse négative de ma majorité.

Nous allons arrêter le débat. Vous avez eu votre temps de parole, Monsieur COLLOMB. Je répondais à cette interpellation et je me permettais de clarifier les choses, puisque je me suis rendu compte que j'avais été mal interprété. Il est temps maintenant de passer au point suivant. Nous pourrions revenir sur ce débat à l'occasion assurément d'autres délibérations.

Nous allons maintenant procéder au vote de l'affectation des résultats. Avis favorable de la Commission. Merci pour cette précision.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à LEVY Charles-Franck

(POUR LYON) CONDEMINÉ Anne-Sophie

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie

(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges

(POUR LYON) LEVY Charles-Franck

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie

Abstention

(POUR LYON) BORBON Delphine

(POUR LYON) COLLOMB Gérard

(POUR LYON) CUCHERAT Yann

(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann

Non votants

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice

Mise au point

Madame GAILLIOUT Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2022/1685 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 6 201 186 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 33 logements (10 PLAI et 23 PLUS) situés 100, rue Bugeaud à Lyon 6^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, chère Audrey, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un rapport sur une garantie d'emprunt que la Ville de Lyon pourrait accorder à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour le remboursement à hauteur de 15 % de cinq emprunts d'un montant total de 6,2 millions d'euros, souscrit par la SAHLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 33 logements sociaux situés au 100 rue Bugeaud à Lyon 6^e.

La solidité du bailleur et de l'opération ont été vérifiées par la Commission des Finances et ce rapport a recueilli un avis favorable en commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous nous sollicitez pour une garantie d'emprunt pour un bailleur social pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 33 logements et 40 garages au 100 rue Bugeaud dans le 6^e arrondissement.

Pour mémoire, ce qui s'est déroulé à la Métropole pour ce bien est très simple à résumer. En octobre 2020, la Métropole de Lyon a procédé à l'achat d'un immeuble au 100 de la rue Bugeaud pour 13,6 millions d'euros par préemption. En février 2021, lors du huis clos de la Commission permanente, ce qui permet d'éviter toute publicité tapageuse, la Métropole a revendu ce bien à un bailleur social, à ce bailleur social donc, pour 6,8 millions d'euros, soit une perte sèche pour la Métropole de 6,8 millions d'euros avec cette vente à moitié prix. Qui plus est, l'immeuble est déjà occupé, 30 logements sur 33 le sont.

Bref, la Métropole de Lyon a dépensé près de 7 millions d'euros sur cette opération pour loger trois familles de plus sur l'arrondissement. Cela fait cher l'appartement.

Alors, certes nous pouvons imaginer que certains habitants de l'immeuble entrent dans les critères d'attribution des logements sociaux, mais une telle opération s'appelle faire du chiffre pour faire du chiffre. Nous devrions nous en réjouir, nous a-t-on dit – le comble –, car ces 33 logements vont augmenter votre taux de logements sociaux de l'arrondissement de façon totalement artificielle. Mais ce n'est pas notre conception ni de l'utilisation de l'argent public ni de la politique du logement, où l'objectif reste de loger de vraies nouvelles personnes.

Je précise par ailleurs que, sur l'IRIS de cette adresse, le taux SRU est à 21,5 % et à 28 % de l'autre côté de la rue.

Nous présenter une demande de garantie d'emprunt puis dans la délibération 1764 près de 100 000 euros d'aide financière de la Ville de Lyon sur cette opération devient presque grossier pour un bailleur qui vient d'acheter cet immeuble à moitié prix.

Notre groupe votera contre cette demande de garantie d'emprunt.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CROIZIER.

Peut-être quelques éléments de réponses sur le sujet de la part de Raphaël MICHAUD.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Merci pour votre question, Madame CROIZIER.

Effectivement, les 33 logements familiaux du 100 rue Bugeaud auraient pu être rachetés par une société immobilière d'investissement. À croire que le nom de la voie, la rue du maréchal Thomas Robert Bugeaud, aurait pu inspirer cet acteur. Le maréchal était connu pour ses méthodes brutales. Ici, nous sommes face à une société qui est connue pour ses ventes à la découpe, pour refaire du meublé touristique ou du meublé de courte durée, pour rentabiliser rapidement les investissements.

L'objectif commun de la Ville de Lyon et de la Métropole est de produire du logement social et abordable durablement, de résorber notre déficit de logement social, y compris dans les arrondissements où les prix sont très élevés et le marché le plus tendu.

Comme déjà évoqué lors des Conseils précédents, cet achat de la Métropole a permis d'éviter qu'un fonds vautour accapare ces foyers et limite la transformation de logements familiaux en produits financiers.

Face à des acteurs de marché sans scrupules, heureusement, la Métropole a fait le choix de préempter cet immeuble et de céder à un bailleur social. Trois logements vacants sur les 33, alors que l'on sait que 70 % des ménages lyonnais sont légitimes à accéder au logement social. La Métropole a eu le nez creux, puisque l'enquête sociale a pu le confirmer, les besoins sont là. 20 occupants actuels sur les 33 logements sont éligibles au plafond des logements les plus sociaux, PLUS et PLAI, et ce, dans un arrondissement particulièrement déficitaire. Donc effectivement nous nous réjouissons. Les familles de ces logements familiaux vont pouvoir continuer à y vivre et ne pas être chassés par des fonds immobiliers vautours.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter... Monsieur COLLOMB, nous passons au vote, s'il vous plaît. Il n'y a pas eu de demande de prise de parole. Alors, vous avez le droit à une explication de vote, mais qui sera donc succincte, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Dire que la société 3F est une société vautour est une accusation grave qu'il faudra prouver.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une explication de vote. Monsieur COLLOMB, s'il vous plaît. Je tiens à rappeler les propos du Président de votre groupe en Conférence des Présidents en début de cette semaine, qui appelait à la modération, s'il vous plaît. Que vous donniez une explication de vote, c'est très bien. Ce moment-là n'est pas le moment pour lancer une discussion et sortir de ce cadre de l'explication de vote. Donc je vous remerciais de vous aligner à la demande, à la formulation qui a été faite par le Président de votre groupe.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis par procuration à CROIZIER Laurence
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice par procuration à VERNEY-CARRON Florence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Abstention

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie

Non votants

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe

Mise au point

Madame GAILLIOUT Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.
Monsieur PRIETO Philippe a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2022/1673 - Octroi de la protection fonctionnelle à un élu de la Ville de Lyon - Monsieur Olivier BERZANE

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur MAES, je vous cède la parole.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Nous devons nous prononcer sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur BERZANE, Maire du 8^e arrondissement, qui a été victime d'une agression physique en début d'année dans l'exercice de son mandat.

Je vous invite évidemment à approuver ce rapport qui est l'occasion de redire tout notre soutien à Monsieur BERZANE pour ces moments difficiles de sa vie d'élu, moments qu'un élu ne devrait pas avoir à vivre dans l'exercice de ses fonctions.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame RUNEL, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cher Olivier,

J'interviens donc au nom des trois groupes de la majorité sur cette délibération qui vise à accorder la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, suite à cette agression très inquiétante, mais heureusement sans gravité, qu'il a subie.

La violence contre les élus n'est malheureusement pas chose nouvelle ou anecdotique. Selon l'Association des Maires de France, de janvier à juillet 2020, 233 maires ont été agressés en France contre 198 l'an passé à la même époque. Cette violence ne concerne pas que les maires évidemment, mais aussi les parlementaires ou les élus locaux et les représentants des pouvoirs publics de manière générale.

Déjà lors du dernier Conseil, notre assemblée s'est prononcée favorablement pour l'octroi de cette protection au Maire de Lyon, qui avait lui aussi subi des menaces et des violences en ligne.

Cette situation et les cas toujours plus nombreux sont très inquiétants. Elle témoigne d'un schisme toujours plus important entre les Françaises et les Français et ceux censés les représenter. Si toute forme de violence est toujours inacceptable, il reste primordial de s'interroger sur les causes. Le désintérêt toujours plus fort des Françaises et des Français pour les élections, la défiance envers les institutions, l'agression des représentants sont, à mon sens, des éléments liés.

Notre rôle en tant qu'élus est de tenter d'en conjurer les causes et de permettre de mieux impliquer toutes et tous dans la vie de la cité. Il y a de l'incompréhension et de la colère chez nos concitoyens et nous devons tâcher d'y apporter des réponses. Il nous faut faire de la politique autrement, mieux expliquer, mieux impliquer.

En ce sens, les actions menées par notre majorité dans le domaine de la démocratie locale et participative me paraissent être un élément essentiel, car en effet au niveau local comme national, les citoyens sont trop souvent de simples arbitres au moment des élections avant d'être vite oubliés jusqu'aux prochaines échéances.

C'est bien ce que nous essayons de changer via une démarche proactive d'implication des citoyens dans la vie de leur commune. C'est le sens de l'action menée par notre collègue Adjointe Chloë VIDAL, car la démocratie directe reste le meilleur remède au poison que sont l'abstention et la désaffiliation politique.

Il faut dire aussi, et nous en avons maintes fois l'occasion de nous inquiéter, qu'une certaine radicalisation du discours politique contribue sans doute en partie à cette défiance toujours plus forte, qui se transforme parfois en violence physique ou verbale. On ne se réjouira jamais d'actes violents contre des personnalités politiques, mais on ne peut pas non plus applaudir tant certains portent des propos discriminants à l'égard d'une partie de la population. Lorsque l'on insulte les personnes porteuses d'un handicap, qu'on humilie les personnes LGBTQIA, qu'on méprise les femmes, quel exemple donnons-nous à nos concitoyens ?

Aussi, mes chers collègues, notre rôle d'élu de la République n'est-il pas aussi d'être attentif aux paroles que l'on emploie et aux colères que l'on provoque ? Car, au-delà de la seule question de la violence envers les élus, c'est notre capacité à faire société qui est en jeu.

De notre côté, voilà au moins une problématique depuis longtemps résolue, notre doctrine est sociale, solidaire, inclusive et nous n'acceptons jamais la violence. Nous ne la glorifions ni dans nos paroles ni dans nos actes.

Nos trois groupes apportent tout leur soutien à Monsieur le Maire du 8^e arrondissement et à tous les élus qui ont eu à subir la violence et nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Pardon, Monsieur OLIVER, pour une explication de vote.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Exactement. Évidemment, nous voterons pour et je voulais juste rappeler au nom du groupe le soutien que nous vous adressons à vous, Monsieur le Maire, qui avez subi de violentes agressions verbales sur les réseaux sociaux et à notre collègue Olivier BERZANE.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice

(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle

Mise au point

Madame GAILLIOUT Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame PERRIN Marielle a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1689 - Adhésion de la Ville de Lyon au COTER Numérique - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur MAES, c'est de nouveau à vous la parole.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Très bien.

Je mets ce dossier aux voix, il concerne donc l'adhésion de la Ville au COTER Numérique, et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Sur l'adhésion de la Ville de Lyon au COTER Numérique :

Non votants

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel

Mise au point

Monsieur GIRAUD Emmanuel a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Pour ce même rapport, adhésion de la Ville de Lyon au COTER Numérique, nous devons procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale.

Je vous propose la candidature de Bertrand MAES.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu. Félicitations, cher Bertrand.

2022/1668 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 584 247 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 39 logements (11 PLAI, 28 PLUS) situés 58, rue Pasteur et 4, 6, rue Salomon Reinach à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1669 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 501 793 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 11 logements (4 PLAI et 7 PLUS) situés 19, rue Antoine Dumont à Lyon 8^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis par procuration à CROIZIER Laurence

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

(Adopté.)

2022/1670 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 507 000 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 13 logements PLS situés 18 rue Bonald à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1672 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 615 564 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 21 logements situés 63, rue de Sèze à Lyon 6^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1674 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 316 215 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements PLS situés 26, rue d'Ivry à Lyon 4^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1675 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 840 664 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 19 logements PLS situés 50 rue Pasteur à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1679 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 770 080 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 16 logements (6 PLAI et 10 PLUS) situés 2,6, rue Général de Miribel à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1684 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 604 359 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements PLS situés 64, cours Richard Vitton à Lyon 3^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1687 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 942 233 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 47 logements (8 PLAI, 19 PLUS, 20 PLS) situés 53-55-57 rue Pasteur et 8 rue Salomon Reinach à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1688 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 801 214 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 19 logements (5 PLAI et 14 PLUS) situés 62-64, rue Pasteur à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1683 - Fondation Claude Martin - Présentation du compte administratif 2021 et du budget supplémentaire 2022

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

Mise au point

Monsieur SOUVESTRE David a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1671 - Élections professionnelles 2022 - Composition des instances consultatives et organisation des scrutins

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1677 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis par procuration à CROIZIER Laurence

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à LEVY Charles-Franck

(POUR LYON) BORBON Delphine

(POUR LYON) COLLOMB Gérard

(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie

(POUR LYON) CUCHERAT Yann

(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic

(POUR LYON) LEVY Charles-Franck

(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2022/1680 - Rémunération des personnes intervenant dans les écoles du premier degré

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1681 - Approbation et autorisation de signature de conventions financières de reprise de comptes épargne-temps

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

Ne prend pas part au vote

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

(Adopté.)

2022/1686 - Prestations de service sur le périmètre informatique et numérique lié aux projets LUTECE - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et la Ville de Paris

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1678 - État des travaux réalisés par la Commission consultative des Services publics locaux - Année 2021

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention et au regard de l'importance de ses enjeux, j'ai souhaité que Bertrand MAES vous présente, nous présente particulièrement le rapport relatif au projet LUTECE. Cher Bertrand, c'est à vous.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très rapide, je voulais simplement dire un petit mot sur cette délibération qui concerne l'adoption d'une convention d'un groupement de commandes avec la Ville de Paris pour des prestations sur le logiciel LUTECE.

Ce logiciel est un logiciel libre, créé par la Ville de Paris et que la Ville de Lyon avait adopté il y a quelques années pour certains de ses services. Je saisis donc l'occasion de cette délibération pour dire l'engagement que nous voulons croissant de la Ville de Lyon en faveur du logiciel libre, en l'occurrence, dans une logique de mutualisation de dépenses et de moyens avec d'autres collectivités, pour plus de souveraineté et d'indépendance de notre service public vis-à-vis des éditeurs privés, dont les intérêts en la matière convergent rarement avec ceux de notre service public et partant pour le bon usage des deniers publics, comme l'ont souvent rappelé des institutions comme la Cour des Comptes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Si vous souhaitez individualiser un vote, merci de le signaler à la Direction des Assemblées pour inscription au PV.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2022/1727 - Lancement de l'opération SE07025 « Bains-douches Delessert - Aménagement sous-sol pour laverie » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001 - Attribution d'une subvention d'équipement de 280 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une laverie sociale au sous-sol des bains-douches Delessert - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Solidarités, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention. Pour le premier rapport, Madame RUNEL, je vous cède la parole.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Brique après brique, notre municipalité construit une nouvelle offre à destination des personnes les plus en difficulté. Stratégiquement, méthodiquement, nous bâtissons un nouveau rapport à la ville, un nouveau rapport à l'action municipale, qui ne s'appuie plus uniquement sur le tissu associatif, mais qui gère en propre un certain nombre de dispositifs.

Stratégiquement, nous avons adhéré l'an dernier à la Déclaration des droits des Personnes sans-abri, élaborée par la Fondation Abbé Pierre. Au-delà d'approuver de grands principes, cet engagement nous oblige, fixe un cap et nous rappelle notre ambition de mener des projets concrets pour rendre effectifs les droits fondamentaux.

Méthodiquement, nous déployons nos projets au fil des mois, avec l'appui sans faille de notre Centre communal d'Action sociale. Je profite de cette occasion pour remercier publiquement les agents du CCAS, qui sont particulièrement investis dans leurs missions et qui ont à cœur de mener l'ensemble des actions du plan de mandat.

Je vous rappelle rapidement tout ce que nous avons déjà mené : un projet social du CCAS ambitieux qui reçoit la pleine adhésion de nos partenaires et de cette assemblée, un pôle alimentaire constitué d'un restaurant social, d'un tiers lieu alimentaire et depuis février d'une épicerie sociale et solidaire, des travaux d'accessibilité des bains-douches, un baromètre du non-recours aux droits, une nuit de la solidarité, la mise à l'abri de mineurs en recours, un plan Zéro enfant à la rue et le programme Faire solidarité avec la mise à disposition du patrimoine vacant de la Ville.

Que dessine cette énumération ? Vous l'aurez compris, la volonté d'une ville plus égalitaire, plus inclusive, plus hospitalière, qui agit pour l'accès aux droits, à tous les droits. La laverie solidaire est donc une nouvelle brique dans notre dispositif et je suis heureuse de le présenter aujourd'hui, d'autant qu'il illustre parfaitement la façon dont nous souhaitons mener les projets et notre mode de faire, réfléchir nos projets avec les personnes concernées et avec nos agents. C'est le sens de la concertation qui a été menée avec l'association LALCA.

Municipaliser quand c'est possible nos politiques publiques, optimiser nos moyens et ici notre patrimoine, puisque nous avons investi le sous-sol des bains-douches qui était plutôt à l'abandon.

Aussi, je vous invite à approuver l'attribution d'une subvention d'équipement de 280 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une laverie sociale au sous-sol des bains-douches Delessert qui verra le jour d'ici la fin de l'année.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens au nom des trois groupes de la majorité sur ce rapport autour du développement de nos bains-douches dans le 7^e arrondissement.

Vous le savez, j'ai coutume de rappeler au sein de cette assemblée que le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas et je dirais ici que l'expression consacrée est d'autant plus vraie que ce service public est essentiellement tourné vers les publics en situation de grande précarité, souvent sans domicile fixe.

L'ambition de notre majorité et de ma collègue Sandrine RUNEL est ici de renforcer notre service public en direction des plus fragiles et donc, outre l'accès à l'eau et à l'hygiène, les usagères et usagers des bains-douches pourront dès la fin de l'année d'une laverie municipale, dont l'accès sera évidemment gratuit, grâce à la subvention de 200 000 euros que nous vous proposons aujourd'hui d'adopter.

Au-delà de l'aspect très pratique de la laverie, l'enjeu pour notre CCAS est de développer autour de cet équipement du lien social, des temps conviviaux, un espace de médiation social, un espace de bien-être.

« Et surtout, n'oubliez pas de parler du savon de Gerland », m'a rappelé ma collègue Fanny DUBOT avant mon intervention. Alors, le savon de Gerland, une production originale, qui est issue du travail des agents des bains-douches, mais aussi de leurs voisins, l'ISARA, qui est l'école d'ingénieurs en agronomie, et des associations partenaires, là aussi à côté, l'Oasis de Gerland, la Légumerie et LALCA.

Alors, ce clin d'œil un peu anecdotique au savon de Gerland est aussi la traduction d'une implantation historique de cet équipement et donc d'une identité très forte dans le quartier. Les bains-douches furent longtemps la salle de bains de la Cité Jardin, mais aussi la salle de bains de nombreuses personnes extérieures, travailleurs des abattoirs et des industries. Et ces bains-douches témoignent du passé ouvrier du quartier et d'un attachement de toutes et tous à un bien commun.

Le risque serait de renvoyer la politique publique des bains-douches finalement à un simple témoignage du passé et à une forme de muséification d'équipement public en voie de disparition. Or lorsque l'on observe le nombre de personnes sans-abri dans les grandes métropoles, nous devons au contraire mesurer combien la garantie d'un accès à l'eau et à l'hygiène est plus que jamais fondamentale.

Paris à ce titre ne s'y est pas trompée en conservant sur son territoire 17 bains-douches municipaux. À Lyon, ces équipements ont progressivement disparu, mandat après mandat, jusqu'à la fermeture très contestée des bains-douches du 1^{er} arrondissement en 2016, dont certains ici se souviennent encore.

Cet équipement de première nécessité accueillait quand même à l'époque 30 à 40 usagers par jour, obligés dès lors de faire 45 minutes de transports en commun pour pouvoir aller prendre une douche dans le 7^e arrondissement.

Alors, c'est une lointaine époque où l'on coupait encore les fontaines du jardin des Chartreux en période de forte chaleur, afin que les 13 adultes et les 7 enfants présents et logés dans leurs voitures ne puissent pas les utiliser pour s'alimenter en eau et se laver. À l'époque, malgré les protestations de la Mairie du 1^{er} et de Médecins du Monde, les services avaient reçu l'ordre de souder les vannes d'accès à l'eau devant les caméras de télévision médusées, une version bien sombre de l'humanisme à la lyonnaise.

Mes chers collègues, il était grand temps de tourner la page. Nous allons avec votre approbation créer une laverie solidaire sur les bains-douches du 7^e et dès 2023, nous engagerons le travail d'étude et de consultation sur la création de nouveaux bains-douches sur le 3^e arrondissement grâce à une enveloppe de 2 millions d'euros que nous avons provisionnée à la PPI.

Merci à vous de faire vivre en action la ville humaniste et la ville hospitalière.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent.

Une explication de vote de Monsieur LÉVY, rapidement.

M. LÉVY Charles-Franck : Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, pour remercier Monsieur l'Adjoint pour ses encouragements, puisqu'en effet, ce projet a bien été lancé dans le précédent mandat par l'Adjointe de l'époque, Madame Zorah AÏT-MATEN, que vous avez oubliée de citer et qui est à l'origine de cette action. Donc merci pour vos remerciements.

M. LE MAIRE : Et j'imagine que vous allez donc voter favorablement. Très bien. Quand on dit qu'on va donner une consigne de vote, c'est bien de la donner jusqu'au bout. Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) DUBOT Fanny

Mise au point

Madame DUBOT Fanny a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2022/1725 - Attribution d'une subvention affectée de 3 000 euros à l'association Coordination Urgence Migrants

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

2022/1728 - Attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 100 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire - Réévaluation de l'opération n° 03SEEPIC « Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau » (subvention au CCAS) et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001 à l'opération n° 03SEEPIC

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

2022/1726 - Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 euros

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

Mise au point

Monsieur CHEVALIER Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention, que je mets aux voix de manière groupée. Ils n'ont pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de l'indiquer à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2022/1776 - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme, avec pour le premier dossier Monsieur Gautier CHAPUIS qui prend la parole.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

C'est la deuxième année consécutive que nous rentrons dans la même démarche de soutien aux épiceries sociales et solidaires. Même si nous sommes conscients et conscientes que l'on parle bien moins en ce moment de la crise sanitaire qui a accentué la précarité alimentaire, il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire d'aider ces structures qui permettent à chacune et chacun de bénéficier d'une alimentation saine et de qualité.

J'en profite pour saluer à ce titre la nouvelle épicerie sociale et solidaire que nous avons pu aider à ouvrir avec la Métropole à destination des étudiants et des étudiantes et basée sur le campus Lyon 3, et saluer également celle qui voit le jour au pôle alimentaire dans le 3^e arrondissement et qui a été présentée par Madame Sandrine RUNEL à l'instant. Celle-ci d'ailleurs vient s'ajouter au restaurant social et qui sait peut-être demain à un petit bout de jardin où l'on pourra venir cultiver des tomates monstrueuses de Lyon ou des reine-claude d'Oullins. Je sais en tout cas que nous avons sur ce sujet la même volonté de voir émerger ces lieux, Madame l'Adjointe, et je vous remercie pour l'énergie que vous avez déployée et que vous déployez.

Ces lieux, ce pôle alimentaire, ces maisons de l'alimentation finalement, où l'on partage la cuisine, pourquoi pas le jardinage, sont autant de lieux où l'on peut s'émanciper au travers de l'alimentation de qualité, faite de produits frais, bruts et de saison, où l'on tisse des liens avec la terre et avec les autres. Toutes ces démarches (maison de l'alimentation, expérimentation auprès des étudiants et des étudiantes en précarité alimentaire dont nous avons pu parler lors d'un précédent Conseil municipal et aujourd'hui soutien renouvelé aux épiceries sociales et solidaires grâce à cette délibération) sont autant de projets qui nous amènent vers plus de justice alimentaire et vers un véritable droit à l'alimentation. Car, si dans ces épiceries sociales et solidaires, on œuvre pour un accès à une alimentation choisie, équilibrée, de qualité pour tous et pour toutes, on y organise aussi des ateliers d'information, de sensibilisation et d'échange, en en faisant des lieux conviviaux, d'échange, de partage, autour de l'alimentation et ainsi favorisant la création de liens sociaux. L'alimentation devient un vrai marqueur d'émancipation et c'est ainsi un enjeu social, climatique, de santé publique que nous portons ici à la Ville, mais également très largement je le sais à la Métropole.

Avec cette délibération, c'est un montant de 23 000 euros donc que nous vous proposons d'accorder aux épiceries sociales et solidaires avec la ventilation qui est la suivante : une subvention de 9 000 euros à l'association La Passerelle d'Eau de Robec dans le 1^{er} arrondissement, une subvention de 5 000 euros allouée à l'Olivier des Sages dans le 3^e arrondissement, une subvention de 7 000 euros allouée à Épicentre dans le 8^e arrondissement et une autre épicerie sociale et solidaire du 8^e arrondissement Épi C'est Bon pour un montant de 2 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable des arrondissements et de la Commission et je vous propose de voter pour.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Gautier.

Un amendement a été déposé sur ce rapport par le groupe Pour Lyon. Cet amendement a été porté à votre connaissance par diffusion sur le portail Espace Élus. Monsieur HERNANDEZ, vous avez la parole. Je vous prie de grouper votre intervention sur la délibération et sur l'amendement. C'est à vous.

M. HERNANDEZ Ludovic : L'amendement que nous vous proposons part d'un constat simple : les épiceries sociales et solidaires, du moins les quatre concernées par la délibération, affichent une faiblesse financière qui met en danger leur action et leurs bénéficiaires.

Cette délibération indique que près de 2 000 familles sont ainsi protégées contre la précarité alimentaire et vous venez de le rappeler, Monsieur Chapuis. Alors, que se passerait-il le jour où faute d'une gestion financière prudente avec un modèle fondé sur les seules subventions publiques, ces épiceries mettraient la clé sous la porte, précisément parce que lesdites subventions diminueraient ? Que dirons-nous aux 2 000 familles dans le besoin et désormais privées de protection contre la précarité alimentaire ?

Notre groupe souhaite donc contribuer à prévenir ce risque. Nous proposons ainsi au travers de cet amendement une charte partenariale de l'économie sociale et solidaire. Elle serait rédigée, puis cosignée par les épiceries volontaires du territoire municipal, la Ville de Lyon, la CCI, ALLIES, la MMIE et la RDI (Rhône Développement Initiative).

Ce document engagerait les ESS signataires à choisir parmi la CCI, ALLIES, la MMIE ou RDI un référent. Ce dernier conseillerait en retour l'ESS pour l'aider à professionnaliser sa gestion financière, à gagner en autonomie et notamment à dégager des recettes propres.

L'objectif est donc de réduire la dépense de ces établissements en subventions publiques afin de pérenniser leur action et ainsi mieux protéger leurs bénéficiaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun, le groupe les Écologistes, Madame RUNEL, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint,

Je tenais au nom de la majorité à soutenir vivement cette proposition d'attribuer une subvention à ces quatre épiceries sociales et solidaires. Nous en avons déjà parlé, nous avons déjà abordé cette question cruciale, qui est l'accès à l'alimentation avec l'attribution précédemment d'une subvention d'équipement complémentaire au CCAS pour sa nouvelle épicerie sociale et solidaire, le Panier des Gones, et cette délibération vient donc compléter et renforcer notre action auprès des Lyonnaises et des Lyonnais les plus en difficulté.

Car oui, notre action municipale doit être en mesure de proposer une aide alimentaire au plus près des citoyens les plus démunis en leur offrant un accueil et un service de qualité. Car aujourd'hui nous ne pouvons plus nous contenter de donner à tous le droit de manger, l'ambition doit être plus grande. Il s'agit désormais de proposer une offre qui permette aux publics les plus vulnérables de bien manger. L'accès à une alimentation saine, de qualité et à coûts réduits constitue un véritable défi auquel nous nous devons de répondre au travers d'un panel varié d'actions municipales, dans lequel figurent justement les épiceries sociales et solidaires.

L'alimentation constitue un axe important de prévention des risques de santé et un enjeu dans une démarche d'accompagnement et de promotion de l'estime de soi chez les publics les plus vulnérables. Car bien manger, c'est aussi prendre soin de soi en choisissant pour soi-même des produits sains et de qualité. Cuisiner des plats équilibrés permet aux publics fragilisés de prendre ou de reprendre confiance en eux.

Une épicerie sociale et solidaire est donc un lieu permettant l'échange, l'engagement et la création de lien social entre les publics visés et les différents acteurs participant au projet.

L'alimentation constitue un droit que nous nous devons d'assurer à tous en subventionnant des espaces porteurs de nouvelles expérimentations, telles que les épiceries sociales et solidaires.

Nous devons renforcer notre soutien à l'égard de l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour plus de justice sociale et écologique.

Aussi, je remercie mon collègue Gautier CHAPUIS, conseiller délégué à l'alimentation locale et à la sécurité alimentaire d'accompagner et de porter ce soutien et permettre ainsi une si belle synergie entre nos deux délégations.

Nos trois groupes voteront favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Cher Gautier, une réponse peut-être à la proposition d'amendement.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, d'abord, je voudrais vous remercier et remercier le groupe Pour Lyon pour cette proposition d'amendement. Elle note déjà l'intérêt que vous avez pour les épiceries sociales et solidaires et nous ne pouvons que nous en réjouir. Au-delà de cela, elle montre votre attachement au maintien de ces structures. Elle souligne qu'au-delà d'un soutien financier à ces structures, qui œuvrent pour une accessibilité alimentaire à tous et à toutes, nous devons être alertes et attentifs, attentives, à leur solidarité.

Rappelons quand même que toutes ne sont pas dans une situation financière critique ou fragile. Je vous propose malgré tout de voter contre et je vais vous expliquer pourquoi.

Pour commencer, je voudrais vous redonner un peu de contexte et d'historique sur l'accompagnement de ces épiceries sociales et solidaires. C'est la première fois qu'un exécutif lyonnais porte une politique alimentaire, reposant sur l'alimentation locale, mais également sur l'accès à l'alimentation de qualité pour tous et toutes. Et dès le début du mandat, nous avons eu à cœur de regrouper ces épiceries toutes autour de la table pour justement échanger sur leurs besoins, les enjeux de subvention et décider ensemble quels critères pour une attribution de subventions des plus équitables entre toutes. C'est ainsi que nous sommes arrivés à une répartition par bénéficiaire, avec un bonus pour l'épicerie faisant le moins de bio afin de donner un coup de pouce pour aller vers l'agriculture biologique, toujours dans la même logique de tendre vers l'alimentation de qualité.

Nous avons également entendu la nécessaire visibilité des subventions pour ces structures, passant ainsi la délibération actuelle en mai plutôt qu'en juillet comme nous l'avions fait l'année dernière.

J'ai par ailleurs personnellement pu aller à la rencontre de toutes les épiceries sociales et solidaires, afin d'échanger et de voir les différents lieux. Je vous enjoins vraiment à le faire, parce que ce sont des lieux qui, au-delà de vendre ou proposer des produits de qualité, sont avant tout des lieux de vie.

Finalement, pour répondre à votre proposition d'amendement, nous sommes déjà rentrés dans une démarche auprès de ces épiceries sociales et solidaires, au-delà de la partie financière, afin de sonder leurs pratiques et d'évaluer leurs besoins d'accompagnement dans le futur. De fait, c'est la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat qui finalise une série de rencontres justement à ce sujet. Je peux vous dire que les services de la Ville assurent déjà un accompagnement de qualité et je les en remercie.

Ainsi, je vous propose de voter contre cet amendement, mais en gardant à l'esprit que le travail proposé par ce dernier est en cours et que nous ne manquerons pas de revenir vers vous à ce sujet, notamment pour les acteurs et les actrices que vous proposez en termes d'accompagnement et de charte.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHAPUIS.

Nous allons donc mettre aux voix cet amendement avant de voter le rapport.

Je me mets aux voix, vous invite, comme nous y invite Gautier, à voter contre. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

1 – Vote de l’amendement déposé par le groupe Pour Lyon

Pour

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à BLACHE Pascal
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis par procuration à CROIZIER Laurence
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice par procuration à VERNEY-CARRON Florence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Contre

(LES ÉCOLOGISTES) ALCOVER Marie
(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine
(LES ÉCOLOGISTES) BRAIBANT THORAVALE Anne
(LES ÉCOLOGISTES) BRUVIER HAMM Pauline
(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès
(LES ÉCOLOGISTES) CHAPUIS Gautier
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(LES ÉCOLOGISTES) CHIHI Mohamed
(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline
(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan
(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence par procuration à REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) DOUCET Grégory
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOIS BERTRAND Véronique
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) EKINCI Akif
(LES ÉCOLOGISTES) FRÉRY Marie-Noëlle par procuration à HUSSON Nicolas
(LES ÉCOLOGISTES) GENOUVRIER François
(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine
(LES ÉCOLOGISTES) GIRAULT Jean-Luc
(LES ÉCOLOGISTES) GODINOT Sylvain
(LES ÉCOLOGISTES) GOUST Victoire
(LES ÉCOLOGISTES) HENOCQUE Audrey
(LES ÉCOLOGISTES) HUSSON Nicolas
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) LEGER Stéphanie

(LES ÉCOLOGISTES) LUNGENSTRASS Valentin
(LES ÉCOLOGISTES) MAES Bertrand
(LES ÉCOLOGISTES) MARAS Aurélie
(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(LES ÉCOLOGISTES) MONOT Vincent
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LES ÉCOLOGISTES) ODIARD Patrick
(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle
(LES ÉCOLOGISTES) POPOFF Sophia
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(LES ÉCOLOGISTES) REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) VASSELIN Steven
(LES ÉCOLOGISTES) VIDAL Chloë
(LES ÉCOLOGISTES) VIVIEN Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) ZDOROVITZOFF Sonia
(LES ÉCOLOGISTES) ZINCK Rémi

Mise au point

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.
Monsieur GIRAUD Emmanuel a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet d'amendement est rejeté.

M. LE MAIRE : Je mets le rapport aux voix et vous invite à voter favorablement. Le scrutin est ouvert.

2 – Vote du rapport 2022/1776

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à BLACHE Pascal
(LES ÉCOLOGISTES) GIRAULT Jean-Luc
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle

Mise au point

Madame AUGÉY Camille a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur BLACHE Pascal ayant procuration de Monsieur BLANC Etienne a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR
Madame PRIN Isabelle a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2022/1773 - Illuminations 2021 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame TOMIC, je vous cède la parole.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération concernant l'attribution de la seconde partie des subventions destinées aux commerçants pour les illuminations de fin d'année.

Avis favorable de la Commission et de l'ensemble des Conseils d'arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour 4 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je profite de ce rapport sur les illuminations pour exprimer notre inquiétude concernant la trajectoire donnée à la Fête des Lumières. Cet événement qui fait la fierté de notre ville et le rayonnement de Lyon à l'international est le festival lumière le plus ambitieux au monde, vous n'en doutez pas. Il permet des passerelles culturelles, économiques et diplomatiques avec des acteurs du monde entier sans discontinuer durant toute l'année et il engendre bien évidemment des retombées économiques pour les différents commerçants de notre territoire, comme aucun autre événement. Plus important peut-être, cette fête est aussi un moment unique où les Lyonnais et de très nombreux visiteurs se rassemblent pour découvrir notre ville ou redécouvrir notre ville à travers ce spectacle époustouflant. Le temps de cette fête, les fractures sociales que j'évoquais en propos liminaires s'estompent et elles laissent place à la convivialité, au partage et à l'émerveillement.

Sachant ceci, vous avez tout de même décidé de dissoudre le Club des Partenaires fondé en 2002. Le Club avait fini par rassembler un réseau de 80 entrepreneurs qui réussissaient à collecter 1,5 million d'euros pour cofinancer cette fête avec la Ville. Ils témoignaient d'un partenariat public-privé vertueux, assez exemplaire et envié de beaucoup.

Notre inquiétude et notre incompréhension sont donc totales. Pourquoi avoir dissous ce Club des Partenaires ? Se passer d'une institution aussi compétente et la diluer dans un fourre-tout partenarial se fera irrémédiablement au détriment de notre fête et cet événement majeur ne doit pas être placé au même rang que les autres événements. En tout cas, j'en ai la profonde conviction, sauf à la fragiliser durablement.

Je sais les difficultés et le temps qu'il convient de consacrer pour aller chercher de nouveaux mécènes, pour organiser les autres manifestations, qu'elles soient culturelles, sportives ou solidaires, mais je pense vraiment que vous faites erreur en cédant à ce sentiment de facilité.

Si je sais que mon appel à faire évoluer votre position ne sera pas entendu, je tenais à vous alerter aux risques que vous faites encourir au plus prestigieux événement qu'il nous est donné de porter ici à Lyon. J'ai à cet instant une pensée particulière pour tous les présidents qui se sont succédé, pour les membres fondateurs et toutes les entreprises qui s'étaient battus pendant 20 années pour entretenir et développer ce Club des Partenaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame DE MONTILLE, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Ce n'est pas Béatrice de MONTILLE, mais moi qui vais faire l'intervention.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

Sur cette délibération qui concerne plutôt le commerce sédentaire et que nous voterons, nous voudrions évoquer la question des commerces forains, puisque vous avez engagé une refonte du règlement général des marchés.

Or ce nouveau règlement étant pris par arrêté, il ne fait donc pas l'objet d'une délibération, nous privant ainsi d'une expression sur un sujet d'importance pour notre ville et son animation commerciale, avec plus de 130 marchés sur Lyon.

J'ai écrit à Madame AUGÉY pour demander un certain nombre d'éléments comme le projet du nouveau règlement, les avis des commissions des marchés, les résultats de l'enquête que vous avez fait faire par l'agence Nova7. À ce jour, je n'ai eu aucune réponse.

Vous avez donc fait réaliser une étude auprès des clients des marchés. Nous, nous sommes allés à la rencontre des forains. Évidemment que tout ne doit pas rester figé et qu'il existe des marges de progression. Dans le traitement des déchets, par exemple, c'est un sujet qui ne date pas d'aujourd'hui et sur lequel les services de la DECA sont mobilisés depuis de nombreuses années, mais il y a des points qui posent problème.

Je pense notamment à la question des systèmes de chauffage que vous souhaitez interdire pour nos forains. Si la loi l'oblige pour les terrasses des bars, pour les forains, il n'y a pas d'obligation légale en la matière. Ce n'est pas la même chose, il ne s'agit pas pour eux de se détendre et de boire des verres en terrasse, mais bien de travailler afin de vendre leurs produits et en vivre. En plein hiver, je vous invite à faire l'expérience d'installer un stand vers 6 heures du matin et d'y rester toute la matinée pour comprendre la nécessité de ces systèmes de chauffage pour nos commerçants. Je pense que le but de votre règlement n'est pas de faire souffrir de froid ceux qui font vivre et qui animent nos quartiers tout au long de l'année. Je croyais cette majorité plus soucieuse des conditions de vie des gens.

Autre point qui a attiré notre attention, c'est votre volonté d'interdire les barnums, ce qui nous semble totalement incohérent. En effet, un barnum est bien plus stable qu'un simple parasol et permet de limiter les risques d'accident en cas de grand vent, comme cela peut être le cas sur nos marchés lyonnais.

Enfin, un dernier point qui préoccupe grandement les commerçants forains, c'est votre nouvelle politique en termes d'absences autorisées pour les commerçants avant de perdre leur place. Vous envisagez de réduire le nombre d'absences sur les marchés à cinq semaines contre huit auparavant. Ce changement inquiète les commerçants, car cela pourrait les empêcher de participer à des foires hors de Lyon, de prendre des congés ou encore de s'approvisionner loin de Lyon pour certains.

Nous vous demandons donc de remettre l'ouvrage sur le métier en engageant une vraie concertation avec les forains. Pourquoi ne pas créer un règlement général pour nos 134 marchés lyonnais avec la possibilité d'avoir des règlements particuliers qui permettraient de coller aux particularismes des différents marchés et ainsi pouvoir faire du cas par cas ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame AUGÉY ne pouvant pas répondre sur ce point-là du fait de son départ, je vous propose qu'elle puisse répondre sur ce sujet après le vote, d'autant plus que votre intervention, Monsieur OLIVER, ne porte pas sur le rapport en lui-même mais sur un autre sujet, mais nous n'allons pas ignorer votre interpellation pour autant.

En revanche, concernant les points soulevés par Monsieur CUCHERAT, il me semble opportun, Audrey, de vous laisser la parole, pour que vous puissiez réagir.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Cela me permet de rétablir une vérité et de dénoncer la polémique dangereuse et qui n'est pas digne d'un élu du Conseil municipal, Monsieur CUCHERAT, que vous avez lancée sur les réseaux sociaux.

En effet, le Club des Partenaires, et notamment ses fondateurs EDF et Sonepar, ainsi que son Président, Monsieur LYONNET d'Enedis et la Ville de Lyon souhaitent une évolution sereine du Club des Partenaires. Je vais en profiter pour dire quelques mots.

Une ancienne Présidente, qui était d'EDF, qui est maintenant à la retraite, a publié un message sur LinkedIn pour indiquer que le Club pourrait disparaître. C'est sa liberté. Maintenant, elle est retraitée. Ses propos, EDF s'en est totalement désolidarisée à travers son directeur, Monsieur SIMON-JEAN. Cela aura pu en rester là, mais Monsieur CUCHERAT, vous avez retweeté en laissant supposer que la Ville de Lyon voulait supprimer la Fête des Lumières ou diminuer en tout cas notre ambition. Vous connaissez les réseaux sociaux. Ensuite beaucoup d'habitants de notre ville se sont inquiétés en se demandant où était le vrai dans ces tweets et ces polémiques. J'ai pu rétablir évidemment sur les réseaux et je le fais ici officiellement.

L'attachement très important de la Ville de Lyon à la Fête des Lumières, vous l'avez vu l'an dernier, l'édition 2021 a été un succès et nous travaillons d'ores et déjà d'arrache-pied pour l'édition 2022, qui sera toujours aussi belle et aussi fédératrice. En effet, nous travaillons à élargir la fête sur de nouveaux lieux et à poursuivre nos efforts pour qu'elle soit inclusive, à hauteur d'enfant. Elle sera cette année beaucoup plus accessible aux personnes à mobilité réduite et certaines œuvres seront participatives, créées par des habitants de nos quartiers.

Je reconfirme donc ici que la Ville de Lyon investit, met de l'énergie et tient beaucoup à la Fête des Lumières et essaie de la rendre le plus possible aux Lyonnais et aux Lyonnaises.

Concernant maintenant le Club des Partenaires, cela a été une modalité pour rechercher des mécènes pendant une vingtaine d'années, le Club a aujourd'hui 20 ans, qui aujourd'hui ne semble plus appropriée. Une étude a été faite l'an dernier par le Club des Partenaires lui-même et a montré que les entreprises, qui sont soit dit en passant passées de 90 à 37 avec la crise Covid, ne se retrouvent plus dans ce Club, qui n'est pas vraiment un club d'entreprises, on n'y fait pas d'affaires, qui est un club où l'on peut discuter des projets de la Fête des Lumières, mais qui manque de dynamisme pour faire de la prospection.

Forts de ce constat, les membres fondateurs du Club et la Ville de Lyon ont réfléchi à garder les mêmes personnes. Les entreprises motivées restent. Les partenaires de la Ville restent. Mais nous travaillerons de manière plus directe sans passer par ce véhicule d'une association intermédiaire entre les entreprises et la Ville de Lyon. C'est aussi ce qui est souhaité par les entreprises comme je l'ai indiqué et majoritairement, elles sont favorables à cette évolution.

Évidemment, la Ville de Lyon n'a pas le pouvoir de dissoudre une association. Cela se saurait. Nous n'allons donc pas dissoudre le Club. Le Club va évoluer. De mémoire, une assemblée générale est prévue après le mois de juillet. En effet, de leur choix, ils partent sur un projet de dissolution. Comme je le disais, il y aura toujours une animation de ces partenaires. À la fois ces entreprises auront des contacts réguliers avec la Ville à travers des événements qui regroupent tous les mécènes, comme nous l'avons fait le 28 février et cela a été une très belle soirée. Mais il y aura évidemment des réunions spécifiques pour parler des projets de la Fête des Lumières et notamment les projets associés que les mécènes peuvent directement financer. Cela permettra aux élus de cette nouvelle majorité de rester tout à fait impliqués dans le Club.

Je rappelle que vous-même, Monsieur CUCHERAT, vous n'alliez pas aux réunions du Bureau du Club des Partenaires. Moi, j'y suis beaucoup allée et je souhaite continuer à rencontrer les entreprises. J'étais d'ailleurs avec elles encore lundi soir dans les locaux de Sonepar dans le 7^e arrondissement et nous travaillons main dans la main pour réussir à retrouver un niveau de mécénat avant crise Covid et malgré la crise en Ukraine et pouvoir continuer à faire grandir la fête.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Première Adjointe.

Être digne, peut-être que c'est commencer par ne pas mentir. Oui, parce que je n'ai jamais dit et à aucun moment que vous vouliez arrêter la Fête des Lumières. J'ai dit que vous arrêtiez le développement d'une institution qui était porteuse et qui était efficace pour l'accompagnement financier de cette Fête des Lumières. Alors, vous faites l'interprétation que vous souhaitez.

Porter la Fête des Lumières, comme porter tous les autres événements, puisque j'étais en charge des événements, c'est effectivement être en contact avec les partenaires potentiels et je sais la difficulté, je l'ai évoquée dans mon propos, du temps que cela coûte, d'aller mobiliser des gens pour accompagner les différentes manifestations. C'est-à-dire qu'il faut se mobiliser, il faut les appeler, il faut les relancer, il faut les rencontrer. Ce n'est pas quelque chose qui tombe du ciel.

Quant à dire que je ne participais pas aux réunions du Bureau du Club des Partenaires, là encore, sur quelle base ? J'étais en contact permanent avec les membres du Bureau. C'est un petit peu facile et gratuit d'avoir ce type de propos ici en séance.

Alors, loin de moi la volonté d'éclabousser quoi que ce soit, mon rôle est de mettre des alertes, c'est de dire quand je trouve que la direction que vous prenez n'est pas bonne. Si, dans ce débat public, on ne peut pas avoir ce type de propos sans forcément être traité de colporter des mensonges, je trouve que c'est regrettable.

Je voulais juste le préciser, parce que cette fête qui est majestueuse en tous points, on n'en a pas la même définition dans son rôle à la fois pour le territoire, dans son rayonnement à travers le monde entier et dans la trajectoire que vous donnez. Quand vous parlez d'une Fête des Lumières réussie l'année dernière, je suis désolé de dire qu'elle n'était pas réussie en tous points. Et donc cette trajectoire que je vois doucement prendre, je préfère mettre l'alerte aujourd'hui et on se rendra compte dans quelques années de ce que vous en avez fait.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Nous allons passer au vote.

Je vous invite à voter via l'outil de vote électronique VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

(LES ECOLOGISTES) AUGÉY Camille

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Madame AUGÉY, comme je vous le disais un petit peu plus tôt, je pense que l'interpellation de Monsieur OLIVER mérite quelques éléments de réponse. Je vous cède la parole.

Mme AUGÉY Camille, Adjointe : Tout à fait.

Merci, Monsieur le Maire.

Cher Pierre OLIVER,

Je vais effectivement répondre à l'ensemble de vos interpellations.

Alors, pour reprendre dans l'ordre et réexpliquer le processus, pourquoi est-ce important, ce règlement des marchés ? La Ville de Lyon a 130 marchés, 85 tenues. C'est la ville en France avec le plus de marchés et nous pouvons nous en féliciter, mais cela fait beaucoup de marchés. Par conséquent, il est important d'avoir un règlement et que ce règlement puisse s'appliquer à toutes et tous pour fixer un cadre et faire en sorte que l'organisation puisse se dérouler au mieux. Il y aura peut-être des particularismes, mais qui seront plutôt faits pour des marchés très précis. Par exemple, on peut penser aux bouquinistes ou au marché de la création ou de l'artisanat, qui pour le coup sont vraiment des marchés très différents. Pour le reste, dans une optique de bonne gestion, il est important que ce règlement soit harmonisé sur l'ensemble de la ville et l'ensemble des marchés.

Ensuite, pourquoi opérons-nous cette refonte du règlement ? C'est un règlement qui n'avait pas été revu depuis une vingtaine d'années, à part quelques adaptations réglementaires ici et là, qui était obsolète sur une partie des points, donc que nous devons revoir de toute façon. Et il nous a paru important d'intégrer ce que nous disaient les Lyonnaises et les Lyonnais des marchés.

Nous avons donc réalisé cette enquête auprès de 1 009 habitants, 19 marchés sur 75, représentatifs, tous les arrondissements, toutes les tailles de marchés, tous les types de marchés. Que nous ont-ils dit ? Ils nous ont dit que, dans l'ensemble, déjà, ils aimaient leurs marchés et qu'ils en étaient plutôt satisfaits. C'est quelque chose dont nous pouvons nous féliciter. Encore une fois, nous avons la chance d'avoir à Lyon une offre très, très riche de marchés et c'est une véritable fierté.

En revanche, ils nous ont donné quelques petits points d'amélioration. Dans les éléments qui revenaient en premier – ce ne sont pas les écolos qui le disent, ce sont les habitants –, la volonté d'avoir plus de produits bio et locaux, mais également un meilleur confort de circulation. Ils nous ont dit aussi qu'ils souhaitaient plus de propreté sur les marchés. C'est le type de points qui sont remontés, ainsi que, mais ce n'était pas les points d'amélioration, simplement pourquoi ils aimaient les marchés, parce qu'ils pouvaient retrouver les commerçants, nouer des liens et retrouver les bons produits qu'ils aiment.

Le règlement est donc un des outils que nous avons pour mettre en œuvre ces objectifs qu'ils nous ont fixés. Ce n'est pas le seul, puisque le travail sur les marchés débute à peine. D'ailleurs, vous avez été destinataires aujourd'hui, je crois, d'un questionnaire sur le devenir plus précis des marchés, tout comme Monsieur BLACHE à côté de vous. Donc ce travail ne fait que commencer.

Nous avons donc décidé de revoir entièrement ce règlement avec plusieurs objectifs, donc au-delà des adaptations réglementaires : intégrer tout ce que nous ont dit les Lyonnais, mais également des objectifs un peu plus macros dès le départ, à savoir renforcer l'attractivité des marchés, renforcer la place des marchés dans l'approvisionnement des Lyonnaises et des Lyonnais et, pour les commerçants, fidéliser la clientèle, ce qui est véritablement dans leur intérêt. Si les marchés sont plus beaux, plus attractifs et que les clients viennent plus souvent, ils feront plus de chiffre d'affaires.

Nous avons donc réalisé une concertation avec les forains qui s'est déroulée à l'automne, trois ateliers animés par un professionnel de la concertation pour, à partir d'une première base, discerner les points de consensus et de dissensus autour de ce règlement et, pour les points qui faisaient dissensus, qu'ils puissent faire des contre-propositions et que nous puissions ensuite trouver des compromis.

Ce dont je me félicite, c'est que nous avons eu un dialogue qui a été extrêmement constructif avec tout au long du processus une recherche d'équilibre et, in fine, une atteinte de compromis véritables. Le processus ne s'est pas arrêté là. Suite à cela, une première version du règlement a été écrite, envoyée aux syndicats de marché pour avis. Ils nous ont alors fait un retour ligne par ligne sur ce qui leur convenait et ce qui ne leur convenait pas. Cela a conduit, le 2 mai, à une restitution et à des derniers ajustements, des derniers compromis. Encore une fois, l'objectif de la Ville de Lyon n'est pas de porter atteinte au bon fonctionnement des marchés et au travail des forains, mais bien de répondre à l'ensemble des objectifs que j'ai fixés, tout en trouvant un compromis avec les habitudes qui avaient été prises auparavant, qui figuraient dans l'ancien règlement.

Sur la question des informations qui vous ont été données, il me semble qu'au contraire, nous avons été plutôt transparents, puisque tous les arrondissements, y compris le 2^e et le 6^e ont été invités le 16 mars à une réunion où nous avons présenté les premiers éléments, alors que finalement tout n'avait pas été arbitré, puisque les derniers arbitrages ont été pris le 2 mai. Vous avez donc eu un état assez exhaustif des changements qui allaient être opérés. C'est ainsi que vous avez eu un certain nombre d'éléments. Je me félicite donc plutôt de ce travail de transparence.

Maintenant, je vais entrer très rapidement dans les détails des trois points que vous avez soulevés.

La question des absences. Il y avait auparavant la possibilité pour un forain pour conserver sa place de venir une fois toutes les huit semaines, une fois tous les deux mois, cinq ou six fois par an. C'est très peu dans un contexte où la demande pour avoir une place est très élevée. Les habitants nous disent qu'ils veulent des commerçants qu'ils voient régulièrement, ce que je peux tout à fait comprendre. Au départ, il avait été envisagé une règle beaucoup plus restrictive, trois semaines, et les retours étant faits, nous avons abouti à ces cinq semaines qui ont fait consensus avec un grand nombre de syndicats et d'associations. Aujourd'hui, certes des forains manifestent, mais c'est en réalité une association, les autres étant plutôt satisfaites de ce travail-là.

En plus des cinq semaines, il est possible de poser cinq semaines par an d'un seul tenant pour convenances personnelles, ce qui peut être pour les congés ou pour aller à une foire, sachant que c'est cumulable avec les cinq autres semaines. Au final, vous avez largement le temps de passer l'été ailleurs en France si vous le souhaitez ou de partir loin pour vous approvisionner ou simplement pour prendre des vacances, ce qui est tout à fait normal. Évidemment, cela ne prend pas en compte tout ce qui est arrêts maladie. Finalement, pour les absences longues, les commerçants sont plutôt plus gagnants qu'avant.

La question des barnums. Les Lyonnaises et les Lyonnais nous l'ont dit, ils veulent mieux circuler sur les marchés. Nous avons donc fait aussi en sorte d'espacer les allées. Dans des marchés où il y a beaucoup de monde, un pied de barnum au milieu de l'allée, cela peut être dangereux et ce n'est pas très agréable. Même si le pied est contre le stand, ce n'est pas très agréable. Avec toute la bonne volonté que peuvent avoir les commerçants, ils n'ont pas toujours la possibilité physique de coller à leur stand. Au départ, nous avons proposé une règle de transition d'un an. Suite au retour des syndicats, nous avons trouvé un compromis au 1^{er} janvier 2025, ce qui laisse beaucoup plus de temps pour amortir, revendre et racheter. Il est à noter qu'en cas de grand vent, les marchés sont tout bonnement fermés. Ce problème ne se pose donc pas. De plus, un barnum comme un parasol doit être lesté et les parasols devront être lestés.

Enfin, sur la question des chauffages et j'en terminerai là. Vous avez raison et je peux vous assurer que j'ai à cœur aussi la qualité de travail des forains. Je pense que nous avons tous passé dans notre vie politique un certain temps sur des marchés pour X ou Y raison. Dans le froid, on sait que cela peut être très désagréable. Cela avait été envisagé au départ parce que cela fait souvent sauter l'électricité sur les marchés, mais j'étais plutôt encline à revenir sur cette interdiction, notamment des chauffages au gaz. Cependant la loi climat et résilience qui interdit les chauffages en terrasse n'est pas si claire que cela en réalité. L'interprétation était plutôt que cela s'appliquait aussi aux marchés. Nous avons convenu que nous inscrirons dans le règlement que la question des chauffages devra être en conformité avec la loi, ni plus ni moins. Si l'interprétation est plutôt que cela ne s'applique pas, tant mieux. Si elle s'applique, c'est la loi et, dans ce cas, j'invite tous les futurs députés parmi nous ou qui seront élus à porter ce sujet auprès de l'Assemblée nationale.

J'en ai fini, Monsieur le Maire, et j'espère avoir répondu à toutes vos questions, Monsieur OLIVER.

M. LE MAIRE : Et s'il en restait, je vous invite, les uns les autres, à en discuter dans un autre périmètre. Merci en tout cas.

2022/1772 - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Refugee Food pour l'organisation du Refugee Food Festival

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2022/1774 - Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Porto-Novo au Bénin

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

2022/1775 - Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention de cette Commission. Néanmoins au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Gautier CHAPUIS vous présente particulièrement le rapport relatif à l'association Refugee Food.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Juste avant, je voudrais saluer le travail de Madame l'Adjointe, Camille AUGÉY, sur les marchés. J'ai pu y participer sur la partie approvisionnement et c'était un travail rigoureux, constructif et plein d'écoute avec toutes les parties prenantes.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je le répète souvent, d'ailleurs je l'ai peut-être déjà dit sur mon intervention précédente, lorsqu'on jardine ensemble, lorsqu'on cuisine ensemble, on refait du lien avec notre environnement, avec la terre, notre alimentation, mais aussi et surtout on refait du lien entre nous. Et si vous me permettez une autre parenthèse, c'est d'ailleurs tout l'enjeu en ce moment de la dizaine de la ville comestible, événement qui se tient donc sur 10 jours à Lyon, pour lequel nous sommes actuellement et jusqu'au 24 mai autour de l'agriculture urbaine. Planter, cultiver, récolter ensemble, c'est faire du lien social.

Et si cela est vrai pour l'agriculture urbaine, c'est également vrai lorsque l'on mange ensemble, lorsque l'on cuisine ensemble et c'est d'ailleurs tout l'enjeu de l'événement Refugee Food Festival qui se tiendra du 13 au 19 juin prochain dans plusieurs villes de France et surtout à Lyon.

L'objectif du Refugee Food Festival est de faire évoluer le regard porté sur les personnes réfugiées en mobilisant et en rassemblant autour de la table, la cuisine étant un moyen incroyable pour fédérer et sensibiliser les citoyens et les citoyennes.

Les restaurants partenaires ouvrent leurs fourneaux et les cuisines aux réfugiés, permettant ainsi à ceux-ci d'accélérer leur insertion professionnelle. On peut citer parmi les partenaires les restaurants Heat dans le 2^e arrondissement en presqu'île, mais également des associations comme Singa ou Forum Réfugiés.

Cette délibération propose ainsi une subvention de 3 500 euros à l'association, qui porte ce projet sur Lyon.

Pour finir, je tiens, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à saluer très chaleureusement Madame Sylvie TOMIC, Adjointe à l'Accueil, à l'Hospitalité et au Tourisme responsable, avec qui nous portons ensemble soutien à ce festival.

Cette délibération a reçu un avis favorable des arrondissements et de la Commission et je vous propose de l'accepter.

M. LE MAIRE : Merci. Nous parler de la vie comestible un peu avant le repas est plutôt de bon augure.

Je mets au vote ces dossiers de manière groupée, qui n'ont pas fait l'objet donc d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le signaler à la Direction des Assemblées.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2022/1690 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 203 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention culturel et Fonds d'Intervention Musiques actuelles - Approbation de conventions et d'avenants

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des rapports de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante. Pour le premier rapport, Madame PERRIN-GILBERT, vous avez la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Il s'agit d'un rapport portant sur les Scènes découvertes. Que sont les Scènes découvertes ? Ce sont des lieux, salles de musique, de théâtre, de danse, des équipements circassiens, qui permettent aux compagnies émergentes, aux artistes en cours de création, de travailler, de créer, de répéter et, au final, de se produire sur scène.

Par leur mise en réseau, les Scènes découvertes permettent aux artistes de rencontrer des publics élargis, d'être mis en contact avec des producteurs, des tourneurs, des directeurs d'équipements.

Ce dispositif avait été créé initialement en 2002, sous l'impulsion de l'Adjoint à la Culture, Patrice BÉGHAIN, et il s'agissait alors d'une véritable innovation, mais au fil du temps, ce réseau s'était un peu essoufflé faute de portage et d'ambition politique, faute de moyens financiers, faute de renouvellement aussi, puisqu'il n'y avait jamais eu de nouvel appel à projets depuis 2013.

Le soutien à la création artistique fait partie des priorités du mandat que m'a confiées Monsieur le Maire de Lyon en matière de politique culturelle. Nous avons décidé de plus et mieux soutenir ces lieux et comme les conventions précédemment signées prenaient fin à l'été 2022, nous avons décidé de relancer un appel à projets.

Cet appel à projets, nous avons souhaité le travailler durant l'année 2021 avec les services de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous l'avons ensuite publié et avons reçu 17 candidatures. Ces 17 candidatures ont fait l'objet d'un examen par les services de l'État, de la Région, de notre Ville. Nous avons pris le temps de rencontrer et d'auditionner les 17 porteurs de projet et avons délibéré en jury, un jury qui réunissait, je le redis, État, Région et Ville.

Huit lieux ont été retenus dans ce cadre, six lieux sont reconduits dans le réseau Scènes découvertes. Répondre à notre appel à projets leur a permis de requestionner leur projet associatif, leur pratique, le préciser parfois. Il s'agit donc des Clochards célestes et du Théâtre de l'Élysée, d'A Thou Bout d'Chant et du Kraspek Myzik, de l'école de cirque de Ménival pour les arts circassiens et de l'association Désoblique pour la danse.

Par cette délibération, nous officialisons donc leur reconduction dans ce dispositif à partir de septembre 2022 et nous signerons une convention de trois ans reconductible une fois.

Deux lieux sont sortis du dispositif, le Théâtre des Marronniers et le Théâtre Espace 44, mais comme nous nous y étions engagés, il n'y a pas de sortie sèche du dispositif et via une délibération que nous voterons d'ailleurs tout à l'heure, mais pour laquelle il n'y a pas eu de demande de temps de parole, nous proposons une subvention de fonctionnement pour chacun de ces deux théâtres. Nous reconnaissons leur rôle en matière culturelle et de proximité.

Deux structures entrent dans le dispositif et la délibération officialise cette entrée. Il s'agit du Nid de Poule, qui deviendra donc à partir de septembre 2022 une scène découverte arts de la rue. Le réseau Scènes découvertes s'enrichit ainsi d'une nouvelle discipline, les arts de la rue, une discipline artistique que Lyon n'avait jamais véritablement soutenue jusqu'alors, malgré la force de l'écosystème régional et national sur cette discipline. Nous attribuons par la délibération que je vous présente à l'instant une subvention de 30 000 euros au Nid de Poule à l'occasion de son entrée dans le dispositif Scènes découvertes.

Le Sonic deviendra également scène découverte à partir de septembre, une salle découverte musique, une scène alternative et underground, une scène qui compte considérablement dans le paysage musical lyonnais. C'est également une subvention de 30 000 euros pour le Sonic que je vous propose de voter via cette délibération.

Pour conclure, je voudrais dire deux choses. D'abord, je voulais remercier les services de la Ville, mais aussi ceux de la Région et de l'État, avec lesquels j'ai dû passer une trentaine ou une quarantaine d'heures entre l'examen collectif des dossiers, les auditions, le jury et avec qui nous avons travaillé en intelligence et sans difficulté et avec qui nous nous sommes mis d'accord unanimement sur ces huit scènes découvertes. Je tiens aussi à dire que, parmi les lieux non retenus en tant que scènes découvertes à l'occasion de cet appel à projets, des structures nous ont proposé des projets extrêmement intéressants et cet appel à projets a permis cela, se faire connaître des pouvoirs publics. Au mois de juillet, je vous proposerai une augmentation de subvention à certains de ces lieux, qui sont restés finalement aux portes du dispositif Scènes découvertes, mais qui ont vraiment présenté des dossiers en matière d'accompagnement à la création extrêmement intéressants. Je pense notamment au club de jazz le Hot Club, qui se trouve dans le 1^{er} arrondissement, je pense à la salle pluridisciplinaire Chromatique et à la salle de théâtre de l'Uchronie, situées toutes les deux dans le 7^e arrondissement. Nous aurons l'occasion de les subventionner via une délibération que je vous proposerai au mois de juillet.

Pour terminer, je dirais que, par cette délibération, nous faisons ce que nous avons dit que nous ferions, à savoir développer l'axe politique du soutien à la création en matière culturelle. Depuis 2020, le réseau des Scènes découvertes et avec cette délibération que nous votons aujourd'hui bénéficie d'un soutien augmenté de 200 000 euros de la part de notre Ville. C'est donc + 200 000 euros pour la création artistique, l'accompagnement professionnel de jeunes artistes, de jeunes diplômés des écoles d'art et de compagnies émergentes.

Je vous remercie de votre attention. Je dirai simplement que la Commission Culture a émis un avis favorable et je vous invite à le voter favorablement.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je profite de cette délibération pour évoquer auprès de vous la situation du Nouveau Théâtre du 8^e, la Compagnie des Trois-Huit, mais aussi du Théâtre des Asphodèles dans le 3^e arrondissement.

Je veux aujourd'hui insister sur l'attitude inappropriée des partenaires publics à l'égard des collectifs, du fondateur du Théâtre du Trois-Huit et de ses conséquences déplorables. Conséquences sur un quartier que vous avez oublié, le quartier des États-Unis. Conséquences sur la jeunesse, les écoles et conséquences bien sûr sur les équipes, sur les artistes. Tout ceci est balayé. En particulier, je déplore la recherche constante de rupture, même quand tout va bien.

À l'inverse, je plaide pour la recherche d'un consensus. Il s'agit de dialogue. Vous avez évoqué, Madame l'Adjointe, pour d'autres structures, des appels à projets, mais un appel à projets, ce n'est pas un appel d'offres et, comme vous l'avez évoqué précédemment, cela peut en effet inciter les associations, les compagnies à retravailler leur projet associatif, c'est plutôt une bonne chose, mais cela doit se faire dans le partenariat. La culture, ce n'est pas un bien marchand et on ne peut pas envoyer balader les gens du jour au lendemain, après 20 ans de travail pour le Théâtre des Trois-Huit et la manière fort peu élégante dont vous avez également traité les équipes du Théâtre des Asphodèles.

Monsieur le Maire, vous avez rencontré récemment d'ailleurs Monsieur BADY à l'occasion de l'inauguration d'une installation. Ce dernier réclame auprès de vous désespérément un rendez-vous et je crois qu'un courrier doit lui arriver, donc nous sommes tous satisfaits.

C'est également le sens du vœu qui sera présenté en fin de séance et pour revenir sur la fondation du NTH8 en 2003, les Trois-Huit n'ont eu de cesse de promouvoir un modèle alternatif du théâtre public, une singularité artistique et une pluralité de projets. L'ancrage de leur théâtre dans la vie de quartier a été largement plébiscité et, comme j'ai pu vous l'indiquer, il en va de même pour les administrateurs du Théâtre des Asphodèles, remerciés sans le moindre égard.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, nous vous incitons à travailler avec ces structures culturelles, à pouvoir travailler avec eux sur une sortie afin de leur permettre la pérennité de leurs activités et de concilier aussi la conservation des valeurs historiques du Théâtre et l'expertise des anciennes équipes avec des créations tournées vers le jeune public en valorisant encore davantage l'ancrage territorial.

Malgré la correspondance de ces projets et les critères d'appel, ils ont tous été refusés. Cette décision, nous avons pu l'évoquer, traduit bien une volonté de rupture, rupture qui a pour conséquence des licenciements d'équipes artistiques formidables, plébiscitées dans leur quartier et reconnues à l'international. Elle provoque aussi la cessation de collaborations entamées avec les habitants du 8^e et 3^e arrondissement notamment. Cette rupture amputera bien sûr la saison 2022-2023 d'une partie de son programme et nous ne pouvons pas nous résigner à voir un théâtre fermé sur le quartier des États-Unis, quartier qui concentre déjà beaucoup de difficultés, que vous avez oublié dans le cadre de votre PPI et nous ne voulons pas voir ce théâtre fermer.

Bilan de l'opération, un collectif engagé et compétent qui a été méprisé, des liens entre le NTH8 et le Théâtre des Asphodèles avec les habitants coupés et des lieux de création à l'avenir incertain.

Pour changer la donne, nous vous proposons donc de privilégier la recherche d'un consensus avec les deux structures culturelles. Cela sera au plus grand bénéfice du renouvellement artistique du NTH8 et du Théâtre des Asphodèles et de sa pérennité pour les habitants des deux arrondissements.

Nous vous remercions de votre attention.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun, le groupe les Écologistes, Monsieur DEBRAY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Nathalie, pour votre présentation.

Mes chers collègues,

Alors, je ne relèverai pas les propos de Monsieur LÉVY, je laisserai notre collègue Nathalie PERRIN-GILBERT répondre à vos attaques dont nous sommes coutumiers ici.

Au nom des trois groupes de la majorité, je souhaite avant toute chose remercier Monsieur COLLOMB, une fois n'est pas coutume, et son ancien Adjoint à la Culture, d'avoir créé les Scènes découvertes avec la DRAC.

Je souhaite aussi remercier Monsieur QUEYRANNE, ancien Président de la Région, qui a rejoint le dispositif en 2006.

En revanche, je vais attendre un peu avant de remercier Monsieur WAUQUIEZ, actuel Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ceci pour deux raisons.

D'une part, la Région s'engagera, je cite, « au cas par cas, sous réserve des crédits disponibles ». Dès lors, peut-on vraiment parler d'engagement ?

D'autre part, la Région a en ce moment la fâcheuse tendance à couper des subventions aux acteurs culturels sans préavis. Dès lors, peut-on avoir confiance sur son éventuel engagement financier ? Seul l'avenir nous le dira.

Nous pourrions pourtant être pleinement rassurés et assurés de l'engagement de la Région si Monsieur WAUQUIEZ nous proposait une subvention de 1 million d'euros pour la culture plutôt que pour l'achat de caméras. Cette somme serait bien plus utile si ces caméras pouvaient bénéficier à la création artistique plutôt qu'à la vidéosurveillance, d'autant que la culture relève, elle, de sa compétence, ce qui n'est pas le cas de la sécurité, faut-il le rappeler ?

Parlons du fond maintenant. Je ne vais pas faire une litanie d'éloges sur le nouveau dispositif Scènes découvertes, impulsé par notre collègue Nathalie PERRIN-GILBERT, je souhaite simplement mettre en exergue quelques aspects qui reflètent nos engagements auprès des Lyonnaises et des Lyonnais concernant notre politique culturelle et notre politique de manière générale.

Premièrement, la sélection de nouveaux lieux dans le cadre de l'appel à projets répond à notre volonté de soutenir des domaines artistiques variés. Certains ne l'étaient pas jusqu'à aujourd'hui.

Deuxièmement, le conventionnement sur trois ans, à partir de 2023, qui pourra être renouvelé après bien sûr un bilan partagé avec les partenaires publics, permettra d'assurer la pérennité de ces Scènes découvertes. Elles pourront ainsi travailler avec une vision et des projets de long terme.

Troisièmement, l'obligation pour les structures de salarier leurs équipes et les artistes accueillis revêt une dimension sociale. Tous pourront vivre dignement de leur travail, les équipes artistiques pourront également développer plus sereinement de futurs projets.

Quatrièmement, les établissements contribueront à développer l'accès à la culture pour toutes et tous, à travers les actions qu'ils auront à mener auprès de publics variés et notamment auprès de ceux qui en sont éloignés, grâce à la médiation culturelle ou encore l'éducation artistique, qui est par ailleurs si essentielle pour l'émancipation des enfants.

Enfin, cinquièmement, les Scènes s'engageront à nos côtés en matière de transition écologique et sociale avec la promotion de l'innovation sociale, la lutte contre les discriminations ou encore la préservation des ressources naturelles.

Avant de vous inviter à voter favorablement l'attribution de subventions de fonctionnement aux huit Scènes découvertes, je tiens également, mes chers collègues du groupe Droite, Centre et Indépendants, à vous faire remarquer une chose, si vous ne l'aviez pas noté : les conventions comportent un article relatif au contrat d'engagement républicain. Vous devez donc être rassurés de voir que notre majorité respecte la loi.

Après cette nécessaire clarification, je peux maintenant, au nom des trois groupes de la majorité, vous confirmer s'il en était besoin que nous approuverons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DEBRAY.

Madame PERRIN-GILBERT, comme certains points très précis ont été abordés, il me semble important que vous puissiez revenir et reprendre la parole. C'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Alors, je répondrai sur les deux questions qui m'ont été posées.

Tout d'abord, le devenir du Théâtre des Asphodèles. Il faut dissocier le théâtre de l'impasse Saint-Eusèbe du nom « Théâtre des Asphodèles », puisqu'il s'agit de la Compagnie des Asphodèles, dirigée par Thierry AUZER, qui avait donné son nom au Théâtre. En effet, ce nom appartient à la Compagnie et à son fondateur. Donc le Théâtre du 3^e et de l'impasse changera prochainement de nom.

Oui, la Compagnie des Asphodèles a fait un très bon travail au sein de ce Théâtre pendant 10 années, mais ce Théâtre lui était mis à disposition par une convention qui lie la Ville à la Compagnie. Cette convention arrive à son terme en août 2022. En 2021, j'ai rencontré Monsieur AUZER et je lui ai expliqué que je souhaitais, dans le cadre de la mise en place de notre politique culturelle faire un appel à projets, ce qu'il n'a pas contesté à l'époque, en lui disant, voilà, nous reconduisons votre subvention en 2021, nous la reconduisons sur l'année 2022, nous regarderons les montants, mais sur le principe, il n'y a pas de souci, en revanche, nous allons remettre les choses à plat. Après 10 années de présence dans un théâtre, il me semble bien, comme nous l'avons fait pour les Scènes découvertes, de proposer un appel à projets qui réprecise la politique culturelle de la Ville de Lyon, ses axes et ses attentes sur un territoire. D'ailleurs, nous avons travaillé en lien avec la Mairie du 3^e sur cet appel à projets. Il n'a pas du tout contesté ce fait et même il a été informé avant tout le monde de l'appel à projets.

En octobre 2021, nous avons publié l'appel à projets, auquel la Compagnie des Asphodèles a répondu, comme 12 autres compagnies, puisque nous avons eu 13 projets sur ce lieu. Ces 13 projets, nous les avons examinés attentivement avec mes services, avec la Mairie du 3^e arrondissement également, et nous en avons retenu 6 dans une *shortlist*. La Compagnie des Asphodèles faisait partie de cette *shortlist*. Nous les avons reçus chacun pendant une heure, les 6 compagnies, en jury et ils ont pu présenter leurs projets. Nous avons pu dialoguer. Nous avons été dans ce dialogue que vous appelez de votre vœu, Monsieur LÉVY, ce n'est absolument pas brutal. Ensuite, il y a eu une délibération et en effet, une autre compagnie a présenté un projet avec des artistes associés, avec un lieu revisité comme un lieu de vie encore plus ouvert, semble-t-il, sur l'arrondissement, avec des cours de théâtre qui vont se poursuivre à destination des publics, mais encore plus des jeunes publics que ce ne l'était auparavant, et qui dont correspondait plus encore à l'esprit de l'appel à projets avec aussi une interdisciplinarité que nous appelions de nos vœux dans l'appel à projets. C'est sur la base de ces critères que la Compagnie du Bonhomme a été choisie, mais les choses ont été claires dès le départ, avaient été précisées à la Compagnie des Asphodèles qui savait, y compris, que la convention se terminait en août 2022, et ce, depuis longtemps, et que je lui ai rappelé dès 2021.

Donc il n'y a eu ni brutalité ni choses qui se seraient faites en deux ou trois mois comme j'ai pu le lire. Cela a été un processus de dialogue, d'explications, transparent. La Compagnie des Asphodèles a pu répondre et c'était normal qu'elle le puisse. Nous avons eu d'ailleurs un très bon dialogue pendant l'audition. Je comprends leur déception, encore une fois, mais il y avait des règles du jeu et ce n'est pas, quand on n'est pas retenu, que l'on se retourne contre les règles du jeu que l'on avait acceptées au départ. Je comprends leur déception. Je n'ai jamais dit que nous n'accompagnerions plus la Compagnie des Asphodèles et comme nous le faisons là pour des Scènes découvertes qui ne sont plus Scènes découvertes, nous continuerons à soutenir le travail de création de la Compagnie des Asphodèles, mais en effet ils n'auront plus un lieu mis à disposition.

On peut voir les choses aussi différemment. Ils ont eu la chance entre guillemets, mais c'est quand même une opportunité en tout cas d'avoir un lieu mis à disposition pendant 10 ans. Je ne dis pas qu'ils n'y ont rien fait. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas fait des aménagements y compris dans ce lieu, mais il est aussi normal dans un souci d'équité d'accès à des équipements publics, financés par l'argent public, que plusieurs compagnies puissent en bénéficier au fil du temps.

J'espère évidemment que la Compagnie des Asphodèles pourra poursuivre son travail de création. Nous l'accompagnerons en ce sens, mais en effet ce sera sans la mise à disposition d'un lieu dont ils ont bénéficié pendant 10 ans. Et je ne doute pas que le projet à venir saura répondre également aux besoins du secteur culturel, artistique et aux besoins du 3^e arrondissement.

Pour ce qui est du NTH8, là aussi, NTH8 est un nom un peu labellisé qui a été proposé pour ce théâtre du quartier des États-Unis par la Compagnie des Trois-Huit. Là aussi, la Compagnie des Trois-Huit a été installée dans ce lieu en 2002, me semble-t-il, à l'époque, sans appel à projets. Ce sont des méthodes différentes en effet. Soit on installe une équipe et on lui confie les clés et elle y fait du très bon travail. La Compagnie Trois-Huit a fait du très bon travail sur ce lieu. Soit on dit, on va le faire de manière un peu plus ouverte, un peu plus transparente, on fait un cahier des charges, on explique ce que l'on veut et on ouvre ce cahier des charges à plusieurs candidatures.

La Compagnie des Trois-Huit avait donc été installée en 2002. Je les ai reçus là aussi régulièrement dès 2020. Je n'ai pas attendu d'être Adjointe à la Culture pour me rendre également dans ce théâtre, pour y apprécier le travail qui y était fait, les pièces de théâtre que j'ai pu y voir également. J'apprécie tout à fait le théâtre de cette compagnie. Là aussi, au terme de 20 années dans un même lieu et une convention arrivant à son terme en août 2022 – ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est votre exécutif qui avait signé des conventions qui se terminaient –, nous avons décidé de faire un appel à projets. Je l'ai dit bien sûr aussi aux équipes du NTH8. Je me suis même rendue sur place, et c'est tout à fait normal, pour leur expliquer. Monsieur le Maire du 8^e était là également, pour leur expliquer, y compris avant tout le monde, ce que vous pourriez me reprocher, ce qu'il y aurait dans l'appel à projets, c'est-à-dire les grandes lignes d'orientation que nous comptons donner à cet appel à projets. Je leur ai dit qu'ils n'étaient absolument pas exclus de cet appel à projets, qu'ils pourraient y répondre.

La Compagnie des Trois-Huit n'a pas souhaité répondre à l'appel à projets, a dit que cela ne l'intéressait pas de répondre. En revanche, la Compagnie Hauts Plateaux, où l'on retrouve des membres de la Compagnie Trois-Huit, a pris le relais pour répondre sur le Théâtre NTH8, comme trois autres candidatures. Nous avons donc examiné les quatre dossiers. Nous en avons retenu trois, un s'est désisté. Nous avons donc auditionné deux équipes dont Hauts Plateaux. Le jury était encore plus élargi que pour les Asphodèles, puisque nous sommes en cofinancement sur cet équipement avec l'État et la Région. Le jury comprenait la Vice-Présidente à la Région et ses services, l'État via la DRAC et ses services, la Mairie du 8^e arrondissement, les services de la DAC et moi-même. Ce n'était donc absolument pas un jury composé d'une seule personne, à savoir l'Adjointe à la Culture. Nous avons auditionné là aussi pendant plus d'une heure les deux équipes.

Il se trouve que nous avons estimé qu'aucune des deux équipes ne répondait véritablement aux enjeux de l'appel à projets, non pas que leurs projets étaient mauvais, mais il y avait des choses encore à préciser. Et encore dans ce souci de dialogue, nous leur avons dit, j'ai pris la peine de les appeler, de leur expliquer à chacune des deux équipes non reçues, que nous allions relancer un appel à projets peut-être en précisant un peu plus le cahier des charges pour qu'ils puissent mieux répondre, y compris en présentant les engagements financiers, ce que nous n'avions pas fait pour le premier appel à projets. La Ville de Lyon va dire combien elle est prête à mettre financièrement sur ce projet, la DRAC également, c'est plus compliqué avec la Région qui ne veut pas s'engager sur des montants financiers.

Par ailleurs, la DRAC a exprimé son souhait de reconnaître ce lieu comme une salle conventionnée par l'État sur l'enfance et la jeunesse, ce qui est plutôt une bonne chose justement par rapport à ce quartier des États-Unis où nous savons qu'il existe un enjeu précis autour de l'enfance et des jeunes. Je vous rejoins complètement en cela, Monsieur LÉVY.

L'autre chose qui est très positive là-dedans est que cela nous permet de contractualiser de manière pluriannuelle avec l'État et, quelque part, de nous assurer des financements de l'État, puisque nous serons dans une scène conventionnée.

Là encore, ce que vous pouvez dire dans ce souci de dialogue à la Compagnie des Trois-Huit, c'est qu'ils sont toujours les bienvenus pour candidater dans cet appel à projets ou Hauts Plateaux, que cette décision leur appartient, que nous n'avons exclu personne, mais que nous sommes dans ce souci de transparence, de clarté et de trouver le meilleur projet pour les enjeux actuels du quartier des États-Unis.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, chère Nathalie, de ces réponses extrêmement précises qui, je n'en doute pas, auront rassuré le groupe Pour Lyon.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain par procuration à VERNEY-CARRON Florence

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à BLACHE Pascal

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice par procuration à VERNEY-CARRON Florence

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Mise au point

Madame VERNEY-CARRON, ayant procuration de Monsieur BILLARD Romain et Madame DE MONTILLE Béatrice, a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur BLACHE Pascal ayant procuration de Monsieur BLANC Etienne a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Chers collègues, il est 12 heures 50, j'entends vos estomacs gronder déjà depuis quelques minutes, rassurez-vous, j'avais bien eu ce message. Je vous propose donc que nous arrêtons dès maintenant. Nous prenons une heure trente de pause de manière à ce que chacun puisse avoir le temps de se restaurer correctement. Nous reprenons donc notre séance à 14 heures 20 précisément. Bon appétit.

(La séance est interrompue pour le déjeuner de 12 heures 50 à 14 heures 20.)

M. LE MAIRE : Ceux qui sont en face de moi tournent la tête sur leur gauche, ceux sur le rang vers la droite, pour saluer les élèves du collège Bellecombe qui sont venus nous observer.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Et vous le savez, puisque la transparence m'est chère, je tiens à vous informer que je leur ai demandé de nous faire une petite bafouille pour nous dire comment ils auront trouvé ce Conseil municipal. Donc sachez que cette observation n'est pas du tout passive, elle est active. Vous serez peut-être même évalués par la nouvelle génération et de futurs électeurs et électrices. En tout cas, merci à vous d'être présents et présentes avec nous aujourd'hui.

Nous reprenons donc l'examen des dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville, Vie étudiante.

2022/1691 - Approbation du nouveau projet d'établissement de la Bibliothèque municipale 2021-2026

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour le rapport 2022/1691, Madame PERRIN-GILBERT, c'est à vous. Merci de garder le silence et de laisser Nathalie présenter le dossier.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs les élus,

Cette délibération porte sur la Bibliothèque municipale de Lyon. Pour la présenter, je ferai préalablement deux petites remarques.

Premièrement, je vais parler de la Bibliothèque municipale de Lyon. Qu'entendons-nous par Bibliothèque municipale de Lyon ? Il s'agit d'abord d'un réseau et ce réseau, c'est à la fois la bibliothèque centrale, donc la Bibliothèque de la Part-Dieu, et les bibliothèques de quartier ou d'arrondissement, soit donc au total un réseau de 16 bibliothèques, la bibliothèque centrale et les bibliothèques de proximité.

Deuxième remarque, je donnerai tout à l'heure quelques chiffres de fréquentation. Ils sont ceux de 2019, car évidemment les chiffres 2020 et 2021 ont été pour le moins troublés par les fermetures d'équipements lors du premier confinement, par l'obligation du pass sanitaire, des modifications d'horaires d'ouverture pour la suite. Nous pourrions repartir des chiffres 2022 désormais, mais je vous propose de neutraliser 2020-2021 et de garder 2019 comme les derniers chiffres de référence.

Ces deux remarques préalables étant faites, je démarre tout d'abord en rappelant que la Bibliothèque municipale de Lyon est, en dehors de Paris, la première bibliothèque de France. Pour le coup, nous pouvons dire que nos prédécesseurs ont agi pour permettre la mise en place d'une véritable politique de lecture publique à Lyon.

Ainsi, la Bibliothèque municipale de Lyon est l'équipement municipal le plus fréquenté, avec 127 000 inscrits. Cela veut dire qu'un Lyonnais sur cinq ou une Lyonnaise sur cinq est inscrit à la Bibliothèque municipale. Peut-être que nous pourrions même demander – alors, c'est risqué – à nos jeunes auditeurs : qui parmi vous a sa carte de bibliothèque ou est inscrit à la bibliothèque ? Bravo.

(Applaudissements.)

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Je ne vais pas demander aux membres du Conseil.

Cela vient illustrer le fort taux d'inscription des Lyonnais et Lyonnaises à notre service de Bibliothèque municipale. Cela montre aussi le fort taux d'adhésion des enfants et des jeunes à la Bibliothèque municipale. C'était un test illustrant.

En 2019, toujours pour donner quelques éléments, la Bibliothèque municipale a reçu 2,6 millions de visites et ce sont 4,2 millions de documents qui ont été empruntés.

Ce service organise en dehors de son premier rôle, de sa première mission de prêt de documents et de supports, plusieurs milliers de rencontres, de conférences, d'expositions, de spectacles ou d'ateliers.

Tout ceci mis bout à bout montre que la Bibliothèque municipale de Lyon est une actrice majeure de notre vie culturelle. C'est pour cette raison qu'il était important que nous puissions travailler avec les équipes de la Bibliothèque – je tiens à saluer Nicolas GALAUD, le directeur, ainsi que l'ensemble de ses équipes –, que nous puissions donc travailler à un projet d'établissement 2021-2026.

Alors, la réflexion sur le nouveau projet d'établissement a démarré en 2021. Encore une fois, 2020 était une année particulière entre la crise sanitaire et le renouvellement de l'exécutif municipal. Le travail a donc véritablement démarré durant l'année 2021. Il s'est appuyé sur les constats tirés des baromètres de satisfaction, enquêtes de satisfaction réalisées régulièrement auprès des citoyennes et citoyens usagers des bibliothèques. Nous avons donc des retours réguliers de satisfaction ou de moindre satisfaction. Nous avons repris ces baromètres, ces indicateurs.

Le travail s'est nourri également de groupes de réflexion thématiques, de travail avec différentes équipes.

Ce travail a été également alimenté par les grandes orientations de notre plan de mandat, un plan de mandat que nous avons voté dans cette configuration en séance publique de Conseil municipal en mars 2021.

Les axes prioritaires de notre plan de mandat et de notre politique publique culturelle ont bien sûr alimenté la réflexion de nos équipes.

Ce nouveau projet d'établissement 2021-2026 s'articule autour de cinq grands principes directeurs.

D'abord, nous rappelons que la Bibliothèque municipale est un service public essentiel, un bien commun :

- Premier principe qui doit garantir l'accès du plus grand nombre à la culture ;
- Deuxième grand principe, qui doit favoriser la transition écologique ;
- Troisième principe, favoriser l'inclusion sociale ;
- Quatrième principe, développer la participation citoyenne ;
- Et cinquième principe, qui fera plaisir à notre Conseiller municipal délégué, Tristan DEBRAY, et à notre Maire également, se mettre à hauteur d'enfants.

Voilà les cinq grands principes... Pardon ? La bonne hauteur, Monsieur COLLOMB, la juste hauteur. En tout cas, rendre le service accessible à toutes et tous, aux enfants en particulier en réfléchissant y compris avec eux aux collections accueillies et nous développons et nous développerons des collèges d'usagers, quels que soient les âges, et qui nous permettent justement ensemble de réfléchir aux politiques d'acquisition, d'achat de livres, mais aussi de supports audiovisuels par exemple.

J'ai demandé et nous avons demandé avec ma collègue Chloë VIDAL à Monsieur GALAUD de venir présenter dans le détail ce projet en Commission Culture – vous auriez dû venir, Monsieur COLLOMB –, qui réunit donc les conseillers municipaux issus de l'ensemble des groupes politiques de notre Conseil et de l'ensemble des arrondissements. Je ne vais donc pas vous le présenter plus en détail cet après-midi, simplement rappeler qu'il est joint à la délibération qui est soumise à notre vote. Il sera accessible à tous les Lyonnais et les Lyonnaises dans son intégralité sur le site Internet de la Ville et sur le site de la Bibliothèque municipale.

Je tiens à vous indiquer également qu'une autre délibération sera soumise à votre vote tout à l'heure. Elle n'est pas le sujet de questions, donc elle ne pourra pas faire l'objet d'une présentation distincte, mais je vous la signale simplement parce qu'elle est importante. Il s'agit aussi d'un projet d'établissement. Ici, nous parlons plutôt de projet scientifique et culturel. Il s'agit du projet scientifique et culturel de notre pôle des Musées d'Histoire et de Société, un pôle composé du Musée Gadagne, du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et du Musée Malartre. Ce projet scientifique et culturel est une première. Il n'avait jamais existé auparavant dans notre Ville. Les équipes des Trois Musées se sont réunies pour travailler sur un document qui présente à la fois une partie commune qui rappelle les grandes valeurs de nos maisons et des parties distinctes qui présentent le projet scientifique à 4-5 ans de chacun de nos musées. Là aussi, cette délibération et ce projet scientifique seront accessibles à toutes et tous sur le site Internet et il a été également présenté en Commission Culture.

Je vous propose un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PERRIN-GILBERT.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, j'ai une intervention de 5 minutes, mais je n'ai pas le nom de l'intervenant. Monsieur BILLARD, c'est à vous.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, si vous me le permettez, je tiens en effet à remercier Jean-Michel DUVERNOIS, mon collègue Adjoint à l'Éducation dans le 6^e, pour cette belle initiative que vous avez saluée, Monsieur le Maire, de faire venir des collégiens, et notamment des collégiens du collège Bellecombe lors de ce Conseil. Il est vrai que dans le 6^e et dans les autres arrondissements, je n'en doute pas, on aime faire vivre la démocratie au sein même des écoles et des établissements scolaires.

J'en viens à mon intervention.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Comme beaucoup de Lyonnais, en effet, je suis fier de notre réseau de 16 bibliothèques. Comme beaucoup de Lyonnais, j'ai des étapes de vie et des souvenirs très forts dans nos bibliothèques, notamment celle de Part-Dieu. Une bibliothèque, vous l'avez dit, c'est un lieu de connaissance bien sûr, de partage, de rencontre, de découverte, de travail ou juste de déambulation ou de flânerie. Les bibliothèques et la lecture publique qu'elles symbolisent sont fondamentales dans la construction intellectuelle et citoyenne des enfants et des adolescents, de même qu'elles permettent l'épanouissement et l'émancipation de chaque individu. Il est donc primordial en effet qu'elles soient au cœur de la politique culturelle de notre Ville et que les moyens soient mis.

Vous l'avez précisé, il s'agit du premier budget culturel de notre Ville avec 23 millions d'euros. À la fois les bâtiments doivent être rénovés et de nombreux doivent être construits, les collections conservées dans de bonnes conditions et évidemment étendues. Ce budget n'est donc pas de trop et a même vocation selon moi à augmenter dans les prochaines années.

De même, il est important, et c'est l'objet de cette délibération, d'adapter nos bibliothèques aux nouveaux modes de vie, aux nouveaux besoins et attentes de nos concitoyens, le Covid, la numérisation, mais aussi les transformations urbaines entre autres, dont les nombreux facteurs doivent faire réfléchir sur nos bibliothèques et leur mode de fonctionnement.

En Commission, j'avais notamment évoqué la réflexion que nous devons avoir sur les horaires et les jours fériés, les jours d'ouverture. Nos bibliothèques doivent ouvrir les dimanches, doivent être plus larges sur les horaires, notamment le soir, durant les périodes d'examen des étudiants par exemple, l'été, où les horaires d'ouverture doivent être revus pour permettre à ceux qui le veulent de s'évader par la lecture par exemple.

Il est aussi fondamental que les bibliothèques vivent encore plus avec leur environnement urbain, nouent des connexions. Celle de la Part-Dieu par exemple doit beaucoup plus vivre avec son quartier. Exemple, les voyageurs de la gare qui préféreraient certainement attendre dans une bibliothèque que dans un hall de gare. Nous l'avons évoqué, le but est vraiment d'augmenter la connexion avec le quartier.

Dans les petites réflexions dont je voulais aussi vous faire part dans cette intervention, pourquoi ne pas aussi travailler à d'autres manières de concevoir les bibliothèques, cela se fait dans d'autres pays, des bibliothèques par exemple existantes ou de création, qui pourraient être des bibliothèques beaucoup plus ouvertes sur l'extérieur, des bibliothèques de plein air qui offriraient des cadres là aussi plus agréables, notamment sur ces saisons.

Enfin, Monsieur le Maire, je tiens à terminer cette intervention sur un lieu qui aurait pu offrir cette fonction, mais qui est à l'état d'abandon depuis des années et qui me questionne depuis ce début de semaine. Il s'agit du château de la Motte dans le 7^e arrondissement au cœur du Parc Blandan. Il semblerait que les toitures du château se soient effondrées, ce qui aurait entraîné l'effondrement des étages. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous confirmer cette information ? Si c'est le cas, c'est une catastrophe pour le patrimoine de notre Ville et notamment celui du 7^e arrondissement. Quelle action avez-vous entreprise si c'est le cas vis-à-vis de la Métropole propriétaire de ce lieu ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Déjà, pour revenir sur les éléments que vous avez soulevés, Madame PERRIN-GILBERT, je vous cède la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Très rapidement.

Je vous rejoins sur la nécessité de continuer à entretenir le patrimoine des bibliothèques et même à ouvrir sur l'extérieur certaines. Un budget à la PPI est prévu pour l'amélioration de l'accueil du public dans certaines bibliothèques, la modernisation également de certains équipements. Évidemment, il y a la Bibliothèque de la Part-Dieu, mais pas seulement, également dans les arrondissements. Ce travail d'un meilleur accueil des usagers, de plus de transparence, d'ouverture, une réflexion aussi sur les mobiliers et sur des équipements modernisés est en cours.

Par rapport à la question des horaires d'ouverture et d'une extension, d'une amélioration du service, c'est une réflexion que nous allons mener, que nous ferons dans le dialogue, dans le dialogue social avec les différents agents et services. Je n'ai pas voulu aller trop vite là non plus, parce que nos agents, nos services ont été comme nous malmenés par la période de crise sanitaire et toutes les réorganisations du travail quotidien qui ont été nécessaires, mais ce travail sur les horaires, les vacances va être engagé. Nous avons commencé à en discuter, là aussi pour améliorer le service au public, mais je souhaite le faire dans le dialogue avec les représentants du personnel et les différentes équipes. Ce sont des points que vous aviez raison de souligner.

M. LE MAIRE : Merci, Nathalie.

Concernant le château de la Motte, c'est un sujet que nous avons eu l'occasion d'évoquer ensemble avec la Maire du 7^e arrondissement, Fanny DUBOT, à qui je cède la parole.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement pour vous répondre, Monsieur BILLARD, je vous remercie pour l'interpellation et je confirme que nous partageons vos préoccupations et cet attachement au patrimoine historique de la Ville de Lyon et du 7^e arrondissement. Nous avons eu l'occasion de le visiter lors des journées du patrimoine avec Monsieur le Maire et vous n'êtes pas sans savoir qu'il a accueilli de nombreux personnages historiques, Marie de Médicis, Richelieu ou encore Anne d'Autriche. Nous sommes donc très attachés et fiers de ce patrimoine.

Malheureusement, un épisode vent violent s'est produit il y a quelques semaines. Le 16 avril, un sinistre s'est produit sur le château de la Motte avec un effondrement du toit. Vous l'avez mentionné, c'est bien la Métropole qui est propriétaire du lieu. Nous sommes donc en lien avec la Métropole qui va réaliser des travaux de sécurisation, de préservation et de réparation du bâtiment. C'est elle qui sera responsable de ces travaux. Aujourd'hui, une expertise judiciaire a été ouverte pour déterminer les causes de l'effondrement.

Si vous souhaitez d'autres informations, nous vous tiendrons informés.

M. LE MAIRE : Monsieur BILLARD.

M. BILLARD Romain : Merci de cette confirmation.

Avez-vous plus d'informations sur l'étendue des dégâts ?

Par ailleurs, ce sont des riverains qui m'ont alerté. Il y a eu silence radio sur cet événement qui n'est donc pas un petit événement. Nous savons que ce bâtiment doit être rénové depuis des années, que cela traîne. Nous sommes sur un bâti en pisé, qui est extrêmement fragile. Il faut se poser des questions sur ce qui a provoqué cela, vous l'avez un peu dit. Pourquoi ce silence radio par rapport à cet événement ? Existe-t-il une volonté de la Métropole de le cacher ?

M. LE MAIRE : Madame DUBOT.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Non, il n'existe aucune volonté de le cacher. Simplement, il n'y avait aucune mise en danger du public, puisque le lieu est clos et sécurisé.

Vous posez la question sur l'état exact. Je vous l'ai indiqué, l'expertise judiciaire est en cours et nous attendons les résultats.

Il n'existe aucune volonté de le cacher, nous serons transparents sur le dossier.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour en revenir au rapport 2022/1691, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(POUR LYON) BORBON Delphine

(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent

(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent

(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point

Monsieur BOSETTI Laurent a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur DRIOLI Adrien a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1695 - Approbation de conventions-cadres entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'adhésion des établissements culturels municipaux au PASS' Région

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1695, Madame PERRIN-GILBERT, c'est à vous la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Oui, il s'agit d'un rapport ayant trait au dispositif PASS' Région.

Vous le savez, notre Ville défend une culture ouverte, accessible au plus grand nombre comme d'ailleurs ont pu l'illustrer les discussions que nous avons eues précédemment, que ce soit sur les Scènes découvertes, les théâtres ou encore à l'instant notre projet d'établissement de Bibliothèque municipale.

Aussi, étant donné que le PASS' Région permet à des jeunes de 16 à 25 ans, lycéens, apprentis, de pouvoir découvrir et fréquenter les établissements culturels, nous avons décidé de contractualiser avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nos six musées municipaux ont contractualisé, ainsi que le Théâtre municipal des Célestins et l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, de manière à ce que les lycéens puissent venir bénéficier des programmations et des expositions de ces équipements culturels.

Nous le faisons malgré le désengagement massif de la Région, dont nous parlerons tout à l'heure à l'occasion du vœu déposé par notre majorité. Malgré ce désengagement massif et pour ce qui nous concerne, nous ne renonçons pas à cet objectif d'émancipation et à l'intérêt général, le seul qui nous porte.

Je vous propose donc un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PERRIN-GILBERT.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous la parole pour 4 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous remarquons que l'actuelle majorité échoue trop souvent à collaborer de façon constructive avec tous les partenaires de l'action publique et la culture en fait les frais. Je vais prendre comme exemple l'Opéra. Pourquoi l'Opéra ? Parce que l'Opéra est la première victime de cette querelle affligeante entre le Président de Région et vous, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais dénoncer sans équivoque la réduction à hauteur de 500 000 euros des subventions de la Région, mais également la suppression de toutes les autres subventions liées à la culture. Monsieur WAUQUIEZ cherche visiblement à se placer en tête d'une prétendue hiérarchie des collectivités et, à mon sens, il confond sa fonction de Président de Région avec celle d'un baron féodal. Malheureusement, ces baisses se font au détriment d'institutions qui contribuent au rayonnement et au dynamisme de la culture dans notre ville.

Alors, Monsieur WAUQUIEZ joue un jeu dangereux, mais il n'est pas le seul, car dans les financements croisés État-collectivité, dès lors qu'une des parties prenantes revoit ses aides à la baisse, que se passe-t-il ? Bien souvent, les autres acteurs suivent. Ici, permettez-nous de faire remarquer que, malheureusement, la Mairie de Lyon a entamé les hostilités. Tel un Robin des Bois de la culture, Monsieur le Maire, vous avez annoncé retirer 500 000 euros de subventions à l'Opéra à cause d'un contenu jugé trop élitiste pour redistribuer à des structures jugées plus populaires ou plus méritantes.

Certes vous et Monsieur WAUQUIEZ êtes chacun dans votre rôle, mais cet épisode auquel nous assistons est digne d'une cour d'école. Alors, face à ces attitudes, nous nous retrouvons dans une impasse et notre groupe souhaite formuler trois requêtes.

La première est que votre majorité apprenne à travailler de façon transpartisane avec tout type de partenaires.

La deuxième est que vous privilégiez la recherche du consensus sur celle de la rupture.

La troisième est que la Région et la Ville cessent leurs conflits stériles et retrouvent une relation de travail et de dialogue au service notamment de la culture.

Sur ce dernier point, et je conclurai là-dessus, notre groupe propose d'organiser une table ronde d'ici la fin du mois de mai entre vous, Monsieur le Maire, le Président de Région, Monsieur WAUQUIEZ, ainsi que l'ensemble des Présidents de groupe qui constituent ce Conseil, dans le but de rétablir un dialogue constructif pour l'intérêt du tissu culturel lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Chère Nathalie, je vous laisse répondre dans un premier temps.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Que dire ? Tout d'abord, je pourrais commencer par dire que la Région, hélas, ne nous a pas attendus pour diminuer les subventions à l'Opéra, elle l'avait déjà fait en 2016. J'avais peu entendu ici, sur ces rangs, d'indignation à l'époque et c'était déjà le mandat de Monsieur WAUQUIEZ. Premier point.

Deuxième point, et je pourrais utiliser une expression qui ferait peut-être plaisir au chef de la Région et à ses troupes, il faudrait peut-être remettre l'église au milieu du village. De quoi parle-t-on ? La Ville de Lyon soutient son Opéra et est fière de le faire encore en 2022 à hauteur de 18 millions d'euros, ce qui en fait le deuxième poste du budget de la culture. Après les bibliothèques (22 et quelques millions d'euros), c'est l'Opéra pour 18 millions d'euros. Ensuite viennent l'ONL-Auditorium, le Conservatoire, l'ENSBA, mais l'Opéra est et reste le deuxième poste du budget culture. Encore une fois, ce n'est pas remis en question.

Oui, nous avons procédé à un rééquilibrage en 2021, mais d'une part, ce n'était pas la même méthode, ce n'était pas en milieu d'année, ce n'était pas au mois de mai, c'est-à-dire en cours de saison. Ce n'était pas par un courrier lapidaire d'une administration, c'est moi-même qui en ai informé le directeur, qui lui ai expliqué notre point de vue. Après, en effet, la presse s'en est fait écho et les uns et les autres s'en sont fait écho, mais cela a été d'abord une discussion entre nous. Encore une fois, il s'agit de 500 000 euros sur 18,5 millions à l'époque.

Là, la Région baisse sans en informer très directement l'Opéra. Cela a d'abord été des bruits de couloir ensuite relayés dans la presse. Elle baisse de 500 000 euros, mais en partant de 2,8 millions. C'est une baisse de 500 000 euros sur 2,8 millions. L'aide de la Région passe donc à 2,3 millions. Nous sommes à 18 millions. Il faut donc comparer ce qui est comparable encore une fois.

Quand j'évoque ces 18 millions, je ne compte pas certains locaux de répétition ou de stockage qui sont mis aussi gracieusement à disposition de l'équipement. Nous sommes donc au-delà des 18 millions d'euros.

Ensuite, quand nous avons parlé rééquilibrage, nous en avons donné les grandes lignes. Nous avons dit que c'était pour soutenir la création. Et quand je dis que nous avons augmenté de 200 000 euros le budget pour les Scènes découvertes, pour les lieux de proximité, que tous ici vous voulez soutenir, tous vous voulez voir les lieux dans vos arrondissements soutenus, c'est aussi grâce à cette réorientation.

Quand nous avons injecté 100 000 euros dans la CinéFabrique en 2021, parce que nous croyons dans ce projet, c'est aussi une redistribution.

Quand nous aidons un peu plus le TNG, quand nous aidons un peu plus la Villa Gillet, quand nous aidons un peu plus l'Institut Lumière (+ 100 000 euros), c'est ce rééquilibrage-là dont il s'agit et nous l'avons présenté concomitamment de la baisse de 500 000 euros à l'Opéra. Nous avons expliqué ce que nous faisons, pourquoi nous le faisons, et sans mettre en difficulté l'Opéra par rapport aux 18 millions d'euros que nous mettions.

Alors, si vous voulez parler de symétrie entre la Ville et la Région, moi, ce que je vous propose, c'est en effet d'intercéder auprès de Monsieur WAUQUIEZ, mais de lui dire : 60 % des visiteurs de l'Opéra ne sont pas lyonnais, donc Monsieur WAUQUIEZ, il faut augmenter en conséquence votre enveloppe réservée à l'Opéra et ce ne sont pas 2,3 millions qu'il faut mettre, ce sont 15 millions, parce que 60 % des visiteurs et des spectateurs de l'Opéra ne sont pas lyonnais.

Vous parlez de travail en commun. Dites à Monsieur WAUQUIEZ que la Ville de Lyon a fait un effort sur la Villa Gillet. Nous avons augmenté de 30 000 euros. Pourquoi baisse-t-il alors de 350 000 euros ?

Dites que les comités de suivi sont ouverts à l'ensemble des collectivités. Nous avons un comité de suivi sur la CinéFabrique justement. J'avais répondu présent, la Métropole était présente, l'État était présent. Qui s'est décommandé ? La Région.

Sur la Cité du Cirque à Vénissieux – ce n'est même pas Lyon –, l'État était présent, j'étais présente parce que nous soutenons une école de cirque à Lyon, la Métropole était présente. Qui n'est pas venu ? La Région.

Ne nous dites pas que c'est nous qui ne savons pas travailler avec les autres. Je l'ai dit tout à l'heure sur les Scènes découvertes, j'ai eu à cœur d'associer les services de la Région et cela se passe bien avec les services. Quand ils ont le droit de travailler, cela se passe bien. Nous avons travaillé avec les services de la Région sur le cahier des charges et sur le jury, idem sur le NTH8.

Donc nous savons travailler avec les autres et cela se passe très bien avec l'État, l'État qui nous a d'ailleurs suivis dans le cadre du plan de relance quand nous avons mis 4 millions d'euros sur la table en plus des 110 millions d'euros annuels, l'État nous a suivis. L'État nous suit quand nous augmentons à l'Institut Lumière, le Centre national du Cinéma nous suit. Quand je dialogue avec la Présidente du CNL, le Centre national du Livre, autour de la Villa Gillet, elle nous dit : je vais venir à la rescousse de la Villa Gillet et je vais essayer de travailler avec la Région pour les faire changer d'avis.

Nous travaillons aussi avec le Centre national de la Musique, qui nous aide plus que jamais et qui nous a aidés plus que jamais sur les scènes de la musique. Nous travaillons avec la Métropole également la main dans la main. Le seul partenaire avec lequel nous n'arrivons plus à travailler, parce que nous y arrivions précédemment, du temps de la Vice-Présidence de Madame VERNEY-CARRON, c'est depuis le changement d'exécutif qu'en effet, la Région a décidé de partir seule en bataille réglée, rangée contre le secteur de la culture.

Je terminerai en disant que ce n'est pas seulement la Ville de Lyon qui est attaquée. Ce n'est pas seulement non plus Grenoble. Ce n'est pas seulement non plus Villeurbanne. Ce n'est pas seulement non plus Clermont-Ferrand. En gros, ce ne sont pas seulement les villes écolos et socialistes. C'est trop simple. Là, en commission permanente, ce sont 4 millions d'euros qui vont être enlevés du budget de la culture de la Région et sur tous les départements de la Région, en Auvergne également, ailleurs en Rhône-Alpes aussi, en Ardèche, à Die, à Aurillac, plein de villes sont touchées. Ce n'est pas seulement la Ville de Lyon, ce n'est pas seulement notre municipalité, c'est une attaque en règle contre tout le secteur culturel et oui, c'est particulièrement inquiétant.

M. LE MAIRE : Merci, Nathalie. Merci pour ce vibrant plaidoyer et ces explications extrêmement précises que je pourrais à loisir compléter pour aller uniquement dans le même sens.

En tout cas, je vous remercie, Monsieur HERNANDEZ, d'abord de l'intérêt que vous portez au sujet, la survie et le développement de nos acteurs culturels. Je vous remercie pour la proposition de médiation, en tout cas, c'est ainsi que je l'ai entendue. Juste vous préciser que nous n'avons attendu ni votre proposition ni même l'évocation ici publiquement du sujet pour prendre les devants. Nous avons avec Nathalie PERRIN-GILBERT déjà commencé à discuter avec les autres parties prenantes qui ne sont, j'ai le regret de vous le dire, pas les Présidents des groupes politiques de cette assemblée, même si certainement il y aurait des choses à dire, vous auriez des choses à dire. Mais il nous a paru plus important, plus pertinent, plus efficace avec Nathalie PERRIN-GILBERT d'ores et déjà de solliciter la Métropole, l'État au travers de la DRAC et d'autres acteurs qui pourraient dans un tour de table général nous aider à trouver des solutions concrètes pour chacune des situations qui sont aujourd'hui à traiter.

Puisque je sais que vous avez une certaine expérience dans le dialogue, dans la négociation avec Monsieur WAUQUIEZ, je vous invite à tenter de le raisonner comme vous aviez su le faire pour tenter de constituer – je ne sais pas comment cela se serait appelé – un mouvement politique local lyonnais. En tout cas, vous avez su le faire il y a deux ans. Peut-être sauriez-vous mieux que nous le ramener à la raison ? En tout cas, c'est ce que j'espère, mais vu votre langage corporel, j'en conclus que ce n'est pas le cas, que vous ne vous sentez pas non plus armé pour le faire.

Monsieur HERNANDEZ, je prends le soin notamment à la suite de l'intervention de Monsieur CUCHERAT en Conférence des Présidents de respecter à la lettre l'accord qui a été passé lundi sur le respect, l'écoute. Vous avez eu la parole, je suis en train de parler. S'il vous plaît, ne parlez pas sur moi. Si vous voulez prendre la parole, vous le faites de la manière la plus appropriée qui soit. Je suis prêt à vous redonner la parole si vous me la demandez. La souhaitez-vous ? Eh bien, je vous la donne.

M. HERNANDEZ Ludovic : J'entends bien ce que vous dites, mais je pense que notre démarche était justement d'essayer de vous faire changer à vous et à Monsieur WAUQUIEZ de comportement, le même que vous venez d'avoir envers moi, c'est-à-dire de se mettre autour d'une table et de réfléchir à l'intérêt général et essayer d'effacer toutes ces petites guéguerres, amertumes. Vous avez eu des propos quand même à mon avis un peu forts, je pense que vous regrettez d'ailleurs. C'était dans cet esprit-là que nous voulions faire cette table ronde, c'est-à-dire essayer de retrouver un climat sain. Mais visiblement, vous n'êtes pas dans cet état d'esprit. J'en suis désolé.

M. LE MAIRE : Et je vous prierais de ne pas penser à ma place, s'il vous plaît.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle

Ne prend pas part au vote

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

Mise au point

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame PRIN Isabelle a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1705 - Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2022 - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 2022/1705, Madame PERRIN-GILBERT, vous avez de nouveau la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération dont nous sommes coutumiers, puisqu'il s'agit de voter la programmation estivale.

Tout l'monde dehors, ce sont des formes artistiques partout dans la ville, dans les neuf arrondissements, accessibles à toutes et tous, puisque ce sont des spectacles et manifestations sur l'espace public et gratuites.

Nous avons engagé une nouvelle méthode de travail depuis l'année dernière, dans la mesure où ce sont les neuf Mairies d'arrondissement qui sur la base, encore une fois, d'un appel à projets, suscitent des réponses de compagnies artistiques. Nous réunissons l'ensemble de ces réponses, nous formons une sorte de catalogue de propositions de spectacles. À partir de ce catalogue, réalisé par les services de la Ville, que je remercie et que je salue, chaque Mairie d'arrondissement dans le dialogue réalise sa programmation, parce que j'estime, nous estimons que ce sont les équipes d'arrondissement qui sont le mieux à même de savoir finalement quels sont les lieux de proximité à animer, quel type de proposition artistique répondra le mieux aux attentes des habitants en proximité.

20 000 euros par arrondissement, quel que soit l'arrondissement, là aussi, il y a une volonté de transparence et d'équité. Cela permet aussi aux neuf arrondissements d'échanger entre eux. Parfois des compagnies vont aller sur plusieurs arrondissements. Des arrondissements veillent à ne pas être redondants ou concurrentiels avec leurs voisins. Cela permet aussi des liens entre arrondissements sur la base de cette programmation artistique estivale.

Je disais que ces propositions étaient gratuites pour un souci d'accessibilité de toutes et tous. En revanche, tous les artistes et tous les techniciens sont rémunérés sur la base de cachets. C'est donc également une manière de soutenir l'emploi artistique et culturel.

Je vous propose un avis favorable pour cette délibération qui a obtenu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nathalie.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 2 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur BERZANE, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci pour ce temps gagné.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(LES ÉCOLOGISTES) VIVIEN Emmanuel

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(POUR LYON) BORBON Delphine
(LES ÉCOLOGISTES) CHAPUIS Gautier
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(LES ÉCOLOGISTES) GOUST Victoire
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie

Mise au point

Madame RUNEL Sandrine a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame DELAUNAY Florence a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur CHAPUIS Gautier a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame GOUST Victoire a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame ROCH Valérie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1707 - Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière pour la période 2022 à 2025

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1707, Madame VIDAL, c'est à vous la parole.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

On ne présente plus l'Institut Lumière, je pense que vous le connaissez toutes et tous, institut qui a trouvé à s'installer au début des années 1980 dans la villa d'Antoine Lumière, villa sauvée de la destruction dans le 8^e arrondissement, Institut Lumière qui apporte depuis à la ville natale du cinéma une pleine reconnaissance de son titre en œuvrant à travers de multiples activités à la promotion, à la valorisation de la mémoire cinématographique. C'est à Lyon, je pense que les collégiens ici présents le savent, que le premier cinématographe des frères Lumière en 1895 est né, il y a un peu plus de 120 ans déjà.

Musée, cinémathèque, qui offre notamment des rétrospectives valorisant des cinéastes qui ont fait ou qui font encore l'histoire du cinéma de tous genres, de toutes les époques, association dont la programmation artistique comprend un volet pédagogique en lien avec les établissements scolaires et les partenaires associatifs pour valoriser auprès des jeunes Lyonnais le patrimoine Lumière et peut-être même avez-vous été bénéficiaires de ces temps-là ou bien vous êtes-vous rendus au musée ou à la cinémathèque de l'Institut. L'Institut Lumière édite aussi, vous le savez, des ouvrages dédiés au cinéma, ses grandes figures, produit des documentaires, des bandes annonces.

L'Institut Lumière, c'est enfin et bien sûr le Festival Lumière, festival pour toutes et tous, dont la renommée n'est plus à faire.

La Ville de Lyon apporte son soutien à l'association avec la mise à disposition du château Lumière et du Hangar du Premier Film, qu'elle s'emploie également à préserver et restaurer, ainsi que l'attribution chaque année d'une subvention individualisée de fonctionnement inscrite au budget primitif de la Ville.

Pour l'année 2022, le montant de cette subvention est de 700 000 euros inscrits au budget primitif, voté par le Conseil municipal du 27 janvier 2022 et je précise que c'est un montant en constante augmentation depuis 2020. En 2020, nous étions à 480 000 euros, en 2021, une augmentation de 70 000 euros pour passer à 550 000 euros et une augmentation en 2022 à 700 000 euros, soit plus de 150 000 euros depuis 2021 et plus de 220 000 euros depuis 2020.

Le soutien de la Ville, ainsi que celui d'autres partenaires, permet à l'Institut Lumière d'offrir à des publics différents des services culturels uniques en leur genre à Lyon et de participer au rayonnement de la ville aux plans nationaux et internationaux. Mais est-il nécessaire de rappeler que l'Institut Lumière a besoin du soutien de tous ses partenaires ? Métropole, Centre national du Cinéma et de l'Image animée et Région. Est-il nécessaire de rappeler que la coupe budgétaire de 100 000 euros prévue par cette dernière est de nature à grandement fragiliser cette belle institution qui fait la fierté du 8^e arrondissement et celle de la ville toute entière ?

Cette coupe budgétaire qui fait passer la subvention régionale à l'Institut Lumière de 660 000 euros à 560 000 euros représente une baisse substantielle qui s'inscrit dans une longue série de coupes budgétaires dévastatrices pour la culture et donc j'ajouterais aussi pour la démocratie. Quand la culture est en danger, c'est la démocratie qui est en péril. Albert Camus le résumait de manière juste et percutante, et j'aime assez cette citation : « *Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude.* »

Vous l'aurez compris, dans le contexte que nous connaissons, je vous invite vivement à approuver ce rapport 1707, en faveur du renouvellement de la convention passée entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière pour la période 2022-2025. Il s'agit d'un renouvellement et cette nouvelle convention qui est proposée et qui établit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon autour des activités de l'association a recueilli un avis favorable en commission.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Chloë.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une interpellation également pour Madame l'Adjointe à la Culture. Je voulais profiter de cette délibération pour évoquer avec vous le projet de Cité du Cinéma et de la Photographie, porté par Thierry FRÉMAUX, à qui nous souhaitons un très beau festival de Cannes. J'étais très ému de voir des images hier de la patrouille de France au-dessus de Cannes. Cela devait être absolument magnifique.

Portée par Thierry FRÉMAUX, elle devait voir le jour sur le site à proximité du Hangar, rue du Premier Film, et dans la continuité jusqu'au gymnase Dargent. L'objectif était de disposer d'une deuxième salle de projection, mais aussi de salles d'exposition et de diffusion du cinéma, ainsi que d'afficher la présence de notre ville, ville où le cinéma a été inventé. D'un point de vue thématique, il s'agissait d'insister sur un double héritage, celui du cinéma et celui de la photographie, qui sont bien évidemment liés.

Pour ceux qui étaient présents, en 2018, à l'occasion du Festival Lumière, l'architecte Renzo PIANO et Thierry FRÉMAUX nous avaient présenté un certain nombre de dessins et de maquettes d'un projet économe et financé par des partenariats publics-privés, mais qui impliquent un soutien de la municipalité, de la Métropole et d'autres partenaires, qu'ils soient publics ou privés, sans oublier bien sûr, Madame l'Adjointe, le public.

Les élections municipales sont passées par là et aujourd'hui, nous aimerions savoir quelle est votre ambition et votre projet pour cette Cité du Cinéma. Nous aimerions également que vous nous développiez votre politique. Vous avez parlé de la CinéFabrique. Vous avez raison, c'est une très belle structure, mais quelle est votre politique par rapport au développement du cinéma sur notre ville ?

J'aimerais également intervenir sur un autre point qui concerne le monument place Ambroise Courtois, pour lequel un certain nombre d'études sont dans les services, en tout cas, vous pouvez en bénéficier, parce que ce monument s'écroule. Actuellement, un certain nombre de travaux sont réalisés d'urgence pour justement permettre à l'Institut Lumière d'organiser des projections de films place Ambroise Courtois cet été. Cela dit, ce monument nécessite un certain nombre de travaux et une mobilisation conjointe de la Ville et de la Métropole.

Je profite également de cette délibération pour revenir sur la délibération précédente, sur laquelle j'aurais pu dire par exemple que nous sommes aussi inquiets du déséquilibre qui peut exister dans l'arrondissement entre les quartiers en termes d'animation et de vie culturelle. Nous avons pu aborder ce matin la question de la fermeture du musée de Trois-Huit, en tout cas une nouvelle ambition, mais que nous n'arrivons pas bien à voir. Pour la suite, nous sommes également inquiets sur la diminution des activités populaires pour ce quartier.

Je vous remercie en tout cas de votre attention et de votre réponse, notamment sur l'Institut Lumière. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci.

Alors, dans un premier temps, chère Nathalie, je vous laisse donner quelques éclaircissements.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Alors, Monsieur LÉVY, d'abord, je peux vous rassurer, les Trois-Huit ne vont pas devenir un musée, cela va rester un théâtre.

Ensuite, il est faux – je ne vais pas dire qu'il est mensonger, je n'irais pas jusque-là – de dire que le théâtre va fermer ses portes. Le théâtre va rester ouvert. Simplement, il y a un appel à projets pour définir la compagnie ou les compagnies qui seraient les mieux à même de faire vivre le lieu, mais le lieu n'est pas en danger, le théâtre ne fermera pas ses portes, il n'y aura pas de diminution de budget non plus consacré à ce théâtre. Simplement, le théâtre continue de vivre.

Vous savez, j'entends dire beaucoup de choses sur les institutions, notamment par le secteur indépendant et à juste titre. Souvent le secteur indépendant et associatif critique le secteur institutionnel en matière de culture, en disant : mais les directeurs restent trop longtemps à la tête des théâtres, des opéras, etc., et il faut que cela tourne. Ils ont raison. C'est pour cela que les CDN, les Centres dramatiques nationaux, ce sont des contrats qui ne peuvent pas aller au-delà de 9 ans et, tous les 9 ans, le directeur et l'équipe qui l'accompagne doivent céder leur place à une équipe qui suit.

Alors, pourquoi ce que l'on demande aux grandes institutions culturelles, et encore une fois, que l'on demande à raison, on ne se l'applique pas à soi-même quand on est dans le secteur associatif et indépendant ? C'est très bien que la Compagnie des Trois-Huit ait fait un excellent travail pendant 20 années au sein du NTH8, du théâtre du 8^e et je trouve très sain de rouvrir les possibles, de faire un appel à projets et que chacun, chacune puisse candidater. Ce qui est vrai pour les institutions doit l'être aussi pour le secteur indépendant. Il s'agit d'égalité d'accès à des équipements publics.

Cela, c'était pour refermer la porte, non pas du théâtre, mais du dossier NTH8.

Concernant l'Institut Lumière et notre politique en matière de cinéma, concernant l'Institut Lumière, depuis plusieurs années, la Ville s'était désengagée du cinéma, s'était désengagée du Festival et de l'Institut. Il y avait eu des baisses de subventions. La Métropole avait pris le relais sur le Festival. Il était également fait appel au partenariat avec le groupe Partouche dans le cadre de la DSP. Dans le cadre d'une véritable politique publique culturelle, qui fait toute sa place au cinéma, parce que Lyon est le berceau du cinéma comme Chloë VIDAL le rappelait, nous avons établi un dialogue important avec Thierry FRÉMAUX, mais aussi l'ensemble du Conseil d'administration et ses équipes. C'est de ce dialogue qu'est née y compris la hausse de subvention de la Ville de Lyon.

Comme Chloë le rappelait, nous sommes passés de 480 000 euros à 550 000 euros puis à 700 000 euros. Je ne dis pas que nous irons plus loin, mais nous avons atteint une vitesse de croisière. À partir de là, nous réfléchissons ensemble aux missions de l'Institut Lumière en matière de conservation de cinéma de patrimoine, de mise à disposition de ce patrimoine, y compris de générations plus jeunes, et de transmission de la culture cinématographique.

Vous me parlez de projet de Cité du Cinéma. Aujourd'hui, ce projet n'est plus porté par l'Institut Lumière et son conseil d'administration ni Thierry FRÉMAUX, non pas du fait d'un désengagement de la Ville de Lyon, puisque nous avons augmenté notre engagement, donc il ne s'agit pas de cela. Simplement, il s'agit d'un questionnement de l'Institut, y compris aussi après la période Covid et les différents bouleversements que connaissent les salles de cinéma, les fréquentations, les habitudes des citoyens et des amateurs de cinéma. Pour l'instant, et vous pourrez vérifier auprès de Monsieur FRÉMAUX, ce projet, il ne souhaite pas le porter.

En revanche, nous travaillons avec lui sur des travaux à réaliser au sein de l'Institut, dans le cadre de la conservation du patrimoine, mais également pour réhabiliter en sous-sol deux salles de cinéma. Nous travaillons actuellement avec l'Institut pour accompagner ce projet.

Pour la première fois également, et cela s'est fait dans le cadre du fonds d'urgence, la Ville de Lyon a soutenu ses salles de cinéma en centre-ville. Nous avons soutenu les salles de cinéma Lumière. Nous avons soutenu le cinéma le Comoedia au titre de cinéma d'art et essai. Nous rendrons ce soutien pérenne vis-à-vis du Comoedia en 2022 y compris. Lors du vote en Conseil municipal du mois de juillet, je vous proposerai une subvention de soutien au fonctionnement du Comoedia. Nous sommes donc en dialogue avec l'Institut Lumière sur ces projets et nous l'accompagnons.

Par rapport à nos politiques en matière de cinéma plus largement, nous avons augmenté notre soutien aux différents festivals. Je pense notamment à Écrans mixtes, qui est le deuxième festival après le Festival Lumière. Par le passé, et donc avant notre arrivée, Écrans mixtes était financé uniquement par la Délégation à l'Égalité et à la Lutte contre les Discriminations et par le Cabinet du Maire, par une enveloppe spécifique. Nous soutenons aujourd'hui Écrans mixtes, toujours avec ma collègue Florence DELAUNAY dans le cadre de sa délégation à l'Égalité, mais également dans le cadre de la Délégation à la Culture, parce que je considère que ce festival n'est pas seulement un festival du cinéma queer, c'est d'abord un festival de cinéma avec une immense qualité artistique et esthétique. C'est pour cela que depuis 2021 et pour la première fois, nous soutenons au titre de la culture ce festival.

Nous avons augmenté également notre soutien au festival Hallucinations collectives, un festival autour du cinéma fantastique et de la science-fiction, beaucoup porté en lien avec le Comoedia, mais aussi via une association.

Dans le 4^e, nous soutenons plus que jamais l'Aquarium Ciné Café. Là aussi, nous les soutenons sur du fonctionnement et sur de l'investissement et d'une manière qui n'a pas eu d'équivalent auparavant.

Je n'ai pas en tête le chiffre exact de toutes ces hausses, mais sachez que la part cinéma a augmenté dans la part de la politique culturelle de la Ville.

Voilà ce que je peux vous donner comme informations à l'heure actuelle.

M. LE MAIRE : Vous me permettez, Monsieur COLLOMB, je vais d'abord céder la parole à Olivier BERZANE, Maire du 8^e, puisqu'un certain nombre de questions posées par le collègue de votre groupe concernaient le 8^e arrondissement précisément. Monsieur BERZANE, c'est à vous.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Merci. Oui, je reprends donc le temps de parole que j'ai abandonné précédemment, parce que, quand j'entends certaines choses, je ne peux pas ne pas réagir et pointer le double discours en fonction des assemblées dans lesquelles vous vous trouvez, Monsieur LÉVY.

Nous étions cette semaine lors d'une réunion du Comité d'intérêt local de Monplaisir. Était d'ailleurs également présente Madame Béatrice DE MONTILLE à cette réunion, qui pourra justifier d'ailleurs que je ne mens pas sur ce qui est dit.

Je me souviens de votre réaction vis-à-vis d'une habitante qui souhaitait une modification d'usage d'un tènement sportif au regard des nuisances qu'il créait dans le quartier Saint-Hippolyte, donc le tènement derrière la MJC Monplaisir. Vous vous êtes insurgé contre elle en disant à quel point nous avons besoin dans une ville de tous vivre ensemble et surtout de ne pas supprimer les équipements sportifs dont nos jeunes ont besoin pour pouvoir se défouler et pratiquer le sport. Et j'entends à l'instant que concernant le site Dargent, vous dites que finalement nous ne souhaitons pas la création de la Cité du Cinéma et de la Photographie sur ce tènement qui pourtant supprimerait un plateau sportif assez gigantesque. Donc en fonction des assemblées et de la présence ou non de caméras, le discours change quand même notablement. Il est important que tout le monde ici le sache.

Sur les questions qui ont été évoquées une nouvelle fois d'iniquité de traitement des quartiers de ce bel arrondissement, je me plais à dire que c'est un bel arrondissement. Excusez-moi, mais Audrey HÉNOCCQUE disait ce matin que la pédagogie est l'art de la répétition, je vais donc répéter à nouveau et préciser un certain nombre de choses, puisque je suis accusé en permanence, y compris lors des Conseils d'arrondissement de tout mettre sur Monplaisir, ce qui devrait vous ravir, c'est votre quartier malgré tout, au détriment des autres quartiers de l'arrondissement.

Donc je ne sais pas si vous vous souvenez de la PPI que nous avons votée en début d'année, la PPI qui est fléchée sur les investissements directs du 8^e, c'est 150 millions d'euros. Monplaisir concentre 3 millions d'euros, les autres 147 millions sont sur les autres quartiers de l'arrondissement. Difficile quand même de dire que nous privilégions ce quartier au détriment des autres.

Mais peut-être confondez-vous, et là, cela m'inquiète, parce que, quand on a siégé plus d'un quart de siècle dans une assemblée, on est censé connaître les responsabilités d'une ville, d'une métropole et la différence qu'il y a entre une ville et un arrondissement, de toute évidence, je réprécise. Comme des collégiens sont présents, il est important qu'ils l'entendent. La responsabilité de la Métropole, c'est notamment la voirie. Peut-être confondez-vous donc avec le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière, qui est financée non pas par la Ville, mais par la Métropole, la Ville ne payant que la végétalisation de l'avenue à hauteur de 800 000 euros. Nous sommes loin du budget nécessaire à rénover l'avenue des Frères Lumière. Donc petite précision utile sur les compétences des différentes instances.

Enfin, sur les responsabilités de la Ville et d'un arrondissement, vous avez été élu et vous êtes encore élu dans un arrondissement. Un arrondissement a avant tout pour responsabilité de gérer la proximité, donc la relation avec les habitants. Nous étions, cher Grégory, hier, dans le quartier de Mermoz et de Langlet-Santy, vous avez pu voir à quel point cette proximité est forte dans ces quartiers et comment nous y sommes les bienvenus et nous avons été très bien accueillis.

Il est important de répréciser ces éléments. Sur ces questions de proximité, encore une fois, c'est bien le chantier sur lequel nous travaillons. S'il y a un héritage qui n'est pas bon, c'est celui de l'iniquité de traitement de la proximité dans cet arrondissement. Tel est l'héritage et c'est celui sur lequel nous travaillons. C'est nous qui mettons en place Place à l'été sur les quartiers des États-Unis et de Mermoz cette année. Cela fait 10 ans que les habitants de Mermoz attendent la création d'un terrain de boules. Grâce à un APIC, merci, chère Chloë, ils vont enfin avoir leur terrain de boules. Les travaux commencent maintenant. 10 ans, 2 ans, et les choses avancent.

Le doublement des effectifs des Conseils de Quartier, c'est nous qui l'avons fait. La mise en place du Conseil d'arrondissement des Enfants, c'est nous. La réorientation de la Politique de la Ville, merci, Jean-Luc, d'avoir réorienté vers les quartiers Grand Trou, Moulin à Vent, États-Unis, qui étaient moins bien servis dans le mandat précédent, les actions de la Politique de la Ville. L'étude d'attractivité des commerces, merci, chère Camille, sur le quartier des États-Unis, qui va permettre de redonner une dimension plus commerciale à ce cœur de quartier. Et je pourrais être très long dans la liste des actions qui sont menées. Le Territoire Zéro Chômeur, pour ne citer que lui, qui est sur la plus grande poche de pauvreté de l'arrondissement. Ce n'est pas à Monplaisir, c'est à Langlet-Santy.

La première école que nous allons végétaliser, dont nous refaisons la cour d'école et dont nous avons piétonnisé le parvis, la rue des enfants, merci, Tristan, c'est l'école Charles Péguy. C'est dans le quartier des États-Unis, encore une fois, ce n'est pas à Monplaisir.

Mais puisque vous êtes tant attaché, et j'espère que nous n'aurons pas besoin d'y revenir encore au Conseil suivant, à cette question de l'équité de traitement de tous les quartiers, vous qui avez été capable de pousser la création d'un comité des fêtes fantastique qui fait un travail merveilleux sur le quartier de Monplaisir, que n'avez-vous pas fait la même chose sur les autres quartiers ? Vous qui avez œuvré à faire revenir la patinoire, financée aussi en partie par de l'argent public sur le quartier de Monplaisir, pourquoi ne l'avoir pas mise sur le quartier des États-Unis sur la place 8-mai 45 ? J'en suis fort désolé, mais c'était quand même 20 000 euros d'argent public qui allaient directement sur le quartier qui vous intéressait le plus dans votre mandat. Pourquoi n'avoir pas soutenu davantage les États en Fête ? Pourquoi sommes-nous aujourd'hui obligés de relancer une nouvelle phase de travail, et j'en suis très heureux, puisque le 13 juillet va revivre dans le quartier des États-Unis avec un nouveau dispositif avec Antiquarks et la compagnie Coin Coin Productions ?

Voilà les actions qui sont des actions réelles de proximité sur le terrain. C'est nous qui quand même venons d'expliquer à une association commerçante route de Vienne qu'elle pouvait candidater à des appels à projets de la Ville. Elle ne le savait pas. Mais il s'est passé quoi pendant ces 25 années ? Excusez-moi.

Alors, nous allons, comme vous l'avez dit, chère Nathalie, remettre l'église au milieu du village et je vais m'en arrêter là.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BERZANE.

Monsieur COLLOMB, vous avez demandé la parole. C'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Oui, Monsieur le Maire, je crois qu'il ne s'agit pas dans l'intervention de Franck LÉVY de savoir s'il vaut mieux choisir Monplaisir, Langlet-Santy ou un autre quartier. Nous avons travaillé sur tous ces quartiers.

Puisque vous êtes allés à Turin, peut-être le nouveau Maire que vous avez rencontré sans doute vous a-t-il montré la cinémathèque de Turin, qui est absolument extraordinaire et qui fait rayonner cette ville dans tous les milieux cinématographiques européens et même du monde. C'est le même projet que nous développons avec Monsieur Thierry FRÉMAUX pour ancrer Lyon comme une des capitales européennes du cinéma. Vous repoussez ce projet, qui aurait été, pas simplement pour le 8^e arrondissement, pas pour Monplaisir, mais pour Lyon, quelque chose d'absolument extraordinaire, tout comme vous avez repoussé le projet du Musée de la Danse, plutôt de la création au niveau dans sur le Musée Guimet.

Je crois que ce sont des erreurs tout à fait fondamentales, parce que petit à petit Lyon va perdre de son rayonnement. Alors, on nous dit, mais regardez ce que nous avons fait pour la création de cinémas dans la ville. C'est comme si demain le Maire de Cannes disait, finalement, le Festival de Cannes, cela ne m'intéresse plus, je vais créer plutôt des salles de cinéma dans la ville. Non, le fait qu'il y ait le Festival de Cannes, cela fait rayonner Cannes et la France dans le monde entier et si on avait ajouté trois autres cinémas dans la ville, je crois que cela n'aurait pas eu le même impact.

Donc nous vous demandons de reprendre les grands projets qui font rayonner Lyon à travers le monde.

M. LE MAIRE : Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck : Très brièvement, parce que Monsieur COLLOMB a expliqué que le projet de l'Institut Lumière n'était pas un projet d'arrondissement ou de quartier, ce qu'a du mal à comprendre Monsieur BERZANE, mais bien un projet de ville ou de métropole. Pour autant, j'entends, Monsieur le Maire d'arrondissement, vous essayez de vous autoconvaincre de ce que vous dites et c'est ce qui fait un petit peu de peine. Nous nous en sommes rendu compte y compris au dernier Conseil d'arrondissement, où vous avez eu même du mal à convaincre votre majorité. Je ne sais pas où vous étiez il y a 10 ans, c'est vrai qu'on vous a très peu vu auparavant, mais quand vous êtes disponible, on vous fera un tour de l'arrondissement pour le découvrir et que vous sachiez que tout n'existe pas le lendemain, il y avait un monde avant votre arrivée à la tête de la Mairie et il y aura toujours un monde dans quatre ans lorsque vous ne serez plus à la tête de la municipalité. À partir de là, je pense qu'il faut travailler avec beaucoup d'humilité. Arrêtez d'opposer les habitants les uns aux autres.

En effet, je trouve qu'il n'est pas bon de retirer des espaces de jeux aux enfants, aux adolescents. Nous n'avons pas de lecture non plus, mais je pense que vous n'avez pas la réponse tout de suite, concernant le monument du cinéma qui est un monument important et qu'il faut perdurer, qui est place Ambroise Courtois.

Donc, arrêtez d'avoir une lecture où on oppose les quartiers les uns aux autres et arrêtez d'avoir une politique dans laquelle on oppose les Lyonnais les uns aux autres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Chers collègues, nous sommes partis assez loin du sujet qui nous intéressait initialement, à savoir la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière. Je crois que nous avons largement démontré notre attachement au cinéma. Je remercie Nathalie PERRIN-GILBERT d'avoir rappelé tout l'attachement que nous portons au cinéma.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ECOLOGIQUE) LEGER Stéphanie
(LES ECOLOGISTES) ROCH Valérie
(LES ECOLOGISTES) BERZANE Olivier

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine
(LES ÉCOLOGISTES) ZDOROVITZOFF Sonia

Mise au point

Madame ZDOROVITZOFF Sonia a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame DE MONTILLE Béatrice, ayant procuration de Monsieur BLANC Etienne, a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame LEGER Stéphanie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur CHEVALIER Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté. Ravi d'investir davantage dans l'Institut Lumière.

2022/1717 - Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival Entre Rhône et Saône du 1^{er} au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1717, Madame HÉNOCQUE, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un rapport très important, car cette délibération va permettre d'autoriser le soutien financier de 59 projets portés par 50 associations et autres structures pour une série d'animations qui seront le cœur de la programmation du festival Entre Rhône et Saône, pour un total de 168 717 euros.

Il s'agit de la première édition de ce festival qui enrichit la politique événementielle de la Ville avec deux jours et demi dédiés à célébrer, découvrir et protéger nos cours d'eau. C'est une première édition, mais c'est déjà un engouement.

Tout d'abord, le succès de l'appel à projets que nous avons lancé, puisque nous avons reçu 136 propositions émanant à 75 % d'acteurs culturels, sportifs et associatifs du territoire de la Métropole. Nous avons retenu 76 projets avec cet appel à projets, dont 59 nécessitent des subventions, un soutien financier et c'est l'objet de la délibération.

Dans ces projets retenus, environ un tiers relève du secteur culturel, un tiers du secteur du sport et un tiers du secteur de la protection de la nature et de la biodiversité.

En plus de cet appel à projets, nous avons également un engouement de porteurs de projets pour mettre en place des expositions et organiser des conférences.

La Ville elle-même rajoutera certaines animations que nous faisons en direct, comme des ginguettes qui auront lieu à plusieurs endroits ou encore un objet artistique sous le pont de la Guillotière qui rappellera la légende de la mâchecroûte.

Engouement également de notre parrain, puisque je rappelle que Yann Arthus-Bertrand a accepté gratuitement, s'il faut le préciser, d'être notre parrain et de nous offrir une conférence, ainsi que deux projections de ses films suivies de débats.

Succès enfin du mécénat, si cela peut rassurer certains, puisque je rappelle que le budget du festival Entre Rhône et Saône hors communication peut passer de 600 000 à 650 000 euros, car le mécénat que nous avions espéré atteindre 200 000 euros dépasse aujourd'hui les 300 000 euros en nature et en numéraire.

Au final, ce sera le premier week-end de juillet plus de 220 rendez-vous de natures très différentes, des temps intimistes, mais également des spectacles beaucoup plus grands, comme le spectacle Ilotopie, qui sera joué pendant deux soirs sur la Saône. Le programme sera diffusé dans le détail le 7 juin.

C'est l'occasion, surtout avec le débat actuel sur le financement de la culture, de rappeler qu'à la Ville, le budget culturel est sanctuarisé et que tout ce qui contribue à l'événementiel vient en plus. Avec ce festival Entre Rhône et Saône, ce sont plus de 300 acteurs culturels et autres que culturels qui vont pouvoir profiter d'un soutien financier supplémentaire.

Je voudrais rappeler également le caractère très participatif de cet événement, notamment renforcé par la Parade aux neuf couleurs qui aura lieu le samedi, où l'ensemble des habitants des neuf arrondissements seront amenés à venir se mêler, faire la fête en toute convivialité, en faisant convergence au bord du Rhône.

En effet, Monsieur COLLOMB, pour nous, l'objectif est moins de faire rayonner Lyon dans le monde que de travailler avec notre population et c'est ce que nous allons continuer à faire, puisque j'ai eu l'accord de Madame Chloë VIDAL pour que la plateforme participative Oyé ! soit ouverte dès le 1^{er} juillet, pour que les habitants de notre ville et du Grand Lyon puissent donner leur avis sur cette première édition et faire des suggestions pour l'édition 2023.

Je voudrais simplement terminer en remerciant tous ceux qui font ce projet de festival, tout d'abord les nombreuses associations et structures qui ont répondu à l'appel à projets. Nous avons dû choisir, c'était difficile, mais celles qui n'ont pas été retenues pourront de nouveau proposer des projets pour 2023.

Je voudrais également remercier les institutions culturelles de la Ville, sept d'entre elles sont déjà mobilisées pour cette édition, mais d'autres nous ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour participer au festival en 2023.

Je remercie également les partenaires, les mécènes et la Métropole de son soutien.

Enfin, merci évidemment aux équipes de la Ville, puisque c'est un événement lancé en régie, que ce soit la Direction des Événements et de l'Animation, la Direction de la Communication ou la Mission Mécénat.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Madame la Première Adjointe,

Madame l'Adjointe à la Culture,

Vous nous présentez aujourd'hui une délibération visant à acter la création cette année de votre festival Entre Rhône et Saône. Si l'ambition est louable, elle se heurte malheureusement à la dure réalité des difficultés que connaissent nombre de nos structures culturelles, accentuées depuis les annonces des coupures sèches pratiquées par la Région.

Nous avons tous découvert, et nous en avons déjà parlé, avec stupeur que Laurent WAUQUIEZ avait fait le choix sans discussion ni concertation ni délai de baisser de plus de 2 millions les subventions aux acteurs de notre Ville. Cet acte d'une brutalité incroyable et d'un cynisme politique certain vient porter un coup violent à nos institutions et acteurs culturels déjà éprouvés par la crise de la Covid-19.

Comme nous l'avons dit, moins 350 000 euros à la Villa Gillet, mettant en danger l'existence même de cette structure reconnue et appréciée de tous. Pourtant son programme a largement contribué aux lycées de la Région, structure totalement dans la compétence de la Région. C'est incompréhensible.

Moins 500 000 euros à l'Opéra de Lyon qui, cumulés aux 500 000 que vous avez décidé de lui retirer en début de mandat, viennent impacter très fortement ce pilier de la culture lyonnaise alliant ambition, rayonnement, proximité et accessibilité. C'est un véritable sabotage.

Moins 253 000 euros aux Biennales si appréciées des Lyonnais et des Lyonnaises, qui ont toujours su irriguer notre Ville de leur énergie, leur créativité collective, leur singularité par la mixité des publics mobilisés pour ces événements culturels.

Moins 100 000 euros à l'Institut Lumière, dont nous venons de parler, qui a pourtant su remettre le cinéma à l'honneur à Lyon, tout en le démocratisant et en faisant du festival organisé chaque année un grand moment de découverte et de partage, attirant des artistes internationaux.

Également touchés, la Maison de la Danse, l'Orchestre national de Lyon, la Maison des Arts plastiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Musée urbain Tony Garnier, les Subsistances, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre Nouvelle Génération, le Théâtre du Point du Jour. La liste s'allonge de jour en jour.

Il s'agit là ni plus ni moins d'une catastrophe pour notre Ville, pour son rayonnement, pour nos acteurs culturels, pour les acteurs de l'émergence, pour les Lyonnaises et les Lyonnais et tous les autres publics qui apprécient Lyon aussi pour sa dimension culturelle. Nous ne pouvons que condamner l'attitude de la Région tant sur le fond de ses décisions que sur la forme qui consiste à imposer sans la moindre discussion préalable avec une brutalité à l'image de son Président. Vous l'avez aussi très rapidement dénoncée, Nathalie PERRIN-GILBERT, en tant qu'Adjointe de la Culture de cette Ville.

Par ses actes, Laurent WAUQUIEZ met en péril des décennies d'un travail méticuleux, porté par de nombreux acteurs culturels, soutenu par les élus et l'ensemble des partenaires publics et privés. Ces acteurs culturels contribuent au-delà de la Ville de Lyon et de la Métropole au rayonnement de notre région, de notre pays, à l'international même et contribuent à rendre la culture à la fois attractive, accessible et inclusive. La Région avait déjà porté un rude coup au secteur associatif lors du précédent mandat. C'est désormais un coup porté à l'encontre de nos acteurs culturels. Sa ligne politique est toujours aussi claire, aussi cynique, aussi clientéliste.

Nous vous avons malheureusement alertés en vain, Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, en début de ce mandat, en vous signifiant que la baisse des subventions de l'Opéra, l'abandon des projets Guimet et Fagor-Brandt, ainsi que la mise en place d'une charte de mécénat dont les critères et instances excluent le débat démocratique, étaient à notre avis de mauvais signaux envoyés à nos partenaires, qui risquaient dès lors de se désengager.

Mais actuellement, ce n'est pas, Monsieur DOUCET, en qualifiant Monsieur WAUQUIEZ de fasciste que vous masquerez votre manque d'action et votre retard à réagir. Les mots ont une signification et en tant que Maire de Lyon, vous ne pouvez pas les utiliser à tort et à travers.

Monsieur OLIVER, ce n'est pas en vous drapant dans la dénonciation des mots excessifs du Maire de Lyon que vous ferez oublier que la droite sur ces bancs est solidaire avec les décisions du Président de la Région.

On retiendra que cette rivalité WAUQUIEZ-DOUCET vous rendra peut-être les fossoyeurs de la culture lyonnaise. Or ce qui intéresse notre groupe, c'est la vie des acteurs culturels lyonnais. Aussi, dans cette grave période que connaissent nos acteurs, nous vous invitons à reporter l'organisation du festival Entre Rhône et Saône, comme nous vous l'avons proposé avec David KIMELFELD lors du Conseil d'arrondissement du 4^e, le 4 mai 2022, cette enveloppe devant être gardée pour accorder des aides exceptionnelles aux structures touchées, en attendant de trouver d'autres sources de financement à même de compenser le désengagement de la Région. S'il ne s'agit pas, comme vous l'avez déclaré, chère Nathalie, dans la presse de se substituer totalement à ce désengagement – et ce ne sera pas possible – irresponsable de la Région, nous avons la possibilité d'éviter en urgence l'effondrement de certains acteurs culturels les plus fragiles plus que menacés. Il ne sert à rien de vouloir à tout prix lancer quelque chose de nouveau, alors même que les institutions et acteurs incontournables de notre culture lyonnaise sont désormais en grande difficulté.

Nous espérons sur ce sujet aussi grave être entendus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame GOUST, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GOUST Victoire : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il me semble donc que je dois expliquer maintenant la genèse de ce festival Entre Rhône et Saône.

Ce festival, il puise sa source dans une vision. En effet, dès le début du mandat, notre majorité a pensé ce nouvel événement lyonnais comme un élément clé de notre plan de mandat pour les grands événements.

Rappelons-nous. À l'automne 2020, nous avons déjà enduré deux mois de confinement, les chiffres de contamination repartaient à la hausse et les restrictions sanitaires avaient déjà considérablement tari la vie culturelle, festive et conviviale de notre ville. Cette privation de rassemblements ne faisait que plus cruellement ressentir leur nécessité pour le bien-être des Lyonnais.

Aussi, nous avons voulu combiner le sujet au cœur de l'action politique pour laquelle nous avons été élus, l'écologie, avec cette aspiration profonde au rassemblement et à la fête. Comme Lyon avait su le faire il y a 20 ans sur la thématique de la lumière, nous avons décidé de placer l'aspiration de la population pour le respect du vivant au cœur d'un nouveau grand événement. Nous le voulions emblématique comme la Fête des Lumières et en complément à celle-ci, un événement en été, essentiellement en journée, avec une forte dimension festive.

La thématique des cours d'eau a vite émergé comme très fédératrice. Tout d'abord, Lyon présente la particularité géographique d'accueillir en son centre la confluence entre un fleuve majeur, le Rhône, et une rivière, la Saône. Par ailleurs, les cours d'eau lyonnais irriguent l'histoire de notre ville. Ils ont nourri des légendes comme la mâchecroûte et permis le développement du commerce et de l'industrie à travers les siècles. Enfin nos deux cours d'eau sont menacés par les problématiques environnementales que nous ressentons de plus en plus fort chacun d'entre nous : la sécheresse et les canicules dès le printemps – nous le vivons actuellement –, fonte des glaces, pollution de l'eau comme ces derniers jours en aval de Lyon. Alors qu'ils font aussi, ces fleuves, ces cours d'eau, partie des solutions, notamment via le fret fluvial ou les énergies renouvelables.

Nous nous sommes donc mis au travail pour concevoir cet événement avec plusieurs objectifs clés à l'esprit d'abord, décroïsonner les arrondissements. L'événement, comme l'a dit Madame HÉNOCQUE, aura lieu dans toute la ville, de l'île Barbe à la darse de Confluence et en passant par les berges de Guillotière. Nous voulions proposer une programmation transversale qui fait des ponts entre culture, éducation, sport, vie associative, nature en ville et, Monsieur le Maire l'a dit en début de séance, relations internationales entre autres. Nous voulions aussi accueillir de nouveaux mécènes, des acteurs engagés dans l'écologie, l'éducation, la responsabilité sociale et environnementale, en lien avec notre nouvelle charte du mécénat.

Un an et demi plus tard, après avoir traversés la crise du Covid, la programmation et les projets qui sont présentés dans cette délibération répondent aux objectifs initiaux.

Pour le secteur culturel et associatif, c'est un vrai apport d'activité. Nous avons, comme l'a dit Madame l'Adjointe, reçu 136 candidatures, retenu 59 projets et impliqué 7 institutions culturelles de la Ville. Pour le grand public, cela donnera une programmation festive, conviviale et inclusive du nord au sud de Lyon.

Comment rassembler le public autour de cette thématique de l'eau ? Madame HÉNOCQUE l'a dit, nous avons articulé l'événement autour de trois volets pour embarquer le plus grand nombre :

- Célébrer. Le festival proposera donc des activités sportives sur l'eau, des bals et le point d'orgue de l'événement sera la grande parade le long du Rhône, qui impliquera les neuf arrondissements, qui mêleront tous leurs couleurs et le 8^e arrondissement, le seul sans accès direct aux cours d'eau, sera lui aussi de la fête bien sûr.
- Nous pourrons aussi découvrir avec des animations et des conférences, avec des structures en lien avec l'eau comme le port Édouard Herriot ou le barrage de Cusset. Ils présenteront aussi des métiers liés à l'eau.
- Enfin, protéger, avec des actions de sensibilisation et de préservation, qui seront proposées au public.

Les trois groupes de notre majorité se réjouissent donc des premières subventions pour cette première édition du festival et nous espérons la première édition d'une longue série. Notons d'ailleurs que la thématique de l'eau a aussi inspiré la Métropole, notre partenaire, qui propose actuellement l'événement Eau futurE. Avec des approches différentes, les deux événements poursuivent le même objectif, faire prendre conscience qu'il faut préserver une ressource précieuse et qui se tarit dangereusement, l'eau.

Au nom des trois groupes de notre majorité, il ne me reste plus qu'à vous inviter, toutes et tous, à participer aux deux événements et notamment à la parade du festival, le 2 juillet, qui sera un vrai tourbillon de couleurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : De neuf couleurs pour préciser le dire.

Merci, Madame GOUST.

Merci, Madame PALOMINO, bien évidemment pour l'intérêt que vous portez au sujet. Je tiens à vous dire que nous partageons un constat. Cela a déjà été, je crois, évoqué précédemment, c'est celui de la brutalité de l'attaque du Président de la Région à l'égard de nos institutions culturelles. Je pense que nous pouvons dans cette assemblée très largement en convenir, même si nous n'avons pas tous nécessairement utilisé les mêmes mots pour le dire.

Sur ce point, je tiens à vous dire et à m'inscrire complètement dans les propos de mon Adjointe à la Culture. Nous l'avons largement démontré précédemment au cours des différentes délibérations. Bien sûr que notre devoir, le devoir de mon exécutif est de soutenir le secteur culturel, mais aussi de le défendre quand celui-ci est attaqué et c'est ce que je crois avoir fait dans les jours qui précèdent.

Alors, si certains pas loin d'ici choisissent d'avoir une politique culturelle punitive, ce n'est pas le choix de ma majorité. Ce n'est pas le choix que nous avons fait avec Nathalie PERRIN-GILBERT. J'en veux pour preuve la délibération que nous avons votée un peu plus tôt sur le PASS' Région. Cela n'a peut-être pas été suffisamment explicité, mais je rappelle que le PASS' Région a vocation à permettre l'accès à nos institutions culturelles à des lycéennes et à des lycéens qui ne sont pas nécessairement lyonnais ou lyonnaises, bien au contraire. Il s'agit de faire connaître, reconnaître et à cet égard rayonner nos acteurs culturels en donnant un accès privilégié à celles et ceux qui ne sont pas de notre ville.

Alors, non, je vous le dis très clairement, je ne briserai pas l'enthousiasme que nous avons su créer, et grâce notamment – Audrey l'évoquait un peu plus tôt – bien évidemment aux équipes de la Ville, mais aussi à la fantastique mobilisation des acteurs associatifs, qu'ils soient du domaine culturel, sportif, de la protection de l'environnement. Nous ne briserons pas cet enthousiasme. Je ne renoncerai pas, moi, à offrir aux Lyonnaises et aux Lyonnais une opportunité de faire la fête, parce qu'après ces temps de crise sanitaire, j'ai envie de dire de crise tout court, et tout simplement aussi parce que le message que nous voulons envoyer, incarner, et ce sera le sens aussi profond de cette fête, est que cette transition écologique et sociale que nous portons, nous la voulons joyeuse. Cette fête sera aussi l'occasion de parler de l'eau, de la ressource, de la biodiversité, de sa protection. C'est ce que vous disiez tout à l'heure, chère Audrey, mais d'une façon festive en associant tout le monde, de tous les arrondissements. J'en profite d'ailleurs pour signaler que tous les arrondissements ont rendu un avis favorable sur cette délibération. Mais aussi de toutes les générations, puisque bien évidemment Lyon étant la ville des enfants, nous voulons les associer et leur donner une grande place dans ce Festival Entre Rhône et Saône, mais toutes les générations seront les bienvenues. C'est d'ailleurs pour cela que je me réjouis, moi aussi, de l'enthousiasme créé dans tous les secteurs associatifs, dans tous les quartiers. Cette fête aura donc lieu, je m'en réjouis. Parmi les enthousiastes, tu l'as cité, Audrey, il y a notre ami Yann Arthus-Bertrand, avec lequel nous avons déjà pris rendez-vous, qui est un homme lui-même très joyeux. Très souvent, quand il parle de protection de la planète, il parle d'amour. C'est sans doute aussi ce dont nous parlerons pendant ce Festival Entre Rhône et Saône.

Pour ma part, je vous le dis en toute sincérité, il n'est pas question de punir deux fois les habitantes et les habitants de cette ville. Si encore une fois c'est le choix qui a été fait par le Président de Région, ce n'est pas le mien. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, la situation de crise dans laquelle Laurent WAUQUIEZ a plongé l'ensemble de nos acteurs culturels, c'est collectivement que nous devons la résoudre. La Ville de Lyon n'a pas vocation à être la bouée de sauvetage de la Région. La Ville de Lyon en revanche a cette capacité à mettre tout le monde autour de la table et à, situation par situation, trouver des réponses à cette odieuse brutalité.

Sur ce, chers collègues... Pour une explication de vote, Monsieur COLLOMB, donc une intervention courte.

M. COLLOMB Gérard : Si vous voulez bien, peut-être une contribution que je veux faire à la fête Entre Rhône et Saône.

M. LE MAIRE : Le déguisement de la mâchecroûte n'est pas à votre taille, Monsieur COLLOMB, je tiens à le préciser, mais je vous cède la parole bien volontiers.

M. COLLOMB Gérard : Il se trouve que la fête que vous allez organiser n'est pas totalement une novation, puisqu'elle date du Moyen-Âge et qu'un de vos conseillers pourrait vous l'expliquer plus amplement. Elle s'appelait la Fête des Merveilles. Donc plutôt que de dire fête Entre Rhône et Saône, ce qui n'est pas terrible du point de vue communication, Fête des Merveilles, c'est mieux.

Elle s'inscrit surtout dans une longue histoire, parce qu'évidemment, les cours d'eau depuis l'Antiquité, ce sont les lieux qui donnent la vie. Donc elle avait deux conjugaisons, l'une chrétienne et l'autre païenne. Du côté chrétien, elle s'appelait la Fête des Miracles et du côté profane, elle s'appelait la Fête des Merveilles.

Si vous voulez bien communiquer sur la Fête des Merveilles, à mon avis, ce sera mieux que de communiquer sur la fête Entre Rhône et Saône. Cela aura une autre portée.

En plus, cela permet de réconcilier. Vous voyez, par exemple, pour la Fête des Lumières, vous voyez bien que la Fête des Lumières, c'est d'abord une fête chrétienne qui prend ensuite une dimension profane. Lors de la dernière Fête des Lumières, peut-être l'œuvre la plus réussie était celle portée par la Région à la basilique de Fourvière. Il se trouve que la Fête des Merveilles n'avait pas lieu simplement à Lyon, mais elle avait lieu à Vienne et tout le long du Rhône. Cela permet de réconcilier. Nous allons demander à Monsieur WAUQUIEZ qu'il participe aussi à la Fête des Merveilles et, comme cela, pour les deux fêtes emblématiques de Lyon, nous réunirons et la Région et la Ville et la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette contribution. Je note au passage votre expertise en marketing, je n'en doutais pas.

Plus sérieusement, je vous remercie, Monsieur COLLOMB, d'évoquer l'histoire, puisque c'est bien en convoquant l'histoire aussi que nous avons eu cette idée d'aller chercher ce qui fait les racines de cette ville et d'en ressortir cette fête qui, effectivement, vous l'avez dit, a porté plusieurs noms dans l'histoire, d'ailleurs revêtu aussi différents formats. Certaines des festivités, par exemple, ont pu donner une large place aux joutes nautiques, d'autres moins. Peu importe. En tout cas, vous avez raison, cette fête existait à Lyon depuis très longtemps et c'est d'ailleurs, je crois, l'une des raisons de l'enthousiasme, de l'engouement que l'annonce de la recréation de cette fête a pu susciter. Bref.

Il est temps d'avancer maintenant. Merci, Monsieur COLLOMB. Vous avez eu la parole. Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Abstention

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie

Non votants

(POUR LYON) BORBON Delphine

(POUR LYON) COLLOMB Gérard

(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence par procuration à REVEL Ivan

(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle par procuration à HUSSON Nicolas

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice

(LES ÉCOLOGISTES) HUSSON Nicolas

(POUR LYON) LEVY Charles-Franck par procuration à BORBON Delphine

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe

(LES ÉCOLOGISTES) REVEL Ivan

(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David

Mise au point

Madame BORBON Delphine ayant procuration de Monsieur Charles-Franck LEVY, a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur REVEL Ivan ayant procuration de Madame DELAUNAY Florence, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur HUSSON Nicolas ayant procuration de Madame Marie-Noëlle FRERY, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur PRIETO Philippe a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur SOUVESTRE David a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame GAILLIOUT Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu s'abstenir.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Fête il y aura. Festival Entre Rhône et Saône, premier week-end de juillet, pour ceux qui ne l'auraient pas encore noté dans leurs calendriers.

2022/1692 - Bibliothèque municipale - Lancement de l'opération n° 03047641 « Bibliothèque Part Dieu - Schéma directeur travaux de réhabilitation » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 20005/2015-2

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1693 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et Lyon Parc Auto dans le cadre des expositions 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1694 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles pour un montant global de 188 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention culturel et Casino - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1696 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre des Célestins au bénéfice de l'association Lyon BD Festival pour le 11 juin 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1697 - Approbation d'une convention de partenariat pour les cartes Musées et Culture avec la Métropole de Lyon/Musée Lugdunum

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1698 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/les Célestins - Théâtre de Lyon et la société Radio France/France Culture

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1699 - Approbation des tarifs de la saison 2022/2023 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1701 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Fondation SwissLife, dans le cadre d'un programme culturel pour les malades d'Alzheimer et dans le cadre de l'artothèque en vue d'un travail avec les Hospices Civils de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1702 - Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association Les Amis du 6^e Continent pour l'organisation du festival 6^e Continent du 2 au 5 juin 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1703 - Approbation d'une convention de coréalisation d'œuvre photographique entre la Ville de Lyon/Musée d'Histoire de Lyon - Musée Gadagne, la ville de Saint-Fons/CAP Centre d'Art et l'artiste David DESALEUX dans le cadre de l'exposition permanente du Musée d'Histoire de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1704 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'association Lyon BD Festival dans le cadre de l'accueil de quatre bédéistes et approbation d'un partenariat tarifaire

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1706 - Attribution d'une subvention de 32 000 euros à l'association CMTRA pour l'organisation du festival Les Jeudis des Musiques du Monde les 7, 14, 21 et 28 juillet et les 20 et 26 août 2022 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1708 - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 10-11-12 juin et 17-18-19 juin 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1709 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la fondation Orange pour un montant de 15 000 euros dans le cadre d'un projet de mise en place d'une application d'aide à la visite pour les publics atteints de troubles du spectre autistique

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1710 - Approbation d'une convention de dépôt entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la commune de Collonges-au-Mont-d'Or pour le dépôt de deux œuvres peintes au Musée des Beaux-Arts

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1713 - Approbation d'une mise à disposition à titre gracieux du parc du Musée de l'Automobile Henri Malartre au bénéfice de l'association Confrérie gastronomique des Fines Gueules pour l'événement The Distinguished Gentleman's Ride

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1714 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et la société MATMUT dans le cadre de l'exposition Little Odyssee

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1715 - Approbation des projets scientifiques et culturels des musées d'histoire et de société : Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, Musée de l'Automobile Henri Malartre

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1716 - Festival Lyon BD 2022 - Approbation d'une mise à disposition à titre gratuit d'espaces des Musées Gadagne au bénéfice de l'association Lyon BD organisation, d'une convention de partenariat pour l'accueil au MICG de deux auteurs dans le cadre du dispositif « Dessin sur chevalet » et approbation d'un partenariat tarifaire

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1700 - Attribution d'une subvention à l'association Anciela dans le cadre du soutien à la participation citoyenne et approbation de la convention

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2022/1711 - Programmation financière 2022 au titre de la Politique de la Ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 333 800 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2022/1712 - Adhésion et cotisation à l'association HACNUM (Réseau national des Arts hybrides et cultures numériques) - Année 2022

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention. Ils sont assez nombreux, mais au regard de l'enjeu, j'ai souhaité que Jean-Luc GIRAULT vous présente particulièrement le rapport relatif à la programmation financière 2022 au titre de la Politique de la Ville. Cher Jean-Luc, c'est à vous.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Dans le contexte électoral national de cette année, l'État a annoncé et inscrit dans la loi la prolongation de la durée de validité des Contrats de Ville jusqu'à la fin de l'année 2023. Il s'agit pour nous de mettre à profit ces 18 mois, sur 2022 faire le bilan du contrat actuel et de consacrer 2023 à la réécriture du prochain Contrat de Ville.

Cette démarche constitue l'opportunité d'associer largement l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville à Lyon, partenaires institutionnels, associations, bailleurs sociaux, mais également les habitants de nos quartiers dans un cadre large de concertation, afin de porter l'exigence de redevabilité associée à celle de l'évaluation.

La programmation 2022 s'inscrit dans cette période de transition contractuelle, mais également dans le contexte des conséquences de la crise sanitaire, qui touche particulièrement les habitants des quartiers populaires. Les disparités territoriales, déjà observées et les inégalités sociales subies, en premier lieu par les habitants de ces quartiers, sont accentuées par cette situation.

L'élaboration de la programmation financière 2022 répond à la double volonté de renforcer la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du Contrat de Ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des associations grâce à des appels à projets thématiques, communs, dans le cadre des dispositifs contractualisés.

Par conséquent, les crédits spécifiques de la Politique de la Ville ne viennent qu'en complément des moyens de droit commun. Les crédits spécifiques du Contrat de ville permettent de financer les actions complémentaires qui permettent de faire bénéficier les quartiers prioritaires de projets exemplaires en faveur de la transition écologique, renforcer les actions spécifiques en direction des jeunes et des femmes, renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, améliorer la vie quotidienne des habitants dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité, valoriser les quartiers et leurs habitants, favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles en permettant d'améliorer l'accès aux droits et aux ressources numériques des services publics.

Cette programmation 2022 a été élaborée en étroite relation avec l'ensemble des Adjoints des Mairies d'arrondissement concernés, les représentants des autres financeurs du Contrat de Ville et a fait l'objet d'échanges avec les porteurs de projets et les Conseils citoyens, afin de recueillir leurs avis sur les projets proposés.

Pour une vision complète, il convient naturellement de rapprocher le tableau ci-dessous de ceux contenus dans les projets de délibération du Conseil municipal relatifs aux programmations financières des différents dispositifs thématiques.

La programmation 2022 concrétise une nouvelle étape de mise en œuvre des orientations de notre exécutif, en recherchant un équilibre entre le soutien réaffirmé aux associations fortement investies dans les quartiers prioritaires et la prise en compte accentuée des enjeux de la transition écologique et solidaire et la participation citoyenne mis en avant dans les appels à projets 2022.

Je voudrais également profiter de cette délibération pour remercier les missions territoriales et la DDT pour le travail d'une grande qualité, qui a permis d'établir cette programmation.

Je vous remercie de voter ces propositions de financement.

M. LE MAIRE : Merci, cher Jean-Luc.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le signaler à la Direction des Assemblées.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2022/1718 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2016-2022 entre la Ville de Lyon et l'association Éthic Étapes - Centre international de Séjour de Lyon (CISL), sise 103 boulevard des États-Unis à Lyon 8^e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative.

Pour ce premier rapport, Madame NUBLAT-FAURE, c'est à vous la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Ce premier rapport concerne l'approbation et l'autorisation de la signature d'un avenant à la convention-cadre 2016-2022 entre la Ville de Lyon et l'association Éthic Étapes, Centre international de Séjour de Lyon (CISL) au 103 boulevard des États-Unis à Lyon 8^e.

Cette délibération a reçu un avis favorable de sa Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 1 minute. Intervention retirée. Très bien.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

(LES ECOLOGISTES) BERZANE Olivier

(LES ECOLOGISTES) TOMIC Sylvie

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille

(POUR LYON) BORBON Delphine

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges

(POUR LYON) LEVY Charles-Franck par procuration à BORBON Delphine

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe

Mise au point

Monsieur CHIH Mohamed a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur PRIETO Philippe a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur KEPENEKIAN George a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame AUGÉY Camille a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1719 - Attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association Ménival Football Club pour l'organisation du déplacement des U13 du 3 au 6 juin 2022 au 40^e tournoi national masculin de Montpellier - Approbation d'une convention d'application financière

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1720 - Re Lyon Nous 2022 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1721 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon pour l'organisation de l'événement Open Sport Lyon le samedi 25 juin 2022 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1722 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association La Rage pour l'organisation de la 11^e édition du BMX Street Station du 17 au 19 juin 2022

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1724 - Attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association Lyon Natation Métropole pour l'organisation du Meeting Jeunes (bassin de 25 mètres) les 25 et 26 juin 2022 à la piscine de Vaise et du Meeting international (bassin de 50 mètres) les 4, 5 et 6 novembre 2022 à la piscine de Vaise - Approbation d'une convention d'application financière

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1723 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, d'occupation temporaire et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

Ne prend pas part au vote

(DROITE CENTRE ET INDEPENDANTS) CROIZIER Laurence

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention.

Ils sont moins nombreux que précédemment, mais j'ai également souhaité que l'un de ces rapports vous soit présenté, celui concernant Re Lyon Nous, l'opération 2022. Chère Julie, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Oui, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc d'approuver une convention de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'événement Re Lyon Nous, qui va faire sa 7^e édition. Au-delà de vous présenter cet événement que vous connaissez bien, il s'agit d'un événement gratuit, conçu et organisé entièrement par les services de la Ville de Lyon, la Direction des Sports, mais aussi la Direction des Événements et de l'Animation. C'est une journée qui va mêler une énigme, des familles qui vont emprunter des rues méconnues, des patrimoines remarquables et confidentiels, tout cela avec à l'appui des activités sportives et ludiques.

Cette année, pour la première fois, le parcours découverte, puisqu'il existe deux parcours, sera accessible aux personnes à mobilité réduite, aux enfants dès 6 ans, aux poussettes donc aussi, mais également aux publics éloignés. Nous avons voulu un travail avec les centres sociaux et les MJC pour pouvoir toucher des familles qui peuvent être en fracture numérique et donc accueillir davantage de familles sur cet événement.

Enfin, la dimension écoresponsable de l'événement est poursuivie. L'événement continue son engagement. Nous avons déjà fait un essai en septembre dernier, sur l'édition précédente. Là, il y a donc la suppression de l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique à usage unique et l'installation pérenne de rampes à eau que les concurrents et les participants pourront remplir au fur et à mesure du parcours.

Je voulais vous montrer que cet événement, qui existe déjà depuis longtemps, se renouvelle et j'ai très envie que les éditions futures accueillent davantage aussi de personnes porteuses de handicaps, de tout type de handicap. Cet événement doit être ouvert à tous et toutes.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Julie.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de vous rapprocher de la Direction des Assemblées.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2022/1761 - Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sûreté.

Pour ce premier rapport, la parole est transmise à Monsieur MICHAUD.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les agents de la Ville de Lyon méritent des logements confortables, là où ils le désirent.

Saint-Rambert, les Charbottes, Champvert, la Duchère, le Bastion. Oui, à Lyon, j'aime me promener dans le 5^e et dans le 9^e. C'est arboré, c'est vallonné. J'aimerais m'y attarder chaque fois un peu plus.

Pour autant, est-ce que tous les Lyonnais veulent habiter le 5^e ou le 9^e ? Je ne le crois pas. Figurez-vous que les agents de la Ville de Lyon, c'est exactement pareil. Quand ils cherchent un domicile qui leur convient, leurs critères les poussent régulièrement à chercher d'autres arrondissements.

En 2019, nos prédécesseurs signaient un partenariat pionnier entre la Ville de Lyon et la SACVL pour le logement des agents. Le service Habitat a su s'emparer de ces 85 propositions pour les proposer à ses collègues en recherche et je l'en remercie.

Hélas, le patrimoine immobilier de la SACVL est historiquement très développé dans le 5^e et le 9^e. Souvenez-vous, dès 1955, Édouard Herriot inaugurerait la résidence le Bastion. C'était la première réalisation de la SACVL et c'était justement dans le 5^e arrondissement.

Oui, certes, la SACVL chaque année accroît son rythme de construction. Oui, bien sûr, la SACVL s'implante progressivement dans tous les arrondissements, mais ce cadre à lui seul est insuffisant et mérite d'être replacé dans un bouquet d'actions plus ambitieux.

Sans attendre que la SACVL mène à maturité ses nouvelles résidences, la Ville de Lyon choisit aujourd'hui de diversifier les partenariats avec les opérateurs du logement abordable : Caisse des Dépôts Habitat, GrandLyon Habitat. Désormais, nous rendons possible le doublement des offres de logement dans toute la ville. Cette diversification se fait dans le cadre d'un nouveau règlement du dispositif pour clarifier les démarches des fonctionnaires.

Dans le même temps, nous offrons une information privilégiée donnée à nos agents avant le lancement de la commercialisation au grand public pour tout logement en bail réel solidaire. Encore une offre de logement en accession sociale abordable et antispéculative dans la durée.

Et croyez-moi, dans un pays où les rémunérations des fonctionnaires stagnent, dans une ville où les prix de l'immobilier ont doublé en dix ans, offrir un logement agréable à ces agents, ce n'est pas juste leur faire une fleur, c'est juste leur éviter d'être envoyés sur les roses par des fonds spéculatifs.

Je laisse mon collègue Laurent BOSETTI compléter la proposition.

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci.

Cher Raphaël, je voulais te remercier aujourd'hui publiquement de la collaboration que nous menons depuis maintenant un an en faveur des agents municipaux. Il est vrai que cette politique sociale de l'employeur commence à porter ses fruits.

En 2021, vous vous en rappelez, nous avons introduit le critère de priorité « agent » pour l'attribution des logements sociaux dont la Ville est réservataire, bien sûr sous conditions de ressources. Aujourd'hui, nous vous proposons donc d'aller plus loin en approuvant des partenariats avec GrandLyon Habitat et avec Caisse des Dépôts Habitat pour favoriser l'accès à du logement social, mais aussi à du logement intermédiaire.

Demain, dans les mois et dans les années qui viennent, nous rénovons aussi notre parc d'anciens logements d'instituteurs avec l'appui de notre collègue Sylvain GODINOT pour y loger là aussi, en tout cas pour partie, des agents municipaux.

Alors, bien sûr, cette politique sociale de l'employeur ne peut pas faire face toute seule aux tensions du marché immobilier et la politique globale de droit commun que nous menons autour du logement social, du bail réel solidaire, de l'encadrement des loyers demeure évidemment notre principal levier pour loger aussi nos agents parmi d'autres publics.

Pour autant, chers collègues, je crois que nous aurons sur le long terme à renverser un paradigme pour gagner la bataille du logement. Ceux dans cette assemblée qui nous accusent de ne pas assez construire sont ceux-là mêmes qui ont instauré un modèle métropolitain qui crée la pénurie par l'envolée des prix, par le coût croissant des opérations. Car à force d'attractivité à marche forcée, à force de compétition des territoires, les grandes métropoles ont renforcé les fractures de notre société en créant, de fait, des gagnants et des perdants, des territoires qui gagnent et des territoires qui perdent, des catégories sociales qui gagnent et des catégories sociales qui perdent, dans une logique continue de ségrégation géographique. Il en résulte l'accroissement des inégalités, une forme de violence sociale qui s'en dégage et parallèlement, la montée de l'extrême droite.

Un ancien ministre nous disait : « Aujourd'hui, on vit côte à côte. Demain, je crains que l'on ne vive face à face. » Eh bien moi, je crois que le modèle métropolitain ne nous a pas aidés à surmonter cela. Je pense même qu'il a fortement contribué à ces oppositions, à ce délitement du lien social à travers le processus de sélection sociale et géographique. Aussi, il nous revient d'inverser le paradigme, de travailler non pas à une compétition des territoires, mais à une coopération des territoires en nouant des partenariats entre agglomérations, en sortant les uns de l'asphyxie et les autres de l'isolement. C'est un contrat gagnant-gagnant qui doit s'offrir à nous et nous avons sans doute à travers cela une France à réinventer.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, pour le groupe Lyon en Commun, pour le groupe les Écologistes, Madame LÉGER, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je suis heureuse de m'exprimer au nom des trois groupes de la majorité sur cette délibération visant à permettre aux agents de la Ville d'accéder davantage au parc de logement social.

Nous constatons que bon nombre des agents de notre collectivité rencontrent des difficultés importantes pour se loger, notamment pour se loger à un prix abordable à Lyon. Bien sûr, la faute à un prix de l'immobilier très élevé.

Il s'agit d'une mesure de bon sens. Il s'agit d'une mesure de justice sociale. En effet, beaucoup d'agents, beaucoup de nos agents, notamment des femmes, souvent de catégorie C, ont des conditions de travail difficiles et des journées qui commencent très tôt. On peut citer l'exemple du personnel d'entretien, des agentes contraintes à venir travailler souvent très tôt, qui ont le plus souvent un salaire modeste, qui ne permet que difficilement de trouver un logement à proximité de leur lieu d'emploi.

Pour ces personnes, il s'agit autant d'améliorer leurs conditions de travail que leurs conditions de vie. Ce n'est bien sûr qu'un exemple, mais qui montre bien comment à la pénibilité des tâches peut s'ajouter celle des transports, avec le stress, la fatigue, mais aussi bien sûr le coût que cela engendre.

Le fait est que Lyon jouit d'une attractivité et d'un dynamisme économique fort, mais au prix d'un immobilier toujours plus coûteux. Il en résulte que les salaires modestes se voient poussés au-delà de Lyon, vers les extrémités des centres urbains, les obligeant à ajouter aux dépenses liées au logement celles relatives aux transports.

Aussi, l'accès pour les ménages éligibles à des logements plus en cœur de ville représente souvent à la fois une source d'économies et d'augmentation de la qualité de leur vie substantielle.

Un important travail d'inventaire a été lancé dès le début du mandat pour identifier et mettre à disposition des logements vacants, notamment dans les écoles, les anciens logements dédiés aux instituteurs. Nous nous sommes pleinement investis aux côtés des services et de mes collègues Adjoints, Raphaël MICHAUD, Sylvain GODINOT, Sandrine RUNEL et Laurent BOSETTI, dans cette démarche pour que du patrimoine, parfois à l'abandon depuis plusieurs années, puisse être mis demain à disposition.

Parallèlement, je tiens à saluer le partenariat que nous nouons avec les bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts Habitat et GrandLyon Habitat. Ce partenariat permet d'augmenter le parc de logements abordables pour les agents et ainsi améliorer la qualité de vie et de travail de ceux qui, au quotidien, s'investissent pour le service public, ceux qui, au quotidien, s'investissent au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Aussi, mes chers collègues, notre majorité fait montre de sa volonté à ne pas laisser son patrimoine inutilisé et s'investit pleinement pour le mettre à disposition de sa politique sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LÉGER.

Monsieur COLLOMB, c'est à vous brièvement.

M. COLLOMB Gérard : Simplement pour compléter la culture de Monsieur BOSETTI qui citait un ancien ministre de l'Intérieur sur le côté à côté, face à face. Je tiens à rendre à César ce qui est à César et donc que c'est dans le chapitre 11 du livre du Président de la République, Monsieur MACRON, lorsqu'il était candidat, sous le titre « Révolution ». Donc je vous propose de vous reporter à ce chapitre et vous en saurez plus sur le côté à côté et le face à face.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur COLLOMB, c'est noté. Je ne doute pas un seul instant que Monsieur BOSETTI se ruera chez son libraire préféré pour se procurer cet ouvrage qui, ma foi, l'éclairera sans doute sur beaucoup de sujets. Il s'en retrouvera peut-être re-né ou je ne sais pas. Bref.

Chers collègues, je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur KEPENEKIAN Georges a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1764 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1764, Monsieur MICHAUD, vous avez la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

L'humanité a fait entrer la planète Terre dans une nouvelle ère géologique, l'anthropocène. La Ville de Lyon tient compte de ce nouveau paradigme, magnifiquement décrit par l'excellent travail de l'École urbaine de Lyon. Dans ce bouleversement climatique, l'action des collectivités est déterminante pour prendre soin des populations fragiles. En matière de logement, les prix se sont envolés, particulièrement durant le précédent mandat. Trop de Lyonnaises et de Lyonnais ne peuvent plus se loger.

Nous partageons tous ici la volonté que les Lyonnais puissent avoir accès à un logement, un logement immédiatement compatible avec le bien-être de leur foyer et compatible avec l'équilibre de leur budget familial. Face à ce besoin immédiat, le temps long des politiques du logement peut sembler quelque peu géologique.

Oui, oui, depuis 22 mois, la sédimentation progressive des actions de la collectivité et de ses partenaires en faveur du logement social peut sembler lente, tant dans son déploiement que dans ses effets.

Notre ambition n'a pas changé, il s'agit de résorber le déficit de logement social d'ici la fin du mandat, en moins de six ans. Pour mesurer les effets, l'État diffuse un bilan annuel, l'inventaire SRU. Les résultats sont encourageants, notre taux n'est pas fossilisé. En 2019, 21,5 %, en 2020, 21,75 % et désormais en 2022, 22,46 %.

Ainsi, d'ici la fin du mandat, l'objectif de 25 % est à notre portée. C'est l'esprit de la loi SRU votée en 2001, votée il y a une génération.

Mois après mois, l'ambition est claire, les outils sont mis en place. Ce mois-ci, vous avez entendu les annonces sur la réorientation du projet Confluence. Sur les dix derniers terrains à bâtir, c'est-à-dire sur 1 200 logements restant à construire, pas moins de 800 seront des logements sociaux ou abordables. Dès cette année, le lot référencé D3 respecte cette ambition pour la construction de plus de 200 logements. Ces ajustements s'ajoutent au reste de la politique publique en faveur du logement, politique que notre Conseil municipal a votée depuis 22 mois.

Certes jusqu'ici, le bilan est modeste avec des permis de construire permettant l'agrément de seulement 1 300 logements sociaux en 2020, 1 432 logements sociaux en 2021, mais ne rougissons pas. Dans toute la France, depuis février 2018, le gouvernement En Marche étouffe financièrement les acteurs du logement social avec la réduction du loyer de solidarité et ceci dans toute la France. Le logement a été le grand absent de la campagne présidentielle et en particulier du programme d'Emmanuel MACRON, et ce, malgré les demandes répétées de l'ensemble des acteurs des filières de la construction, qu'ils soient publics ou privés. À l'échelle de la Métropole, en 2021, la Ville de Lyon porte une très grande partie de l'engagement des 3 100 logements sociaux, car oui, hélas, certaines communes de la Métropole restent des dinosaures de la justice sociale et refusent toujours de construire des logements et du logement social.

Dans le contexte de crise énergétique et de volatilité des coûts des matériaux, il s'agit désormais d'accélérer les évolutions des pratiques. Comptez sur nous, logement par logement, pour travailler au quotidien avec les acteurs de la construction, pour trouver des solutions et sortir des eaux troubles.

Rassurez-vous, les prévisions de production de logement social pour 2022 sont en hausse. Nous travaillons patiemment pour concrétiser nos promesses de campagne, sortir ces logements de leur suspension, bref, les sédimer.

Ainsi, ces actions conjointes forment la pierre solide permettant de bâtir la ville abordable que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame GAILLIOUT, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Lors du Conseil municipal du 27 janvier dernier, à l'intervention concernant la vision de notre groupe quant à l'aménagement de notre ville et à son insertion dans notre territoire, vous nous avez répondu à notre grand étonnement que vous étiez d'accord avec notre vision de l'urbanisme et que vous partagiez les mêmes objectifs que nous. Je ne vous cache pas notre surprise quant à de tels propos, tant la politique que vous mettez en place en lien avec la Métropole, mais aussi parfois en distorsion avec elle s'éloigne de ce que nous voulons pour notre ville.

Étrange que vous prétendiez vouloir densifier la Ville de Lyon, alors même que les chiffres de la construction sont en berne et que vous ne semblez pas vouloir les relancer. Les professionnels de l'immobilier quant à eux ne cessent de faire état des difficultés à obtenir leurs autorisations d'urbanisme à Lyon, mais aussi, et c'est là très caractéristique, devant le décrochage de Lyon face à Villeurbanne sur ce sujet.

Étrange comportement que de prétendre lutter contre l'étalement urbain quand votre première décision majeure a été de supprimer les projets de construction d'immeubles de grande hauteur à la Part-Dieu, qui en répondant aux besoins actuels et futurs de nos entreprises leur permettait de ne pas artificialiser les sols dans et en dehors de notre agglomération.

Étrange que vous prétendiez vouloir préserver les terres agricoles et lutter contre le mitage urbain lorsque la modification du PLU-H que vous avez soutenue soustrait un grand nombre d'hectares de surface constructible dans notre agglomération, les reportant de fait à moyen terme au-delà de la Métropole dans des zones agricoles et naturelles dont nous aurons pourtant besoin demain.

On pourrait aussi s'interroger si votre vision de la Métropole est toujours partagée avec celle de son Président qui a exprimé les bribes de sa vision du territoire devant un parterre d'investisseurs et d'acteurs immobiliers à Cannes durant le MIPIM. À la lecture de la presse locale, je pense que certains membres de votre majorité ont dû avaler leur café de travers à l'affirmation enfin assumée par Bruno BERNARD de l'existence d'un modèle lyonnais de coproduction de la ville entre le public et le privé et de la nécessité de l'attractivité de notre agglomération pour alimenter par la production de richesse la solidarité territoriale. On est bien loin des propos d'estrade du printemps 2020. La réalité vous a rattrapés bien rapidement.

Nous concevons pour notre part l'aménagement de notre ville et de notre agglomération avec pragmatisme et le cas échéant sans manichéisme. Car voyez-vous, construire des immeubles et des logements, densifier la ville, la rendre attractive, la développer sur le plan économique ne revient pas nécessairement à détruire la nature. C'est même tout le contraire si c'est bien organisé. Et par extension, ne pas construire ne revient pas nécessairement à la protéger. C'est même tout le contraire si cela produit comme c'est le cas sur notre territoire du mitage urbain.

Car l'enjeu qui se trouve devant nous est celui d'accueillir celles et ceux qui ont besoin de se loger dans notre ville, celles et ceux notamment qui y travaillent et qui y vivent au quotidien. En 2050, les deux tiers de la population mondiale habiteront en ville. Notre agglomération ne fait pas exception à ce mouvement et elle doit dès lors se demander si elle veut se densifier ou bien s'étendre.

Pour notre part, la réponse est évidemment la densification, cette densification qui seule peut nous permettre d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, tout en préservant le plus possible la nature et les espaces agricoles dont nous dépendons tous. Nous devons pour cela construire la ville sur la ville, nous devons réévaluer notre rapport à la verticalité, notre rapport entre le dessous et le dessus. Si nous voulons une ville soutenable, agréable, qui préserve et favorise notre santé et notre environnement, l'enjeu est de repenser l'existant et de se questionner sur la manière dont nous occupons l'espace.

Dès lors, rehausser la hauteur de certains immeubles par exemple peut permettre dans certains quartiers de densifier, tout en supprimant des constructions au sol pour y insérer de nouveaux espaces naturels.

De même est-il possible de réfléchir à la verticalité en se posant la question de la ville sous la ville. Par exemple, le projet de réaménagement de la gare de la Part-Dieu en faisant, entre autres, une part belle aux sous-sols sous la place Béraudier pour accueillir des services, des espaces d'attente, de stationnement et d'activité, préserve une surface au sol que nous pouvons préserver et végétaliser.

Il ne s'agit là que d'un exemple qui prouve que la densité peut et doit rimer avec développement durable, protection de l'environnement et amélioration de la qualité de vie des habitants.

Dès lors, après deux ans d'exercice de votre mandat municipal, on vous écoute et on vous entend encore nous dire vouloir préserver l'environnement, protéger les espaces agricoles et naturels, mais vos résultats sont à l'opposé.

Les derniers chiffres du Centre d'étude de la Conjoncture immobilière le démontrent avec une progression très significative de la construction neuve à l'extérieur de la Métropole. Quel magnifique résultat pour les héros de la lutte contre l'étalement urbain et la disparition des terres agricoles !

Dès lors, pour endiguer ce phénomène, il faut une réelle politique de l'offre et de tous les types de logements, pour permettre à tous ceux qui en ont besoin de se loger dans notre ville.

À ce titre, la production de logements sociaux dont il est question dans cette délibération est un important levier pour permettre l'accessibilité de notre ville aux ménages disposant de revenus modestes, mais encore faut-il que cela soit fait dans le cadre d'une production nouvelle de logements.

En effet, récupérer des logements en accession libre pour faire des logements sociaux est non seulement très coûteux pour nos collectivités, à l'image de la gabegie financière que représente l'achat à prix d'or et la revente avec 7 millions d'euros de perte pour la Métropole des logements situés au 100 rue Bugeaud, dont il est notamment question aujourd'hui, mais aussi tout à fait inefficace pour augmenter l'offre globale de logements sur notre ville.

Dans la même logique, le plafonnement des loyers fait partie de ces mesures coercitives qui ne règlent pas le problème, non pas parce qu'il ne répond pas à la problématique d'avoir des loyers très élevés à Lyon, nous en convenons, mais parce qu'il touche des logements qui sont de toute façon déjà habités et qui ne mettent pas une semaine pour trouver preneur en cas de vacance tant la pression est forte. Dès lors, l'encadrement ne règle pas le problème de la rareté, car il ne produit pas de logements. Pire, il aura pour effet pervers d'impacter les petits propriétaires qui finiront par moins entretenir et rénover leurs biens faute de revenus, au risque de voir se multiplier dans les années à venir des logements insalubres et des copropriétés dégradées, propriétés dégradées qui sont d'ores et déjà un véritable problème dans notre ville.

Concernant l'Office foncier solidaire que nous avons créé et que vous réutilisez désormais, force est de constater que vous n'en avez qu'une partie compris la pertinence. Notre objectif était de porter du foncier et de supporter des opérations d'accession à la propriété sur des durées très longues, impliquant la conservation des terrains dans une logique antispéculative.

L'OFS est un outil supplémentaire, il n'a pas pour mission de remplacer une partie de la production réalisée aujourd'hui par le biais de l'accession classique à la propriété, mais de la compléter.

Vous aviez annoncé en 2020 l'objectif de 1 000 logements réalisés par an pour répondre aux besoins identifiés. Près de deux ans plus tard, seulement 482 logements ont été engagés par la Métropole de Lyon. On est donc très loin des objectifs, sachant que plus de 150 logements sont issus de la phase préfigurative de la mandature précédente.

Et nous n'avons aucun retour sur la commercialisation effective, si ce n'est celui du Centre d'étude de la Conjoncture immobilière, qui indiquait seulement une petite dizaine de réservations à la fin 2021. Où en est-on aujourd'hui ?

Depuis deux ans, nous constatons une explosion très significative du coût du logement, tant en neuf que celui de l'existant, de même que celui de la construction et les pénuries de matériaux, de matières premières, ainsi que la forte hausse du coût des énergies, qui frappe de plein fouet le secteur du BTP ne vont pas arranger la situation ni faciliter les équilibres financiers pour les promoteurs.

Aussi, votre volonté de passer de 30 % à 50 % de logements sociaux dans les constructions nouvelles risque fort de participer soit à annuler ou retarder des projets soit à faire fortement augmenter les prix des 50 % de logements en accès libre et ainsi éloigner les classes moyennes de notre ville pour les rejeter en périphérie.

À la lumière de ces éléments, nous pouvons malheureusement constater que vos pratiques et vos résultats ne suivent définitivement pas vos annonces et que quasiment deux ans après votre accession à la magistrature, vous ne pouvez désormais plus en reporter les causes sur vos prédécesseurs. L'accessibilité des logements pour tous à Lyon ne cesse de se détériorer, le réveil pour nos concitoyens sera difficile.

Planter des arbres et construire des pistes cyclables, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant pour faire de la Ville de Lyon une ville soutenable et une ville où il fait bon vivre. Pour cela, il faut également répondre aux besoins de logement des Lyonnaises et des Lyonnais et vos politiques ne vont malheureusement pas dans ce sens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Ceci devait être juste une explication de vote mais compte tenu des propos de ce matin, je rajoute quelques compléments.

Donc comme annoncé précédemment à l'occasion d'une délibération portant sur une garantie d'emprunt, nous ne pouvons déceimment pas continuer les subventionnements de la Ville de Lyon à la vraie-fausse opération de logement social du 100 rue Bugeaud.

Je me demande en revanche à écouter Monsieur MICHAUD tout à l'heure à quoi servent les dispositions d'encadrement des loyers puis du durcissement des règles sur les meublés touristiques, mesures dues d'ailleurs aux dérives de l'encadrement des loyers. Nous sommes par ailleurs dans un État de droit et les locataires ont un bail en bonne et due forme qui ne peut être résilié du jour au lendemain.

Bref, vous nous prouvez ici que vous êtes solidaire de ce gaspillage d'argent public. C'est profondément regrettable et je vous renvoie à la question posée ce matin par Pascal BLACHE en début de ce Conseil sur les personnes sans-abri dans le 6^e arrondissement et ailleurs qui seraient heureuses de pouvoir ne plus l'être. Je vous laisse imaginer ce que ces 7 millions d'euros auraient pu apporter de bains-douches, laveries ou tout simplement d'accueil digne pour ces personnes à la rue.

J'en profite pour préciser à Madame RUNEL que ses étonnements réguliers sur nos préoccupations sociales sont désobligeants et infondés. Sans paraphraser, vous n'avez pas le monopole du cœur, Madame. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé un vote par division et que nous voterons contre l'opération sur la rue Bugeaud.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur GIRAUD, c'est à vous pour 5 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Madame GAILLIOUT évoquait précédemment des promesses faites et des résultats qui tardent à venir. En tout cas, la délibération qui est proposée ici parle bien de résultats, puisque nous ne pouvons que nous satisfaire de l'évolution du taux de logement social sur le territoire de la Ville de Lyon, même s'il peut être vu aussi comme le prolongement des politiques menées précédemment. En tout cas, ce taux passe aujourd'hui de 21,74 % au 1^{er} janvier 2020 à 22,46 % au 1^{er} janvier 2021, ce qui est un bond assez spectaculaire. C'est bien la preuve que la Ville de Lyon poursuit son effort pour apporter une réponse en la matière, à savoir un taux moyen de 25 % de logements sociaux à terme.

Ce qui est très satisfaisant, c'est que cette dynamique est particulièrement propre à notre territoire lyonnais qui voit donc l'ensemble de son parc social augmenter de près de 1 300 logements en un an, soit + 2,5 %, quand on sait qu'en France, dans le même temps, dans cette même année, ce taux a évolué d'à peine 1,1 %. Nous avons donc fait plus du double que la moyenne en France, dans des chiffres qui sont désolément extrêmement bas en France. Il y a encore quelques années, on produisait 80 000 logements sociaux par an, on en est à 60 000 aujourd'hui.

C'est donc à l'évidence, comme l'a dit Raphaël MICHAUD, le résultat aussi d'une non-politique du logement portée par le précédent gouvernement, peut-être plus préoccupé à inciter les bailleurs sociaux à vendre leur patrimoine et à faire des économies qu'à définir vraiment une politique collégiale en faveur d'un logement pour toutes et tous.

Le sujet du logement, effectivement Raphaël, ne s'étant jamais invité aux débats des dernières présidentielles, je doute fort, hélas, qu'il devienne d'un coup d'un seul une priorité du prochain gouvernement.

Malgré ces résultats encourageants, probants, les indicateurs demeurent néanmoins à l'orange, puisque le taux de vacance dans le logement social est inférieur à 2 %. Il n'a jamais été aussi bas. Et les rotations, à peine de 5 % par an, lorsqu'elles étaient il y a encore une dizaine d'années autour de 10 %. C'est bien la démonstration que la tension existe, y compris et d'abord sur le marché du logement social et que cette tension peut venir contrecarrer le processus de relogement à l'œuvre aujourd'hui dans le cadre des ambitieuses politiques de renouvellement urbain que nous portons notamment dans les 8^e et 9^e arrondissements.

Donc, chers collègues, cher Raphaël, au nom du groupe de la Gauche sociale et écologique, vous pouvez compter sur tout notre soutien dans les politiques d'urbanisme et de logement que vous mettez en place en faveur du logement social. Elles viseront tout simplement à répondre à la demande des vraies gens qui habitent notre ville sans pouvoir en bénéficier ou pour celles et ceux qui souhaiteraient s'y installer. Ici, il ne s'agit d'un enjeu ni du monde d'avant ni du monde d'après, mais en fait celui du monde réel, qui voit la part du logement dans les dépenses des ménages augmenter de manière exponentielle.

Ce soutien s'adresse également aux élus de la Métropole, puisqu'à l'évidence, c'est bien à cette échelle que cet enjeu doit désormais être traité.

Enfin, il s'adresse à l'ensemble des bailleurs sociaux, qui détiennent en grande partie les clés de la réussite de cette politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur MICHAUD, quelques éléments de réponse aux deux remarques faites plus tôt.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je confirme, Madame GAILLIOUT, que nous avons bien une vision partagée d'attractivité en faveur des familles et que cette attractivité passe nécessairement, comme j'ai pu déjà l'exposer par une qualité de l'habitat et une qualité de chacune des nouvelles constructions que nous pourrions faire.

Cela tombe bien, puisqu'à Lyon, construire, c'est renaturer et j'aurai l'occasion de revenir dessus pour les un an de la charte de la construction, mais une fois de plus, nous retrouvons 2 hectares supplémentaires de végétation grâce aux permis de construire que déposent les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés.

Oui, autoriser des permis de construire à Lyon, ce n'est pas juste délivrer des autorisations et regarder quel est le chiffre en bas, c'est aussi se poser la question de savoir si nous nous inscrivons dans un développement global de la ville, dans un développement de cette ville du quart d'heure que nous appelons de nos vœux. À ce titre, de la même manière, nous avons contractualisé avec l'État le plan de relance que nous avons voté au dernier Conseil et qui permet de répondre aux objectifs, tels que déterminés par l'ensemble des documents de planification.

La vision est également partagée avec la Métropole sur la juste densité. Oui, dans cette ville qui est désormais dans l'objectif d'une neutralité carbone, dans une neutralité climatique à l'échéance 2030, oui, la relecture de la règle d'urbanisme s'imposera. Elle est nécessaire et elle est déjà en cours.

Comptez sur nous pour que si le plancher en bois d'un nouvel immeuble doit être plus épais, il puisse y avoir une certaine souplesse sur la hauteur globale et que la surélévation puisse être regardée, sous réserve qu'il n'y ait pas de masque solaire ou qu'il n'y ait pas d'ombre portée sur les bâtiments autour.

Oui, cette attention, elle est tant que les Lyonnais existants que sur les Lyonnais que nous allons accueillir. Ce sont 13 000 nouveaux habitants que la Métropole accueille, qu'on le souhaite ou non et qui arrivent chaque année et qui trouvent dans les 59 communes un endroit où atterrir.

Madame CROIZIER sur la question de la régulation du marché, effectivement, c'est un choix de la Métropole qui est mis en œuvre par la Ville d'encadrer les loyers, d'encadrer les meublés touristiques, pour réguler un marché qui était devenu incontrôlable et qui était totalement décorrélé de la réalité des revenus des ménages.

Dans cette ville constituée effectivement, et notamment le 6^e arrondissement est un bon exemple, il est difficile de pouvoir imaginer de tendre vers ce 25 % de logement social sans acquérir une part de logements existants, mais cette part fait partie des cinq ou six outils qui sont à notre disposition pour qu'à l'échelle de la ville, nous puissions tendre vers ces 25 % de logements sociaux d'ici la fin du mandat. Pour le coup, nous ne souhaitons pas détruire le 6^e arrondissement pour enlever des immeubles existants et en mettre d'autres, plus hauts. Il s'agit d'une adaptation et qui tient compte de la réalité et de la beauté de notre ville.

Enfin, évidemment, merci, Monsieur GIRAUD, pour tout l'éclairage que vous faites en plus de la politique qui s'inscrit dans un contexte national difficile.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur COLLOMB, pour une explication de vote, s'il vous plaît, donc forcément succincte.

M. COLLOMB Gérard : Succincte, Monsieur le Maire, comme d'habitude.

M. LE MAIRE : Très bien. Je vous écoute, nous vous écoutons.

M. COLLOMB Gérard : D'abord, pour commencer au niveau national, cela ne vous embête pas, je suis d'accord quand on fait le constat que le nombre de logements sociaux au niveau national a été singulièrement bas. Grosso modo, on a dit 60 000, je crois que c'est plutôt 80 000 quand même. C'est le ministre de l'Intérieur qui parle. Mais lorsque l'on sait qu'il y a 100 000 personnes demandeuses d'asile qui sont restées sur le territoire, on voit bien qu'entre 100 000 et 80 000, il y a un vrai problème.

M. LE MAIRE : Merci de donner votre consigne de vote, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : C'est la même chose dans l'agglomération. Monsieur PAYRE disait l'autre jour à la Métropole que l'on avait construit 3 500 logements toutes catégories quand on en créait 8 000. Donc évidemment on comprend que les choses ne vont pas et qu'il y a des personnes qui sont aujourd'hui à la rue. Si d'un côté vous accueillez beaucoup de personnes, mais que vous construisez peu de logements...

M. LE MAIRE : Très bien. Comprenez qui pourra quelle est l'explication de vote, Monsieur COLLOMB. Monsieur COLLOMB, vous m'avez demandé une explication de vote, je vous donne un temps d'explication de vote, mais pas au-delà, vous êtes en train de prendre la parole. Merci.

Ce rapport faisant l'objet d'une demande de vote séparé par le groupe Droite, Centre et Indépendants, portant sur la subvention à l'opération du 100 rue Bugeaud dans le 6^e arrondissement, nous allons procéder à deux votes distincts, d'abord le vote de la subvention à l'opération du 100 rue Bugeaud.

Je mets cette subvention aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

1 – Vote de la subvention opération 100 rue Bugeaud

Contre

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à HERNANDEZ Ludovic
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck par procuration à BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Non votants

(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix le rapport 2022/1764 dont nous avons donc exclu l'opération 100 rue Bugeaud. Le scrutin est ouvert.

2 – Vote du rapport 1764

Ne prend pas part au vote

(LES ECOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David

Mise au point

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur SOUVESTRE David a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame AUGÉY Camille a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1765 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'Habitat participatif

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1765, Monsieur MICHAUD, vous avez la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Habiter ensemble, partager des lieux, c'est notre quotidien à tous, nous, les urbains, nous, les citoyens. Car oui, à Lyon, la place est rare et elle est chère. Certains refusent cette fatalité et choisissent de partager une grande part des lieux qu'ils habitent.

Nous aimons vivre en ville, nous choisissons de vivre ensemble, nous voulons nous ouvrir à nos voisins et au quartier. Ces paroles, prononcées lors de l'inauguration de l'habitat coopératif du Moulin à la Guillotière en juillet dernier sont précieuses. C'est le terreau d'un renouveau de la citoyenneté, de la vie de quartier, de la coopération entre habitants.

Vide juridique, contradiction des lois, refus bancaires, il y a pourtant aujourd'hui de nombreux obstacles administratifs et juridiques auxquels font face ces habitants.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon a les moyens de simplifier les démarches pour voir se multiplier ces lieux de partage et de mise en commun. Dans notre ville où les terrains sont si rares, j'ai choisi de mobiliser les terrains municipaux en complément du développement de l'habitat participatif dans les grandes opérations d'aménagement comme à la Duchère ou aux Girondins. Des terrains au service de cet habitat porteur de cette envie de ville.

Ainsi, rue Ravat, les services de la Ville organisent une consultation d'opérateurs pour offrir des solutions opérationnelles au groupe d'habitants volontaires.

J'imagine que vous vous demandez : mais d'où vont sortir ces groupes d'habitants ? C'est justement l'objet de la délibération de ce jour.

La Fabrique de l'Habitat participatif va permettre à la Ville de Lyon d'accompagner des groupes d'habitants dans la constitution de leur projet, projet social, projet environnemental, statut juridique et maîtrise d'ouvrage choisie. Elle a d'ores et déjà été missionnée par le Métropole à la Sauvegarde et nous allons la mobiliser également pour la rue Ravat.

Des groupes entourés, encouragés, mais aussi encadrés, pour que leurs foyers se construisent réellement et que l'habitat reste avant tout un lieu d'émancipation.

Avis favorable de l'intégralité des arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous votons ici une subvention somme toute assez modeste pour la Fabrique de l'Habitat participatif. Vous le savez, notre groupe est toujours plutôt favorable aux délibérations qui aident à la création d'habitat. Cependant, pour cette délibération, nous allons voter contre et pour tout vous dire, nous nous interrogeons largement sur cette jeune structure.

En effet, cette association obtient avant même la clôture de son premier exercice une subvention de la Ville de Lyon. Généralement, il est de coutume d'attendre la fin d'un ou deux exercices d'une association avant de lui attribuer une subvention, sauf dans le cas où il s'agit d'une association constituée spécialement pour un événement unique.

Ici, vous préférez aller vite et lorsque l'on creuse un peu pour comprendre une telle décision, le seul motif valable que nous voyons est votre proximité avec l'une des membres fondatrices de l'association, Madame Carole SAMUEL. Vous la connaissez bien, car elle siégeait avec vous dans la majorité EELV-LFI du 5^e arrondissement. Elle était même la coprésidente du groupe écologiste de Lyon. Je dis « elle siégeait », car Madame SAMUEL a démissionné du Conseil de cette Mairie en début d'année 2022. À l'époque, nous nous interrogeons sur ce nouveau départ dans vos équipes et sur cet arrondissement. Cette subvention nous a fait comprendre que cette démission n'était pas totalement désintéressée.

Nous le redisons devant le Conseil municipal et devant les Lyonnais, bien que cette attribution n'ait rien d'illégal, elle pose de véritables questions sur le plan moral. Cette association qui bénéficiera de 40 000 euros d'argent public entre l'aide de la Ville et l'aide de la Métropole, vous nous demandez donc aujourd'hui de voter une subvention publique pour une association dont on ne connaît rien, si ce n'est vos liens étroits avec l'une des membres de la direction collégiale de celle-ci, et vous demandez à notre assemblée de lui faire une confiance aveugle. 40 000 euros d'aide publique, cela représente un salaire équivalent temps plein.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de veiller à ce que cette association soit totalement transparente avec les Lyonnais. Le groupe Droite, Centre et Indépendants votera contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Monsieur CHEVALIER, c'est à vous pour 7 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Alors, je laisserai mes amis écologistes répondre s'ils le souhaitent à ce semblant de polémique. Je ne sais pas si elle mérite une réponse. Je vais plutôt me concentrer sur ce futur bel outil, car je suis persuadé que c'est un futur bel outil qui nous attend.

Ceci dit, j'inviterai quand même Monsieur Pierre OLIVER à consulter les données disponibles auprès du Comité de Consultation et de Déontologie de la Transparence des Élus de la Ville de Lyon que nous avons créé.

M. LE MAIRE : Monsieur COLLOMB, s'il vous plaît. Je vous prie d'écouter l'intervention de Monsieur CHEVALIER. Je vous prie d'écouter l'intervention de Monsieur CHEVALIER, Monsieur COLLOMB. Merci.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Je ne doute pas que vous étiez d'accord avec mes propos, Monsieur COLLOMB. Merci de m'écouter.

Donc l'habitat participatif désigne un regroupement de ménages qui mettent leurs ressources en commun pour réaliser et financer leur logement au sein d'un bâtiment collectif. La mutualisation d'espaces, de services et de moyens permet certes de réduire les coûts, mais elle favorise surtout le bien-être et le bien vivre ensemble. Les habitants se réapproprient leur logement de sa conception à sa gestion. C'est une démarche de fabrication de logements abordable et moins consommatrice de la ville. C'est une démarche citoyenne qui porte des valeurs de non-spéculation, de lien social, de mixité sociale et d'écologie. Autant de principes que notre majorité porte avec sa politique de transformation sociale et écologique.

Contrairement à la Norvège et à la Suisse, où ce modèle est assez courant, notre pays est encore à ses balbutiements, mais il progresse. Le nombre de projets a augmenté de près de 65 % entre 2018 et 2021. Ainsi en 2021, 900 projets étaient recensés, dont 30 % aboutis. Et notre territoire peut se féliciter d'être pionnier. Le Village vertical à Villeurbanne est la première coopérative française d'habitants à avoir vu le jour en 2013.

Aux côtés de la Métropole, nous voulons accompagner le développement de l'habitat participatif. Notre soutien politique est d'autant plus fort que nous ambitionnons de voir émerger ce type d'habitat dans chaque arrondissement d'ici la fin de notre mandat.

Notre volonté est également qu'il s'y implante, pas seulement dans les quartiers aisés du centre, mais aussi dans ceux en renouvellement urbain.

À ce jour, deux opérations ont été réalisées à Lyon, l'une dans le 4^e dans une construction neuve avec le bailleur ALLIADE, la seconde dans le 7^e dans un habitat réhabilité. Plusieurs projets sont sur les rails à Gerland ou encore à la Duchère. D'autres sont à l'étude.

Ainsi, pour faciliter la création de logements participatifs dans notre ville, nous vous demandons aujourd'hui de soutenir l'association la Fabrique de l'Habitat participatif. Elle fédère l'ensemble des intervenants du secteur, associations de promotion de l'habitat participatif, structures de promotion immobilière et acteurs de l'accompagnement.

Grâce à cette union, les porteurs de projets disposeront d'un centre de ressources unique pour faciliter leurs démarches. L'association entend également promouvoir ce type d'habitat auprès du grand public pour inciter à la création de groupes d'habitants et auprès des propriétaires fonciers, qu'ils soient promoteurs, bailleurs, collectivités, pour les sensibiliser à la démarche. Une nécessité quand l'on sait que la difficulté à trouver du foncier constitue un frein majeur à la concrétisation de nombreux projets.

En approuvant cette délibération, nous, les trois groupes de la majorité, affirmons notre volonté de participer à la création d'un écosystème favorable au développement de l'habitat participatif. Nous affirmons nos engagements de faire société autrement, d'inclure la population dans la construction de notre cité et d'assurer la transition sociale et écologique, autant d'inclinaisons de l'habitat participatif. Nous affirmons notre adhésion à l'idée que l'habitat participatif peut devenir la troisième voie du logement entre la propriété privée et le logement social.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHEVALIER.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Abstention

(POUR LYON) BORBON Delphine
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck par procuration à BORBON Delphine
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann

Ne prend pas part au vote

(LES ECOLOGISTES) CHAPUIS Gautier
(LES ECOLOGISTES) GOUST Victoire

Non votants

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) GODINOT Sylvain
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point

Monsieur GIRAUD Emmanuel a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame PALOMINO Sylvie, ayant procuration de Madame FERRARI Laura, a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur GODINOT Sylvain a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1767 - Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros

Rapporteur : M. CHIHU Mohamed

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1767, Monsieur CHIHU, c'est à vous la parole.

M. CHIHU Mohamed, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération que je vous propose d'adopter concerne l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation financière du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

En résonance à la stratégie territoriale que vous avez entérinée lors du Conseil de janvier, les actions que nous proposons de soutenir au travers de cette programmation répondent toutes aux objectifs partagés dans ce document socle, objectifs partagés avec l'État et la Métropole.

Pour un juste et nécessaire équilibre des moyens engagés pour la sécurité et la tranquillité des Lyonnaises et des Lyonnais, cette programmation financière met l'accent sur la prévention en investissant sur le lien social, sur l'accompagnement, sur l'accès aux droits, sur la médiation, sur la protection des personnes vulnérables et la protection juvénile.

Je ne vais pas détailler les actions une par une, mais sachez que nous nous appuyons sur des opérateurs de confiance, de qualité, qui réalisent au quotidien un travail formidable avec un investissement sans égal. Je tiens à les remercier pour tout ce qu'ils apportent aux habitants et usagers de la ville.

L'importance accordée à ces actions de prévention croît d'année en année, avec un budget qui est encore rehaussé pour 2022. 248 000 euros, c'est 38 % d'augmentation par rapport au montant de l'enveloppe quand nous sommes arrivés en fonction.

Nous avons pu en complément des actions socles expérimenter la médiation sociale nocturne, qui a rencontré un vif intérêt auprès des habitants et des commerçants, mais aussi travailler sur la sensibilisation au harcèlement de rue avec des happenings sur l'espace public.

Cette année, nous avons souhaité encore davantage accentuer la prévention juvénile et la lutte contre le désœuvrement par la médiation culturelle, mais aussi au travers du dispositif Ville Vie Vacances, de nos chantiers jeunes, des chantiers rebond social, par la sensibilisation de nos collégiens à toute forme de violence, au harcèlement ou aux discriminations.

Tous ces dispositifs s'adressent en priorité aux jeunes en difficulté résidant dans des quartiers en Politique de la Ville. En priorité ne signifie pas exclusivement et les publics d'autres territoires peuvent également être concernés. Il en est de même sur l'ensemble des actions d'aide aux victimes, d'accès aux droits, de prévention de la récidive. Toute personne, quelle que soit son origine géographique, peut être bénéficiaire. Nous couvrons ainsi l'ensemble du territoire communal tout en orientant en priorité nos actions vers les publics les plus en fragilité et qui en ont le plus besoin.

Pour que vous ayez une pleine et entière vue des crédits fléchés sur la prévention, il faut ajouter à cette enveloppe de 248 000 euros la subvention individualisée au budget de la Ville de 320 000 euros à l'agence Lyon Tranquillité Médiation pour l'action de médiation sociale, ainsi que 138 000 euros de crédits de fonctionnement pour financer des expérimentations et des actions en lien avec les grands axes de la stratégie : la lutte contre les conduites routières dangereuses, le Conseil lyonnais de la Nuit, le rapprochement police-population, la lutte contre le désœuvrement, le travail alternatif payé à la journée, etc.

Vous le voyez, mes chers collègues, notre volonté de porter la prévention comme un pilier robuste aux côtés de la sécurité et de la tranquillité publique se traduit par la multiplication des initiatives des actions au cœur des quartiers pour permettre une prise de conscience durable et favoriser la cohésion sociale, le bien vivre ensemble.

Avis favorable de la Commission, avis favorable des arrondissements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je profite de cette délibération pour aborder les questions de tranquillité publique dans notre ville.

Nous le savons, le 11 mai dernier, une fusillade à Gerland a fait un mort et trois blessés. Lundi, deux hommes ont été poignardés à la Guillotière. Ces événements ont été un choc collectif d'une grande brutalité. Alors, avant toute chose, je souhaite avoir une pensée pour les victimes et leurs proches. Au nom du groupe Pour Lyon, je tiens à présenter à leurs familles toutes nos condoléances.

Monsieur le Maire, je constate que, pour la première fois, nos remarques ont été entendues. Vos déclarations ont été enfin à la hauteur de votre fonction dans le domaine de la sécurité. Vos paroles témoignent d'une certaine détermination et je tenais à la souligner.

Néanmoins, selon moi, il leur manque l'essentiel, la conviction, celle-là même que vous mettez dans le combat écologique. Alors, à titre d'exemple, prenons les dépenses d'investissement du rapport sur le compte administratif 2021. 4 millions ont été prévus au titre de la sécurité en 2021. Pour 2022, vous en prévoyez seulement 2 millions pour le même poste, soit deux fois moins. Le calcul est simple. L'investissement en matière de sécurité sera donc divisé par deux entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022. Dans le contexte que nous connaissons, nous doutons de la pertinence d'une telle mesure.

Nous doutons encore davantage qu'il revienne systématiquement à l'État, comme vous vous plaisez à le répéter, d'agir en matière de sécurité, alors que vous disposez d'un certain nombre de leviers immédiatement disponibles.

La police municipale constitue le premier d'entre eux. La concernant, trop nombreux sont les dossiers demeurant en suspens. Quelles pistes pour résoudre la crise des effectifs ? Quels candidats ou quel profil pour la Direction de la Police municipale ? Quid des négociations avec les syndicats suite au mouvement de protestation de nos agents ?

Nos agents, notamment le GOM, sont régulièrement confrontés à des situations à haut risque et je pense ici à la soirée du 24 avril où la Mairie du 4^e arrondissement a été attaquée. Quel accompagnement ? Quel entraînement ? Quel équipement ? Où en est l'audit sur la vidéoprotection ?

L'autre levier à votre disposition est la coopération qui faisait jusqu'ici la force de Lyon en matière de tranquillité publique, ce dialogue constant entre les forces de l'ordre municipales et nationales, les services judiciaires et métropolitains, mais aussi avec les habitants au travers des Conseils de Quartiers et des Comités d'Intérêt locaux. Là aussi, Monsieur le Maire, je crois que vous avez des difficultés à collaborer avec l'ensemble des acteurs.

Au regard de l'actualité, toutes ces questions doivent trouver rapidement une réponse. Il s'agit de donner à notre police municipale des conditions optimales dans l'exercice de ses missions.

Ici, aucun détour n'est possible. Les réalités de terrain rappellent tragiquement que le seul remède réside dans la conviction et la conviction se traduit par les moyens humains, techniques et financiers que vous devez impérativement déployer face à cette situation.

Alors, Monsieur le Maire, jusqu'à présent, nous avons vu à la tête de notre ville un tribun de l'écologie politique. J'espère qu'en matière de sécurité, vous montrerez désormais cette conviction qui manque aujourd'hui au Maire de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 6 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous allons débattre aujourd'hui de la délibération relative au CLSPD. Cette délibération est somme toute assez classique, mais vous avez réussi à la rendre célèbre l'an dernier avec les cours de théâtre police-délinquants qui finalement, face au tollé et à une certaine incompréhension, n'ont pas eu lieu. En 2022, vous êtes plus prudent et ce n'est pas au programme.

Cette délibération est aussi l'occasion après deux ans de dresser un premier bilan de vos actions sur le sujet de la sécurité. Comme je l'ai indiqué lors du débat sur le compte administratif, vous ne recrutez pas de nouveaux policiers municipaux. En tout cas, vos recrutements ne suffisent pas à pallier les départs.

Lors de la Commission Finances, nous avons eu le chiffre de 294 policiers municipaux en activité. On est en dessous de ce que vous avez trouvé en arrivant et loin des 365 postes ouverts. Et c'est d'ailleurs près de 5 policiers de moins qu'au début de l'année.

Ensuite, vous avez une vraie rupture avec votre police. Les policiers municipaux se sont mobilisés et ont manifesté contre vous. Leur colère à votre égard est légitime et ils doivent être soutenus. Malgré vos propositions du 22 mars, cette colère est toujours présente puisqu'un préavis de grève a été déposé pour les neufs dimanches de juin et juillet.

Un premier soutien pourrait se manifester, Monsieur le Maire, par la suppression des tags ACAB pour « All Cops Are Bastards » que l'on peut voir aux quatre coins de la ville, mais notamment sur le mur sud de la piscine Garibaldi, bâtiment municipal, je le rappelle.

Enfin, la faillite des moyens de la Ville sur la vidéoprotection. Toujours aucune nouvelle caméra. Vous continuez de déplacer les 10 caméras nomades, mais nous sommes arrivés au stade où déplacer ces caméras malheureusement ne suffit plus. Et en quelques semaines, nous avons connu plusieurs fusillades dans les 7^e, 8^e, 9^e arrondissements avec des blessés graves et un mort. Quand est-ce que cette situation intenable pour nos habitants s'arrêtera ? Votre angélisme sur la vidéo fait qu'à ce jour, les coupables sont encore en liberté et non identifiés.

Mais vous dites assumer prendre votre temps avant de décider sur cette question, dixit votre interview de fin avril. Près de deux ans après votre arrivée, toujours pas d'audit donc toujours pas de décision. Peut-être qu'en 2026, on aura quelque chose, qui sait ?

En attendant, le résultat de votre politique, Monsieur le Maire, est grave. Lyon est désormais la ville la plus dangereuse de France loin devant Marseille qui pointe à la 14^e place. Quel triste record ! Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les chiffres. À défaut d'avoir les informations chiffrées de votre part, comme nous vous l'avons demandé, nous essayons de chercher des informations et le site Ville-Data relayé par *Le Bonbon de Lyon* a reproduit récemment les chiffres publiés par le ministère de l'Intérieur. En 2021, les forces de police de Lyon ont enregistré 42 625 crimes, délits et actes de délinquance contre 33 614 en 2020, soit une hausse de 26,5 % sur l'année. Près d'un Lyonnais sur huit a été concerné en 2021.

Pour que les Lyonnais comprennent bien, je vais vous donner les hausses sur cinq indicateurs.

Le premier, les vols sans violence contre les personnes : + 30 % sur une année à Lyon. Pour vous donner le détail des chiffres, ce sont 22 039 plaintes pour vol sans violence en 2021 contre 16 925 en 2020.

Deuxième indicateur intéressant, les vols dans les véhicules, + 39 % sur une année à Lyon et d'ailleurs qui n'a pas vu de nombreux débris de glace dans la rue ?

Troisième indicateur, les vols violents sans arme. Là aussi, + 39 % sur une année à Lyon. Les plaintes pour vol violent étaient de 2 724 en 2021 contre 1 964 en 2020 et je peux même donner le chiffre de 2019 qui était de 2 035.

Quatrième indicateur, les vols de véhicule. Là, ils sont en hausse de 25 % sur Lyon.

Cinquième et dernier indicateur que je vais vous donner aujourd'hui, les coups et blessures volontaires, en hausse de 13 % sur une année à Lyon. Il y a eu 3 481 plaintes en 2021 contre 3 087 en 2020. 10 personnes se font agresser à Lyon en moyenne tous les jours, soit une personne de plus qu'entre 2020 et 2021. Pour rappel, 3 200 coups et blessures volontaires étaient notés en 2019.

Mais je pourrais prendre d'autres indicateurs, ils sont malheureusement presque tous à la hausse. Certes il y a eu l'effet Covid en 2020, mais nous dépassons également les chiffres de 2019.

Est-ce qu'une salle de shoot est une réponse à la hausse de la consommation de drogue et au triste spectacle auxquels sont confrontés les riverains de la place Mazargan, par exemple ? Nous n'en sommes pas certains.

Tout Lyon est durement touchée par la violence, pas seulement le 2^e arrondissement dont je suis le Maire et dont je plaide ici régulièrement la cause. L'ensemble de la ville doit vivre avec cette violence.

Monsieur DOUCET, Monsieur CHIHI, votre rapport, nous le voterons car nous votons tout ce qui est relatif à la sécurité ou la prévention de la délinquance, mais je vous le dis, Lyon ne doit pas devenir Chicago. Ceux qui subissent le plus votre laxisme, ce sont les classes populaires, que vous avez littéralement abandonnées. Reprenez-vous et nous vous soutiendrons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun, le groupe les Écologistes, Madame BRAIBANT-THORAVAL, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Nous toutes et tous ici, élus de la République présents dans cette assemblée, savons bien que la délinquance est présente sur notre territoire comme dans toutes les grandes villes. Des faits graves ont lieu à la Duchère, à Gerland, dans le 8^e et ailleurs et malheureusement, ces phénomènes, ces faits divers ne sont pas nouveaux.

Nous devons toutes et tous nous retrousser les manches, chacun chacune à notre niveau pour enrayer ces scènes de violence qui, sur fond de règlement de comptes, exposent nos citoyens et nos citoyennes.

Nous condamnons et nous déplorons que des individus dans nos quartiers se procurent et utilisent des armes de guerre. Mais s'il existait une baguette magique qui réglait les problèmes d'un coup d'un seul, nous l'aurions bien sûr saisie, quelle que soit notre couleur politique, les anciennes équipes également.

Nous prenons les sujets à bras-le-corps. En tant que Maire d'arrondissement, je ne ménage pas ma peine et je sais que tous les Maires ici font de même. Nous travaillons en partenariat permanent avec la police nationale, police municipale et CSU. Monsieur HERNANDEZ, nous n'avons pas de problème avec la police.

En arrondissement, des points réguliers ont lieu entre les différentes forces de police, de prévention. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, les bailleurs, les acteurs éducatifs, culturels et sportifs. Lors de nos points, nous abordons des situations particulières, au même titre que des ambiances plus générales. Oui, ce travail de fourmi est indispensable et nous devons prendre le problème à la racine.

Avec Monsieur JOBERT, mon Adjoint à la Sécurité, nous pratiquons le rappel à l'ordre. Suite à un travail partenarial, des situations sont mises en exergue, des individus sont identifiés, les faits commis ne font pas encore l'objet d'une procédure judiciaire en cours. Alors, nous convoquons la personne, ses parents régulièrement et nous mettons tous les protagonistes en face de leurs responsabilités. Il s'agit d'une main tendue pour réaiguiller les jeunes et leur faire prendre conscience des conséquences de leurs actes le plus en amont possible. Il faut saisir toutes les opportunités. D'ailleurs, je sais que d'autres maires de tous les partis politiques se servent de cet outil.

Tout le monde doit prendre sa part. Notre Ville bien sûr dans le cadre de ses compétences et qui s'emploie à attirer de nouveaux policiers municipaux. L'État aussi à qui nous demandons des renforts humains depuis notre arrivée, je le rappelle, à la municipalité.

Dans le 9^e arrondissement, nous sommes à l'écoute des habitants et des habitantes qui sont parties prenantes, eux aussi. À la demande du Conseil de Quartier et du Conseil citoyen de la Duchère, tous deux très inquiets de la tournure des événements sur le quartier, nous avons organisé le vendredi 6 mai une matinée d'échange avec le Préfet délégué à la Sécurité, la commissaire du 9^e arrondissement, Monsieur CHIHI, Monsieur GIRAUD, Monsieur JOBERT et moi-même. Les habitants ont le droit à l'information sur les actions menées.

Le lendemain, le 7 mai, nous avons accueilli sur l'esplanade de la halle Diagana, au cœur de la Duchère, l'association Raid Aventure, association de policiers bénévoles qui propose des actions de sensibilisation du quotidien des forces de l'ordre. Sous forme ludique, sportive, l'idée est de faire de la cohésion entre la police et la population, de recréer le dialogue qui, hélas, n'existe parfois plus. Monter sur la moto de la police municipale ou sur le vélo de la brigade cycliste, apprendre les premiers gestes de secours, poser les questions du quotidien des policiers, pratiquer l'escalade ou la boxe le temps d'un après-midi, oui, les enfants avaient les yeux qui brillaient, oui, les parents se sont mis à regarder différemment les agents en uniforme.

Le sport, mais aussi la culture comme catalyseur des énergies pour faire redescendre les tensions ou pour sensibiliser, oui, oui, cela fonctionne. Le groupe de jeunes accueillis par la Duchère, à l'origine du projet « Laisse tomber la haine », avec lesquels je suis allée slamer, sera en représentation au festival d'Art et d'Air le 1^{er} juin, mais surtout, ils partent en tournée dans toute la France pour se produire. Oui, il a fallu aller les chercher, leur montrer qu'ils étaient capables, leur refaire reprendre confiance en eux, les pousser dans leur création, les convaincre que c'était peut-être plus vertueux que d'aller errer dans la rue ou même d'entrer dans le trafic.

L'exemple de Jamel Debbouze et du théâtre d'improvisation qui infuse dans les quartiers en est un autre exemple. Oui, cela fonctionne et c'est pour cela qu'il faut des moyens. Et je nous félicite d'augmenter les crédits auprès des associations qui, sur les territoires, participent à la prévention et renforcent les actions auprès des jeunes.

Alors, pas d'angélisme, nous sommes dans notre rôle en tant que Ville de Lyon, on agit, on propose, on tente des dispositifs, on apporte des solutions multiples, on met de l'argent sur la table pour la prévention. La police doit faire son travail d'enquête et de terrain, la justice, son travail de justice. L'État doit quant à lui se saisir des problèmes de fond car cela fait 50 ans que les problèmes persistent. J'entends les trafics d'armes, les politiques publiques en termes de vente et de consommation de drogue. Il est plus qu'inquiétant et non acceptable de voir des règlements de compte se dérouler en pleine rue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BRAIBANT-THORAVAL.

Monsieur CHIH, je vous cède la parole si vous souhaitez apporter quelques éléments de réponse aux deux interventions précédentes.

M. CHIH Mohamed, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, j'aimerais revenir sur vos propos, Monsieur HERNANDEZ, notamment aux condoléances que vous avez formulées à l'endroit de la famille de la victime et je me joins à ces condoléances pour ce jeune homme victime de tirs, a priori d'un règlement de compte, mais l'enquête donnera ses résultats en temps voulu. Cette enquête a été ouverte par le Parquet de Lyon pour meurtre et tentative de meurtre en bande organisée. Les circonstances des faits et le motif de la fusillade pour le moment ne sont pas connus. Nous comprenons l'émoi suscité par cet événement et nous soutenons bien sûr la famille et les habitants du quartier. Les images de nos caméras, puisqu'il y a des images pour ces faits, ont été mises à disposition de la police judiciaire pour les aider à faire toute la lumière sur cette affaire et cet événement fait également suite à des tirs perpétrés en direction d'un jeune homme devant le centre de semi-liberté le 31 mars.

Nous sommes bien entendu, comme vous, inquiets de cette situation, de la problématique de la circulation des armes dans notre pays, dans notre agglomération, dans notre ville. Nous savons que la lutte contre cette circulation est pleine et entière de la part des services de l'État, compétence bien entendu étatique. Nous ne faisons pas des enquêtes uniquement à l'échelle de Lyon. Cette compétence est celle de la police nationale. Nous ferons tout et nous ferons toujours tout ce qu'il faut pour apporter notre contribution à ces enquêtes.

Vous avez abordé la question des investissements, je réponds pêle-mêle aux éléments que j'ai notés de votre intervention. Il est normal que des dépenses d'investissement – cette année, vous le notez, à 4 millions d'euros – par exemple pour des travaux ne soient pas reconduites chaque année. Une fois que les travaux ont été faits, ils ne sont plus à faire. Il est donc normal que ces dépenses d'investissement soient évolutives et nous avons voté une PPI de mémoire autour de 12 millions d'euros sur le mandat pour la police municipale et pour la question des locaux et des équipements qui rentrent dans le cadre des besoins de la police municipale.

Vous avez raison, pour la sécurité publique, pour la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais, nous avons besoin d'effectifs, mais encore une fois, le contexte et la conjoncture sont extrêmement problématiques sur la question du recrutement des policiers municipaux. Lyon ne fait pas exception. Quand on regarde la plupart des grands effectifs de police municipale de l'agglomération, nous sommes environ à - 20 %. Nous avons besoin pour cela d'attirer de nouveaux profils par l'image que nous allons véhiculer de la police municipale auprès des jeunes, pour qu'ils aient envie de devenir policière ou policier et également de donner envie à d'autres fonctionnaires de venir se joindre à nos services et au service de la police municipale. Ce travail, nous le faisons, nous le faisons pleinement avec Monsieur Laurent BOSETTI, en rendant plus attractive la filière police au sein de la police municipale de Lyon, en rendant justement hommage au métier difficile qui est le leur. En cela, je veux encore remercier l'ensemble de la police municipale de Lyon pour son travail et pour son professionnalisme.

Cela me permet aussi de revenir sur cette soirée du 24 avril. Je veux dire un grand merci et apporter mon soutien aux agents du GOM, qui étaient présents devant la Mairie du 4^e arrondissement de Lyon. Ils ont joué leur rôle, ils l'ont fait avec beaucoup de professionnalisme et aussi parce qu'ils sont formés. Ils sont formés par notre pôle formation. Ils sont formés au long cours et ces situations, aussi choquantes soient-elles, sont aussi des situations qui sont prévues lors des entraînements. Un travail régulier est réalisé par la police municipale de Lyon pour se préparer à ces moments difficiles.

Nous avons, vu les éléments qui s'étaient produits dans la Mairie du 1^{er} arrondissement le soir du premier tour, prévu qu'il était possible d'avoir de tels comportements le soir du deuxième tour, mais ne sachant pas s'ils allaient se diriger encore une fois vers le 1^{er} arrondissement, nous avons réparti nos effectifs devant les différentes Mairies d'arrondissement qui étaient susceptibles d'être visées par ces personnes.

Bien sûr, ces actes sont inacceptables et il n'est pas acceptable que des personnes qui expriment leur mécontentement le fassent d'une manière violente, ce n'est pas notre cadre démocratique et, bien entendu, je le redis aujourd'hui, nous condamnons fermement l'ensemble de ces expressions violentes.

Je reviendrai sur l'audit ensuite en répondant également à Monsieur OLIVER.

Sur la question de la coopération avec les acteurs de la sécurité, nous nous voyons très, très régulièrement avec Monsieur le Préfet de Région, avec Monsieur le Maire, avec le Préfet à la Sécurité, Monsieur le Directeur départemental à la Sécurité publique, Monsieur le Procureur de la République, dans des réunions thématiques. Nous ne pouvons pas vous laisser dire que la coopération n'existe pas ou n'est pas d'aussi bonne qualité qu'elle l'était auparavant. Elle l'était auparavant et elle continue à l'être. Il y a des points d'achoppement, il y a des débats entre nous, bien entendu, mais en aucun cas les services de l'État et les services de la Ville ne s'affrontent sur ces sujets. Nous savons tous l'importance que revêtent la sécurité et la sûreté de nos concitoyens. Je vous prie de bien vouloir croire que nous sommes complètement engagés, les services de l'État et nous pour assurer cette sécurité.

J'en viens maintenant aux propos de Monsieur OLIVER. Donc *bis repetita*. En Commission, vous m'avez sollicité de la même manière sur ces pièces de théâtre, je vous cite, « entre policiers et délinquants ». Parler d'un lien police-population est quelque chose d'important. Traiter la population de population délinquante est insultant. Malheureusement, vous ne cessez de vouloir faire le buzz là-dessus, ces propos vous appartiennent et ces propos ont conduit la polémique de l'année dernière à empêcher le travail qui devait être réalisé par le Lien Théâtre, qui devait mettre des acteurs sur les planches, et non des policiers, et non la population face à face sur les planches. Les sommes qui étaient allouées à ces représentations ont été fléchées vers des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes, cet argent n'est pas perdu et il a été bien utilisé.

Je veux vous rappeler que nous avons absolument besoin que la police et la population se rapprochent. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation extrêmement problématique avec des frictions qui peuvent exister et qui n'ont pas lieu d'être. Nous pensons et je crois fortement que nous ne pouvons pas faire autrement, nous, Ville, que de nous investir sur ce sujet éminemment important du lien de la police et de la population. Nous continuerons à le faire malgré la manière dont vous abordez le sujet, d'une manière polémique. Malheureusement, ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Sur les effectifs, j'ai déjà répondu.

Sur les tags, il serait quand même intéressant de contacter les services de la Ville de Lyon, de ne pas utiliser Twitter mais plutôt votre téléphone pour appeler la police municipale ou nos services. Vous savez que systématiquement, quand nous avons des sollicitations pour des tags racistes, antisémites, insultants, notamment vis-à-vis de la police, nos services interviennent dans les 12 heures. Nous avons même une astreinte qui permet d'intervenir les week-ends. Nous le faisons en permanence. Je rends hommage aussi à nos services et à notre service du cadre de vie qui fait ce travail d'une manière impeccable.

Si d'aventure vous deviez redécouvrir de nouveaux tags de ce type ou insultants à d'autres titres, je vous invite en tout cas, plutôt que d'utiliser le réseau social que vous affectionnez tant, de passer par nos services dédiés. Ils font un travail remarquable, je le redis, et ils assureront en tout cas le détagage qui est absolument nécessaire notamment quand on insulte les forces de l'ordre.

Sur les caméras nomades, nous sommes toujours sur le même sujet. Je vous propose peut-être de garder ce petit point pour la motion que vous nous présentez juste après, puisqu'il s'agit de vidéosurveillance encore.

Enfin, sur le site Ville-Data, peut-être auriez-vous dû regarder ce site d'une manière un peu plus fine et précise. Il y a un problème concernant ce site : il parle pour la Ville de Lyon des données sur la criminalité et la délinquance, qu'il agrège d'une manière étrange, données qui auraient été récoltées par la gendarmerie et la police nationale. Très bien. Nous sommes en zone police, uniquement en zone police sur Lyon. C'est le premier point. Des chiffres bien plus précis et plus justes sont disponibles auprès du ministère de l'Intérieur. Nous avons une comparaison en termes de chiffres qui se fait par rapport à 2020, qui a connu trois mois de confinement, et par rapport à 2021, qui a connu un mois de confinement. Cela aussi, c'est à mon avis un procès à charge de la part de ce site Internet. En tout cas, l'analyse que fait ce site Internet des chiffres de la délinquance n'est pas suffisamment sérieuse et fine pour être utilisée dans nos débats. S'il y a un débat à avoir sur les chiffres de la délinquance, faisons-le, mais faisons-le d'une manière intelligente et rationnelle.

La dernière chose que je dirai sur ce site Internet qui ne me paraît pas d'une grande aide pour comprendre les phénomènes qui se produisent dans les différentes villes est le fait qu'il attribue à Lyon également des données du département. Autant dire que le biais est suffisamment fort pour nous dire que nous devons absolument nous passer de ce genre de sites Internet qui peut-être partent d'une bonne volonté, mais qui aboutissent à avoir un débat qui ne représente pas du tout la réalité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci pour toutes ces précisions, Monsieur CHIHI.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie

Mise au point

Monsieur DUVERNOIS Jean-Michel, ayant procuration de Madame Françoise BLANC, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame AUGÉY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur BROLIQUIER Denis a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur GIRAUD Emmanuel a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR

Madame GAILLIOUT Béatrice a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame TOMIC Sylvie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1762 - Plan en faveur des agents municipaux - Autorisation de signer une convention partenariale avec CDC Habitat

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1763 - Plan en faveur des agents municipaux - Autorisation de signer une convention avec GrandLyon Habitat en vue de l'acquisition de droits de réservations de logements sociaux.

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1766 - Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1770 - Lyon 2^e, 3^e, 6^e et 7^e - Avenants n° 1 aux conventions de superposition de gestion conclues entre Voies Navigables de France, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône et de la Saône dans le cadre du réaménagement des berges - EI 60074 et 60032

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1771 - Lyon 7^e - Site Ginkgo - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial entre la SAS SADLM, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1768 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 31 200 euros

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

(Adopté.)

2022/1769 - Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention pour cette Commission.

Au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Nicolas HUSSON vous présente particulièrement le rapport relatif au développement des jardins citoyens. Nicolas, c'est à vous.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Merci.

Avez-vous déjà visité un jardin partagé ? Participé aux animations des jardins familiaux ou à une création de jardins de rue, qui se fait de plus en plus ? La réponse est oui bien sûr pour un bon nombre d'entre nous. Elle correspond à un besoin qui est fortement ancré chez nos concitoyens, tout particulièrement depuis le dernier confinement où nous avons vu que chacun avait besoin de nature, nature en ville. C'est un besoin absolument indispensable.

Car dans ces jardins, on y cultive quoi ? Des plantes, me direz-vous, des fleurs, des fruits, des légumes, certes, mais aussi et surtout on y cultive du lien social. C'est important et cela constitue un véritable trait d'union entre l'homme et la terre.

Je vais vous citer quelques exemples : permaculture, production bio, locale, des activités pédagogiques sur la nature et cette contribution au maillage vert, à cette trame écologique, biodiversitaire de la ville, qui en sont quelques illustrations.

Alors, jardiner en ville, ce n'est pas un luxe, mais c'est bien un privilège, un privilège qui est réservé à chaque Lyonnaise et à chaque Lyonnais.

La délibération sur le développement de jardins citoyens, pour laquelle je vous invite à voter favorablement, permettra de répondre à cet engouement. Elle répond à des événements phares ces jours-ci, qui permettent de bousculer les consciences. Il s'agit vraiment de bousculer les consciences avec la présentation du Plan Nature les 3 et 17 mai. Par ailleurs, la Journée mondiale des Abeilles, le 20 mai, ainsi que la Journée internationale de la Diversité biologique le 22 mai et sa déclinaison lyonnaise qui rencontre un vif succès, les rendez-vous de la biodiversité, à laquelle vous êtes invités au Parc de la Tête d'Or les 21 et 22 mai, c'est-à-dire le week-end prochain.

Alors, je vais conclure en vous laissant méditer sur les propos de Théodore Monod, un humaniste illustre naturaliste au savoir encyclopédique et militant de la nature qui, je l'avoue avec humilité, m'a beaucoup inspiré et avec lequel j'ai eu le bonheur d'échanger au Muséum national d'Histoire naturelle.

« Tant qu'il sera rentable de saccager la nature, on oubliera d'être sage. L'homme disparaîtra peut-être, victime de sa folie, et fera disparaître aussi beaucoup de ses compagnons animaux. » C'était il y a 30 ans.

Maintenant, la menace de la 6^e extinction de la biodiversité est devenue réalité dans notre quotidien, alors agissons collectivement pour le vivant.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous pouvez l'indiquer à la Direction des Assemblées.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2022/1730 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion de la Fabrique des Transitions (APFDT) et attribution d'une subvention de 30 000 euros pour les années 2022 et 2023

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et Mobilités. Pour ce premier rapport 1730, Monsieur GODINOT, c'est à vous la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de vous présenter une délibération pour accorder une subvention à une association, la Fabrique des Transitions.

Vous le savez, la Ville de Lyon a récemment délibéré à l'unanimité pour atteindre la neutralité carbone de tout son territoire en 2030. La Ville de Lyon a eu le plaisir et l'honneur d'être retenue, vous l'avez souligné en début de Conseil, Monsieur le Maire, à l'appel à manifestation d'intérêt 100 villes climatiquement neutres en 2030 en ce mois d'avril.

Cet engagement a donc suscité l'intérêt de l'association la Fabrique des Transitions, association nationale engagée depuis plus de 10 ans maintenant sur le développement d'un réseau de territoires qui s'impliquent dans une transition systémique.

Soutenue par Arnaud LEROY, l'ancien Président de l'ADEME, et présidée par Pierre CALAME, un ancien haut fonctionnaire très impliqué dans les enjeux de territoire et de transition écologique, et réunissant des collectivités de toutes les couleurs politiques, elle s'est illustrée récemment, car elle est partenaire du Plan Avenir Montagne lancé par l'État dans le cadre de France Relance.

L'association nous propose par le biais d'une convention de partenariat sur deux ans de rejoindre son réseau et de devenir l'un des territoires d'expérimentation engagés dans une démarche de coopération et d'échange pour inventer ces territoires post-carbone. La démarche étant spécialement novatrice, il s'agit bien d'expérimenter, d'apprendre ensemble et de partager nos connaissances, en bénéficiant d'une méthode et d'un accompagnement global.

À travers la charte d'alliance de la fabrique des transitions qu'elle porte, elle expérimente déjà la méthodologie qu'elle coconstruit avec les différents acteurs concernés, à l'échelle communale, comme avec la ville de Loos-en-Gohelle, intercommunale, avec une dizaine de territoires pilotes, et enfin départementale avec le Puy-de-Dôme.

La première étape de ce partenariat sera la réalisation d'un diagnostic sensible, durant lequel l'association ira à la rencontre de différents acteurs et actrices du territoire lyonnais. Ce travail donnera lieu à une restitution pour tous les membres du réseau Lyon 2030, dont les élus du Conseil municipal. La Fabrique des Transitions conduira ensuite la création et l'appui à l'animation d'un espace de réflexion et de débat sur la transition et la mise en place à Lyon d'un voyage apprenant autour des sites ou thématiques liés qui seront autant d'occasions d'échanger, d'apprendre et de diffuser sur les pratiques inspirantes.

La subvention liée à ce partenariat, qui est de 30 000 euros par an sur deux ans, a été calculée sur la base du travail déjà mené par cette association avec le département du Puy-de-Dôme selon la même méthodologie.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'Assemblée nationale a rendu en juin 2019 un rapport sur les freins à la transition énergétique. Outre les blocages et lourdeurs habituels, réglementaires, fiscaux, d'articulation entre outils de planification, de lisibilité des soutiens financiers, ce rapport pointe l'importance de mieux impliquer et unir les acteurs autour des collectivités et de bien prendre en compte les différents contextes sociaux et socioculturels. Je le cite : « *L'acceptation des changements passe par la construction d'une vision structurée qui manque encore aujourd'hui, par la présentation concrète des alternatives possibles et par la compensation des difficultés prioritairement du point de vue social liées à la transition.* » C'est bien tout ce que nous voulons faire avec les partenaires locaux dans Lyon 2030 et c'est pourquoi nous souhaitons expérimenter cette démarche avec la Fabrique des Transitions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BILLARD, c'est à vous pour 2 minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Quelques mots donc très brefs pour expliquer notre vote négatif.

Le 15 avril, lors de la Commission Transition écologique, j'avais demandé que le budget détaillé nous soit transmis, puisque l'article 5 de la convention conditionne le versement de la subvention que vous nous proposez d'attribuer à la présentation d'un budget détaillé. Monsieur GODINOT avait approuvé ma demande. Malheureusement, aucun budget détaillé ne nous a été transmis et nous ne pouvons donc donner une suite favorable à votre proposition. Nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour cette explication de vote.

Je mets le dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à BILLARD Romain

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Non votants

(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre

(POUR LYON) CUCHERAT Yann

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel

(LES ÉCOLOGISTES) HENOCQUE Audrey

(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann

Mise au point

Monsieur GIRAUD Emmanuel a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR

Monsieur CHEVALIER Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame HENOCQUE Audrey a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1740 - Groupe scolaire Berthelot et Groupe scolaire Herriot - Raccordements au chauffage urbain - Opérations n° 07007001 et n° 08005004 - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Rapport 1740, Monsieur GODINOT, vous avez la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Donc ce rapport est l'occasion pour moi de faire la promotion des solutions favorables à la transition écologique que sont les réseaux de chaleur urbains.

En centralisant les chaufferies, avec des traitements de fumée très performants, ils permettent de mieux valoriser des déchets ménagers ou du bois et de chauffer de nombreux immeubles avec un bouquet énergétique diversifié et de plus en plus renouvelable. Bien loin devant le solaire thermique ou photovoltaïque ou les pompes à chaleur, ils sont l'outil le plus puissant pour développer les énergies renouvelables et à bas carbone en ville. C'est pourquoi la Métropole les développe massivement, prolongeant ce qu'avaient fait nos communes dès les années 60. La Ville de Lyon partage pleinement cette politique, et ce, depuis des décennies, comme l'atteste la chaufferie bois du réseau de la Duchère, qui fut en 2008 la plus puissante de France avec 14 mégawatts avant que Lyon revienne en haut du podium national avec celle de Surville à 51 mégawatts.

Et je souligne cela non seulement pour aller dans le sens de l'apaisement du Conseil municipal que nous souhaitons tous, mais aussi pour souligner que la politique énergétique, même locale, est celle du temps long.

Nos bâtiments neufs sont donc raccordés au chauffage urbain partout où c'est techniquement possible, comme ce sera le cas pour les groupes scolaires Françoise Héritier, Simone Veil ou Ginkgo. Ce sera également le cas pour les trois bâtiments de l'îlot Kennedy.

Dès que c'est possible également, lorsque la Ville rénove ses installations thermiques, elle bascule sur le chauffage urbain. Ce sera le cas cette année pour les groupes scolaires Herriot à Lyon 8^e et Berthelot à Lyon 7^e, objets de cette délibération.

Au terme des études de faisabilité, le montant des raccordements s'élève à 650 000 euros pour ces deux opérations. Les travaux se feront cet été pendant les vacances scolaires.

En favorisant le développement du chauffage urbain, la Ville assure un volume de consommation qui soutient la possibilité de raccorder un plus grand nombre de logements. Comme le prix du chauffage urbain augmente moins vite que le prix du chauffage au gaz, c'est une mesure qui favorise indirectement le pouvoir d'achat des habitants dans un contexte où la précarité énergétique touchait déjà un ménage français sur cinq en 2019.

Je souligne que la Ville de Lyon est également vigilante sur la provenance du bois, comme précisé dans la délibération 3707 qui concerne la chaufferie bois de l'école Daudet, approvisionnée par une coopérative forestière locale et certifiée selon les standards d'exploitation durable de la forêt.

Je voulais dire un mot également du chauffage urbain plateau nord, qui va progressivement s'étendre sur le 4^e arrondissement et qui annonce des performances particulièrement intéressantes au niveau écologique, avec des émissions de 15 grammes de CO₂ par kilowattheure, soit six fois moins que le réseau Lyon centre, qui est déjà performant. Deux sites Ville et deux sites de la SALHMAS, du CCAS, pourraient être raccordés à ce nouveau réseau durant le mandat, ce qui irait tout à fait dans le sens de la neutralité climatique avant 2030.

C'est aussi l'occasion enfin de dire que Lyon possède un réseau de froid urbain, qui répond aux enjeux émergents du confort d'été et remplace les climatiseurs individuels avec un bien meilleur rendement. Nous espérons donc que ce réseau pourra s'étendre rapidement.

L'extension des réseaux nous offre donc de nouvelles opportunités de raccordement pour les quatre ans qui viennent. La ligne PPI correspondante s'élève à 1,7 million. Les opérations réalisées ou programmées d'ici 2023 sont déjà d'un montant de 1,3 million. Ce sont des investissements qui créent de l'emploi local et évitent de voir exploser nos charges de fonctionnement. C'est pourquoi, pour atteindre nos objectifs climatiques et maîtriser nos budgets, je vous invite, très chers collègues, à défendre son renouvellement lors de la révision de la PPI.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur DUVERNOIS, c'est à vous.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

Je vais expliquer pourquoi je retire mon intervention. J'ai longuement hésité. Ce qui me fait retirer mon intervention est le courrier que j'ai reçu suite à ma dernière intervention lors du Conseil municipal concernant des travaux demandés en urgence dans une école. Je trouve que vous avez une drôle de conception de la démocratie et je me permets de le dire, car les collégiens ne sont plus ici. Vous n'arrêtez pas de dire que vous faites de la démocratie, de la démocratie, de la démocratie. Excusez-moi de vous dire que votre courrier pour me dire, en résumé, que je n'aurais pas dû faire mon intervention était inutile. C'est comme cela que la conclusion est faite de votre courrier, cela ne sert à rien de débattre en séance du Conseil. Je m'aperçois que, malgré tout, mon intervention a fait bouger, puisque les travaux ont été réalisés dans les meilleurs délais et le plus rapidement possible. Je remercie les services qui sont intervenus sur ces travaux pour des enfants, je le rappelle, en classe ULIS, qui avaient des besoins particuliers de toilettes. Je crois que vous n'écoutez pas, donc cela ne sert à rien que je fasse des propositions ou des remarques qui vont dans le sens d'une opposition intelligente. C'est la raison pour laquelle finalement, ce matin, j'ai décidé de retirer cette intervention.

M. LE MAIRE : Merci pour ces éléments d'explication.

Il me semble avoir indiqué dans le courrier que je vous ai adressé, Monsieur DUVERNOIS, que le diagnostic et les travaux avaient été engagés avant même votre intervention en Conseil, mais je le reprendrai avec minutie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Ce n'est pas le sujet, nous votons sur la délibération, Monsieur DUVERNOIS. Le scrutin est ouvert. Merci.

(Vote.)

Non votants

(POUR LYON) COLLOMB Gérard

(POUR LYON) CUCHERAT Yann

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges

(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann

Mise au point

Monsieur KEPENEKIAN Georges a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté. Permettez-moi d'aller au bout de la délibération. Oui, Monsieur DUVERNOIS.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire, merci de me redonner la parole, parce que là, je crois qu'il faut que nous éclaircissons certaines choses.

Je suis quelqu'un qui, je pense, comme beaucoup de mes collègues du groupe, voire la totalité du groupe Droite, Centre et Indépendants, est très respectueux, avec une certaine discipline et une éducation. Je trouve intolérables, encore une fois de plus, je trouve intolérables les rires que j'ai pu entendre à ma droite suite à mon intervention. Je trouve cela intolérable dans notre instance.

Je voudrais revenir sur un point également. Lors du dernier Conseil municipal, votre Adjoint, Laurent BOSETTI, qui se permet d'utiliser le terme « camarade ». Quand je vous entends, Monsieur le Maire, dire que vous voulez le plus grand respect dans cette instance, eh bien commencez déjà par les élus de votre majorité, parce que ce qui s'est passé à ma droite est intolérable, est intolérable dans une instance comme le Conseil municipal de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERNOIS.

2022/1755 - Lyon 5^e, 6^e - Approbation de la gratuité partielle consentie à l'association FNDSA relative à la mise à disposition de divers logements au sein du patrimoine municipal dans le cadre du dispositif Zéro enfant à la rue

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport 1755, pour lequel, de nouveau, je vous cède la parole, Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Oui, il s'agit ici d'adopter une gratuité partielle consentie à l'association du Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri, relative à la mise à disposition de logements du patrimoine municipal dans le cadre du dispositif Zéro enfant à la rue, que nous avons déjà évoqué dans cette assemblée.

Je vous propose de passer la parole directement à Yasmine BOUAGGA pour l'intervention.

M. LE MAIRE : Madame BOUAGGA, c'est à vous la parole.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Nous allons parler d'un autre intolérable sur lequel, je pense, nous allons tous et toutes nous mettre d'accord.

« Ici, il y a des couvertures supplémentaires, vous en voulez encore ? » Isabelle tente d'expliquer à Kamel et Jamila qu'ils vont avoir froid dans ce gymnase aux murs violets. Des matelas bleus ou verts destinés d'habitude à accueillir les roulades et autres figures de gymnastique des élèves ont été étendus par terre. Une caisse de jouets a été sortie pour amuser leur fille et leur garçon de 6 et 4 ans. On leur a montré les sanitaires, mais ce couple d'Algériens ne souhaite pas déranger davantage et ne demande rien de plus.

Il s'agit là du début d'un reportage réalisé par Mediapart à l'école Michel Servet en janvier, alors occupée, le jour même de l'opération de la Nuit de la Solidarité. La journaliste a rencontré cette famille récemment arrivée en France à qui le 115 a proposé quelques nuits d'hôtel puis plus rien. Les enfants venaient d'être inscrits à l'école et rapidement la solidarité s'est organisée dans cet établissement qui, depuis les luttes avec le réseau Éducation sans Frontières pour les enfants de parents sans-papier, est devenu l'un des sites de mobilisation pour les enfants sans toit.

Depuis plus de huit ans, des enseignants et parents d'élèves réunis dans le collectif Jamais sans Toit organisent l'hébergement d'urgence, des goûters solidaires pour payer des nuits d'hôtel et des occupations nocturnes des écoles, à la fois pour pallier l'absence de solutions de mise à l'abri et pour attirer l'attention des pouvoirs publics, et ce, sans jamais perturber le bon déroulement des enseignements ou des activités périscolaires. Pourquoi les écoles ? Parce que c'est le premier service public. Les occupations d'école sont devenues une forme de mobilisation importante sur le territoire de la Métropole, à Lyon, mais aussi à Villeurbanne ou Vaulx-en-Velin.

Le dispositif Zéro enfant à la rue est une réponse à cette interpellation alors qu'aujourd'hui encore, trop de familles sont sans logement ou mal logées. Notre majorité met en œuvre un plan d'action pour mobiliser des moyens en réponse à cet intolérable d'enfants qui n'ont pas de toit sous lequel dormir, intolérable pour les camarades de classe, pour les personnels des écoles, pour les parents d'élèves et les voisins concernés.

On connaît l'engagement du Maire au nom des droits garantis par la Convention internationale des Droits de l'enfant. Sandrine RUNEL a déployé une énergie remarquable pour parvenir à un plan de coordination entre la Ville et l'État, afin de mieux signaler les situations à la Maison de la Veille sociale. L'Adjointe aux Solidarités a sollicité ses collègues pour apporter ensemble des solutions concrètes, avec Stéphanie LÉGER, Adjointe à l'Éducation, Sylvain GODINOT, Adjoint au Patrimoine, Raphaël MICHAUD, Adjoint à l'Urbanisme. C'est dans une vraie transversalité qu'a été conçue cette action de mobilisation du patrimoine vacant. Fanny DUBOT a accueilli dans l'ancien commissariat jouxtant la Mairie du 7^e arrondissement un centre d'hébergement d'urgence où les familles sont accompagnées par le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri vers d'autres dispositifs d'hébergement ou de logement pérenne. Depuis le 20 décembre, ce sont plus de 5 000 nuitées qui ont pu ainsi être assurées pour que des enfants et leurs parents ne dorment pas à la rue.

Mettre à disposition du logement pérenne est plus long et difficile. Il faut remettre en état des locaux parfois vétustes, voire insalubres. Depuis le 9 mai, ce sont huit appartements mis à disposition de familles pour une période de 18 à 24 mois, leur permettant de franchir un pas vers l'insertion. D'autres logements intégreront le dispositif fin 2022 à l'issue de travaux.

Alors que le dispositif étatique d'hébergement d'urgence est insuffisant pour répondre aux besoins, la Ville crée des solutions supplémentaires. Le rôle de coordination assuré par la Maison de la Veille sociale assure tout à la fois l'équité et le suivi des familles concernées, afin qu'au-delà de la mise à l'abri, souvent temporaire, de vraies perspectives de logement durable leur soient offertes. Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle de résorption du sans-abrisme signée entre l'État, la Métropole et la Ville de Lyon en mai 2021.

Elle s'articule avec les autres actions entreprises pour répondre aux situations d'urgence sociale, en se basant sur l'expertise et l'imagination des associations spécialisées, dont notre territoire est riche et fier. Par exemple, pour les jeunes migrants en recours de reconnaissance de minorité, des logements étudiants ont été mis à disposition par le CCAS dans les résidences seniors et une station a été créée par la Métropole.

Pour ceux que l'on désigne entre guillemets comme marginaux et qui souhaitent conserver la compagnie de leurs chiens, une friche a été mise à disposition pour offrir de nouvelles solutions d'hébergement, des tiny houses pour les mères isolées, enfin du conventionnement d'occupation temporaire pour les bâtiments vacants.

L'action politique de notre majorité est fortement ancrée dans les valeurs humanistes et dans les mobilisations solidaires du territoire. C'est ainsi que, conscients des urgences et des vulnérabilités, nous entendons continuer à développer de nouvelles réponses sociales pour une ville plus inclusive.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, chère Yasmine.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille

(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis

(POUR LYON) COLLOMB Gérard

(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann

Mise au point

Madame AUGÉY Camille a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur BROLIQUIER Denis a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur GIRAUD Emmanuel a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur BOSETTI Laurent a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur Laurent BOSETTI ayant procuration de Monsieur DRIOLI Adrien a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur KEPENEKIAN Georges a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame PERRIN Marielle a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1729 - Approbation d'une convention entre ENEDIS et la Ville de Lyon, relative à la participation financière d'ENEDIS pour la réalisation d'une peinture sur un ouvrage de distribution de son patrimoine

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1731 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sise 8 rue Pasteur à Lyon 7^e - EI07042

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1732 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association ATSCAF Rhône section pétanque pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux et de terrains de pétanque situés 42 rue Lieutenant-colonel Girard à Lyon 7^e

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1733 - Lyon 4^e - Renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association La société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône autorisant la mise à disposition de locaux sis 18 rue de Belfort - EI 04188

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1734 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2021

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1735 - Lyon 3^e - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire du domaine privé signée le 17 septembre 2021, relatif à la prolongation jusqu'au 30 décembre 2022 de la mise à disposition du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert, au profit du CCAS - EI 03438

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1736 - Autorisation de signer une convention avec les Hospices Civils de Lyon, propriétaires de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, pour la mise en lumière de la chapelle

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1737 - Approbation de conventions entre la Ville de Lyon et quatre associations : Judo Club de la Croix-Rousse, Arts Martiaux du 4^e, Arts Martiaux des Canuts et Haidong Gumdo, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4^e

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1738 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnard à Lyon (3^e arrondissement) au profit de l'association Maison des Associations des Sourds de Lyon (MASL) - Ensemble immobilier n° 03363

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1739 - Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passée avec l'association La Légumerie, sise 3 montée des Esses à Lyon (4^e arrondissement)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1741 - Groupe scolaire temporaire Kennedy - Opération n° 08131002 - Installation de modulaires maternelle et restaurant - Square Varichon, 30 avenue Paul Santy, 69008 Lyon et Opération n° 08018708 - Installation de modulaires élémentaire et travaux intérieurs - Mairie du 8^e arrondissement, 12 avenue Jean Mermoz, 69008 Lyon - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1742- Groupe scolaire préfigurateur Ginkgo - Implantation de modulaires - rue Pré Gaudry, 69007 Lyon - Opération n° 07324001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1743 - 03010 « École maternelle Harmonie Rebatel - Rénovation des façades Nord et Est » à Lyon 3^e - Lancement de l'opération n° 03010002 et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1745 - Approbation d'une convention de mise à disposition du hangar du Premier Film et du Château des Frères Lumière au profit de l'Institut Lumière - EI 08062 (Château) et EI 08095 (Hangar) pour la période 2022 à 2025

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

Ne prend pas part au vote

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ECOLOGIQUE) LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1746 - Attribution d'une subvention d'investissement de 6 000 euros à l'association ARCHEO'MUR pour un projet portant sur la création d'une fresque archéologique dans le quartier de l'Industrie, à Lyon 9^e, lancement de l'opération n° 60SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026 » - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme 00005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1747 - Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier - Adhésion de la commune de Cellieu

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1748 - Signature de la convention relative à la réalisation de travaux de démolition et de reconstruction d'un mur mitoyen séparant le groupe scolaire Lumière sis 24 rue du Premier Film à Lyon 8^e et la propriété sise 22 rue du Premier Film à Lyon 8^e - EI 08001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1750 - Rillieux-La-Pape - Modificatif de la servitude de tréfonds existant à l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrale BE 100 propriété Ville de Lyon - EI 99068 - N° inventaire 99 068 I 001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1752 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux situés 25 rue Roger Radisson à Lyon 5^e au profit de l'ALPARA

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1753 - Lyon 5^e - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit de la cour du Palais Saint-Jean, sis 4 rue Adolphe Max, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, pour la période du 9 au 12 septembre 2022 - EI 05068

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1754 - Caluire-et-Cuire - Approbation de la convention d'occupation précaire du domaine privé consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS pour la mise à disposition d'un terrain sis 16 rue Pierre Brunier - EI 99024

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1756 - Programme action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) - Convention de financement d'études et d'actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sur le territoire métropolitain - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt PEUPLIER

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1757 - Signature de deux conventions, l'une bilatérale relative à la participation financière de la Ville de Lyon aux travaux de construction d'une chaufferie bois, propriété de GrandLyon Habitat, desservant le groupe scolaire Alphonse Daudet, l'autre tripartite de répartition des charges entre GrandLyon Habitat, propriétaire de la chaufferie Saint-Rambert, Engie Solutions chargée de son exploitation et la Ville bénéficiant de la fourniture de chaleur pour son groupe scolaire - EI 09025

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1759 - Clôture du projet européen ROCK - Perception d'un complément de recettes dû à la réaffectation du solde de subvention européenne et réajustement de la répartition des subventions à verser aux tierces parties associées

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1760 - Lancement de la 2^e phase de l'opération n° 05211001 « Gymnase Jean Moulin - Rénovation des installations thermique » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 20004/2021-1 - Signature de la convention de participation financière de la Ville de Lyon aux travaux réalisés par la Métropole de Lyon pour le remplacement des installations de chauffage communes du collège Jean Moulin et du réseau desservant exclusivement le gymnase municipal Jean Moulin - EI 05211

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1758 - Approbation d'une convention-cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'Agence locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action Climat Air Énergie de la Ville de Lyon pour les années 2022, 2023 et 2024

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

Ne prend pas part au vote

(LES ECOLOGISTES) GODINOT Sylvain

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention.

Je mets ces dossiers au vote de manière groupée. Ils n'ont pas fait l'objet de demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de vous adresser à la Direction des Assemblées.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

Nous passons désormais à l'examen des vœux et motions. Une motion et deux vœux ont été retenus comme recevables par la Conférence des Présidents et je vous propose de les mettre à l'étude.

MOTIONS

Motion relative à la politique de sécurité et aux financements régionaux (déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants)

M. LE MAIRE : Une motion relative à la politique de sécurité et aux financements régionaux déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants nous est d'abord présentée, pour laquelle je cède la parole à Monsieur OLIVER.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Peut-être d'abord avant de présenter la motion, Monsieur CHIH, vous nous avez parlé des chiffres tout à l'heure. Vous ne nous avez pas dit qu'ils étaient faux. Peut-être qu'après cette intervention, vous pourrez nous dire : ces chiffres sont faux et nous apporter la réalité. Nous, cela fait maintenant des mois que nous attendons d'avoir un éclairage de votre part. Donc nous comptons évidemment sur vous pour nous éclairer et peut-être revenir sur ce que vous avez dit par rapport au service d'entretien, sur les différents tags. Le tag que j'ai constaté sur Garibaldi, c'en est un, il y en a beaucoup d'autres, il y en a beaucoup d'autres dans le 2^e arrondissement et je peux même vous dire aussi d'autres tags que nous avons régulièrement l'occasion de voir. Je peux vous les montrer, avec marqué « NUPES = espoir », avec marqué « NUPES » dans le 5^e arrondissement, avec marqué montée du Gourguillon encore un nouveau tag NUPES.

Justement, nous l'avons signalé aux différents services de la Ville et je vais vous lire la réponse des services de la Ville lorsque nous leur avons demandé d'effacer les tags : « *Merci pour votre message. Le choix politique de la Ville de Lyon en matière de détagage est de ne pas pratiquer d'enlèvement systématique. En effet, la Ville de Lyon a mis en place un système de contrat façade nette qui, moyennant une faible contribution, permet de bénéficier d'un détagage autant de fois que nécessaire.* » C'est-à-dire que ces tags sont devenus légaux. Juste pour vous dire un peu l'état du service dans lequel nous sommes aujourd'hui. Si je me suis permis de le dire aujourd'hui, c'est précisément que nous avons été alertés, vous vous en doutez bien.

Pour revenir sur cette motion, chers amis, le mercredi 11 mai, une fusillade dans le 7^e arrondissement près de Gerland faisait un mort et plusieurs blessés. L'arme utilisée était une arme de guerre.

Le 5 mai, des violences urbaines et des affrontements obligent la police et les pompiers à intervenir en urgence dans le quartier de la Duchère, des explosions retentissent et de nombreux dégâts sont à déplorer sur le mobilier urbain.

Le 30 avril, des coups de feu sont entendus dans un square de la Duchère. Un individu a ouvert le feu à la kalachnikov sur une quinzaine de personnes qui faisaient un barbecue, 4 blessés, sans compter, si je puis appeler cela comme cela, les incidents qui ne cessent d'empoisonner la vie des habitants de la Guillotière que ce soit autour de la place du Pont ou autour de la place Mazagan.

La liste est malheureusement longue sur de nombreux quartiers de Lyon. Ce qui frappe, c'est la fréquence de ces faits, mais c'est aussi leur gravité.

Face à ces actes inadmissibles, plus que des discours, c'est l'action qui est nécessaire. Certes cela passe par des moyens de la part de l'État dont la sécurité relève au titre de ses compétences régaliennes, mais également en appui de la part des collectivités. En l'espèce, il faut que l'État respecte pleinement ses engagements quant aux moyens humains promis.

Deuxièmement, il faut que la Ville de Lyon soit également au rendez-vous dans les moyens humains de sa police municipale, malgré les difficultés de recrutement, et dans les moyens matériels mis à disposition. Sur ce dernier point, il nous faut par exemple amplifier notre capacité en termes de vidéosurveillance que ce soit dans l'équipement, mais aussi dans le fonctionnement de notre Centre de Supervision urbain.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé il y a plusieurs mois une subvention de plus de 1 million d'euros pour aider la Ville à financer les équipements nécessaires pour contribuer à la sécurité des Lyonnais.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal réuni le 19 mai 2022 demande au Maire de Lyon de prendre les dispositions nécessaires pour accepter les financements proposés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la politique de sécurité à Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Y a-t-il des explications de vote ? J'ai noté une explication de vote pour le groupe Pour Lyon. Monsieur COLLOMB, c'est à vous la parole.

M. COLLOMB Gérard : Oui, Monsieur le Maire.

Nous voterons donc le vœu qui est déposé par nos collègues, parce que je crois que chacun d'entre nous peut constater que la situation à Lyon et, hélas, plus généralement sur l'agglomération lyonnaise s'est singulièrement dégradée. On parlait il y a quelque temps de ce qui pouvait se passer à Marseille. Hélas, en ce moment, c'est Lyon qui fait l'actualité et, croyez-moi, je m'en déssole.

Et si vous ne changez pas radicalement de politique en matière de sécurité, je crains que dans les mois et les années à venir la situation ne continue à se dégrader. Croyez-moi, je le dis avec, hélas, beaucoup de peine, de voir comment notre ville est aujourd'hui perçue par les médias, comment elle était perçue hier et comment elle est perçue aujourd'hui. Je crois qu'il faut vraiment prendre des décisions qui soient efficaces pour l'avenir.

M. LE MAIRE : Et donc, quelle est l'explication de vote, Monsieur COLLOMB ?

M. COLLOMB Gérard : Nous voterons comme je l'ai dit au départ le vœu présenté par Monsieur OLIVER.

M. LE MAIRE : Très bien.

Monsieur CHIH, je vous cède la parole.

M. CHIH Mohamed, Adjoint : Je me permets une petite incise pour répondre au préambule de Monsieur OLIVER. Simplement peut-être à propos des chiffres. Vous m'avez écrit un courrier officiel en tant que Président de groupe sur la demande qui est la vôtre de transmission des statistiques et je me suis engagé à transmettre à Monsieur le DDSP cette demande. L'absence de réponse ne vient pas de moi, encore une fois. Ce n'est pas une volonté de ne pas vous donner les chiffres. Simplement, ces données ne sont pas transmises.

Sur les chiffres que vous pointez ici, je vous ai dit qu'il fallait que l'on raisonne sur des chiffres qui étaient des chiffres fiables et qui ne faisaient pas l'objet d'un certain nombre de biais. Ceux-là en tout cas ne nous permettent pas de conclure à la situation telle que vous la décrivez.

Sur les tags rapidement, la réponse que vous avez eue effectivement est celle du contrat façade nette. Non, il n'y a pas de décision politique de laisser faire comme vous l'indiquez. Il ne faut pas confondre deux types de tags, les tags dits injurieux, et c'est de ceux-là qu'il s'agissait au départ. Si vous me parlez de ces tags avec les inscriptions ACAB, effectivement, ce sont des tags injurieux et ceux-là doivent être effacés tout de suite. Pour les autres, ils sont effacés, mais c'est en fonction du plan de charge du service et c'est ce qui conditionne l'effacement plus ou moins rapide de certains tags. En aucun cas nous ne nous satisfaisons de ces tags et ils doivent disparaître de toute façon.

M. CHIH Mohamed, Adjoint : Monsieur le Président de groupe Droite, Centre et Indépendants,

Mes chers collègues,

Monsieur OLIVER,

Vous nous interpellez sur les moyens déployés par la Ville pour faire face aux actes graves de délinquance qui ont récemment été commis sur deux secteurs de la ville, la Duchère et Gerland. Vous nous demandez à ce titre d'accepter une contribution financière de la Région à hauteur de 1 million d'euros pour aider au financement de nouveaux équipements.

Comme vous le savez, nous avons déjà décliné cette proposition en invitant Monsieur le Président de la Région à soutenir les projets, structures et associations qui entrent dans son champ de compétences. Jusqu'à preuve du contraire, la sécurité n'est pas une compétence de la Région.

En revanche, nous avons de fortes attentes vis-à-vis de la Région sur ses compétences propres : le développement des transports collectifs intercitys, la formation des personnels, mais aussi sur des compétences partagées, la culture. Utilisons donc ce million autrement en le mettant à disposition des politiques qui sont du ressort de la Région.

Nous serons toujours plus efficaces quand nous répondrons aux compétences qui sont les nôtres et à cet égard, je vous remercie de souligner dans le texte de la motion que la sécurité est une compétence régaliennne. C'est avant tout à l'État de pouvoir répondre sur ce sujet, d'autant plus que, dans les affaires impliquant des armes, des blessés par balles, avec des investigations lourdes, il appartient évidemment à l'État d'intervenir.

La Ville est plus que jamais aux côtés de l'État pour venir en complémentarité des moyens mis en œuvre sur le volet équipement avec la vidéosurveillance, sur le volet des moyens humains avec la police municipale, mais aussi et comme nous l'avons vu tout à l'heure sur le volet prévention avec un renforcement des actions sur ces quartiers.

Vous le dites aussi très bien dans la motion, Monsieur OLIVER, l'État n'a pas encore mis sur le terrain les recrutements promis. Nous attendons avec impatience la remise à niveau des effectifs qui permettra une plus grande visibilité de l'action de la police nationale. Nous faisons ce même travail à la Ville avec un vaste plan de recrutement de policiers municipaux. Certes la tâche est ardue tant la tension dans ce métier est forte. Je le rappelle, il manque 4 000 policiers municipaux à l'échelle de la France, mais nous mettons tout en œuvre pour attirer de nouveaux policiers et fidéliser ceux qui sont déjà à la Ville. Déjà 33 recrutements depuis le début de l'année, un record.

Nous ne nous satisfaisons pas de cette situation, nous voulons aller plus loin pour petit à petit reconstituer l'ensemble des effectifs. C'est tout le sens de la démarche qui nous a conduits à revaloriser les salaires des policiers et qui nous amène à être très attentifs aux conditions d'exercice de leurs missions. Nous venons par exemple de décider d'équiper nos policiers municipaux de caméras individuelles. Ce sera chose faite sur le dernier trimestre de cette année. Nous n'avons pas eu besoin de la Région pour financer ces matériels, l'État nous accompagne au travers des fonds dédiés, notamment celui du FIPD, le Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.

Enfin, réduire la cause des fusillades à un simple manque d'équipement en vidéosurveillance, c'est bien méconnaître ce qui se joue sur le terrain, car en l'occurrence des caméras, nous en avons déjà à la Duchère, nous en avons déjà à Gerland, nous en avons aussi à la Guillotière et elles n'ont pas empêché les malfaisants de commettre leurs exactions. Les images sont désormais entre les mains de la police judiciaire, qui fait son travail d'enquête. Là aussi, je vous le répète, nous engageons sur ce mandat 5 millions d'euros pour la rénovation et l'optimisation de notre parc de 571 caméras, mais aussi pour le Centre de supervision urbain. D'ailleurs, l'enregistrement des images est passé d'une durée de conservation de 15 jours à 30 jours, ce qui permet d'avoir un recours plus long à ces images.

Sur les lieux émergents de délinquance, nous installons des nomades. Il n'y en a pas dix, mais douze. Deux de plus, c'est quand même déjà cela. Elles ont vocation à bouger une fois le problème résolu, l'objectif atteint et cette politique fonctionne. Nous avons des points qui ont été traités de cette manière-là. Et tout cela se fait en lien étroit avec la police nationale.

La Région n'a aujourd'hui clairement pas sa place dans le financement des caméras sur l'espace public et ce n'est ni une demande ni un besoin de la Ville, qui assure pleinement le coût de ces matériels et le fonctionnement du Centre de supervision urbain. Nous attendons la Région sur de nombreux autres sujets qui relèvent de ses compétences propres et partagées.

Je vous propose, chers collègues, de rejeter la motion proposée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur CHIHU vient de dire que, pour ce qui est du parc de caméras fixes, nous sommes assez bien équipés, mais nous avons besoin de caméras nomades. Peut-être pourrait-on demander l'aide de la Région uniquement pour les caméras nomades ? Et comme cela, cela permettrait de satisfaire à la fois les besoins que Monsieur CHIHU vient d'exprimer et en même temps de ménager les susceptibilités.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur COLLOMB.

J'ai la faiblesse de croire que l'argent public ne doit pas être utilisé pour ménager des susceptibilités, mais pour bien répondre à des besoins réels.

Je vous remercie.

Je mets cette motion aux voix et vous invite à la rejeter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Motion déposée par le groupe Droite Centre et Indépendants : politique de sécurité

Pour

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à HERNANDEZ Ludovic
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(LES ÉCOLOGISTES) GENOUVRIER François
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Contre

(LES ÉCOLOGISTES) ALCOVER Marie
(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine
(LES ÉCOLOGISTES) BRAIBANT THORAVALE Anne
(LES ÉCOLOGISTES) BRUVIER HAMM Pauline
(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès
(LES ÉCOLOGISTES) CHAPUIS Gautier
(LES ÉCOLOGISTES) CHIHAI Mohamed
(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline
(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan
(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence par procuration à REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) DOUCET Grégory
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOIS BERTRAND Véronique
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) EKINCI Akif
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) FRÉRY Marie-Noëlle par procuration à HUSSON Nicolas
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice
(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine par procuration à POPOFF Sophia
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) GIRAULT Jean-Luc
(LES ÉCOLOGISTES) GODINOT Sylvain
(LES ÉCOLOGISTES) GOUST Victoire
(LES ÉCOLOGISTES) HENOCQUE Audrey
(LES ÉCOLOGISTES) HUSSON Nicolas
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges par procuration à GAILLIOUT Béatrice
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) LEGER Stéphanie
(LES ÉCOLOGISTES) LUNGENSTRASS Valentin
(LES ÉCOLOGISTES) MAES Bertrand
(LES ÉCOLOGISTES) MARAS Aurélie par procuration à ROCH Valérie
(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(LES ÉCOLOGISTES) MONOT Vincent par procuration à DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LES ÉCOLOGISTES) ODIARD Patrick
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(LES ÉCOLOGISTES) POPOFF Sophia

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe par procuration à RUNEL Sandrine
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(LES ÉCOLOGISTES) REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) VASSELIN Steven
(LES ÉCOLOGISTES) VIDAL Chloé
(LES ÉCOLOGISTES) VIVIEN Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) ZDOROVITZOFF Sonia
(LES ÉCOLOGISTES) ZINCK Rémi

Mise au point

Monsieur GENOUVRIER François a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.
Monsieur CHEVALIER Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.

(Rejetée)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. La motion est rejetée.

VŒUX

Vœu relatif à la fermeture du nouveau théâtre du 8^e et au collectif des trois-huit (déposé par le groupe pour Lyon)

M. LE MAIRE : Il nous a également été présenté un vœu relatif à la fermeture du Nouveau Théâtre du 8^e et au collectif des Trois-Huit, déposé par le groupe Pour Lyon. Monsieur LÉVY, je vous donne la parole pour le présenter.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas reprendre l'intégralité du texte du vœu, parce que nous avons déjà eu deux interventions à ce sujet et Madame l'Adjointe nous a donné son éclairage et je vous en remercie par ailleurs, éclairage éclairé, cela nous a changés du débat en arrondissement. Mais je souhaitais insister sur le peu de considération qui a été malgré tout accordé au collectif des Trois-Huit, qui, comme vous l'avez indiqué, Madame l'Adjointe, est en place depuis plusieurs années dans le 8^e arrondissement et a donné grande satisfaction de la part des institutions, des Lyonnais et de tous les partenaires possibles, en lui refusant de facto la possibilité de coconstruire une politique de renouvellement.

Les deux projets proposés suite au premier appel à projets conjointement lancé par la DRAC, la Région, la Ville de Lyon et la Mairie du 8^e arrondissement et donc refusé en mars 2022 et, si ma mémoire est bonne, Madame l'Adjointe, ne m'en voulez pas si je me trompe, il me semble qu'il y avait également à titre consultatif un représentant du *Petit Bulletin* qui était là à titre d'expert dans le jury, mais je dis cela comme cela.

Un nouvel appel à projets a été lancé, vous nous l'avez expliqué, ce qui implique aussi malgré tout le licenciement de l'ancienne équipe et une démotivation complète, on peut le comprendre, pour pouvoir postuler simplement par appel à projets ou appel d'intentions sur une nouvelle proposition.

Compte tenu de ces éléments, notre groupe Pour Lyon espère que le Conseil municipal incitera les partenaires et surtout, puisque nous sommes en Conseil municipal, la Ville de Lyon, en charge de cette politique de renouvellement et d'exploitation du Nouveau Théâtre du 8^e, de réexaminer rapidement les modalités en y associant plus étroitement le collectif et ainsi permettre une pérennité de la structure.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

J'ai noté une explication de vote du groupe Droite, Centre et Indépendants. Monsieur OLIVER.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Nous allons voter favorablement ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame PERRIN-GILBERT, rapidement, parce que je crois que vous avez déjà bien éclairé la situation tout à l'heure.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Oui, Monsieur le Maire, en effet, j'ai répondu avec précision tout à l'heure.

Je redis que la compagnie des Trois-Huit, à mon sens, n'a pas fait l'objet de manque de considération, que nous les avons reçus, rencontrés, que nous sommes allées sur place, qu'à l'occasion de la fin de convention qui les lie à la Ville, mais également à l'État, à la Région, par rapport à ce théâtre du 8^e arrondissement, nous avons décidé de mettre en place un appel à projets, de même que nous l'avons fait pour les Scènes découvertes, ce que vous n'avez pas contesté, de même que nous l'avons fait sur le théâtre du 3^e arrondissement, et qu'ils ont la possibilité de répondre à cet appel à projets. S'ils ne souhaitent pas répondre, je ne peux pas, moi, leur imposer cela, mais ils peuvent répondre à l'appel à projets qui a été mis en place. Il n'y a donc pas spécialement de manque de considération ni de non-reconnaissance du travail effectué pendant 20 années.

Je vous propose de rejeter le vœu ou la motion.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'un vœu. Merci, chère Nathalie.

Je mets ce vœu donc aux voix et vous invite à la rejeter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Vœu déposé par le groupe Pour Lyon : vœu relatif à la fermeture du Nouveau Théâtre du 8^{ème} (NTH8) et au Collectif des Trois-Huit

Pour

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à HERNANDEZ Ludovic
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(POUR LYON) CONDEMINNE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(LES ÉCOLOGISTES) GENOUVRIER François
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) LEGER Stéphanie
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Contre

(LES ÉCOLOGISTES) ALCOVER Marie
(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine
(LES ÉCOLOGISTES) BRAIBANT THORAVALE Anne
(LES ÉCOLOGISTES) BRUVIER HAMM Pauline
(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès
(LES ÉCOLOGISTES) CHAPUIS Gautier

(LES ÉCOLOGISTES) CHIHI Mohamed
(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline par procuration à MAES Bertrand
(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan
(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence par procuration à REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) DOUCET Grégory
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOIS BERTRAND Véronique
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) EKINCI Akif
(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle par procuration à HUSSON Nicolas
(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine par procuration à POPOFF Sophia
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) GIRAULT Jean-Luc
(LES ÉCOLOGISTES) GODINOT Sylvain
(LES ÉCOLOGISTES) GOUST Victoire
(LES ÉCOLOGISTES) HENOCQUE Audrey
(LES ÉCOLOGISTES) HUSSON Nicolas
(LES ÉCOLOGISTES) LUNGENSTRASS Valentin
(LES ÉCOLOGISTES) MAES Bertrand
(LES ÉCOLOGISTES) MARAS Aurélie par procuration à ROCH Valérie
(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(LES ÉCOLOGISTES) MONOT Vincent par procuration à DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LES ÉCOLOGISTES) ODIARD Patrick
(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(LES ÉCOLOGISTES) POPOFF Sophia
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe par procuration à RUNEL Sandrine
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(LES ÉCOLOGISTES) REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) VASSELIN Steven
(LES ÉCOLOGISTES) VIDAL Chloë
(LES ÉCOLOGISTES) VIVIEN Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) ZDOROVITZOFF Sonia
(LES ÉCOLOGISTES) ZINCK Rémi

Abstention

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges par procuration à GAILLIOUT Béatrice
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie

Non votants

(POUR LYON) COLLOMB Gérard

Mise au point

Monsieur GENOUVRIER François a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.

Monsieur COLLOMB Gérard a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame LEGER Stéphanie a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.

Monsieur CHEVALIER Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu est rejeté.

Vœu relatif au retrait de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans les subventions culturelles (déposé par le groupe les Écologistes, le groupe Lyon en Commun et le groupe Socialiste, la gauche sociale et écologique)

M. LE MAIRE : Nous avons un autre vœu relatif au retrait de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans les subventions culturelles, pour lequel, cher Rémi ZINCK, je vous cède la parole.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Suite à l'annonce par la Région d'une réorientation budgétaire concernant la culture, j'ai l'honneur de porter au nom des trois groupes qui composent notre majorité un vœu à destination des élus régionaux et en particulier à Monsieur WAUQUIEZ, Président de Région.

Ici, à Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes se désengage de la culture. Le budget annuel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes consacré à la culture est déjà bien plus faible que celui des autres régions, environ 8 euros par habitant quand la Région Hauts-de-France y consacre 18 euros par habitant.

Avec la baisse des subventions annoncée, de nombreuses institutions culturelles vont être fragilisées. Pourtant, lors du Conseil municipal de mars 2021, deux élus municipaux d'opposition, membres du parti politique de Monsieur WAUQUIEZ ont crié au scandale et se sont mis vent debout contre la baisse de subvention à l'Opéra de 521 448 euros par la Ville. Le premier, Monsieur Étienne BLANC, dans un tweet polémique le 4 mars 2021 posait la question, je cite : « *La Mairie Verts extrême gauche sabre 500 000 euros dans le budget de l'Opéra de Lyon. Après la rééducation du goût sans viande, la rééducation culturelle des Lyonnais ?* » De son côté, Monsieur Romain BILLARD, qui lors de la séance d'une autre assemblée, déclarait : « *Je ne pensais pas que l'Opéra de Lyon, symbole de notre ville et de son rayonnement serait dans le viseur et servirait de variable d'ajustement en voyant ses subventions baisser.* » Il continuait plus loin : « *En dehors de l'aspect financier, c'est le manque de concertation et d'information entre la Direction actuelle et future de l'Opéra qui interroge et choque.* » Le même, toujours très ému : « *Comme de nombreux jeunes, j'ai fait partie de ces nouveaux publics avec les places à 10 euros pour écouter et voir ce monde merveilleux de l'Opéra.* »

Qu'en est-il aujourd'hui ? Vous et les autres élus de votre groupe allez-vous appeler le Président de Région à plus de concertation ? Allez-vous vous émouvoir avec la même gravité ? En tout cas, vous n'avez pas souhaité cosigner le vœu que nous présentons de même que les autres groupes de l'opposition.

Ici, à Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'agit pas en responsabilité pour la culture. En diminuant ses subventions aux institutions culturelles, c'est tout un écosystème qui serait, après la crise Covid, à nouveau mis à mal. Seront touchés tous les arts : théâtre, littérature, opéra, danse, musique, mais aussi toute l'activité économique liée à la culture : les nombreuses structures qui se développent sur notre territoire et y créent des emplois, les entreprises du secteur hôtellerie et restauration qui accueillent les visiteurs lors de grands spectacles que ces structures portent tout au long de l'année.

Voici donc le vœu proposé conjointement par les groupes les Écologistes, Socialiste, la Gauche sociale et écologiste et Lyon en Commun.

« Le 22 avril au matin par voie de presse, les élus municipaux ont appris, en même temps que les établissements culturels concernés un désengagement financier brutal et sans précédent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette seule et unique communication des élus auralpins à ce jour a précédé l'envoi des courriers administratifs au fil de l'eau à l'intention des principales structures culturelles de notre territoire. Ils annoncent de manière lacunaire des baisses historiques, mettant en péril les activités et emplois culturels déjà fragilisés par la crise sanitaire.

Ainsi, la Villa Gillet perd un tiers de ses ressources. L'ONL et les Biennales voient leurs subventions régionales diminuer de moitié, l'Institut Lumière - 15 %, le Théâtre du Point du Jour - 10 % ou encore l'Opéra de Lyon - 40 % et suppression du dispositif lycéen à l'Opéra. Sont également sacrifiés sans justification au-delà d'un rééquilibrage territorial non détaillé. Enfin, plusieurs structures de création, de formation ou encore de diffusion attendent encore une réponse sur le financement de votre collectivité pour l'année 2022.

Nous condamnons cette décision des élus de la majorité régionale tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le soutien aux artistes et établissements culturels est un devoir républicain face à la montée des obscurantismes. La puissance d'éveil et d'émancipation des politiques culturelles est nécessaire pour lutter contre la diffusion d'idéologies haineuses, enfermantes et nauséabondes. La culture permet également la compréhension mutuelle et l'affermissement du lien social, mais aussi la création d'imaginaires féconds pour résoudre les nombreuses crises auxquelles nous sommes confrontés.

Surtout, les motivations exprimées par la Région éclairent sa méconnaissance totale de l'écosystème culturel et de certaines de ses institutions. Les victimes de cette baisse irriguent l'ensemble du territoire auralpin et participent à la structuration des filières du livre pour la Villa Gillet, qui héberge en son sein l'ARALL, bras armé de la Région en la matière, ou encore du spectacle vivant.

Ces structures offrent également un précieux travail de médiation auprès des lycéens du territoire et sont pleinement engagés dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, qui réunissent collectivités territoriales et Éducation nationale. Le retrait de la Région, compétente en matière de lycées apparaît d'autant plus contradictoire et incompréhensible.

Vous annoncez un budget de 62 millions d'euros, qui rassemble crédits de fonctionnement et d'investissement. Cela représente 7,75 euros par habitant, là où Ville de Lyon consacre encore chaque année 214 euros par habitant pour le budget de fonctionnement seulement, soit 18 % du budget municipal.

Si la Région souhaite, comme les lois de décentralisation le lui permettent, faire bénéficier l'ensemble de ses habitants et habitantes d'une politique culturelle de qualité, articulée avec l'État et les autres collectivités territoriales, au service des territoires, cela est possible sans punir arbitrairement des institutions remarquables qui allient proximité et excellence, les artistes qui contribuent à la vitalité de notre territoire et les habitantes et les habitants.

Mesdames et Messieurs les élus régionaux de la majorité, nous vous prions en responsabilité de revoir l'ambition de votre collectivité en matière de politique culturelle et de soutien à l'ensemble des acteurs dans leur diversité pour un meilleur accès à la culture.

Ici, à Lyon, les élus s'engagent pour la culture, pour soutenir une culture de qualité, émancipatrice et ouverte sur le monde, une culture qui fait vivre la démocratie et permet de faire société, pour soutenir un écosystème qui garantit une activité économique importante, où nombre d'entreprises se développent et créent des emplois locaux. Nos trois groupes vous demandent de voter ce vœu. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Rémi.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 7 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Je ne sais pas si ce que j'ai entendu aujourd'hui ou ce soir relève plus de l'ignorance, de la mauvaise foi ou de l'égoïsme.

Ignorance d'abord, parce qu'attaquer la Région sur son ambition culturelle, c'est ne pas connaître son bilan et ses projets. Son bilan, c'est 62 millions d'euros par an, 41,3 millions en fonctionnement et 20,6 millions en investissement, soit près d'un demi-milliard d'euros sur la culture depuis l'élection de Laurent WAUQUIEZ. Et quand en 2020, il a fallu aider les acteurs culturels touchés de plein fouet par la pandémie, c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a été la première à initier dès avril un fonds d'urgence pour la culture et qui a fait passer son budget culture à 75 millions d'euros cette année-là. La Région, depuis que nous sommes en place, a augmenté son budget culture de 22 %. Je ne suis pas certain que vous puissiez dire la même chose.

Et vous notez une politique d'investissement inédite pour nous, Lyonnais. N'est-ce pas la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a sauvé le Musée des Tissus avec tout ce que cela représente pour les soyeux et l'histoire lyonnaise ? Mais j'ai lu que Madame l'Adjointe à la Culture, pourtant ancienne Maire du 1^{er} arrondissement où se trouve la Condition des Soies et qui devrait être particulièrement attachée à cette partie de l'histoire de Lyon proposait de rayer ce patrimoine et de l'envoyer aux oubliettes.

Ignorance toujours, quand je vous ai entendue, Madame l'Adjointe, accuser le Président de Région de vouloir jouer la logique identitaire, en particulier sur le futur site de Gergovie dans le Puy-de-Dôme, que vous avez qualifié, je cite, de « musée de la civilisation gauloise ». Avant de discourir, il convient de se renseigner précisément. Il ne s'agit pas d'un musée, mais d'un projet touristique, qui est porté par la délégation tourisme de la Région, pas celle de la culture. Il ne s'agit donc nullement d'une redistribution vers ce projet. Après, que vous vouliez nier toute référence historique à la construction de la France, cela vous appartient, mais je ne crois pas que ce soit comme ça que l'on construit un pays.

Hier, dans les colonnes du *Progrès*, enfin vous évoluez et finalement les budgets économisés serviraient à financer le Musée des Tissus. Des budgets de fonctionnement qui serviraient à financer de l'investissement ? Encore raté. On mélange les lignes budgétaires, on mélange le fonctionnement et l'investissement et hop, cela passera ! Non, cela ne passe pas. Les faits sont têtus. Les baisses en fonctionnement servent à financer du fonctionnement. En l'espèce, de la solidarité envers les petites structures les plus fragilisées pendant le Covid partout sur le territoire régional.

Mauvaise foi ensuite. Vous attaquez la Région sur sa baisse de subvention pour l'Opéra de Lyon, mais pouvez-vous me rappeler qui a ouvert le bal en 2021 ? Vous aviez dit alors, je vous cite, c'était le communiqué : « La Ville de Lyon a décidé de baisser de 500 000 euros la subvention municipale allouée à l'Opéra de Lyon. Nous justifions ce choix par une meilleure répartition des aides entre secteurs subventionnés et indépendants. » C'est étrange que vous reprochiez un an plus tard la même démarche à la Région, surtout au moment où plane le plus grand doute sur la gouvernance de l'Opéra, après les récentes recommandations renouvelées par la Chambre régionale des Comptes sur l'Opéra, dont il est admis par chacun que la structure associative n'est plus adéquate. Vous demandez donc à la Région après avoir vous-mêmes baissé les subventions de donner sans compter à un établissement en pleine restructuration, dont on ne connaît ni le calendrier de changement de gouvernance ni les nouvelles modalités de financement qui en découleront.

Et je pourrais rajouter l'exemple du Conservatoire de Lyon, établissement dont Madame l'Adjointe, vous assurez la présidence, où la baisse nette que vous avez infligée en 2022 est de 301 313 euros.

Donc entre 2021 et 2022, nous en sommes à deux fois 500 000 euros pour l'Opéra et 300 000 euros pour le Conservatoire, soit une baisse de 1,3 million d'euros. C'est là la vérité des chiffres.

Et que dire de la levée de boucliers que suscite votre décision brutale et ciblée de stopper l'aventure de la Compagnie des Asphodèles sous prétexte, je cite, « d'un manque d'ancrage dans le quartier » ? C'est l'article du 17 mai dans *Le Progrès*.

Enfin, dois-je conclure en regrettant vos oukases prononcés à l'endroit de certains mécènes ? C'est ainsi que les Biennales, l'Opéra, le Musée des Beaux-Arts se voient privés de soutien, par exemple, de Total Énergie, refonte du Club des Mécènes, tri idéologique entre les bons et les gentils. Oui, décidément, beaucoup de mauvaise foi.

Égoïsme enfin. À l'heure où certains territoires se sentent abandonnés et les résultats électoraux en sont une illustration, il est nécessaire que la Région veille à un certain équilibre dans les fonds octroyés et contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire au niveau national, il n'y a pas d'argent magique. L'honnêteté intellectuelle devrait vous conduire à reconnaître que jusqu'à maintenant, l'agglomération lyonnaise a été particulièrement bien dotée. Faut-il voir là un tropisme local d'anciens exécutifs régionaux ?

Aujourd'hui, la part régionale dévolue aux métropoles est déjà de 60 % du budget global. 60 % pour quatre territoires sur les treize qui composent la Région Auvergne-Rhône-Alpes ! 35 % du budget total pour la région lyonnaise à elle seule !

Je vous le répète, la vocation d'une région est d'irriguer la culture sur l'ensemble de son territoire, d'accompagner aussi bien les petits que les gros, de rendre la culture accessible que l'on habite à Joyeuse en Ardèche, qui va bénéficier de la Région des Lumières, ou que l'on habite à Lyon, qui en a également bénéficié l'année dernière.

Égoïstes, nous, nous ne le sommes pas et lorsqu'un petit acteur culturel nous dit, sans vous, je n'y arriverai pas, on ouvre la discussion. Et c'est ainsi que j'ai le plaisir de vous annoncer et de vous apprendre qu'avec Laurent WAUQUIEZ, nous avons décidé de sauver le Musée urbain Tony Garnier dans le 8^e arrondissement.

Je n'irai pas plus loin dans la réponse que je souhaitais rapidement vous apporter ce soir. Un élément encore d'ordre constitutionnel avec le troisième alinéa de la Constitution qui, si vous l'aviez oublié, indique : « *Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.* »

Enfin, un dernier mot, car je crois que vos paroles sont allées un petit peu loin hier, Monsieur le Maire, et je pourrais même rajouter qu'il en est de même pour le Premier Adjoint de Madame BOUAGGA, est-ce peut-être un coup de chaud lié à la chaleur ? Juste pour vous rappeler ce qu'écrivait le philosophe Roger-Pol Droit il y a cinq ans dans un article intitulé « Tant de façons d'être fasciste ». C'était en avril 2017 et je le cite : « *Jean-Luc Mélenchon, administrateur éperdu de dictateurs obscènes, sanglants, comme Fidel Castro, débiles, comme Hugo Chavez, fan de Robespierre, rêvant de ressusciter son despotisme de la liberté. En matière de possible dérive autoritaire, le patron du Front de Gauche n'a rien à envier à la patronne du Front national.* » Puisque, Monsieur le Maire, au regard des accords électoraux que vous avez passés, vous êtes désormais inféodé à Monsieur MÉLENCHON, donc je vous le dis, mes chers amis, quant à votre vœu, je vous propose de le retirer ou sinon nous voterons contre.

M. LE MAIRE : La menace fait trembler.

Chère Nathalie, je vais vous céder la parole pour préciser quelques points et je me permettrai de la reprendre avant de procéder au vote.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, je soutiens ce vœu porté par notre majorité et j'appelle, à l'inverse de ce qui vient d'être dit là à le voter.

J'avoue que j'ai encore des leçons à apprendre manifestement en mauvaise foi politicienne, Monsieur OLIVER, mais je ne suis pas sûre de vouloir atteindre le niveau que vous avez déjà, un jour.

D'abord, par rapport à l'Opéra, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, dès 2016, Laurent WAUQUIEZ et son exécutif avaient opéré des baisses sur l'Opéra. Ensuite, les choses ne sont pas comparables. Quand nous avons procédé à une baisse de 500 000 euros en effet, c'est sur un montant total de soutien de 18 millions et demi, quand la Région procède à une nouvelle baisse suite à celle de 2016 de 500 000 euros sur 2,8 millions. Donc déjà il faut ramener les justes proportions.

Puisque vous aimez les comparaisons, je connais peu de villes en France qui soutiennent leur Opéra et je mets Paris de côté, comme j'ai mis Paris de côté tout à l'heure pour la BM, Paris est toujours à part, mais en France, en région, je connais peu de villes qui soutiennent autant leur Opéra et à hauteur de 18 millions d'euros. Donc encore une fois, je crois qu'il faut, comme le disait Grégory DOUCET garder raison dans les arguments.

Ensuite, vous nous dites que la Région met beaucoup sur la culture, 41 millions d'euros en fonctionnement. Si on le rapporte au nombre d'habitants, on est à 8 euros par habitant. Cela classe la Région Auvergne-Rhône-Alpes avant-dernière du classement des régions en France. Le budget consacré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en France la place avant-dernière dans le classement des régions. Donc ne dites pas que la région et Laurent WAUQUIEZ ont fait de la culture une priorité, c'est faux.

Ensuite, cette augmentation dont vous parlez, je peux vous dire pour avoir longuement discuté avec les acteurs culturels et ils sont d'ailleurs en train de préparer, tous, une lettre, un courrier à Monsieur le Président de la Région et j'espère qu'ils seront entendus comme le Musée urbain Tony Garnier semble avoir été entendu et je m'en félicite. Le fonds d'urgence dont vous parlez, pour la plupart, ils n'en ont pas vu la couleur. Comme d'habitude, cela a été un effet d'annonce, des jeux de passe-passe entre des lignes budgétaires déjà existantes, mais la plupart des acteurs culturels n'ont reçu aucun soutien de la Région en 2020 ni 2021. Quand il y a eu un soutien, c'était pour des structures de moins de 10 ETP et plafonné à 5 000 euros. Voilà la réalité du soutien de la Région et qui n'a absolument pas atteint les sommes dont vous parlez.

Ensuite, ce rééquilibrage dont parle Madame la Vice-Présidente et Monsieur le Président, nous attendons d'en voir la réalité et la sincérité. En effet, quand nous avons parlé de rééquilibrage de notre budget de politique culturelle, nous avons dit, voilà, nous enlevons 500 000 euros sur une enveloppe de 18 millions d'euros à l'Opéra, mais pour financer des actions portées par les structures indépendantes en effet. Et nous en avons vu tout de suite les effets, le Fonds d'urgence culturel qui a été largement augmenté, les Scènes découvertes dont j'ai parlé tout à l'heure, la CinéFabrique, tout de suite, nous avons vu le rééquilibrage. Là, le rééquilibrage, on ne le voit pas venir. On ne voit pas où vont aller les millions d'euros enlevés au secteur culturel lyonnais. Quand on fait le tableau des annonces réalisées au compte-goutte et également de ce qui semblerait se profiler, on atteint une baisse de 2 millions d'euros de la participation de la Région au niveau du secteur culturel lyonnais. 2 millions d'euros, si vous n'appellez pas cela une attaque en règle, je ne sais pas moi comment la qualifier.

Mais il n'y a pas que Lyon qui est touchée et c'est là où je m'interroge sur la réalité du rééquilibrage. Alors, je disais tout à l'heure, il y a d'autres grandes villes dans l'agglomération comme Villeurbanne, dans la région comme Grenoble ou Clermont-Ferrand, mais demain se tient la Commission Culture et donc les élus régionaux nous ont fait passer les dossiers qui vont être examinés.

Demain, c'est une coupe de près de 4 millions d'euros sur les 40 millions que vous évoquez qui va être proposée, une baisse de 10 % des crédits de la Région en fonctionnement sur le secteur culturel et toutes les petites villes de tous les départements sont touchées. J'ai une liste. On va citer la Tronche, on va citer le Grand-Bornand, on va citer toute une liste, Chambon-sur-Lignon, Champs-sur-Tarentaise. Je suis en train de lire la liste. Vous la verrez, vous la découvrirez demain et vous verrez la réaction de maires de petites communes, y compris rurales qui ne sont certainement pas au courant encore des baisses qui vont être effectuées sur leur territoire. Alors, moi, je vous le demande, Monsieur OLIVER : les 2 millions d'euros qui sont enlevés du secteur culturel de Lyon, où vont-ils aller ? Vers quelles structures, vers quels territoires vont-ils être réorientés, parce que cela, je ne le vois pas ?

Ce que j'ai voulu dire en parlant du Musée des Tissus, c'est qu'en fait, ce que je constate, c'est que la Région continue à investir sur Lyon, mais sans concertation avec la Ville, je laisserai peut-être Monsieur le Maire en parler mieux que moi, parce qu'il a tendu la main à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au sujet du Musée des Tissus, à plusieurs reprises, une main qui n'a pas été prise, l'invitation n'a pas été suivie d'effet, sur les lumières sur Fourvière également. Donc je vois que vous investissez en effet sur Lyon, mais sur des projets où vous êtes seuls, sans concertation avec la Ville et là, en effet, j'y vois une volonté de marketing territorial plutôt que de construction d'une politique culturelle partagée.

Je ne serai pas plus longue, parce qu'à force d'explications au long de cette séance, j'avoue m'épuiser un peu face à la mauvaise foi et je vous laisse la parole, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Merci beaucoup, Nathalie.

Si tu me le permets, Nathalie, j'en profite pour te rendre hommage. L'émotion et l'engagement que tu mets à défendre les acteurs culturels lyonnais est tout à ton honneur. Je sais à quel point tu es extrêmement affectée par ces décisions brutales et sans concertation. Je pèse mes mots et je les répète et je sais, comme je l'ai moi-même évoqué un peu plus tôt toute l'énergie que tu mets non seulement à soutenir nos acteurs culturels, mais également à les défendre.

Mais je voudrais commencer mon intervention, écoutez, chez collègues, d'abord en me réjouissant, en me réjouissant d'apprendre l'engagement de la Région à ne pas laisser mourir le Musée urbain Tony Garnier, l'un des fleurons culturels du 8^e arrondissement. Cher Olivier BERZANE, je pense que l'un et l'autre, même avec Nathalie, nous avons bien pris note, la Région ne laissera pas tomber le Musée urbain Tony Garnier. Vous vous êtes engagé précisément maintenant devant témoins si j'ose dire à ce que cela ne soit pas le cas. C'est déjà un premier soulagement. Après l'annonce d'une baisse de 35 000 euros de subvention au Musée urbain Tony Garnier qui mettait cette institution en très grande difficulté, voire qui lui mettait littéralement le couteau sous la gorge, je me réjouis que peut-être mon intervention dans les médias aura au moins servi à permettre ce premier pas.

Ce sera une petite victoire, un premier petit pas et avec peut-être d'autres pas franchis demain ou à d'autres moments par la Région, nous arriverons peut-être enfin, enfin, à sauver d'autres acteurs culturels.

Vous faisiez référence un petit peu plus tôt, Monsieur le Conseiller régional, à la soi-disant ignorance que nous aurions à l'égard du sujet. Eh bien, dont acte, je vous prends au mot. Faisons le pari ici, dans cette assemblée, d'avoir tous les éléments en toute transparence sur tous les investissements et toutes les dépenses de fonctionnement auprès des acteurs culturels, ayons les éléments sur cette fameuse – comment l'appellez-vous ? – redistribution, rééquilibrage. Très bien, dont acte. Communiquez-les. Communiquez les éléments sur ce rééquilibrage avant même, brutalement, d'annoncer acteur culturel après acteur culturel, les baisses que vous leur infligez sans concertation. Sans concertation. Aucun des acteurs culturels. Aucun d'entre eux, Monsieur OLIVER, pas même ceux qui sont sur votre arrondissement. Je vous rappelle qu'en plus d'être conseiller régional, vous êtes aussi Maire d'arrondissement. Pas un seul de ces acteurs culturels n'a eu d'information au préalable, alors même que leur budget 2022 était engagé. Vous savez comme moi qu'il est extrêmement difficile quand on est à la tête d'une association ou d'une institution culturelle, qu'on doit voter des budgets en amont, de n'avoir aucune visibilité sur le soutien des collectivités. Ce n'est pas notre façon à nous de soutenir les acteurs culturels. La transparence est aussi un gage d'efficacité au-delà, simplement si j'ose dire, d'être de la simple bonne gouvernance démocratique. Dont acte. Je vous mets au défi de nous communiquer tous ces rééquilibrages précisément, parce que c'est facile, là, à l'emporte-pièce, la ficelle est un peu grosse de dire, nous avons rééquilibré, les budgets sont là, vous le verrez. Eh bien, démontrez-le-nous.

Quant à l'égoïsme dont vous nous affublez, permettez-moi là publiquement d'en sourire simplement. Je rappelle que nous avons voté il y a quelques heures une délibération sur le PASS' Région qui démontre à quel point la Ville s'engage au-delà même de ses frontières, en permettant à des lycéennes et à des lycéens, enfin ces jeunes de 16 à 25 ans, comme le rappelait Nathalie PERRIN-GILBERT un peu plus tôt, en leur permettant d'avoir accès à nos institutions culturelles. Parce que, oui, à Lyon, la culture, nous aimons la partager, nous aimons l'offrir. Parce que la culture, elle n'est pas la propriété de celui-ci ou de celui-là. La culture, elle a cette vocation émancipatrice dont nous devrions tous, tous, être les premiers promoteurs et défenseurs.

Donc laissez-moi simplement, Monsieur le Conseiller régional, réfuter cet argument. Il n'a pas lieu d'être.

Bref, je ne vais pas m'étendre, parce que la ficelle, les ficelles, vos ficelles, votre mauvaise foi comme l'a évoqué Nathalie PERRIN-GILBERT tout à l'heure est manifestement sans limite, mais je crois que, si un seul chiffre devait être retenu, puisque c'est de cela dont il est question aujourd'hui, de chiffre, d'argent pour les acteurs culturels, ce sont les deux chiffres, pardon, communiqués par Nathalie tout à l'heure. 200 euros par an et par habitant, c'est ce que la Ville de Lyon met dans ses acteurs culturels. Moins de 8 euros par an et par habitant, c'est ce que la Région Auvergne-Rhône-Alpes met dans ses acteurs culturels. Nous n'avons de leçon à recevoir de personne en matière de soutien à nos acteurs culturels. Voilà simplement ce que j'ai à vous dire, Monsieur OLIVER. Je vous fais confiance bien sûr pour transmettre ce message au Président de la Région.

Je vais vous laisser la parole bien évidemment, parce que vous aurez assurément à cœur de revenir sur ces éléments, mais en tout cas je peux vous dire que, puisque nous sommes ignorants, il ne tient qu'à vous de nous éclairer. Je réfute cet argument de l'égoïsme et encore une fois, et c'est bien Olivier BERZANE que je regarde dans les yeux en disant cela, sachez que le Musée urbain Tony Garnier sera donc maintenu dans le 8^e arrondissement et nous pourrons encore profiter de ses fabuleuses expositions qui nous sont concoctées régulièrement.

Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur COLLOMB, c'est à vous la parole.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire, le groupe Pour Lyon va s'abstenir sur ce vœu.

Il est clair que nous jugeons tout à fait inacceptable et incompréhensible la décision de la Région qui va affecter durablement les institutions de notre Ville. Mais en même temps, nous ne sommes pas d'accord avec la politique culturelle que vous avez menée, où vous-mêmes avez décidé de supprimer un certain nombre d'actions que nous avons engagées.

Vous voyez, je crois qu'au cours des trois mandats derniers, nous avons donné à Lyon un rayonnement assez extraordinaire d'un point de vue culturel. Notre Opéra avait été classé meilleur opéra européen. La Maison de la Danse était considérée comme le lieu phare de la danse en France et l'Institut Lumière était également considéré comme la capitale du cinéma. Et sur toutes ces politiques, vous avez reculé. Opéra d'abord, Maison de la Danse où Dominique HERVIEU nous a quittés, Institut Lumière où vous n'avez pas repris le projet que nous avons élaboré et qui aurait fait de Lyon la capitale du cinéma européen. Enfin, petites structures, vous nous disiez pendant la campagne électorale, je l'ai entendu beaucoup : « Monsieur COLLOMB, pour vous, il n'y en a que pour les grandes structures. » Non, à la fois, nous voulions que les grandes structures rayonnent et portent très haut la Ville de Lyon à travers le monde et en même temps, si l'on regarde entre 2001 et 2021 la façon dont nous avons développé les petites structures, le financement, nous pensions qu'il fallait avoir et l'un et l'autre, parce que finalement c'est parce que l'on a été ébloui un jour par de grands artistes que l'on décide soi-même de s'engager dans la culture. Il ne peut donc pas y avoir d'opposition entre les uns et les autres.

Alors, voilà, vous comprendrez que, dans ce débat-là, il n'y a que des perdants, la culture et la Ville et nous, nous sommes navrés aujourd'hui d'en être réduits là. Nous nous abstenons donc en disant que, si l'on peut redresser dans quelque temps la barre, ce serait bien et pour les uns et pour les autres et en tout cas pour les Lyonnais et pour la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : En rebond aux explications de vote de Monsieur COLLOMB, Nathalie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Oui, parce qu'après la mauvaise foi, nous avons droit aux mensonges.

Sur l'Opéra, j'en ai déjà parlé longuement.

Sur la Maison de la Danse, je laisserai Monsieur le Maire répondre.

Sur l'Institut Lumière, vous n'avez eu de cesse d'affaiblir l'Institut Lumière avec des baisses de subventions et de faire porter par la Métropole de Lyon le Festival Lumière. Qui augmente les subventions à l'Institut Lumière ? C'est nous, passant de 480 000 euros à 700 000 euros. Peut-être tout à l'heure vous étiez sur votre téléphone, vous n'avez pas écouté ce que je disais. S'il vous plaît, laissez-moi parler, Monsieur COLLOMB. Monsieur COLLOMB, s'il vous plaît. Donc je termine mon argumentaire. Merci de revenir à votre calme. J'espère que les caméras filment vos petites manières pendant que je parle.

Simplement vous dire que l'Institut Lumière, vous n'avez eu de cesse de l'affaiblir. Nous avons pratiquement doublé le soutien que nous lui apportons depuis 2020. En plus, il a bénéficié du fonds d'urgence que nous avons mis en place. Bien.

Vous parlez maintenant des petites structures. En 2014, nombre de structures soutenues, c'est le début de votre mandat précédent : 142. Je parle du Fonds d'intervention culturelle, donc je parle des, entre guillemets, petites structures. 142, 2014. 2015, tiens, 137. 2016, 135. Voilà. Après, 2017, c'est un autre Maire, vous étiez parti sur d'autres aventures. Donc 2014, 142, 2015, 137, 2016, pardon, 125.

Vous n'avez eu de cesse de diminuer le soutien aux petites, comme vous dites, structures.

En 2020, j'ai monté le soutien aux petites structures dès mon arrivée. Si je reprends 125 en 2016, dès 2020, nous étions à 136 et en 2021, l'année dernière, 174. Voilà la réalité de notre soutien aux, entre guillemets, petites structures.

Le nombre de refus, il était de 119 en 2016. Vous avez refusé des aides à 119 structures. En 2021, il n'était plus que de 80 refus. Donc non seulement nous sommes plus dans le dialogue ainsi que nous le préconisait Monsieur LÉVY, nous l'avons déjà fait, nous sommes dans le dialogue et nous sommes dans la coconstruction, nous aidons plus de petites structures, mais l'aide médiane a également augmenté. L'aide médiane, avant notre arrivée, était de 3 000 euros. Aujourd'hui, elle est de 5 000 euros. Cela signifie que nous aidons plus et mieux et en plus grand nombre.

Je laisserai la parole à Monsieur le Maire pour ce qui est du rayonnement.

M. LE MAIRE : Merci, Nathalie.

Si vous me le permettez, je vous propose d'abord de passer au vote du vœu et je reviendrai sur cette histoire de rayonnement dont parle Nathalie PERRIN-GILBERT, mais je vois d'abord une main levée de Monsieur BILLARD et après, nous passerons au vote. Monsieur BILLARD.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire, pour rebondir, vu que j'ai été cité par Monsieur le Maire du 4^e, je tenais à le rassurer à la fois sur la cohérence de mes positions, je ne compte pas en changer et donc le rassurer sur ce point-là. J'ai une colonne vertébrale et mes convictions et mes engagements sont stables depuis des années et cela restera le cas.

M. LE MAIRE : Très bien. Nous comptons sur vous pour convaincre vos collègues de la Région demain de changer leur fusil d'épaule.

Nous passons au vote de ce vœu. Je pense que suffisamment d'explications de vote ont été données par les différents intervenants. Monsieur COLLOMB... Monsieur COLLOMB, vous avez eu l'occasion de partager vos explications de vote. Monsieur COLLOMB. Je pense que nous avons tout à fait entendu votre explication de vote. Je la redis à vos collègues pour être sûr qu'elle soit bien comprise. Vous allez vous abstenir sur ce vœu concernant la baisse des financements de la Région aux acteurs culturels lyonnais.

Je mets donc ce vœu aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Vœu déposé par la majorité : vœu relatif au retrait de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans les subventions culturelles

Pour

(LES ÉCOLOGISTES) ALCOVER Marie par procuration à BRAIBANT THORAVAL Anne
(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine
(LES ÉCOLOGISTES) BRAIBANT THORAVAL Anne
(LES ÉCOLOGISTES) BRUVIER HAMM Pauline
(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès
(LES ÉCOLOGISTES) CHAPUIS Gautier
(LES ÉCOLOGISTES) CHIHI Mohamed
(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline par procuration à MAES Bertrand
(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan
(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence par procuration à REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) DOUCET Grégory
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOIS BERTRAND Véronique
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) EKINCI Akif
(LES ÉCOLOGISTES) FRÉRY Marie-Noëlle par procuration à HUSSON Nicolas
(LES ÉCOLOGISTES) GENOUVRIER François
(LES ÉCOLOGISTES) GIRAULT Jean-Luc
(LES ÉCOLOGISTES) GODINOT Sylvain
(LES ÉCOLOGISTES) GOUST Victoire
(LES ÉCOLOGISTES) HENOCQUE Audrey
(LES ÉCOLOGISTES) HUSSON Nicolas
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) LEGER Stéphanie
(LES ÉCOLOGISTES) LUNGENSTRASS Valentin
(LES ÉCOLOGISTES) MAES Bertrand
(LES ÉCOLOGISTES) MARAS Aurélie par procuration à ROCH Valérie
(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(LES ÉCOLOGISTES) MONOT Vincent par procuration à DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LES ÉCOLOGISTES) ODIARD Patrick
(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe par procuration à RUNEL Sandrine
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(LES ÉCOLOGISTES) REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) VASSELIN Steven
(LES ÉCOLOGISTES) VIDAL Chloë

(LES ÉCOLOGISTES) VIVIEN Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) ZDOROVITZOFF Sonia
(LES ÉCOLOGISTES) ZINCK Rémi

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise par procuration à DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

Abstention

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(POUR LYON) BORBON Delphine
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges par procuration à GAILLIOUT Béatrice
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves par procuration à CUCHERAT Yann

Non votants

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira par procuration à HERNANDEZ Ludovic
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine par procuration à POPOFF Sophia
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(LES ÉCOLOGISTES) POPOFF Sophia
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Mise au point

Madame VERNEY-CARRON Florence a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.

Monsieur COLLOMB Gérard a fait savoir qu'il avait voulu s'abstenir.

Monsieur GIRAUD Emmanuel a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos et notre séance n'est pas levée. Je tiens à préciser que notre séance n'est pas levée. Le vœu est adopté.

Chers collègues, et en rebond au débat que nous venons d'avoir et puisque j'ai ouvert cette séance du Conseil municipal sur une réjouissance, sur une bonne nouvelle, rappelez-vous, le fait que la Ville de Lyon soit lauréate au programme des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes pour 2030, il me plaît de finir cette séance sur une autre bonne nouvelle, celle-ci qui concerne la culture, qui ravira tout autant les amateurs de la danse, les amateurs ou les promoteurs, devrais-je dire, du rayonnement international de la Ville de Lyon, les européens et même, si je puis me permettre les lusophones.

Puisque j'ai le plaisir de vous annoncer qu'après une décision unanime du jury de recrutement réuni hier pour décider de la direction de la Maison de la Danse et de la codirection des Biennales de Lyon, Monsieur Tiago GUEDES, actuellement directeur artistique du Théâtre municipal de Porto et directeur du Département des Arts de la Scène de la Ville de Porto, a été retenu, donc à l'unanimité. Il est à noter que Monsieur GUEDES a également créé le festival Dias da Dança en 2016 à Porto, grand festival de danse également. Il est diplômé de l'École supérieure de Danse de l'Institut polytechnique de Lisbonne depuis 2000. Il a mené une carrière de danseur et de chorégraphe de 2001 à 2013 et son travail a connu une forte exposition internationale dans plus d'une vingtaine de pays européens. Plus récemment, il a été l'un des principaux partenaires de la saison croisée France-Portugal.

Je tiens à dire que le choix que Monsieur GUEDES s'est porté parmi des candidatures européennes et internationales d'une très, très grande qualité, ce qui démontre l'attractivité de notre territoire en matière de danse et de culture. Le projet porté par Tiago GUEDES, puisqu'il était demandé de présenter un projet, a fait preuve d'une audace particulièrement remarquable et il nourrit une forte ambition durable de l'implantation de la danse à Lyon, dans la Métropole Lyonnaise, ainsi que dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Monsieur GUEDES a donc déjà compris l'importance du rayonnement de la Maison de la Danse au-delà même des frontières de notre ville. Bien évidemment, ce choix d'un danseur, d'un chorégraphe, d'un grand directeur portugais participera à développer encore davantage ce sentiment d'appartenance à cette même grande communauté européenne, à laquelle, je vous le rappelle, nous souhaitons bien évidemment tous appartenir.

Plus prosaïquement, je me permets de vous préciser que Monsieur GUEDES succédera à Dominique HERVIEU et prendra ses fonctions d'abord sous forme d'un mi-temps à partir du 1^{er} juillet 2022, date à laquelle nous pourrons d'ores et déjà le rencontrer, et à temps plein à partir du 1^{er} septembre 2022. C'est dire si cette grande et belle maison est capable d'attirer de grandes personnes pleines de talent.

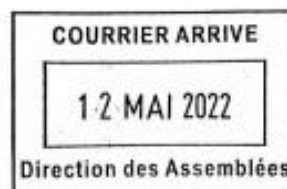
(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Sur ce, chers collègues, je lève cette séance et vous invite à rejoindre n'importe quel acteur culturel que vous pourrez rencontrer et leur dire tout l'amour que nous avons pour eux. Merci à vous.

(La séance est levée à 18 heures 43.)

Annexe n° 1 - Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants sur le rapport n° 2022/1776 - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable

(Rejeté)



Conseil municipal du 19 mai 2022

Rapport n° 2022/ 1776

Amendement de la délibération sur l'attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable

Exposé des motifs :

La Ville de Lyon est amenée à délibérer sur le versement d'une subvention de 23 000 euros aux quatre épiceries sociales et solidaires suivantes :

- La Passerelle d'eau de Robec située 21, rue des Capucins, 69001 Lyon.
- Epicentre située 104, Rte de Vienne, 69008 Lyon.
- Association « A la Croisée des Chemin » située 107, rue Laennec, 69008 Lyon.
- L'Olivier des Sages située 8, rue de l'Epée, 69003 Lyon.

Les annexes de la délibération relatives à la situation financière de ces organismes montrent qu'aucun d'entre eux ne dispose de recettes propres dans leur budget prévisionnel 2022. Ces établissements affichent ainsi une faiblesse économique qui met en danger leur action et a *fortiori* leurs bénéficiaires.

Il serait donc légitime que ces organismes disposent, en plus des subventions mentionnées, d'un accompagnement renforcé. Il viserait une dépendance diminuée à l'égard des aides publiques afin de pérenniser l'action de ces épiceries sociales et solidaires et ainsi mieux protéger leurs bénéficiaires. Ce suivi prendrait la forme de réunions de travail régulières, réunissant la Ville de Lyon, la CCI, Allies, la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi (MMIE), Rhône Développement Initiative (RDI) et toutes les épiceries sociales et solidaires du territoire municipal se portant volontaires. En résulterait une « Charte partenariale de l'économie sociale et solidaire » déclinant les modalités d'une professionnalisation de la gestion des comptes de ces établissements. Il engagerait les épiceries signataires à solliciter l'expertise de la CCI, Allies, de la MMIE ou de RDI, en choisissant l'un de ces organismes comme référent. Ce dernier les conseillerait notamment pour dégager des recettes propres et ainsi gagner en autonomie. Ladite Charte serait avalisée par le Conseil municipal, la CCI, Allies, la MMIE et RDI. En conséquence, il est proposé l'amendement suivant :

Amendement :

Ajoute en page 4 de la délibération n°2022/ 1776 : «

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. L'établissement d'une « Charte partenariale de l'économie sociale et solidaire », cosignée par la Ville de Lyon, la CCI, Allies, la MMIE, RDI et les épicerie sociale et solidaires (ESS) volontaires du territoire municipal. Ce document engagerait chaque épicerie signataire à se choisir un référent parmi les structures suivantes : la CCI, Allies, la MMIE ou RDI. Ledit référent contribuerait à professionnaliser la gestion financière de l'épicerie sociale et solidaire accompagnée afin de l'aider à gagner en autonomie, notamment par le dégagement de recettes propres. Cette Charte serait élaborée sur la base d'une concertation étroite entre la Ville de Lyon, la CCI, Allies, la MMIE, RDI et les ESS volontaires du territoire municipal.

2. Une subvention de 9 000 euros est allouée à l'association la Passerelle d'Eau de Robec, dont le siège social est situé 21 rue des Capucins à Lyon 1er, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.

3. Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'Olivier des Sages, dont le siège social est situé 8 rue de l'Épée à Lyon 3e , pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.

4. Une subvention de 7 000 euros est allouée à Epicentre, dont le siège social est situé 104 route de Vienne à Lyon 8e, la pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.

5. Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association à la Croisée des Chemins - Epi C'est Bon, dont le siège social est situé 107 rue Laennec à Lyon 8e , pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.

6. La dépense de 23 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 112897, programme DEVELOPMENT, opération ALIMDUSU, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

7. Le paiement des subventions ci-dessus définies ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. Les subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Elles seront versées en une fois sur simple demande de l'association, au vu du budget prévisionnel détaillé de l'action.

».

Annexe n° 2 - Motion déposée par le groupe Droite Centre et Indépendants – Politique de sécurité

(Rejetée)



Conseil municipal du 19 mai 2022

Motion

(art. 28 du règlement intérieur)

Politique de sécurité

Le mercredi 11 mai, une fusillade dans le 7^e arrondissement près de Gerland faisait un mort et plusieurs blessés. L'arme utilisée était une arme de guerre.

Le 5 mai, des violences urbaines et des affrontements obligent la police et les pompiers à intervenir en urgence dans le quartier de la Duchère, des explosions retentissent et de nombreux dégâts sont à déplorer sur le mobilier urbain.

Le 30 avril, des coups de feu sont entendus dans un square dans le quartier de La Duchère : un individu a ouvert le feu à la kalachnikov sur une quinzaine de personnes qui faisaient un barbecue. 4 blessés.

Sans compter les « incidents » - si on peut encore les dénommer comme cela - qui ne cessent d'empoisonner la vie des habitants de la Guillotière que ce soit autour de la place du Pont ou de la place Mazagran.

La liste est malheureusement longue sur de nombreux quartiers de Lyon. Ce qui frappe, c'est la fréquence de ces faits, mais c'est aussi leur gravité.

Face à ces actes inadmissibles, plus que des discours, c'est de l'action qui est nécessaire. Certes cela passe par des moyens de la part de l'Etat dont la sécurité relève, au titre de ses compétences régaliennes mais également en appui de la part des collectivités. En l'espèce, il faut que l'Etat respecte pleinement ses engagements quant aux moyens humains promis.

Deuxièmement, il faut que la ville de Lyon soit également au rendez-vous :

- dans les moyens humains de sa police municipale malgré les difficultés de recrutement,
- dans les moyens matériels mis à disposition.

Sur ce dernier point, il nous faut, par exemple, amplifier notre capacité en termes de vidéosurveillance que ce soit dans l'équipement mais aussi le fonctionnement de notre centre de supervision urbain (CSU).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé il y a plusieurs mois une subvention de plus d'un million d'euros pour aider la ville à financer les équipements nécessaires pour contribuer à la sécurité des Lyonnais.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal réunit le 19 mai 2022 demande au Maire de Lyon de prendre les dispositions nécessaires pour accepter les financements proposés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la politique de sécurité de la ville de Lyon.

Lyon, le 13 mai 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'R' or similar character.

Annexe n° 3 - Vœu déposé par le groupe Pour Lyon relatif à la fermeture du Nouveau Théâtre du 8e (NTH8) et au Collectif des Trois-Huit

(Rejeté)



Vœu

Article 28 du Règlement intérieur

Fermeture du Nouveau Théâtre du 8^e (NTH8) et du Collectif des Trois-Huit.

Présenté par Charles-Franck LEVY

Lyon, le 5 mai 2022

Fondé en octobre 2003, et animé par le Collectif des Trois-Huit, le Nouveau Théâtre du 8^e est connu pour sa démarche collective, son exigence artistique et son ancrage dans un quartier populaire. Il est parvenu à se faire connaître d'artistes, de partenaires et de critiques du monde entier.

En 2019, le Collectif des Trois-Huit entame avec plusieurs artistes le processus qui aboutirait à sa succession tout en cherchant à conserver les valeurs fondamentales du lieu : un modèle alternatif du théâtre public, la singularité du site, l'exigence et la pluralité des projets.

Deux ans plus tard, la Mairie du 8^e arrondissement, la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) lancent un appel à projet pour la reprise du NTH8 sans impliquer le Collectif, lui refusant *de facto* la possibilité de co-construire sa politique de renouvellement.

En dépit de cette absence de considération, un collectif d'artistes soumet deux projets exigeants, reprenant les valeurs historiques du théâtre ainsi que son équipe. En mars 2022, ces deux alternatives sont refusées.

Un nouvel appel à projet a donc été lancé. Il implique le licenciement de l'équipe du théâtre, l'arrêt des projets menés en collaboration avec les partenaires et les habitants du 8^e arrondissement et accouchera d'une saison 2022-2023 amputée d'une partie de son programme.

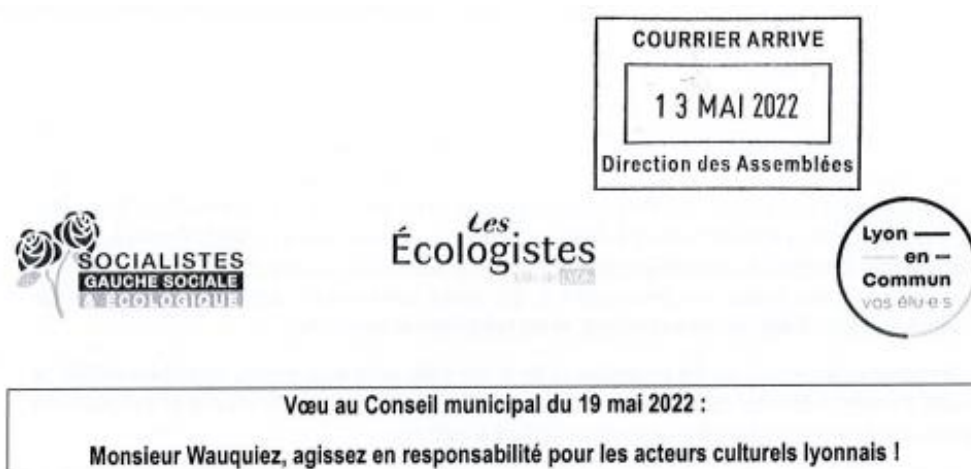
Compte tenu :

- De l'absence d'association du Collectif des Trois-Huit depuis le début de la politique de renouvellement menée par la Mairie du 8^e arrondissement, la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAC.
- De l'histoire de ce Collectif et de sa place dans la vie de quartier du 8^e arrondissement,

Les élus du Conseil municipal de Lyon demandent aux partenaires publics en charge de cette politique de renouvellement de l'exploitation du NTH8 de réexaminer sans délai ses modalités, notamment en y associant beaucoup plus étroitement le Collectif des Trois-Huit.

Annexe n° 4 - Vœu présenté par les groupes les Ecologistes, les Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en Commun relatif à "Monsieur Wauquiez, agissez en responsabilité pour les acteurs culturels lyonnais !" (2022/1777)

(Adopté)



Vœu au Conseil municipal du 19 mai 2022 :

Monsieur Wauquiez, agissez en responsabilité pour les acteurs culturels lyonnais !

**Proposé conjointement par les groupes les Ecologistes,
les Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en Commun**

Le 22 avril au matin, par voie de presse, les élus municipaux ont appris, en même temps que les établissements culturels concernés, un désengagement financier brutal et sans précédent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette seule et unique communication des élus auralpins à ce jour a précédé l'envoi de courriers administratifs, au fil de l'eau, à l'attention des principales structures culturelles de notre territoire. Ils annoncent de manière lacunaire des baisses historiques, mettant en péril les activités et emplois culturels, déjà fragilisés par la crise sanitaire. Ainsi, la Villa Gillet perd un tiers de ses ressources, l'ONL et les Biennales voient leur subvention régionale diminuer de moitié | L'Institut Lumière (-15%), le théâtre du Point du Jour (-10%) ou encore l'Opéra de Lyon (-40% et suppression du dispositif des lycéens à l'Opéra) sont également sacrifiés, sans justification au-delà d'un « rééquilibrage territorial » non-détaillé. Enfin, plusieurs structures de création, de formation ou encore de diffusion attendent encore une réponse sur le financement de votre collectivité pour l'année 2022.

Nous condamnons cette décision des élus de la majorité régionale, tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le soutien aux artistes et établissements culturels est un devoir républicain face à la montée des obscurantismes. La puissance d'éveil et d'émancipation des politiques culturelles est nécessaire pour lutter contre la diffusion d'idéologies haineuses, enfermantes et nauséabondes. La culture permet également la compréhension mutuelle et l'affermissement du lien social, mais aussi la création d'imaginaires féconds pour résoudre les nombreuses crises auxquelles nous sommes confrontés.

Surtout, les motivations exprimées par la Région éclairent sa méconnaissance totale de l'écosystème culturel et certaines de ses institutions.

Les victimes de cette baisse irriguent l'ensemble du territoire auralpin, et participent à la structuration des filières du livre pour la Villa Gillet, qui héberge en son sein l'ARALL, bras armé de la Région en la matière ; ou encore du spectacle vivant.

Ces structures offrent également un précieux travail de médiation auprès des lycéens du territoire, et sont pleinement engagées dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle qui réunissent collectivités territoriales et Education Nationale. Le retrait de la Région, compétente en matière de lycées, apparaît d'autant plus contradictoire et incompréhensible.

Vous annoncez un budget de 62 millions d'€uros, qui rassemble crédits de fonctionnement et d'investissement. Cela représente 7,75 € par habitant, là où la Ville de Lyon consacre, chaque année, 214€ par habitant (pour le budget de fonctionnement seulement), soit 18% de son budget municipal.

Si la Région souhaite, comme les lois de décentralisation le lui permettent, faire bénéficier l'ensemble de ses habitantes et habitants d'une politique culturelle de qualité, articulée avec l'Etat et les autres collectivités territoriales, au service de l'égalité des territoires ... cela est possible sans punir arbitrairement des institutions remarquables, qui allient proximité et excellence, les artistes, qui contribuent à la vitalité de notre territoire, et les habitantes et habitants.

Mesdames et Messieurs les élu.es régionaux de la majorité, nous vous prions, en responsabilité, de revoir l'ambition de votre collectivité en matière de politique culturelle, et de soutien à l'ensemble des acteurs dans leur diversité pour un meilleur accès à la culture.



Sandrine Runel



Alexandre Chevalier



David Souvestre



Patrick Odiard